

**PARTI SOCIALISTE (Section Française de l'Internationale Ouvrière)**

---

# 3<sup>e</sup> Congrès National

**TENU A LIMOGES**

**les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 Novembre 1906**

---

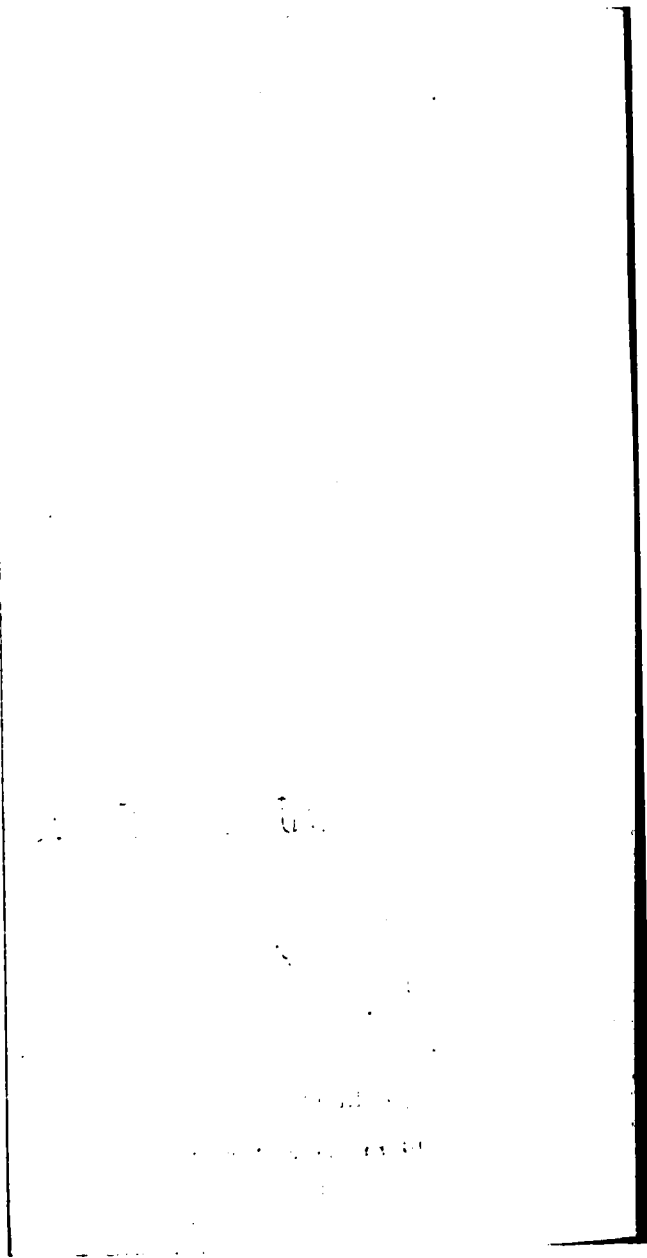
**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**



**Au Siège du Conseil National**

**16. rue de la Corderie**

**PARIS (3<sup>e</sup>)**



# 3<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

DU

## PARTI SOCIALISTE

(Section Française de l'Internationale Ouvrière)

---

*Le III<sup>e</sup> Congrès national du Parti Socialiste s'est tenu à Limoges, les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 novembre 1906, dans la grande salle de la Coopérative l'Union.*

---

### Fédérations représentées

- AIN (2 mandats). — Ducos de la Haille, Héliès.  
AISNE (4 mandats). — P. M. André, Devraigne, Jean Longuet.  
ALGÉRIE (1 mandat). — E. Lafont.  
ALLIER (4 mandats). — Paul Constans, Ch. Dumas.  
ALPES (1 mandat). — Antiq.  
ALPES-MARITIMES (3 mandats). — Maffert, Thellier, Vidal.

ARDENNES (2 mandats). — Demoulin, Albert Poulain.

AUBE (6 mandats). — Corgeron, Moire, Léandre Nicolas, Norange, Osmin, Pédron.

AUDE (2 mandats). — Aldy.

AVEYRON (3 mandats). — Duc-Quercy.

BOUCHES-DU-RHONE (7 mandats). — Bon, Charles Baron, Vincent Carlier, Corvasier, Massias, Sixte-Quenin.

BRETAGNE (4 mandats). — Docteur Boyer, Brunelhière, Goude, Martin.

CHARENTE (2 mandats). — Bonnaud, Le Bourgo.

CHARENTE-INFÉRIEURE (3 mandats). — Decamps, Durand, Poitevin.

CHER (2 mandats). — Laudier, Mauger.

CORRÈZE (2 mandats). — E. Chambas, Paul Melgrani.

CORSE (1 mandat). — Stern-Maydiéu.

COTE-D'OR (3 mandats). — Mérentier.

CREUSE (2 mandats). — Cope, Faucher.

DORDOGNE (4 mandats). — Bramerie, Paul Faure, Michel, Régulier.

DOUBS (2 mandats). — Docteur Baigue, Jouchoux,

DROME (3 mandats). — Enoé, Aug. Martin, Jules Nadi.

EURE-ET-LOIR (2 mandats). — Téton.

GARD (12 mandats). — Michel Anastasy, Mazert, Meynier, Hubert Rouger, Valette.

GARONNE (HAUTE-) (5 mandats). — Bedouce, Billière, Desbals, Gabriel-Ellen Prévot, Rogalle.

GASCOGNE (2 mandats). — Monties.

GIRONDE (7 mandats). — Calixte Camelle, Clos, Clouchard, Dupouy, Gibaud, Ladevèze, Marquet.

HÉRAULT (6 mandats). — Vincent Bès, Cathala, Rappoport, Ricard, Serres, Vallat.

INDRE (1 mandat). — Jacques Dufour.

INDRE-ET-LOIRE (2 mandats). — Gandrille, Resliaux.

ISÈRE (2 mandats). — Mistral, Angèle Roussel.

JURA (3 mandats). — Ernest Baigue, Ponard.

LANDES (1 mandat). — Lussan.

LOIRE (3 mandats). — A. Besson.

LOIRE (HAUTE-) (2 mandats). — Andrieu.

LORRAINE (2 mandats). — R. Bloch, J. Uhry.

LOT (2 mandats). — Delmas, Servan.

LOT-ET-GARONNE (2 mandats). — Cabannes, Fieux.

LOZÈRE (2 mandats). — Collignon, Lucien Roland.

MAINE-ET-LOIRE (2 mandats). — Maurice, Poisson.

MARNE (5 mandats). — Pérot, Revelin.

MARNE (HAUTE-) (2 mandats). — Morel.

MARTINIQUE (1 mandat). — Odinot.

NIÈVRE (4 mandats). — E. Lafont, Locquin, Roblin.

NORD (42 mandats). — Beylot, Boisserie, Bracke, Cachin, Citoyenne Cachin, Castagnier, Citoyenne Castagnier, Citoyenne Dalbone, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Giot-Gautrin, Goniaux, Guesde, Mélin, Meunier, Citoyenne Meunier, Citoyenne Pelletier, Philippe, Rassel, V. Renard, Roussel, Sainte-Marie, Soleil, Tromba.

NORMANDIE (BASSE-) ET SARTHE (4 mandats). — Docteur Guesdon, Heuzé, Hoyer, Poisson.

OISE (3 mandats). — Compère-Morel, Doizié.

PAS-DE-CALAIS (6 mandats). — Ferrand, Hesse, Sallengier.

PUY-DE-DOME (2 mandats). — Docteur Claussat, Varenne.

PYRÉNÉES (BASSES-) (2 mandats). — Cazanave, L. Soulé.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (2 mandats). — Barbier, Manalt.

RHONE (6 mandats). — Arnaud, Collomb, Cuzin, Marietton, Novel, Rognon.

SAONE-ET-LOIRE (5 mandats). — Bouveri, Bretin, Citoyenne Bretin, Raquillet.

DEUX-SÈVRES (3 mandats). — Lavanchy, Citoyenne Pelletier.

SEINE (36 mandats). — Allemane, Aulagnier, Besombes, Bruckère, Brunet, Cambier, Chéradame, Dejeante, Dormoy, Dubreuilh, Gindre, Grados, Grollet, Groussier, Jégou, Landrin, Lauche, Lavaud, Longuet, Martin, Meslier, Mours, Nectoux, Paquier, Renard, Révelin, Sembat, Tendéro, Tanger, A. Thomas, Thomas (Choisy-le-Roi), Thomas (Kremlin-Bicêtre), Uhry, Vaillant, Willm.

SEINE-INFÉRIEURE ET EURE (3 mandats). — Dubois, Gotté, Renaudel.

SEINE-ET-MARNE (2 mandats). — Dubreuilh, Révelin.

SEINE-ET-OISE (7 mandats). — Cabardos, Citoyenne Cabardos, Garnier, Gérard, Lafargue, Roldes.

DEUX-SÈVRES (2 mandats). — H. de la Porte, C. Moyenne de la Porte.

SOMME (4 mandats). — Hévin.

TARN (5 mandats). — Jaurès, Roché, Saurou.

VAR (5 mandats). — Ferrero.

VAUCLUSE (4 mandats). — Blanc, Chave, Dizy.

VIENNE (1 mandat). — Georgel.

VIENNE (HAUTE-) (4 mandats). — Betoulle, Bertrand, docteur Fraisseix, Pressemane.

VOGES (2 mandats). — Lapique.

YONNE (4 mandats). — Camélinat, G. Hervé.

Assistaient au Congrès en qualité de délégués munis d'un mandat du Parti auxquels ils appartiennent :

Ed. Anseele pour le Bureau Socialiste International de Bruxelles ;

Baeck et A. Dewinne, pour le Parti ouvrier belge ;

Guy Bowman, pour la Social Democratic Federation d'Angleterre ;

E. Roubanovitch, pour le Parti socialiste révolutionnaire russe.

#### *Ordre du jour du Congrès.*

	Pages.
1 <sup>o</sup> Rapport du Conseil National (Commission administrative permanente, trésorerie, librairie, <i>Socialiste</i> ), et des Fédérations.....	19
2 <sup>o</sup> Rapport du groupe socialiste au Parlement .....	37. 121

3° Rapport des délégués au Bureau socialiste international .....	58
4° Propositions de modifications aux statuts ;	63
a) Modification à l'article 24 (Fédération des Landes) ;	
b) Addition à l'article 24 (Fédération de la Haute-Vienne) ;	
c) Modification des articles 24 et 25 (Fédération de la Corse) ;	
d) Modification ou suppression de l'article 25 (Fédération du Lot) ;	
e) Modification à l'article 27 (Fédération de Basse-Normandie et Sarthe) ;	
f) Modification à l'article 28 (Fédération du Nord) ;	
g) Modification à l'article 30 (Fédération de l'Aube) ;	
5° Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière (Fédération du Nord) .....	88, 121, 157, 184, 200
6° Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle (C. A. P.). — L'extension du droit de suffrage à la femme (Fédération de la Seine) .....	111. 149 b
7° De la propagande socialiste dans les milieux ruraux (Fédération de la Haute-Vienne) et dans les milieux maritimes (Fédération de Bretagne) .....	151, 181, 200, 203, 213. 265
8° Les nationalités : le militarisme et la guerre : l'action internationale des travailleurs ; le socialisme et la patrie (Fédération de l'Yonne) .....	214. 221



9° Peut-on appartenir à la fois au Parti socialiste et à la franc-maçonnerie? (Fédération de Saône-et-Loire) .....	266
10° D'un quotidien du Parti (Fédération de l'Aube) .....	281
11° Election de la Commission permanente. 82, 155, 198, .....	221
12° Désignation du siège du Congrès national de 1907 .....	264

## PREMIÈRE JOURNEE

---

**Jeudi 1<sup>er</sup> Novembre**

---

### Séance du matin

PRESSEMANE, *secrétaire de la Fédération de la Haute-Vienne*, déclare ouvert le Congrès, à 10 heures du matin (1). Il donne le salut des socialistes limousins aux représentants du socialisme français, aux représentants des partis socialistes étrangers qui sont ici.

Nous avons eu, dit-il, quelques difficultés à organiser ce Congrès. Au moment où il fut décidé, nous étions les maîtres à l'Hôtel de Ville, où nous pensions vous recevoir. Depuis, une coalition de tous les partis de la bourgeoisie, allant des radicaux les plus rouges aux cléricaux les plus blancs, nous a enlevé provisoirement la mairie.

Pressemane termine en souhaitant que de ce Congrès l'unité du Parti sorte renforcée encore, et le parti mieux armé pour sa lutte.

DUBREUILH, *secrétaire du Conseil national*, donne connaissance des mesures proposées par la Commis-

---

(1) Quoique, pour plus de brièveté, on ait dû la plupart du temps donner aux résumés des discours la forme personnelle, ce *Compte rendu analytique* n'a, bien entendu, pas la prétention de reproduire les paroles mêmes des orateurs, mais seulement le sens de leur argumentation.

sion Administrative Permanente pour le bon ordre des débats. Elle propose trois présidents qui ont fait leurs preuves : Delory, Groussier, Sembat.

Le Congrès adopte la proposition en ajoutant le nom du citoyen Willm et celui du citoyen Betoulle, député de Limoges, qui présidera la première séance.

BETOULLE, *président*, remercie le Congrès.

Je sais que ce n'est pas à Betoulle personnellement, mais à l'élu du Parti socialiste de Limoges que s'adresse la marque de confiance du Congrès. Je n'ajouterai rien à ce qu'a dit Pressemane, mais pourtant je veux remercier les camarades qui hier, à Limoges et dans la campagne, ont participé à tous les meetings organisés par la Fédération. Merci, et à charge de revanche.

Les citoyens Compère-Morel et Pressemane sont élus assesseurs.

DUBREUILH. — Conformément au précédent, la Fédération de la Haute-Vienne a pensé que le Congrès serait public et ouvert aux membres du Parti, et à la presse. Qu'en pense le Congrès? (*Voix nombreuses : Oui ! oui !*)

DELORY. — Je ne combats pas la proposition, mais à l'avenir, il serait préférable que la discussion ait lieu avant que la presse soit déjà installée. Il vaudrait mieux que le Congrès ne fût pas placé devant le fait accompli.

DUBREUILH fait constituer le secrétariat du Congrès.

Les citoyens Bracke, Hoyer, Roblin, Hesse, Marius (André), Roché, et les citoyennes Angèle Roussel, Madeleine Pelletier, sont désignés.

DUBREUILH indique qu'on a parlé d'éditer une brochure du Congrès ; la Commission Administrative Permanente propose que chaque fédération verse 2 francs par mandat ; la Fédération aura droit à autant de brochures qu'elle en aura versé de fois le prix. (*Adopté.*)

Le Congrès nomme sa Commission de vérification des mandats. Elle est composée de Nadi, Uhry, Salembier, Philippe, Chambas, Baron, Hubert Rouger.

LE PRÉSIDENT signale au Congrès que le *Bureau socialiste international* est représenté par E. Anseele, le *Parti ouvrier belge* par Baeck et Dewinne, la *Social Democratic Federation* (Angleterre) par Guy Bowman et la citoyenne Mitlaender, le *Parti Socialiste révolutionnaire Russe* par Roubanovitch.

ANSELE (Bureau socialiste international). — J'apporte le salut fraternel des socialistes du monde, et leurs vœux pour ce congrès. Après Mannheim, qui a uni si fraternellement, si étroitement en Allemagne l'organisation économique et politique du prolétariat, les syndicats et le parti pour la conquête des droits politiques, après le Congrès de Rome et l'unité italienne, le Congrès du prolétariat français apportera plus de clarté encore, et toutes les forces convergeront vers l'affranchissement total de la classe ouvrière.

Dans le monde, la classe ouvrière cherche sa voie et trouve son unité. En dehors de quelques difficultés sur deux ou trois points, l'unité est complète. Si elles ne sont pas aplanies d'ici là, le Congrès de Stuttgart pourra les résoudre, et Stuttgart sera pour l'unité prolétarienne internationale ce qu'Amsterdam fut pour l'unité française.

Le prochain congrès international, celui de 1910,

se tiendra, nous l'espérons, à Saint-Petersbourg. Une fois ruinée l'autocratie russe, s'est affaiblie l'autocratie allemande. Après l'affranchissement russe, avec les fortes minorités nouvelles qui se créent dans tous les pays, le prolétariat socialiste du monde pourra dire : Si nous sommes tous serrés autour du drapeau, unis dans la même voie, pour le même but, dans nos syndicats, dans nos coopératives, dans nos partis, nous pouvons regarder en face MM. du capitalisme et leur crier : Nous acceptons le combat. Et nous sommes certains du triomphe.

BAECK (Parti ouvrier belge). — Nous ne sommes pas venus pour prendre le temps du Parti, mais seulement pour vous apporter notre profond salut fraternel. Nous sommes venus aussi pour prendre connaissance de vos méthodes et constater que votre unité définitive va vous permettre de grandes choses.

GUY BOWMAN (Social Democratic Federation d'Angleterre). — J'apporte ici, et je le prends sur moi, le salut de tous les socialistes anglais, quoique je sois seulement délégué par la Social Democratic Federation. J'ai dit hier et je le répète aujourd'hui : Que les camarades français étudient la situation et tâchent de faire à Stuttgart pour l'Angleterre ce que les camarades allemands ont fait à Amsterdam pour la France, et on réalisera aussi chez nous l'unité tant désirée.

ROUBANOVITCH (Parti socialiste révolutionnaire russe). — Je suis très ému par l'honneur qui m'incombe. A ce moment où nous sommes engagés dans une lutte formidable, en apportant ici le salut des révolutionnaires russes, je ne suis pas seulement le porte-parole du parti socialiste-révolutionnaire, qui

cette année se trouve au milieu des périls et de la répression, je suis l'interprète aussi des sentiments de tous les socialistes et même de la démocratie russe tout entière, en apportant nos remerciements pour la solidarité du Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière.

Les événements en Russie sont très complexes, et ils ont porté à l'avant-garde le prolétariat russe. Tous les événements portent l'empreinte socialiste, dans la rue comme dans la Douma. La grève générale des chemins de fer s'est faite d'accord avec les deux partis socialistes russes. Le manifeste du tsar a été fait sous la pression des partis socialistes. Après la concession apparente du 30 octobre, quand est venue la répression, c'est la force organisée de la classe ouvrière qui a pris en mains le pouvoir révolutionnaire dans toutes les villes. C'est le prolétariat, c'est le Conseil des délégués ouvriers — le procès pendant aujourd'hui le prouve — qui constituent la force organisée de la pensée russe.

Lorsqu'après octobre et novembre, la révolution avait été quasi écrasée, après la journée du 22 janvier, dans l'atmosphère de tristesse où nous étions, qu'avons-nous dit ? Au Bureau socialiste international, j'ai dit : Nous ne sommes pas les triomphateurs, mais nous ne sommes pas écrasés. Malgré les apparences, c'était pour la nation russe la préparation de nouvelles batailles, sur un champ nouveau, le champ électoral. Ces élections furent pour nous un triomphe, malgré le boycottage, fait en réponse aux persécutions des socialistes, dont candidats et électeurs étaient mis hors la loi. A la Douma, ce n'étaient pas nos hommes, mais ils étaient conduits à agir pour nous. La Douma ne fut pas seulement démocratique, mais socialiste, car au premier plan, elle plaça l'expropriation de la propriété privée des terres. La

bourgeoisie internationale a tremblé. Ce n'est plus en effet seulement une révolution bourgeoise. La classe ouvrière et les paysans sont là pour remplacer le tsarisme.

Le tsarisme effrayé a saisi la première occasion pour renvoyer cette Douma gênante. Le tsar a voulu écraser la révolution, et c'est la bourgeoisie française qui, suivant le mot de Jaurès, a plongé son poignard d'or dans le sein du peuple russe. Mais la blessure n'est pas mortelle.

Les mêmes conseils que vous, à Chalon, vous donniez aux socialistes, la Douma les répète à Vyborg. La nation russe ne répondra pas des emprunts nouveaux qui seront considérés comme nuls et non avenue. Cela est dû à la minorité des 104, à ce groupe du travail qui a contraint les députés libéraux à signer le manifeste. Devant la réaction, fidèles à leur passé, ceux-ci ont ensuite renoncé à Helsingfors, mais la nation russe, elle, ne renonce pas, et elle refuse tout paiement.

Les socialistes russes sont encore divisés, mais il y a des divisions fécondes et fertiles, seules capables de faire l'unité en montrant le terrain où elle se fera. Cette unité est déjà faite en réalité pour la lutte dans la vie, elle se fera définitivement à cause de cela.

Citoyens, je salue les socialistes français et les remercie. A bas l'absolutisme ! Vive la Révolution russe ! Vive le socialisme international !

Le Congrès nomme une Commission des conflits chargée d'examiner quelques lettres ou propositions parvenues au Congrès.

Sont nommés : Mauger, Goude, Gérard, Norange, Faure, Poisson, Dumas.

Le Congrès décide le maintien de l'ordre du jour tel qu'il a été proposé par le Conseil National.

Le Congrès vote la résolution suivante :

« Le Congrès inaugure ses travaux en envoyant le

salut du parti socialiste français au prolétariat et à la nation russes, en lutte contre le tsarisme assassin. »

NADI (Drôme-Ardèche), *rapporteur de la Commission de vérification*. — La Commission n'a reçu aucune protestation contre la répartition des mandats.

69 fédérations sont représentées par 289 mandats.

Certaines fédérations qui ne sont pas en règle pour leurs cartes ou leurs timbres ne sont pas représentées : Ariège, Cantal, Cochinchine, Guyane, Meuse, Haut-Rhin, Vendée.

LAUDIER (Cher). — La Fédération unitaire du Cher est constituée depuis dimanche, mais je dois déclarer que Mauger et moi nous ne représentons qu'une fraction, l'autre n'ayant pas pris ses cartes et timbres, et le temps ayant manqué au Congrès fédéral pour examiner les questions. Nous représentons la fraction de l'ancien Parti socialiste de France. Mais l'unité est un fait acquis. Il n'y aura plus à partir de samedi prochain qu'un seul organe, l'*Emancipateur*, comme il n'y a qu'une fédération.

Nous tâcherons de marcher à pas de géant pour rattraper le temps perdu.

Le rapport de la Commission de vérification des mandats est adopté.

LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu une lettre du groupe de Givors.

CUZIN (Rhône) déclare que cette lettre a été envoyée à l'insu de la Fédération du Rhône à laquelle le groupe appartient.

DELORY (Nord). — Renvoyez à la Commission des conflits (Adopté).



Séance de l'après-midi

Président : DELORY (Nord). Assesseurs : MAUGER (Cher) et Pierre BERTRAND (Haute-Vienne).

## Rapport du Conseil National

DUBREUILH (Seine). — Le rapport du Conseil National a paru dans le *Socialiste* il y a un mois. Il est inutile d'en donner lecture. Il y a lieu seulement de signaler devant vous les grands progrès accomplis par le Parti durant l'année écoulée. Le mouvement des timbres et des cartes a dépassé les espérances. Il n'est pas dû seulement au mouvement provoqué par la période électorale, mais à des raisons plus profondes, et loin de s'arrêter, il ne fait que croître. A ce jour, il y a près de 56.000 cartes prises, et l'année prochaine nous promet un résultat meilleur encore. Ce sont là les résultats de l'unification dont nous avons le droit de nous réjouir.

Je ferai une remarque touchant un des passages du rapport, relatif aux délégués permanents. Ceux-ci ont rempli leur mission à la satisfaction de tous, et l'expérience a ainsi démontré que le Conseil National, en instituant trois délégués, avait répondu à un véritable besoin du Parti. Renaudel avait besoin d'être soutenu dans sa tâche, et Roldes et Cachin ont accompli une œuvre excellente. Le Parti aura en réalité besoin d'un plus grand nombre encore de délégués permanents. Pour le moment nous vous signalons qu'en approuvant le rapport, vous approuverez le Conseil National et la nomination qu'il a faite des délégués permanents.

RAQUILLET (Saône-et-Loire). — La Fédération de Saône-et-Loire avait fait une demande de subvention adressée au Conseil National. Renaudel en a bien accusé réception, mais aucune autre réponse n'a été donnée. Nous demandons que le Conseil National nous vienne en aide.

DUBREUILH. — Votre demande est arrivée il y a peu de temps. C'est avec les sommes rassemblées pour la période électorale, que la Commission Administrative Permanente, pour cet objet, est venue en aide aux Fédérations. Votre demande n'était pas encore parvenue à cette date, nous n'avons pu lui donner de suite.

RAQUILLET. — La demande a été faite après les élections, je le reconnais, mais en tout cas, on aurait pu nous répondre.

MAFFERT (Alpes-Maritimes). — Ne serait-il pas possible de réunir en un faisceau, au moins pour l'avenir, les affiches et proclamations électorales des candidats du Parti? Ce seraient là des documents et des précautions utiles. Aux dernières élections, tous les candidats devaient afficher la déclaration du Parti. Sans vouloir récriminer, on peut bien dire qu'il y a eu quelques circonscriptions où cette affiche n'a pas été posée. Il y a eu tout de même des élus du Parti. Il est bon que nous intervenions pour que notre socialisme soit intégral. Nous risquons peut-être d'avoir quelques élus de moins, mais nous aurons des consciences socialistes de plus.

Je demande donc qu'on essaie de rassembler les journaux et affiches de la dernière campagne pour l'histoire de notre première propagande électorale, si cela est possible pour le passé. En tout cas, pour l'avenir, il faut qu'aucun candidat ne pose une affi-

che sans que le double en soit envoyé au Conseil National. Ainsi nos élus seront élus avec le programme de transformation sociale que nous voulons et sans les compromissions dont nous ne voulons plus.

GOTTÉ (Seine-Inférieure). — Nous demandons la discussion de l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT. — La question sera réservée jusqu'au dépôt de la proposition par Maffert.

POISSON (Basse-Normandie). — La question que je veux poser se rattache à la proposition des Ardennes sur l'indemnisation des délégués au Conseil National. Viendra-t-elle maintenant ou à propos des statuts ?

LE PRÉSIDENT. — La question est renvoyée au prochain Conseil National.

ANTRAYGUES (Lot). — La Fédération du Lot se plaint d'avoir été négligée. La circonscription de Figeac est restée sans élu. Toutes les autres Fédérations ont eu des orateurs, nous n'en avons pas eu.

Le rapport du Conseil National est adopté à l'unanimité.

## Rapport financier

CAMÉLINAT, trésorier. — Une certaine somme reste due par les élus, mais cette somme ne peut être indiquée que comme mémoire parce que le trésorier du groupe socialiste de la Chambre est obligé d'en passer une partie par profits et pertes, par suite des non-rélections, démissions, exclusions, etc.

Depuis le 30 septembre, date à laquelle les comptes de l'exercice ont été arrêtés, j'ai reçu :

Du groupe socialiste de la Chambre.....	1.090	"
Des conseillers municipaux de Paris .....	250	"

Soit une somme de .....	1.340	"
-------------------------	-------	---

qui diminue d'autant la dette des élus.

Le Bilan de l'année dernière se soldait :

Par un excédent de passif de .....	397	65
Le bilan d'aujourd'hui se solde par un excédent d'actif de .....	15.248	47

Ce qui fait une différence de .....	15.646	12
-------------------------------------	--------	----

J'espère que le mouvement d'extension que le Parti socialiste a pris depuis l'Unité s'accroîtra plus rapidement encore à l'avenir et qu'avec l'augmentation des recettes qui en résultera, nous pourrons avoir, nous aussi, une encaisse nous permettant d'intervenir plus souvent pour des actes de solidarité.

Cependant, nous ne croyons pas nécessaire de réunir des sommes considérables en caisse, à part une réserve suffisante pour faire face aux éventualités qui pourraient se produire ; nous pensons que nos ressources doivent être largement employées pour la propagande des idées socialistes et l'organisation toujours plus grande et plus forte de notre Parti.

## Bilan, Situation au 30 Septembre 1906

<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
En caisse . . . . .	Dû à H. de la Porte . . . . .
Bibliothèque, inventaire des	Dû à Delory et Landrin . . . . .
marchandises à 50 0/0 . . . . .	Bureau international, année
Agencement et mobilier, inven-	1906 . . . . .
taire . . . . .	. . . . .
11.615 20	410 30
8.833 57	3.925 »
415 »	1.250 »
<u>20.863 77</u>	5.615 30
	EXCÉDENT D'ACTIF SUR LE
	PASSIF . . . . .
	15.248 47
	<u>20.863 77</u>

## Balance au 30 Septembre 1906

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Cartes et timbres. . . . .	30.190 60	Librairie. . . . .	9.152 80
Librairie. . . . .	9.106 45	<i>Socialiste</i> . . . . .	13.698 05
<i>Socialiste</i> . . . . .	14.434 05	Frais généraux. . . . .	23.337 50
Groupe socialiste & Chambre	2.830 »	Bureau international. . . . .	1.609 30
Conseillers municipaux & Paris	985 »	Remboursé à De la Porte. . . . .	222 55
Atiches ordre du jour socia-	48 75	Matériel. . . . .	115 »
liste à la Chambre. . . . .	48 75	Profits et pertes. . . . .	1 15
Bénéfices sur voyages à demi-	42 50		
tarif. . . . .	42 50		
Fédération de Saône-et-Loire,	192 50	<b>TOTAL DES DÉPENSES.</b>	<b>48.136 55</b>
remboursement. . . . .	192 50	<b>RESTE EN CAISSE.</b>	<b>11.615 20</b>
En caisse au 31 octobre 1905. . . . .	1.912 »		
<b>TOTAL DES RECETTES.</b>	<b>59.751 75</b>		
			<b>59.751 75</b>

## Rapport de la Commission de Contrôle

BRUCKÈRE. — La Commission de Contrôle financier nommée, selon les indications du Congrès National de Chalon, par la Fédération de la Seine en son Congrès de Gentilly (30 septembre 1906), a l'honneur de soumettre au Troisième Congrès National du Parti, le résultat de ses travaux en ses réunions des 25 et 28 octobre 1906.

Tout d'abord nous prenons plaisir à déclarer que nous avons constaté que la situation financière du Parti est satisfaisante, et en progrès constants ; de même que les écritures des citoyens Roland, administrateur-comptable, et Camélinat, trésorier, sont tenues avec le plus grand soin.

Il est bien entendu que nous n'avons eu à examiner que les finances du Conseil National, organisme central du Parti. Pour avoir la situation véritable de l'ensemble du Parti, il faudrait ajouter à ces chiffres ceux concernant les Fédérations et les Sections.

Le court délai qui nous a été imparti ne nous a pas permis la vérification matérielle de tous les détails des écritures (pointages des livres, des factures, etc.). Il nous semble désirable qu'à l'avenir cette vérification se fasse périodiquement, et commence dès le lendemain du Congrès.

Nous avons vérifié la caisse, qui s'est trouvée juste, et fait la ventilation des comptes :

En effet chaque compte est tenu en partie par Roland, en partie par Camélinat, pour des raisons de facilité matérielle, que nous n'avons pas le temps d'exposer, mais qui nous ont semblé assez justes. Afin de présenter au Congrès un état clair et détaillé des recettes et dépenses du Parti, — que les cama-

rades les moins au courant de la technique comptable pourraient aisément saisir — nous avons cru devoir totaliser chacun de ces comptes et les répartir dans le tableau ci-dessous.

Au sujet du tableau qui précède nous croyons devoir faire les remarques explicatives suivantes :

1° Le journal *Le Socialiste* couvre ses frais. Cependant, malgré les décisions prises dans les Congrès antérieurs, un grand nombre de groupes ne prennent pas l'abonnement statutaire. Nous avons fait en particulier le relevé, en ce qui concerne la Fédération de la Seine, et avons constaté qu'environ la moitié des groupes ne sont pas abonnés. La vente se répartit comme suit :

Abonnements :

Paris .....	355
Banlieue .....	235
Départements .....	1413
Etranger .....	115
	<hr/>
	2.118

(moins 70 pour service).

Vente au numéro :

Paris et Banlieue .....	598
Départements .....	605
	<hr/>
	1.203

Vente totale approximative : 3.341.

Remarquons en dernier lieu que *Le Socialiste* a pu, sur ses recettes de l'année courante, éteindre une dette de 1.356 fr. 75.

Nous croyons devoir recommander aux Fédérations le système de l'abonnement fédéral collectif employé par la Fédération du Nord.



2° La librairie a fait des bénéfices et a doublé son stock. Elle a vendu 75.000 brochures environ.

3° Il a été pris du 1<sup>er</sup> février au 30 novembre 1906 :

54.324 cartes à 0,25 .....	13.581 »
334.076 timbres à 0.05 .....	16.703 80
	<hr/>
	30.284 80
Différence pour timbres à 0,03 c.....	85 20
	<hr/>
	30.199 60

4° Au 30 septembre 1906 les 14 conseillers municipaux de Paris avaient versé 1.230 francs pour 16 mois de cotisations ; ils étaient donc redevables à cette date de 1.040 francs.

A la même date les députés du Parti avaient versé 4.550 francs ; ils étaient donc redevables de 1.580 fr. Des députés non réélus, ou ayant quitté le Parti, sont redevables en sus de 620 francs. Nous considérons cette somme comme créance perdue.

5° Les frais de bureau et d'installation nous ont semblé des plus raisonnables.

6° Les frais de correspondance peuvent paraître très élevés, mais nous semblent justifiés.

7° Le Bilan, non pas du Parti mais de son organisme central, peut être dressé au 30 septembre 1906, de la façon suivante :

#### BILAN

Encaisse .....	11.615 20
Inventaire Bibliothèque à 50 %...	8.833 57
Inventaire Mobilier .....	415 »
Créance sur les élus .....	2.620 »
	<hr/>
	<u>23.483 77</u>

Dû à De la Porte .....	440 30
Dû à Delory et Landrin .....	3.925 »
Dû au Bureau Intern. (ann. 1906) .....	1.250 »
Solde .....	17.868 47
	<u>23.483 77</u>

La situation financière du Conseil National était donc au 30 septembre 1906 :

Espèces en caisse (dettes déduites)...	5.999 90
Marchandises et créances .....	11.453 57
Matériel .....	. 415 »
	<u>17.868.47</u>

*Fait en double, le 22 octobre 1906 :*

BRUCKÈRE, CHAMPION, GINDRE,  
PAOLETTI, THOMAS.

# ETAT RECAPITULATIF

pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> Novembre 1905 au 30 Septembre 1906 (onze mois)

## RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> novembre 1905 . . . . .	1.912 "
Le <i>Sociétaire</i> . . . . .	14.434 95
Librairie (*) . . . . .	9.455 15
Cartes et timbres . . . . .	30.190 60
Cotisations des Députés . . . . .	2.830 *
— des Conseillers municipaux de Paris . . . . .	985 *
Extraordinaire : Affiche (sur un ordre du jour, 1/4 colombier) . . . . .	48 75
Bénéfice sur voyage à demi-tarif (délégué permanent) . . . . .	42 50
Remboursement (Fédération de Saône-et-Loire) . . . . .	192 50
	<u>59.751 75</u>

(\*) Le somme de 9.106 fr. 45, recotées de la Librairie, correspond au chiffre de 9.455 fr. 15, donné par le citoyen Roland, administrateur, dans le n° 76 du *Sociétaire*, de la façon suivante :

Recettes en espèces . . . . .	9.106 45
Créances à recouvrer . . . . .	348 70
	<u>9.455 15</u>

De même pour les dépenses de la Librairie :

Dépenses en espèces . . . . .	9.192 80
Factures à payer . . . . .	262 80
	<u>9.455 60</u>

## DÉPENSES

Le <i>Sociétaire</i> :		
Remboursement . . . . .	1.356 75	
Dépenses . . . . .	12.341 30	
		<u>13.698 05</u>
Librairie . . . . .		9.152 80
Cartes et timbres . . . . .		1.248 10
Affiche (sur un ordre du jour, 1/4 colombier) . . . . .		743 70
Abonn' de chemin de fer (3 cartes) . . . . .		980 "
Frais de bureau . . . . .		191 50
Correspondance . . . . .		826 45
Frais divers . . . . .		1.350 80
Loyer . . . . .		574 65
Appointements :		
Délégués permanents . . . . .		5.023 15
Personnel sédentaire . . . . .		12.422 50
Installation . . . . .		191 65
Bureau International (1904 et 1905) . . . . .		1.009 50
Remboursement H. de la Porte . . . . .		222 55
En caisse au 30 septembre 1905 :		
Caisse Camélinat . . . . .	11.015 20	
— Roland . . . . .	6 90	
		<u>11.615 20</u>
Profits et pertes . . . . .		1 15
		<u>59.751 75</u>

BRACKE (Nord). — Il y a quelque chose à relever dans le rapport de la Commission de contrôle. Il demande que le contrôle s'exerce au lendemain du Congrès et toute l'année. Dans l'esprit du Parti, il n'est jamais entré de donner à la Fédération de la Seine un contrôle permanent. Ce qu'on a voulu faire en choisissant les camarades de la Seine, qui sont sur les lieux, c'est d'avoir une vérification de comptes. C'est le Conseil National qui fait son rapport financier, seulement il y a des chiffres à vérifier. Il faut une cour des comptes pour dire : Reconnu exact. Signé : les citoyens Tel et Tel.

Nous n'avons jamais entendu donner à la Seine une situation différente des autres fédérations.

MONTIES (Gascogne). — Il serait utile d'avoir des détails sur la rétribution des employés du Parti. On ne nous en a donné aucune. Le Parti n'a pas été appelé à fixer les indemnités. A-t-on assez ou non de personnel ? Nous n'en savons rien.

GOTTÉ (Seine-Inférieure). — Le bilan devrait être établi autrement. Nous n'y voyons pas clair, surtout après une simple lecture. Il serait plus commode de l'examiner si on avait le soin de l'imprimer. Les chiffres de la Commission de vérification ne coïncident pas avec les chiffres de Camélinat. A l'avenir, il sera bon d'arrêter les comptes un mois à l'avance. Nous ne sommes pas jaloux de telles ou telles dépenses, mais nous voulons les connaître.

AULAGNIER (Seine). — Bracke semble croire que la Fédération de la Seine désire des attributions différentes des autres Fédérations. Il est dans l'erreur. Mais le Congrès doit fixer la façon exacte dont le contrôle sera fait. C'est pour l'honneur même des

camarades qu'il importe qu'ils soient mis à l'abri des critiques par un contrôle sérieux.

La Commission doit pouvoir fonctionner non seulement quand il plaira au trésorier, mais lorsqu'il lui plaît à elle. La Seine doit nommer dès le commencement de l'année une Commission de contrôle, celle-ci doit contrôler une fois tous les trimestres, et son rapport doit être inséré au *Socialiste*, pour que même les profanes puissent savoir ce que devient l'argent des cotisations. C'est l'honneur du Parti de ne pas craindre que les profanes eux-mêmes puissent connaître les choses.

SIXTE-QUENIN (Bouches-du-Rhône). — Nous demandons que le Congrès prenne des sanctions contre les députés qui ne paient pas leurs cotisations, au moins ceux qui systématiquement se mettent en défaut.

DUMAS (Allier). — La dette des élus est très élevée. Nous demandons à connaître les noms de ceux qui ne sont pas en règle.

*Une voix.* — Nous demandons la même chose pour les conseillers municipaux de Paris.

BOUVERI (Saône-et-Loire). — J'appuie la proposition.

CONSTANS (Allier). — J'ai été très surpris d'entendre le rapporteur dire que la Commission n'avait pas eu le temps matériel de vérifier les factures. Le rôle de la Commission de contrôle, dans l'intérêt même de notre trésorier et de la Commission Administrative Permanente, est justement de vérifier si les pièces comptables sont d'accord avec les livres. Ce que le parti a besoin de savoir, c'est que l'emploi des fonds est exact et judicieux. Cela non par défiance vis-à-vis du trésorier, mais dans son intérêt même.

BRACKE. — Ce que j'ai dit n'est pas contraire à ce qu'a dit Aulagnier, et je suis d'accord avec lui et Constans. Mais j'ai dit que la Commission de contrôle n'avait pas à se substituer au trésorier pour nous apporter un tableau différent. Que le contrôle soit sérieux, rien de plus naturel, et les camarades de la trésorerie l'ont eux-mêmes demandé. Mais il ne s'agit point de nous apporter un contre-rapport. La Commission a simplement à nous dire si les chiffres sont exacts.

GROLLET (Seine). — Bracke a raison. Une commission de contrôle doit fonctionner, non pas quand le trésorier la convoque, mais quand elle convoque le trésorier du Parti. Elle n'a pas à dire si elle approuve ou désapprouve les dépenses, mais seulement si les chiffres sont exacts.

UHRV (Lorraine). — Nous nous trouvons en présence de deux théories. Celle de Bracke, qui veut que la Commission, avant l'ouverture du Congrès, au moment de la clôture des comptes, dise s'ils sont exacts ; celle de Constans qui veut qu'elle soit réellement une Commission de contrôle permanente, qui vérifie tous les trimestres les écritures.

Monties a demandé, et je reprends sa proposition, que le trésorier fasse connaître les dépenses afférentes au personnel. Mais je demande en outre que tous les ans la commission propose un budget général. Le Congrès décidera les dépenses à effectuer, en gros et par un détail. On évitera ainsi que le Conseil National puisse dans le courant de l'année voter des dépenses non prévues.

BRUCKÈRE, rapporteur. — Ce n'est pas mon rôle de répondre aux divers orateurs. Je veux seulement dire qu'on a eu tort de paraître opposer Camelinat

et Roland à la Commission de contrôle. Ce que nous avons fait, l'a été d'accord avec eux. Elus au Congrès de Gentilly, nous nous sommes aperçus que le temps manquerait pour la vérification de tous les comptes-factures, etc. Nous avons donc très mal fonctionné. J'espère qu'il en sera autrement pour la prochaine Commission.

D'autre part, il y a deux livres de comptes. On peut les conserver puisqu'il y a deux camarades qui travaillent séparément. Mais il y aurait lieu de centraliser pour le bilan. En groupant les chiffres, nous avons voulu donner le détail des frais généraux toujours un peu vagues, et faire figurer d'autre part comme créances à recouvrer les cotisations dues par les élus.

CAMÉLINAT, *trésorier*. — Nous pouvons constater que le groupement nouveau des chiffres nous conduit au même total. C'est la preuve que les écritures sont exactes. Voici maintenant les appointements du personnel :

Le Secrétaire général, 400 francs par mois ;

Les secrétaires adjoints (chacun) 50 francs par mois ;

Les délégués permanents (chacun) 300 francs par mois ;

Le trésorier, 150 francs ;

L'administrateur comptable, 300 francs ;

Un employé (librairie) 200 francs ;

Pour la correction du *Socialiste*, 50 francs.

Il me reste à dire que, à tous les Conseils Nationaux, j'ai fourni, sauf la dernière fois proche du Congrès, l'état des comptes, et quant à moi, je demande au Congrès de voter la Commission de contrôle permanente.

LE PRÉSIDENT. — Nous sommes saisis de diverses

propositions. On demande de les renvoyer à une commission de 11 membres chargée de les rapporter. (Adopté.)

Sont nommés : Gotti, Stern-Maydieu, Groussier, Corgeron, Gindre, Bruckère, Uhry, Aulagnier, Ladevèze, Locquin, Paul Faure.

LAPICQUE (Vosges). — Je voudrais parler à propos du *Socialiste*, non pas sur des questions d'argent, mais sur la tenue morale du journal. Il y a lieu de dissiper une confusion volontairement entretenue par les adversaires, mais causée aussi par nous.

Comment se fera la transformation socialiste ? Il n'y a pas sur ce point, d'orthodoxie socialiste, nul n'a une pensée semblable à celle de son voisin. Le parti est un groupement pour l'action, pour une tactique en vue d'un résultat. La discussion sur la doctrine est libre.

Entre autres, il y a un malentendu grave à dissiper, si on ne veut donner prise aux attaques des adversaires. Ainsi Bracke a écrit dans le *Socialiste* : « Se figurent-ils donc que ce soit de la voie parlementaire qu'ils attendent la transformation sociale » ?

CONSTANS. — Je demande la parole pour une motion d'ordre. Certes, il faut que la liberté de parole soit entière. Mais Lopicque instaure ici, en réalité, un nouvel ordre du jour. Je demande qu'on revienne à l'ordre du jour du Congrès.

LAPICQUE. — Je ne demande pas au Congrès de formuler une doctrine, mais seulement si on pourra nous objecter certaines idées, en les prenant dans le *Socialiste* où elles ont un caractère officiel, et je terminerai par une motion d'ordre pratique.

La Fédération des Vosges est parmi les rares Fédé-



rations qui ont loyalement appliqué les décisions du Parti (*interruptions*). Je rappelle que lorsque nous faisons une campagne, les adversaires cherchent à nous mettre en contradiction avec nous-mêmes. On nous cite les opinions de tel ou tel. Il ne faut pas que les camarades aient le droit de donner officiellement, au nom du Parti, des opinions.

Il y a différentes formes d'activité vers la révolution : il y a le terrain syndical. Mais nous, nous sommes la face politique de l'action révolutionnaire, nous nous plaçons alors sur le terrain démocratique et républicain (*interruptions*) et nous attachons une importance pratique aux élections et à l'action des majorités. Je crois qu'il n'y a pas d'action plus puissante que l'action parlementaire et politique, et j'ai le droit de le dire. Mais ce qu'il ne faut pas, c'est que le secrétaire du Parti écrive sous sa signature, dans le journal officiel du Parti, une phrase comme celle que je signale, parce qu'on viendra me l'opposer au moment même où je dirai : votez pour le socialiste, vous pourrez ainsi réaliser la suppression de la propriété capitaliste.

BRACKE. — Contrairement à l'opinion de Constans, ce que Lapique a dit est dans l'ordre du jour. On peut discuter la façon dont le *Socialiste* est rédigé. Mais la proposition de Lapique ne peut être votée par le Congrès. Est-ce donc en effet le Secrétaire-adjoint du Parti qui a écrit l'article en question ? Non pas, mais c'est le citoyen Bracke, qui pense en effet qu'on n'est pas logique si, étant socialiste, on dit que c'est par la voie parlementaire que la transformation de la société se fera. Et l'article était signé Bracke. C'est lorsqu'il n'y a pas de signature qu'un article engage le Parti. Tout le monde, dans le *Socialiste*, peut dire son opinion. Et moi, parce que je suis l'un

des secrétaires du Parti, je ne le pourrais pas ! Je demande que le Congrès passe à l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT consulte le Congrès. L'ordre du jour pur et simple est voté.

POISSON (Basse-Normandie). — Je suis d'avis que le *Socialiste* continue d'avoir ses rédacteurs habituels, courants. Mais il y a une partie du journal qui semble réservée aux militants du Parti. Je demande qu'un militant ne puisse écrire dans le *Socialiste* que par l'intermédiaire des secrétaires de fédération, et le visa de la fédération.

LE PRÉSIDENT. — Je fais remarquer que souvent des articles ne sont pas insérés faute de place. Si l'article vient d'un militant, il n'y a que demi-mal, mais quand il viendra d'une fédération, ce sera une source de conflits.

DUBREUILH. — Je ne m'oppose pas à la motion Poisson. Le Conseil National a demandé à plusieurs reprises qu'un camarade dans chaque fédération corresponde avec le *Socialiste*. Peu de fédérations l'ont fait. Dans ces limites, la proposition de Poisson est excellente, mais on ne peut pas défendre à la rédaction du *Socialiste* d'insérer un article qui n'aurait pas été visé par le secrétaire de la Fédération.

La proposition n'est pas maintenue .

#### La Librairie et le « Socialiste »

ROLAND. — Je prie le Congrès de rappeler aux fédérations l'obligation pour tous les groupes d'être abonnés au *Socialiste*. (Adopté.)

#### Rapports des Fédérations

LE PRÉSIDENT. — On pourrait remettre ces rapports à la fin du Congrès. (Adopté.)

## Rapport du Groupe Parlementaire

LE PRÉSIDENT rappelle que le rapport a été publié dans le *Socialiste*, et il ouvre la discussion.

MISTRAL (Isère). — Je demande une sanction à certains faits que je vais exposer. Nous avons 52 élus qui font autant que possible leur devoir, mais doivent-ils limiter leur action au Palais-Bourbon? A Grenoble, il s'est produit des faits importants, un conflit entre le patronat et les salariés, qui a duré plus d'un mois. D'accord avec la Bourse du travail et avec Merrheim, nous avons télégraphié au Conseil National pour avoir deux députés. Personne ne s'est dérangé. Une fois le conflit terminé, Bouveri a bien voulu venir faire une enquête et nous avons pu empêcher l'expulsion de camarades étrangers et faire mettre en liberté des camarades arrêtés et au secret. Le groupe parlementaire aurait dû déléguer immédiatement de ses membres. On laisse trop le mouvement ouvrier en dehors de nous ; dans les grèves, il faut au contraire des représentants présents. Je dépose une proposition pour qu'une permanence d'élus soit établie pour les envoyer au premier appel des Fédérations, surtout dans les cas de grève. Il faut que les députés ne fuient pas le contact des organismes ouvriers.

PAUL FAURE (Dordogne). — J'ai mandat de la Fédération de Dordogne de présenter quelques observations. Le groupe parlementaire doit être discipliné et soumis au Parti, qui n'a eu jusqu'ici aucune action de contrôle. L'action parlementaire de nos élus est désordonnée et incohérente. La plupart des projets de loi qui vont être soumis à la Chambre ne portent que quelques signatures et souvent une seule.

Je constate que l'action collective ne s'exerce pas

dans les cas où elle serait nécessaire. Si un élu présente un projet de loi sans consulter le Parti, ni les Fédérations, ni même ses collègues, il peut y avoir division au moment du vote, ce que le pays pourrait attribuer à une incohérence du Parti. Il faut au contraire lui donner l'impression de notre force et nous demandons que tous les projets de loi soient d'abord déposés au groupe parlementaire et signés de tous les élus.

BRACKE demande à présenter quelques observations, moins sur le rapport de Groussier, que sur ce que le rapport du groupe parlementaire devrait être à l'avenir. Groussier se trouve dans cette situation, qu'il s'est désigné comme rapporteur par dévouement. Il n'avait donc pas l'autorité d'un rapporteur nommé et il a dû glisser légèrement sur les cas où se sont présentés de petites difficultés.

Ainsi, il dit qu'en général on a voté comme un seul homme, moins deux ou trois fois, et que dans quelques cas seulement il y a eu division. Il a indiqué ces cas d'une façon qui n'est pas assez instructive. Par exemple, quand il dit que sur la question des contributions indirectes, il y a eu division. S'il avait été désigné comme rapporteur par le groupe, il aurait pu dire que sur la question des bouilleurs de cru il y a une difficulté pour le Parti, qui aura à l'envisager pour donner son avis, auquel tous les députés devront se soumettre.

Sur l'orientation du groupe, il n'a pu non plus donner d'indication nette. Il faut que nos camarades, à l'avenir, disent pourquoi ils ont pris telle ou telle attitude et quels sont les motifs qui les ont obligés à se diviser sur certaines questions.

CHAMBAS (Corrèze), appuie les observations de Mistral. Dans la Corrèze, des faits semblables se sont

produits. 52 gendarmes furent envoyés à Cornille, dressèrent des procès-verbaux et procédèrent à des arrestations. Nous avons écrit et télégraphié à des députés, et nous n'avons pas reçu de réponse. Si un membre du Parti, un député qui par son mandat a une grande influence sur les autorités, était venu, nous aurions pu former plusieurs groupes socialistes. Voilà un point sur lequel syndiqués et révolutionnaires sont d'accord : l'intervention des élus.

Je demande donc que le Congrès prenne la décision qu'une organisation nouvelle soit créée pour qu'en cas de besoin on puisse compter sur les élus.

CONSTANS. — Dans une de ses dernières réunions, le groupe socialiste à la Chambre a reconnu l'inconvénient qu'il y avait de se trouver au Congrès en présence de critiques auxquelles nous ne pouvons pas répondre d'une façon précise parce que nous ne sommes pas prévenus de ces critiques. Et nous demandons aux camarades des Fédérations d'envoyer au Conseil National quelques jours avant le Congrès les critiques qu'ils ont à formuler pour pouvoir y répondre avec documents à l'appui. Néanmoins, je veux prendre une à une les critiques qui nous ont été adressées.

On nous a reproché de ne pas être allés à Grenoble. Toujours les élus ont senti que leur devoir étroit était de soutenir les travailleurs en conflit contre le capitalisme. Je voudrais savoir quels sont les élus qui ont été demandés par le Conseil National et qui s'y sont refusés. Pour ma part, j'étais dans ma région et j'ai écrit, lorsque j'ai connu par la presse les incidents de Grenoble, au Conseil National : Ne croyez-vous pas utile d'envoyer à Grenoble des élus socialistes, pour montrer au prolétariat qu'il y a d'autres élus que les indépendants ? On m'a répondu

quelques jours après d'aller à Grenoble faire une enquête. Ce n'est pas parce que j'avais écrit qu'on devait me désigner, j'étais retenu chez moi.

En ce qui concerne les propositions de loi déposées par les élus socialistes, on nous a dit qu'elles porteraient une seule signature. J'ignore à quelle proposition Faure a fait allusion. La plupart des propositions portent les signatures de tous les membres du groupe parlementaire, sauf refus formel. Delory a fait imprimer des listes avec tous les noms et nous les collons en tête de la proposition. Quand il s'agit d'une proposition tout à fait locale, d'un crédit de 150.000 francs par exemple pour des bateliers en chômage, il ne s'agit pas d'une question générale, et l'élu de la région seul signe.

En ce qui concerne notre rapport, il est certain que nos réunions du groupe ne sont pas assez nombreuses ; quelques camarades n'y assistent pas, et il faudrait dire leurs noms. Il ne me plaît pas de supporter une responsabilité que je ne veux pas assumer. Il est tout naturel que les deux secrétaires soient chargés de faire le rapport.

Il est évident que les élus socialistes doivent être à la disposition du Parti et sous le contrôle du Parti, mais quand on critique il faut mettre les points sur les *i* et dégager la responsabilité de chacun.

BLANC (Vaucluse). — Je suis un des élus qui furent chargés d'aller à Grenoble. J'étais occupé à ce moment par l'enquête sur l'élection de M. Leroy-Beaulieu : elle a duré huit jours. Je l'ai écrit à Dubreuilh, en le prévenant que je serais à la disposition du Parti, le samedi et le dimanche suivants.

LE PRÉSIDENT. — Tous les élus peuvent venir à la tribune. Les militants constatent qu'il n'y a pas d'or-

ganisation. Il en faudrait une pour qu'à l'avenir cela ne se reproduise pas. Groussier parlera pour tous.

ACLAGNIER (Seine). — Notre ressentiment n'est pas contre les élus, mais contre l'organisation du groupe parlementaire. Je sais qu'il n'est pas toujours agréable d'aller se faire insulter dans les grèves par certains énergumènes. Mais les élus n'ont pas déserté le champ de combat. S'ils sont critiqués, ils seront aussi approuvés par d'autres ; leur place est à côté des travailleurs. S'ils n'y vont pas, c'est cette attitude qui donne barre aux anarchistes.

On en revient à dire ce que reprochait Lopicque, qu'il n'y a rien à attendre du mouvement parlementaire, mais seulement du soulèvement des prolétaires sans qu'ils s'occupent de politique.

RAPPOPORT (Hérault). — Il me semble qu'il n'y a pas lieu, à propos d'un changement de ministère, de promettre d'avance et d'emblée la confiance à un gouvernement, comme Jaurès l'a fait, à Tours, je crois. Il est impossible pour nous de déclarer que nous avons confiance dans un gouvernement bourgeois quel qu'il soit. Nos porte-paroles, quel que soit leur talent, ne peuvent pas nous engager. Beaucoup croient que le temps de l'ancien bloc est revenu, mais l'immense majorité doit être convaincue que quelle que soit l'attitude de Clemenceau ou tout autre bourgeois, il rencontrera l'opposition irréductible de notre parti. Nous constatons avec joie que le groupe parlementaire a eu une attitude correcte, mais nous avons à dire que nous garderons une politique de classe conforme aux intérêts du prolétariat. Quel que soit l'appui partiel que nous donnerons au gouvernement, l'attitude générale du groupe parlementaire doit rester la même, quelle que soit la

politique au pouvoir. Je propose la motion suivante :

Le Congrès de Limoges prend acte de l'attitude d'opposition irréductible prise par le groupe parlementaire vis-à-vis du gouvernement, en l'approuvant, et compte sur la continuation de cette tactique à l'avenir. Car cette tactique est seule conforme aux intérêts du prolétariat et au pacte de l'unité.

BOUVERI. — Quand Dubreuilh m'a dit de me rendre à Grenoble, il m'a été impossible d'y aller dès la première lettre. Je revenais d'une tournée et le travail s'était accumulé pendant mon absence à la mairie. Si les parlementaires ne trouvent pas toujours agréable d'aller dans les grèves, c'est qu'on y est mal reçu. Quelques syndicalistes disent aux ouvriers : qu'attendez-vous de ces « bouffe-galette » ? Dans une réunion de 7 à 800 grévistes, on m'a reproché de venir faire mes petites affaires. Je ne me décourage pas pour des paroles aussi maladroites. Chaque fois que mon temps me le permettra, je répondrai à l'appel de la Commission Administrative Permanente et je dédaignerai les reproches qu'on peut faire à l'action parlementaire à la Chambre.

DUBREUILH. — C'est à Mistral que je veux répondre. Les camarades nous ont écrit et télégraphié. Le bureau s'est adressé aux députés qui se trouvaient les plus proches voisins de l'Isère, à Blanc, Vincent Carlier, Marietton. Ils nous ont répondu et donné des raisons valables. J'ai écrit alors à Constans qui ne pouvait y aller. Bouveri n'a pu répondre qu'à la seconde invitation. Ce n'est que la grève terminée que le Parti a pu être représenté. C'est évidemment regrettable. Un tableau de roulement devrait être établi, a-t-on proposé à la Commission Administrative Permanente. Au Congrès de Chalon, on a décidé d'établir un tableau de roulement spécial, à raison de deux députés par semaine. L'institu-



tion demandée existe donc déjà, seulement elle ne fonctionne pas. A la nouvelle législature, j'ai dit à Dejeante qu'il fallait dresser ce tableau de roulement. La session a été très courte et le tableau n'a pu être établi. Je demande à Mistral de se rallier à l'ordre du jour suivant :

Le Congrès rappelle la décision prise par le Congrès National de Chalon, tendant à l'institution d'un tableau de roulement spécial établi avec les seuls députés à raison de quatre par semaine pour des cas déterminés, notamment pour les grèves et pour les campagnes électorales.

Il invite le groupe socialiste au Parlement à procéder, d'accord avec la Commission Administrative Permanente et dès l'issue du Congrès, à l'établissement de ce tableau de roulement.

**MISTRAL** accepte.

La motion Dubreuilh est adoptée.

**GROSSIER** (Seine). — Je veux dire d'abord quelques mots de la question posée par la Fédération de l'Isère. Dans le passé on allait dans les grèves, mais la situation est différente, et la Confédération générale du Travail a toujours déclaré qu'elle ne voulait pas d'élus sur les champs de grève. Nous n'avons pas de lutte à entamer sur ce point, où il faudrait une entente. C'est moins la crainte d'insultes que les craintes de difficultés augmentées qui commande la prudence.

Il n'en serait pas de même si on est appelé par les intéressés eux-mêmes. Là naturellement, c'est un devoir de répondre à l'appel.

Un autre point a été soulevé par Bracke sur les votes émis. D'une façon générale tous les camarades du groupe ont voté ensemble sur toutes les questions importantes et essentielles et j'ai indiqué que sur deux questions se sont produites des divergences qui

se produiront encore dans l'avenir. Il y a certains intérêts de région contre lesquels on ne peut pas lutter d'une façon absolue et il faut laisser une certaine latitude aux élus. En les obligeant sur tous les votes à une action commune, on irait contre l'intérêt du Parti.

BRACKE. — Je demande, quand il y a des divisions, qu'on en indique les motifs.

GROSSIER. — Il y a un projet de loi sur les taxes d'alcool et un autre sur les douanes, ce sont bien là des intérêts régionaux. Sur ces points là, nous sommes obligés de laisser une certaine latitude aux élus, quitte à faire préciser les raisons qui ont fait voter dans un sens ou dans l'autre.

La session a été courte et il y a eu un certain nombre de députés nouveaux. En se connaissant mieux le groupe deviendra plus compact. Il est déjà animé de bonne volonté et la presque unanimité est de cœur avec le Parti et décidée à prendre des décisions dans l'intérêt du Parti et à faire que le lien qui doit unir le groupe parlementaire au Parti soit plus intime qu'il ne l'a jamais été.

Nous avons deux propositions à vous faire. Nous demandons que les camarades qui ont des questions à poser les précisent à l'avance pour que nous puissions arriver avec une documentation certaine. En second lieu nous proposons une mesure indispensable pour le bon fonctionnement et pour rendre le lien avec le Parti plus intime. Nous demandons, parce qu'il est difficile au secrétaire du groupe d'entretenir avec les Fédérations la correspondance nécessaire, que dans le sein de la Commission Administrative Permanente un secrétariat spécial soit chargé des rapports avec le groupe parlementaire.

Le rapport, cette année, n'est pas un rapport pro-

prement dit, parce que beaucoup de camarades étaient absents pendant les vacances. A l'avenir il sera plus complet.

DEJEANTE (Seine). — Si les élus ne répondent pas toujours aux lettres qui leur sont adressées, c'est qu'ils reçoivent un grand nombre de demandes de toutes parts ; il faudrait être le député de toutes les circonscriptions sans compter la sienne. Cela justifie la nomination d'un secrétaire spécial chargé de répondre aux Fédérations.

FAURE. — Nous nous trouvons à chaque congrès devant des faits accomplis et personne ne représente le groupe parlementaire. Il faudrait un mandataire du groupe ; où est-il ? Je demande à Groussier quelle sera l'attitude du groupe devant le ministère Clemenceau-Briand-Viviani. Il y a au gouvernement des hommes qui ont trahi le Parti, Briand et Viviani. Y aura-t-il opposition systématique de classe ou compromission et cuisine politique ?

LE PRÉSIDENT. — Il n'est pas utile de donner une réponse immédiate, parce que Rappoport a déposé une proposition dans ce sens, qui sera discutée dans un instant. Ce n'est pas aux députés, d'ailleurs, à vous dire ce qu'ils feront, mais à vous de leur indiquer l'attitude qu'ils devront tenir. Il nous est difficile de vous répondre officiellement sur ce point parce que Groussier est ici, non pas comme membre du groupe parlementaire, mais comme délégué de la Fédération de la Seine. Moi-même je ne suis ici que comme représentant la Fédération du Nord. Nous ne sommes pas ici comme députés. Cependant, Delory député devra suivre l'avis qui lui sera donné par Delory délégué.

GOUDE (Bretagne). — Groussier a dit que les dé-

putés se déplaceraient seulement sur demande des groupes économiques. Ce n'est pas mon avis. En dehors des patrons et des ouvriers en grève, il y a un troisième élément, c'est la police et le gouvernement. Je connais certaines grèves à Brest pendant lesquelles nous aurions été heureux d'avoir un député sur les lieux pour se rendre compte de ce qui se passait. A ce moment des grévistes étaient payés par les réactionnaires pour faire grève, et ne voulaient pas voir venir un député socialiste parce qu'il aurait pu constater que la police assistait impassible aux bris de clôture et protégeait des bandits. On voulait jeter le discrédit sur la municipalité de Brest. Dans certains cas, par conséquent, quand des groupes politiques demanderont un député, il faudra que, malgré l'opposition des groupes économiques, un député socialiste vienne.

Le président donne lecture des propositions reçues :

1° *Le Congrès donne mandat aux élus du Parti d'agir rigoureusement au Parlement pour l'extension à l'Algérie des lois dites pour la protection des travailleurs. (Fédération de l'Algérie.) (Adopté.)*

2° *Le Congrès, décidé à unifier l'action du Parti à la Chambre comme dans le pays, invite ses élus à ne déposer aucune proposition de loi à titre individuel, et à en saisir préalablement le groupe parlementaire qui aura à en prendre collectivement l'initiative et la responsabilité. (Féd. de la Dordogne.)*

3° *Les délégués de la Fédération du Rhône demandent au Congrès d'inviter pour l'avenir le groupe parlementaire à s'occuper d'une façon particulière des élections contestées intéressant le Parti, ce qui ne s'est pas encore produit; notamment en ce qui concerne l'élection contestée du citoyen Arnaud dans la deuxième circonscription de Lyon.*

Il est entendu que le groupe socialiste fera le nécessaire.

4<sup>e</sup> La motion Rappoport.

5<sup>e</sup> Une motion concernant l'attitude en face du ministère au pouvoir, déposé par la Fédération des Bouches-du-Rhône :

*Le ministère actuellement au pouvoir demandera certainement à la Chambre des députés, après sa première déclaration, un vote de confiance.*

*Les députés socialistes seront obligés de se prononcer. Les délégués des Fédérations, réunis en Congrès National avant la rentrée des Chambres, doivent prendre leur responsabilité dans la position du Parti devant le ministère actuel.*

*Les représentants du Parti socialiste ne peuvent aujourd'hui donner une marque de confiance quelconque aux hommes qui ont agi contre la classe ouvrière avec une violence dépassant les procédés des gouvernements les plus réactionnaires. Le chef de ce ministère employa non seulement l'armée, mais aussi les magistrats debout complaisants, et les ruses policières dans une affaire de complot imaginaire sur lequel les gens de bonne foi ont une fâcheuse opinion, et certainement préparé par les organisations au service de la bourgeoisie capitaliste.*

*De plus, un vote de confiance serait une atteinte aux décisions des Congrès socialistes nationaux et internationaux, tendant à ne pas coopérer à l'action politique des partis bourgeois.*

*Cette décision au sujet d'une demande d'un vote de confiance n'empêchera point les représentants socialistes de voter toutes les réformes capables d'apporter à la démocratie un peu d'amélioration. Il est utile que le Parti radical applique son programme, afin de montrer au prolétariat qu'il ne trouvera son émancipation que dans la réalisation socialiste.*

RENAUDEL. — Il conviendrait de ne pas mélanger les questions touchant à l'organisation du groupe et celles qui ont trait à la politique du groupe au Parlement.

LE PRÉSIDENT. — La première partie semblait liquidée. Mais il y a des dépenses à engager. Les propositions faites par le citoyen Groussier au nom du

Groupe ne peuvent donc être admises qu'à titre de vœu.

RÉVELIN (Marne). — Les rapports doivent être organisés plus étroitement entre les deux organismes, Commission Administrative Permanente et groupe. Mais, ce n'est pas nous, c'est le groupe qui aura, s'il y a lieu, à créer un rouage particulier. Je fais donc des réserves, afin que tout cela soit renvoyé au Conseil National à la Commission Permanente Administrative et au groupe.

LE PRÉSIDENT. — Toutes les propositions sont donc retenues, mais remises à l'application de la Commission Administrative Permanente.

#### **L'attitude du Parti et le Gouvernement**

JAURES (Tarn). — Je veux seulement dire en quelques mots, devant le Congrès, que le texte même des motions déposées, l'une par Rappoport, l'autre par la Fédération des Bouches-du-Rhône, tour à tour trop vagues ou trop méticuleuses, démontre la difficulté extrême qu'il y a pour le Parti à ensermer dans une formule trop minutieuse les détails de la conduite du groupe parlementaire.

L'inconvénient de la motion Rappoport, c'est de laisser supposer qu'à un seul moment, depuis que le groupe s'est constitué, et par un de ses militants — quel qu'il soit — les principes que le Parti a dictés, qui sont la règle de son action et la base même de son unité, aient pu être mis en péril ou faussés. Je ne le crois pas. Je ne crois pas qu'il y ait un seul élu qui ne soit pas décidé à appliquer et à respecter les principes et la méthode de l'unité socialiste, non seulement dans leur lettre mais dans leur esprit.

Que veut le Parti ? Qu'a-t-il déclaré ? Il a déclaré que le Parti socialiste, pour mener la bataille de classe du prolétariat contre la classe possédante, devait rester l'état d'opposition fondamentale à l'égard des autres partis, tout en essayant d'accroître les libertés politiques, de perfectionner l'action socialiste et de permettre au prolétariat de mieux préparer la révolution intégrale. Je crois qu'à ces termes déjà posés par le Parti, aucun élu n'a manqué ou ne se propose de manquer. L'indépendance du groupe parlementaire se marque non seulement parce qu'aucun des élus ne participe de près ou de loin à aucune combinaison gouvernementale, non seulement parce que le Parti socialiste n'est plus représenté par aucun de ses éléments dans l'ancienne délégation des gauches, non seulement parce que nous sommes décidés à la marquer par le refus systématique de cet ensemble du budget dans lequel la gestion capitaliste se résume, mais parce que nous sommes bien décidés à ne jamais sacrifier à une convenue gouvernementale, à une combinaison parlementaire, les intérêts mêmes du prolétariat et l'autonomie de la classe ouvrière représentée par le Parti.

Pourquoi Rappoport, tout à l'heure, a-t-il voulu prendre des précautions contre des périls qui n'existent pas ? A force de vivre de la vie parlementaire, je deviens un peu soupçonneux et j'ai pu entrevoir, — je me suis peut-être trompé — quelque critique discrète et amicale à mon égard. Eh bien, Rappoport s'est trompé.

Chacun de nous, quand il parle, ne peut engager, comme il le rappelait lui-même, que sa responsabilité personnelle. Il est difficile, cependant, au propagandiste que vous appelez dans vos fédérations, de paraître ignorer les éléments de la situation politique ;

et quand j'arrive à Tours, ou en Normandie, ou en Auvergne, et que je vois affiché sur les murailles, par les soins des camarades, comme sujet de la conférence : « le socialisme et la situation politique », il m'est difficile de paraître ignorer qu'un nouveau gouvernement est en formation.

Je n'ai pas dit que j'étais disposé à donner à ce gouvernement un acte de confiance générale et préalable. Je crois que ce serait la pire imprudence et que cela amènerait les pires mécomptes. Ce que j'ai dit dans ces réunions, comme nous l'avons dit tous, absolument tous, au banquet du Salon des Familles, c'est que nous devons nous féliciter de cette combinaison. Et pourquoi ? Précisément parce que, ayant un caractère nettement radical-socialiste, elle ne permet plus au radicalisme d'esquiver sa responsabilité. Voilà ce que je maintiens. Tant qu'il y avait au pouvoir des hommes qui ne représentaient pas le radicalisme-socialiste, celui-ci avait le droit de se dégager en disant : pardon, ce n'était pas moi. Maintenant que M. Clémenceau est appelé au pouvoir, lui le chef authentique et reconnu du parti radical-socialiste en France, qui a toujours déclaré que le programme du parti radical-socialiste était le sien, maintenant qu'il est au gouvernement dans des conditions qui lui permettent de réaliser sa volonté, il y a, pour le parti socialiste, intérêt à en prendre acte devant le pays et à dire : « Les radicaux-socialistes sont officiellement et authentiquement au pouvoir ; s'ils n'appliquent pas intégralement leur propre programme, c'est la responsabilité du parti radical tout entier qui sera en jeu. »

Et j'ai ajouté que s'il n'appliquait pas son programme, nous devons, nous socialistes, éviter de toutes façons qu'on pût nous en imputer la responsabilité. Et voilà pourquoi je ne cesserai de dire, non



pas qu'il faut accorder une confiance préalable à tel ou tel gouvernement, mais, s'il apporte des réformes dans les limites de son programme restreint, que nous ne nous associerons pas aux intrigues de gauche, aux intrigues de ceux qui regardent aux personnes et non aux choses, et que nous aiderons, non pas le gouvernement, mais la réalisation des réformes.

Il y aurait à mon sens la plus grande imprudence à procéder autrement, et j'ajoute que si vous posez ainsi la question, en ces termes généraux, il vous devient très difficile de dire au groupe socialiste parlementaire pour une éventualité indéterminée, de dire d'avance : tu diras non à ceci, et tu diras oui à cela.

Vous nous dites que d'emblée il faudra refuser tout vote d'approbation générale. Est-ce que vous savez dans quelles conditions va s'engager la bataille, comment va se poser le problème ? Il y a une question qui prend tous les jours un caractère plus aigu, c'est l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. A l'heure où je parle, il y a une fraction des radicaux, M. Maujan, M. de Lanessan, qui somment le gouvernement de violer la loi sur le repos hebdomadaire. Le parti socialiste en réclame l'application intégrale et immédiate. Si le gouvernement cède à la volonté des radicaux, nous le combattons à fond et dirons que non seulement il a violé la loi, mais qu'il a perdu tout crédit pour préparer des lois ouvrières ; mais s'il déclare qu'il l'appliquera, pourquoi voulez-vous que, d'avance, nous déclarions que nous nous associerons contre lui à l'assaut qui lui sera livré ? Ce sont des détails de tactique.

Et je voulais répondre à Paul Faure, quand il a soulevé ici la question de Briand et de Viviani : Mais c'est vous qui allez mettre le parti à la remor-

que des socialistes indépendants ! Je m'imaginai que nous n'étions préoccupés que du parti socialiste et que depuis l'Unité il n'y avait qu'un parti socialiste. Je m'imaginai que notre responsabilité n'existe et ne peut être engagée que dans les limites de ce parti socialiste organisé et unifié, et que tout ce qui se produit hors de lui, fût-ce sous l'étiquette et l'enseigne du socialisme, ne peut à aucun degré engager la responsabilité du socialisme lui-même. Mais où vous leur donneriez un rôle démesuré, la direction du parti socialiste lui-même, c'est s'il suffisait qu'un socialiste indépendant, ou qui se qualifie tel, proposât une réforme, pour que nous soyons obligés de la repousser.

On va nous apporter une demande de crédit pour la constitution du ministère du Travail, que les élus socialistes ont réclamé depuis des années. Sur cette question, il n'y aura probablement pas seulement un vote de fond à émettre, il est probable que le gouvernement (un certain nombre de radicaux, membres de la majorité, contestent la légitimité de cette création), il est possible que le gouvernement choisisse précisément cette question pour poser sur elle la question de confiance. Dans cette hypothèse, si la question se pose ainsi, alors nous, parce que le premier titulaire de ce ministère sera un socialiste indépendant, allons-nous voter contre ce ministère du Travail ?

Voilà, citoyens, des difficultés de conduite auxquelles vous ne pouvez pas acculer le parti. De plus en plus le Parti est organisé dans ses groupes, dans ses fédérations, dans son unité nationale, et jamais congrès ne fut plus nombreux, plus attentif, plus préoccupé des intérêts du socialisme que l'est véritablement celui-ci ; c'est cette forte organisation qui est votre sauvegarde. Le Parti est si uni, si organisé,

si maître de sa pensée, que si un seul de ses élus avait la tentation de violer les principes, il serait non seulement un renégat, mais un insensé.

Si vous voulez émettre un vote, bornez-vous à rappeler aux élus que leur attitude, à l'égard de tous les partis et de tous les gouvernements, doit être, demain comme hier, dictée par les principes mêmes du Parti, inscrits dans le pacte d'unité ; mais n'ajoutez pas une formule trop vague ou trop méticuleuse, ne liez pas les mains du parti pour une action donnée. Vous regretteriez plus tard de l'avoir engagé.

FAURE. — Je n'ai pas dit cela. Il ne s'agit pas d'opposition systématique. Il y aura une déclaration de principes à faire. Les socialistes diront-ils au Gouvernement : Nous ne sommes pas du même côté de la barricade ?

GRADOS (Aube). — Il s'agit avant tout de supprimer, par l'attitude des élus, une nouvelle équivoque qui peut se créer dans les cerveaux ouvriers. Puisqu'il n'y a rien de commun entre les indépendants et nous, il faut que cela soit manifesté catégoriquement et que l'on puisse le prouver par le *Journal Officiel*.

GUESDE (Nord). — J'ai entendu, comme vous tous, avec un extrême plaisir, mais sans surprise, notre ami Jaurès. J'étais sûr qu'il parlerait dans ce sens. Nous sommes tous d'accord, c'est entendu, mais la question n'est pas de savoir si nous sommes d'accord pour rester sur le terrain de l'unité. Il s'agit de savoir si on comprendra, dans la France ouvrière, qu'un congrès socialiste ait eu lieu à Limoges, et que ce Congrès soit resté muet en face, je ne dirai pas de l'événement (pour nous c'est toujours le même ministère qui continue sous un autre titre), mais du

changement de personnel gouvernemental qui vient de se produire.

Je dis que sans être en contradiction avec Jaurès, il y a lieu de ne pas se borner à faire un acte de foi dans les camarades du Parlement. Le Parti a à s'affirmer pour que, lorsqu'un des nôtres monte à la tribune de la Chambre, on sache qu'il parle au nom du Parti. Il n'y a pas opposition entre les paroles de Jaurès et la motion de Rappoport demandant que le Parti se prononce. Nous n'avons pas été envoyés ici uniquement pour exprimer notre confiance dans ceux que nous avons envoyés au Palais-Bourbon. Nous sommes réunis pour agir et donner sa forme générale à toute notre action, en montrant ici notre unanimité. Il y a donc lieu à un ordre du jour voté par le Congrès de Limoges, ordre du jour qui peut s'inspirer de ce qu'a dit Jaurès.

Jaurès. — Nous sommes d'accord.

GUESDE. — Jaurès a fait une hypothèse : supposons qu'à propos de la constitution du ministère du Travail et de la demande de crédits y afférant, une opposition se forme dans la Chambre, et que la question de confiance soit posée par le Gouvernement. Et il a eu l'air de croire que le devoir du Parti socialiste serait de faire alors un acte de confiance dans ce ministère. Si réellement c'était cette politique qui était soumise au Congrès, je m'opposerais à ce qu'elle soit ratifiée par le Parti.

Comment, il y a une équivoque nouvelle à l'horizon ! Nous savons tous que le travail ne sera rien au point de vue gouvernemental tant que le travail ne sera pas tout. Et nous nous laisserions aller, par un vote de confiance, à donner l'illusion, à la portion de la classe ouvrière qui n'a pas encore compris, que

d'améliorations successives peut sortir l'affranchissement du prolétariat ! Nous entretiendrons cette illusion dangereuse que le ministère du Travail va aiguiller dans le sens de l'émancipation ? Nous ne le pouvons pas.

Evidemment nous sommes en présence d'une situation délicate et très complexe. Mais il faut voir l'intérêt général de notre propagande, de notre recrutement, voir les nécessités du socialisme grandissant. Personnellement, je ne pourrais pas, si la question de confiance était posée sur ce terrain-là, je ne pourrais pas inspirer confiance à la classe ouvrière dans le ministère Clemenceau, parce que je serais forcé, fait par fait, jour par jour, de démolir cette illusion que j'aurais créée moi-même.

Je sais que le rôle d'élus socialistes au Parlement est difficile, mais c'est justement pourquoi, quand un Congrès comme le nôtre est réuni, il faut qu'il se prononce, même sur les points de détail, et ce n'est pas ici un point de détail.

Il est une autre hypothèse à faire. Le parti radical-socialiste est au pouvoir ; il a toutes les responsabilités. S'il ne réalise pas les réformes qu'il a toujours présentées dans son programme, il est en faillite, c'est une affaire entendue. De même que s'il les fait voter, ce sera le programme lui-même qui aura fait faillite en démontrant son insuffisance et sa stérilité. Nous jouons donc sur le velours. Mais dans ce dernier cas, comment allons-nous opérer ? Quelques-uns ont l'air de croire que, lorsqu'une réforme radicale, c'est-à-dire insuffisante et annulée en partie par le milieu capitaliste lui-même, sera adoptée, nous n'aurons qu'à nous féliciter et à triompher. N'allons-nous pas, au contraire, opposer à cet acompte, qui n'est rien à côté de ce qui est dû au prolétariat, nos propres réformes à nous, la réforme socialiste, que nous

dresserons devant les réformes radicales ? Est-ce qu'il n'y a pas là pour nous un devoir ?

Quel est notre rôle à la Chambre comme dans le pays ? C'est d'augmenter notre armée, de détacher des divers rangs ennemis les travailleurs illusionnés et trompés. Et nous nous bornerions à appuyer un ministère, même réformateur ? Et à l'assiette à moitié vide servie à la faim ouvrière nous n'opposerions pas le menu complet, manquant ainsi à notre tâche d'éducation et d'instruction socialistes ? C'est impossible. Nous avons d'autant plus le devoir d'opposer le socialisme au radicalisme, que si les radicaux venaient à tenir leurs promesses, momentanément ils pourraient satisfaire quelques travailleurs trop disposés à se contenter de peu. Nous sommes là pour leur donner de l'appétit et leur apprendre qu'ils ont droit à davantage et que le socialisme est la revendication de tout ce qui leur est dû.

Le Congrès, encore de ce côté-là, doit se prononcer, non pas en rappelant les élus à leur devoir, puisqu'ils n'y ont pas manqué, mais en prenant acte, au nom du Parti, que le groupe parlementaire s'est placé sur le terrain de la lutte de classe et qu'il lui faut y demeurer. Il ne s'agit pas de reproches ou de regrets : évitons ces formules. Mais, sous forme d'ordre du jour, le Parti peut et doit affirmer sa volonté et tracer à ses élus la voie dans laquelle ils auront à marcher.

Que le Parti se prononce et affirme ce qu'il veut, comment il conçoit la marche en avant, et il aura fourni des forces nouvelles pour une action d'ensemble à ceux qui le représentent au Parlement.

JAU'RÈS. — La discussion même et le ton cordial des orateurs montrent combien l'unité socialiste a été salutaire. Il nous sera très facile à tous de nous

entendre en restant, les uns et les autres, sur le terrain de l'unité socialiste.

Je n'ai pas dit un seul moment que le congrès ne puisse marquer la direction politique du groupe parlementaire. Il peut et doit rappeler, au début des sessions et à l'occasion de gouvernements nouveaux, les principes dominants du Parti. C'est tellement vrai, que j'ai rédigé moi-même, après avoir entendu l'ordre du jour de Rappoport, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, rappelant au groupe socialiste du Parlement que son attitude à l'égard des autres partis et à l'égard de tout gouvernement doit être uniquement dirigée par les déclarations et les principes du parti définis par le pacte d'unité, met le prolétariat en garde contre l'insuffisance du programme même le plus avancé de la démocratie bourgeoise.

Il lui rappelle que sa libération entière ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale, qu'il n'y a de socialisme que dans le parti socialiste, organisé et unifié, et que le Parti, tout en s'efforçant de réaliser les réformes qui pourront accroître la force d'action et de revendication du prolétariat doit opposer sans cesse à tous les programmes restreints et trop souvent illusoire, l'intégrité de l'idéal socialiste.

La seule préoccupation que j'ai eue, c'est de rappeler les deux aspects de la déclaration même qui constitue le pacte d'unité : opposition fondamentale à tout parti bourgeois, lutte de classe, intégrité du programme socialiste ; et en même temps, comme un moyen de cette lutte de classe, pour accroître les forces du prolétariat, l'effort pour faire aboutir les réformes même insuffisantes. C'est ainsi que j'ai formulé le texte que je vous soumetts.

Et je voudrais adresser à Rappoport et à Paul Faure cette demande : s'il ne serait pas tout à fait fâcheux que le Congrès soit appelé à statuer par un vote entre des ordres du jour sensiblement voisins.

les uns des autres, parce que cela créerait une apparence d'antagonisme là où il peut bien y avoir des nuances de pensée, comme il convient entre hommes libres, mais conduits par la seule inspiration fondamentale des méthodes socialistes, et s'il ne serait pas plus sage, au lieu de soumettre au congrès des textes sur lesquels se formeront des pseudo-majorités et minorités, de charger une commission de chercher un texte formulé dans de tels termes, que le Congrès de Limoges puisse l'adopter à l'unanimité.

GUESDE. — La proposition de Jaurès, par les applaudissements mêmes du Congrès, a été adoptée par avance.

CARLIER (Bouches-du-Rhône). — D'accord avec la Fédération des Bouches-du-Rhône, nous retirons notre ordre du jour.

Jaurès. — Je demande qu'aucun ordre du jour ne soit retiré et qu'ils soient tous renvoyés à la Commission. Celle-ci pourra ainsi apporter un texte qui ne sera celui d'aucun militant en particulier, mais celui du Congrès tout entier.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons constituer la Commission des résolutions. On peut procéder comme à Chalon, à raison d'un membre par dix mandats.  
Adopté.

#### **Rapport des Délégués au Bureau Socialiste International**

VAILLANT. — Je prendrai peu le temps du Congrès et veux me contenter de résumer ce qui a été dit au Conseil National par Jaurès et moi.

Les rapports ont été établis de plus en plus inti-

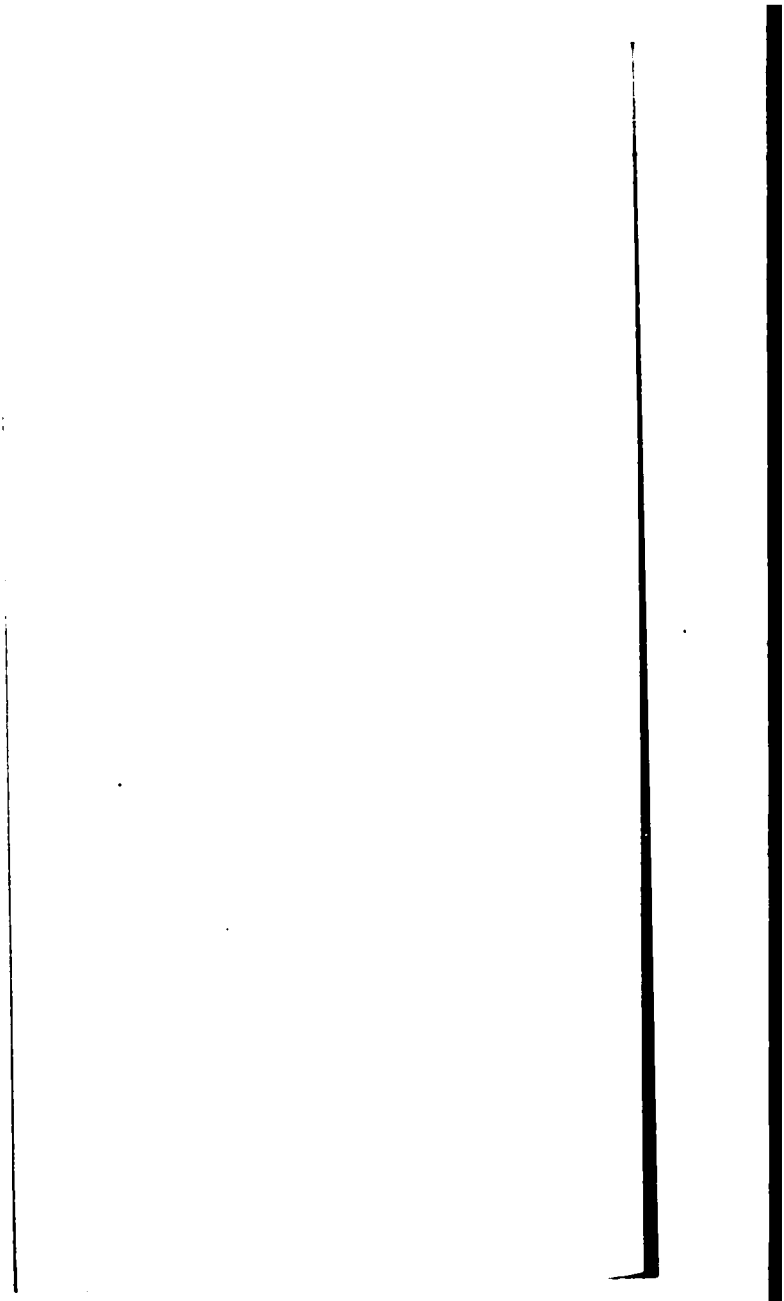


mes entre les socialistes de tous les pays, et je n'ai pas besoin de rappeler ce que, sur la proposition du Parti socialiste le Bureau a décidé à l'effet d'organiser leur effort pour le maintien de la paix internationale.

Une autre question n'est pas encore entièrement résolue. C'est la constitution plus complète des Congrès socialistes internationaux qui deviennent l'élément directeur du socialisme international, comme le nôtre de notre socialisme national. Nous voulons que cette constitution, d'incertaine qu'elle était, devienne plus certaine.

Pour cela, chaque pays ou Parti socialiste, comme en France, doit former une section unique de l'Internationale. Ainsi le socialisme jaune en est exclu. Et pour que les décisions du Congrès répondent exactement à la volonté socialiste internationale, le nombre de voix de chaque pays, au vote, doit être déterminé par la valeur relative que donnent à son Parti socialiste, à sa section, le nombre de ses adhérents, son activité et sa puissance politique. C'est le 11 novembre que le Bureau international se réunira, et il n'y a pas de doute que les résolutions ne correspondent à ce que je viens d'indiquer.

Le rapport est adopté.



## DEUXIÈME JOURNÉE

---

**Vendredi 2 Novembre**

---

### Séance du matin

Président : A. WILLM (Seine).  
Assesseurs : GOUDE (Bretagne), PONARD (Jura).

LADEVÈZE rapporte au nom de la Commission chargée d'organiser le contrôle des finances. Il soumet au Congrès le projet de résolution suivant sur lequel la Commission a été unanime :

I. — Le Congrès annuel du Parti élit une Commission de contrôle, composée de cinq membres pris parmi les militants habitant Paris. Si une vacance vient à se produire, le Conseil National pourvoit au remplacement.

II. — La Commission de contrôle se réunit au minimum une fois tous les trois mois, et davantage si cela est exigé par le travail de vérification des comptes.  
Les convocations sont faites par le secrétaire de la Commission de contrôle.

III. — Une fois par an, dans le mois qui précède la réunion du Congrès National, la Commission de contrôle après avoir, de concert avec le trésorier-comptable et le trésorier du parti, vérifié le bilan établi par ces derniers, dépose un rapport qui devra être porté à la connaissance des Fédérations dans la manière que les circonstances rendront convenable.

IV. — Tant pour faciliter le travail de la Commission de contrôle que pour introduire le maximum de clarté dans la gestion financière du Parti, le trésorier-comptable et le trésorier devront s'entendre pour avoir une comptabilité centrale. En outre, et à titre de vœu, il leur est demandé d'avoir, avec un grand livre, un livre de caisse par colonnes, chaque colonne correspondant à une colonne du grand livre.

V. — En ce qui concerne les cotisations spéciales exigées des élus parlementaires du Parti et des élus municipaux de Paris, les noms des élus qui n'acquittent pas leurs cotisations au Conseil National seront communiqués aux Fédérations dont ils relèvent.

Les Fédérations qui n'agiraient pas contre leurs élus seraient responsables pécuniairement de cette cotisation.

Les élus non en règle de leur cotisation ne peuvent pas être délégués au Congrès National.

TANGER (Seine) indique que le rapport tranche par le fait la question de savoir si l'année budgétaire sera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, ou d'un Congrès à l'autre.

Il pense que sur ce point le Congrès pourrait laisser au Conseil National le soin de trancher définitivement et de préparer le projet de budget.

ROLAND signale que la comptabilité ne pourra être imposée aux employés du Parti qu'après en avoir causé avec eux.

Après quelques explications de Gotté, Laudier, Stern-Maydieu, Camélinat, Delory, Ladevèze, le rapport est adopté avec les réserves formulées par Tanger et Roland.

#### *Commission des résolutions.*

Le président donne lecture des noms qui composent la Commission des résolutions : Locquin, Paul Faure, Osmin, Duc-Quercy, Ghesquière, Guesde,

Willm, Renard (Nord), Cathala, Hubert Rouger, Pierre Bertrand, Poisson, Pérot, Varenne, Camélinat, Bedouce, Renaudel, Jaurès, Longuet, Rognon, Héliès, Camelle, Carlier, Maffert, Vaillant, Grousier, Revelin, Renard (Seine).

#### Les modifications aux statuts

DUBREUILH donne d'abord lecture de toutes les propositions de modifications, puis le président donne la parole à Renaudel.

RENAUDEL (Seine-Inférieure). — J'ai hâte de m'expliquer devant le Congrès, car un mot d'un de mes articles semble avoir inquiété des camarades. On a cru qu'en parlant de « question préalable » je formais le projet d'étouffer tout débat. J'ai voulu dire seulement que les Fédérations devraient repousser toute modification, et c'est la discussion qui les éclairera sur l'importance du problème.

Comment ont été votés les statuts du Parti ? Il y eut d'abord une longue discussion entre les délégués des anciennes organisations, où chacune de celle-ci essaya de faire passer les points qui lui paraissaient comme une garantie indispensable de la future unité. Certains de ces points même furent introduits dans le pacte d'unité lui-même, c'est le cas pour l'art. 28. Dira-t-on que le pacte d'unité est révisible sur certains points, irrévisible sur d'autres ? Le danger d'une telle thèse sera marqué facilement à la lecture d'un article du dernier numéro du *Socialiste*. D'autre part savons-nous où nous conduira une discussion de règlement, toujours confuse, qui à la place d'un règlement longuement mûri, nous donnera une mosaïque d'articles qui pourront se heurter et se contredire ? Un article modifié peut entraîner avec lui

d'autres modifications auxquelles on ne songeait pas. Nos camarades du Nord demandent des modifications au seul article 28. Ils suppriment du coup l'article 21, ils touchent aux articles 23 et 24 que cependant ils ne visent pas.

C'est ainsi que de Congrès en Congrès nous serons amenés à de nouvelles modifications de règlement.

STERN-MAYDIEU. — Ce que vous dites ne s'applique pas à la demande de la Corse.

RENAUDEL. — Mais si, car les modifications demandées par la Corse sont tout autres que celles présentées d'abord par vous au Conseil National.

C'est ainsi le statut du Parti voté au Congrès d'Unité que vous démolirez. Delory a indiqué que le Nord retirerait sa proposition s'il y avait menace de scission. Nous savons bien que l'unité est indissoluble, et que personne n'oserait prendre la responsabilité d'y toucher. L'unité ne peut être détruite, elle est faite doctrinalement et organiquement. Mais ne nous leurrions pas, il y a encore, de ci de là, des tiraillements, et le Conseil National dans sa dernière séance a eu à s'occuper de ces points où l'Unité organique n'existe pas encore complètement. Il faut craindre qu'en modifiant les statuts on ne donne plus d'importance à ces difficultés locales et partielles. Il ne s'agit pas pour nous de fermer l'avenir, mais à un an et demi à peine de la réalisation de l'Unité, le danger grave serait de faire naître des préoccupations qui marqueraient davantage les tiraillements.

J'aurai, si on passe à la discussion des articles, à formuler des objections particulières aux modifications demandées. Pour le moment je me contente de demander au Congrès, au nom de la Fédération

de la Seine-Inférieure, de prendre quelques précautions pour l'avenir, afin de ne pas voir l'ordre du jour des Congrès envahi par les modifications aux statuts. Voici la proposition :

Le Congrès décide que lorsque les modifications seront proposées à l'avenir, elles devront d'abord être soumises au Conseil National. Celui-ci pourra écarter ces modifications s'il les juge inutiles ou décider qu'elles seront portées à l'ordre du jour du Congrès suivant.

DELORY. — C'est une modification aux statuts que vous proposez vous-même, puisque les Fédérations, ainsi, ne pourraient porter certaines questions devant le Congrès.

RENAUDEL. — Vous vous trompez, car vous avez demandé au Conseil National de limiter les questions.

DELORY. — C'est le contraire qui a été adopté. Le seul droit du Conseil National est de donner un numéro de classement. C'est là quelque chose de beaucoup plus important que l'article 28.

RENAUDEL. — C'est là non une question de statuts, mais de pouvoirs du Conseil National. La plaie des Congrès est d'inscrire aux ordres du jour toutes les questions à la queue leu-leu. Si on a procédé ainsi, cette fois, différemment de ce qui s'était passé pour Chalon, c'est qu'il y avait eu des difficultés particulières. Ayant admis une proposition il avait paru impossible de renvoyer les autres ; aussi bien ma proposition n'est-elle que pour l'avenir, et je suis prêt à la retirer si elle doit soulever des difficultés devant le Congrès, et j'espère que le Nord en fera de même pour sa proposition dans le même cas.

UHRV. — Lorsque l'article 28 fut soumis à la discussion du Parti socialiste français, on vint nous dire que le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire avait posé cela comme condition *sine qua non* de son adhésion à l'unité. Il y eut des difficultés, et ce fut l'extrême droite, Augagneur, Briand, qui n'en voulait pas. Nous avons lutté pendant longtemps pour que les élus ne dirigent pas le parti et la gauche du parti socialiste français insista pour que la proposition du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire fût acceptée. C'est alors que par transaction, Jaurès proposa la délégation collective au Conseil national. Je ne voulais que donner ce renseignement qui montre l'origine de l'article 28 et sa raison d'être.

CORGERON (Aube). — Je ne reviens pas sur ce qui a été écrit dans le *Socialiste*. La question est mal posée, et la modification de l'article 30 demandée par l'Aube ne porte en rien atteinte au pacte d'unité. La réunion du Conseil National tous les deux mois, cela est très coûteux. La Commission Administrative Permanente peut bien expédier les affaires courantes, et mieux vaudrait 2 journées de Conseil National tous les trois mois, qu'une seule tous les deux mois.

BESOMBES (Seine). — La Fédération de la Seine a été contre toute modification aux statuts, estimant que le moment n'est pas venu. Cependant l'ancien Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, auquel j'appartenais, ne se retirerait assurément pas si la modification était votée. Nous accepterions la décision de la majorité. Mais il vaut mieux s'abstenir pour le moment.

UCOS DE LA HAILLE (Ain). — La Fédération de l'Ain est pour le maintien du *statu quo*. En dehors



des arguments déjà donnés et du danger éventuel qu'il peut y avoir à toucher à présent au pacte d'Unité, une question domine tout ce débat. Véritablement, lorsque, sur les injonctions du Congrès international, le Parti a constitué son unité, il y a eu un grand espoir parmi les militants. On se figurait que nous allions discuter sur les principes du Parti, résoudre les problèmes de l'internationalisme et de l'antipatriotisme, organiser un grand effort de propagande dans le monde agricole. C'était là le résultat qu'on attendait de la lourde tâche qu'avait assumée la Commission d'unification et qui, je vous l'assure, était des plus pénibles.

Or, qu'est-ce que nous avons vu à Chalon ? Des discussions byzantines et stériles aboutissant à des motions qu'on n'applique pas ensuite. On a voulu présenter des candidats partout, alors que c'était manifestement impossible. Et en fait, on a présenté le plus de candidats qu'on a pu, et c'est tout. On s'est dit à ce moment : Ce n'est pas la peine de discuter de cette façon et de perdre son temps.

Allons-nous recommencer ? On va débattre une révision de statuts admis il y a un an. Et on ne discutera pas l'avenir du Parti socialiste, qui est la propagande à la campagne. Il y a actuellement à ce sujet des dissentiments graves : certains camarades ne veulent pas aller jusqu'au bout du collectivisme, ils vont dire aux paysans qu'ils pourront garder leur petite propriété. Nous avons là-dessus à prendre parti immédiatement. Avant d'aller chercher les hors-d'œuvre, attaquez-vous donc à la chose principale.

Que le Parti ait en vue la cohésion de sa doctrine et l'intensité de sa propagande. Passons à l'ordre du jour sur toutes les modifications aux statuts et travaux.

JULES GUESDE (Nord). — J'ai été heureux d'en-

tendre Besombes, au nom de la Fédération de la Seine, déclarer que l'unité n'était pas en péril, que, quelle que soit la résolution du Congrès, tous les camarades s'inclineront.

J'apporte, au nom de la Fédération du Nord, une déclaration identique et c'est pourquoi je n'ai pas compris Renaudel nous faisant un tableau si noir de ce qui arriverait du moment que le Parti croirait devoir toucher à son règlement. Il me semblait pourtant que le parti n'est pas fait pour le règlement mais bien le règlement pour le Parti. Un règlement n'est pour un parti qu'un moyen, la manière de faire le mieux sa besogne ; au lieu de cela, on en fait une arche sacro-sainte : du moment que cinq ou six articles seraient modifiés, il n'y aurait plus de Parti, plus d'unité, plus de socialisme international. Il y a là exagération. La réalité est plus simple. Discutons librement entre nous les points sur lesquels nous pouvons être en divergence, quitte à nous rallier à la solution qui aura paru la plus valable, la mieux adaptée aux utilités et aux nécessités du Parti.

C'est dans cet esprit que la Fédération du Nord m'a chargé d'apporter quelques explications sur l'article 28. C'est lui, en effet, qui jusqu'ici a fait tous les frais de la discussion générale, si bien que quand on passera à la discussion particulière, il n'y aura plus rien à en dire.

Notre proposition est des plus élémentaires. La Fédération du Nord a cru que lorsqu'un rouage d'une machine fonctionnait mal, il y avait lieu de le corriger pour que la machine fonctionnât mieux. C'est ainsi qu'elle procède chez elle. Elle a cru que l'article 28, en faisant des élus parlementaires une catégorie à part, loin d'aider au fonctionnement du Parti, en entrave la bonne marche. Elle a constaté d'abord qu'il y a élus et élus. Il y a ceux qui sont

conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux. Ceux-là sont considérés sur le même pied que tous les autres militants : on peut les déléguer au Conseil National, réunion des Fédérations du Parti ; on peut les déléguer à la Commission Administrative Permanente, expression générale des Fédérations additionnées dans un Congrès. Et puis, il y a des élus particuliers, ceux qui entrent à la Chambre. Aussitôt qu'ils en ont franchi le seuil, ils deviennent, paraît-il, des ennemis, des hommes dont on ne saurait trop se méfier. S'il y a lieu de tant s'en méfier, il y avait une chose bien simple à faire, qui était de ne pas les faire élire.

Je ne dis pas qu'il ne faille pas prendre des précautions ; le tout est de savoir si les précautions que nous avons prises sont les bonnes. Il y en a qui croient que la seule manière de départementariser le Parti, c'est de laisser les élus hors de l'organisme central. Pour nous, c'est au contraire à le parlementariser à outrance.

La Fédération du Nord croit que, du moment qu'aux élus est faite une situation à part, même une situation de méfiance, en les constituant en organe distinct on leur donne un rôle agrandi et qu'ils pourraient se dresser, à un moment donné, du dehors, en opposition à l'organisme central régulier.

Il est dangereux qu'il y ait deux têtes dans un parti : une tête normale, créée par le parti lui-même et à côté, un autre organisme central, une autre tête qui, livrée à elle-même, dans des conditions que j'aurai à indiquer tout à l'heure, pourrait entrer en lutte avec la première et entraîner de son côté une partie du prolétariat trompé. La Fédération du Nord a vu ce danger de deux têtes pour un même parti. Ce qui est étonnant, c'est qu'on ne l'ait pas remarqué plus tôt. Sous prétexte de vous méfier des

élus, vous les avez constitué en force qui ne dépend plus de vous. Vous êtes arrivés, en face de l'incarnation des membres organisés du Parti, à créer une représentation de ce qu'il y a de plus flou, de moins sûr, les voix électorales. Il y a un parti ici représenté, celui que forment les Fédérations ; et à côté, il y en a un autre, le parti des électeurs qui ont voté pour des candidats socialistes et dont pourraient se réclamer à l'occasion les élus socialistes contre le Parti. Représentez-vous la situation dans quatre ans, dans huit ans, lorsque ce ne seront plus 800.000 électeurs qui se seront comptés sur des candidats socialistes, mais lorsque trois millions d'électeurs se grouperont derrière 120 élus socialistes.

Que pèseront les 100.000 militants que pourra avoir le Parti ? Est-ce qu'il n'y a pas là un véritable péril ? Le devoir de la Fédération du Nord était de vous signaler ce danger aussitôt qu'il lui est apparu.

Qu'est-ce qu'on oppose à ces considérations, qui, entre parenthèses, ont échappé à quantité de nos Fédérations ? Combien d'entre elles ont ignoré le vrai sens et but de notre proposition qui ne leur est arrivée que dénaturée ? Qui sait si beaucoup ne diront pas maintenant, après l'avoir connue telle qu'elle est : Si nous avions su, nous aurions mandaté autrement nos délégués.

Y oppose-t-on un argument de fond ? J'attends encore qu'on en produise un seul. Seul, Uhry a invoqué ce fait que ce serait la droite de l'ancien Parti socialiste français, les Briand et les Augagneur, ceux qui sont passés depuis à l'ennemi, qui auraient demandé l'entrée des élus au Conseil National et à la Commission Administrative permanente. Mais cela ne prouverait rien, car tout le monde peut se tromper. Ils se seraient trompés dans leurs calculs et voilà tout. Nos camarades du Parti Ouvrier Socialiste Révolution-

naire, quand ils ont réclamé l'exclusion des élus, ont pu, eux aussi, se tromper. Ils pensaient qu'ainsi le Parti tiendrait mieux ses parlementaires et je vous ai montré que la disposition adoptée avait un effet tout contraire à celui qu'ils voulaient obtenir. En voulant se protéger contre un accident possible, il arrive parfois qu'on le provoque. C'est le cas dans la question qui nous occupe.

A défaut d'arguments de fond, on s'est rejeté sur un argument que j'appellerai historique. Vous oubliez, dit-on, que cet article 28 fait partie du pacte d'unité. Permettez : la déclaration d'unité représente ce que le Congrès d'Amsterdam nous a imposé, le terrain de classe sur lequel l'Internationale a demandé aux fractions socialistes françaises de se grouper : c'est cela le pacte d'unité. C'est cela que vous avez porté au bureau international de Bruxelles, et l'article 28 a passé avec le reste. Si le pacte d'unité était brisé à propos de la participation au pouvoir qu'il interdit et que quelques-uns voudraient reprendre, vous pourriez saisir le bureau international : je vous défie de mettre l'Internationale en action au sujet de l'article 28 s'il était supprimé, parce que tous les partis vous diront qu'ils considèrent cet article comme tellement puéris, d'une part, et tellement dangereux, de l'autre, que pas un parti dans le monde entier n'a une disposition semblable dans ses statuts. C'est au contraire l'unité internationale qui serait parfaite par la suppression de l'article 28.

Essayez de transporter l'article 28 en Allemagne, et voyez les 79 députés socialistes du Reichstag avec leurs trois millions d'électeurs d'un côté, et un comité directeur de l'autre, composé exclusivement de militants non élus. La dualité qui en surgirait, les

conflits, la confiscation de la véritable démocratie socialiste allemande par les trois millions d'électeurs et leurs 79 élus, ce serait l'affaire de quelques minutes.

Nos amis d'outre-Vosges n'ont pas commis cette faute ; il y a place pour les élus dans leur Comité directeur. Laissez-moi espérer que vous ne serez pas moins clairvoyants et que vous ne permettrez pas à notre groupe socialiste parlementaire de ne relever que de lui-même, de sa conscience ou de la conscience de ses électeurs.

L'argument qu'on a tiré du statut constitutif de l'unité ne vaut pas, mais puisqu'on a porté le débat sur un point d'histoire, laissez-moi, pour les camarades qui sont ici et qui ont pu être victimes d'erreurs plus ou moins involontaires, refaire en deux mots l'historique de l'article 28 et de son adoption. Lorsque le fond de cet article a été proposé par nos camarades du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, par qui a-t-il été combattu ? Par l'organisation à laquelle j'appartenais, par le Parti ouvrier Français, qui mettait toujours des élus dans l'organisation centrale du Parti ; par le Parti Socialiste Révolutionnaire, qui ne laissait pas non plus ses élus hors de sa main, mais les introduisait dans son Comité central, dont ils étaient membres de droit. Ce sont donc les éléments de gauche qui ne voulaient pas de la disposition dont nous vous demandons aujourd'hui l'abrogation, et non pas seulement, comme le disait Uhry, la droite du Parti Socialiste Français. Dans la Fédération du Nord, l'article 28 n'a trouvé de partisans ni à droite ni à gauche. Là-dessus, il y a eu unanimité dans cette Fédération, et elle reste fidèle à elle-même en poursuivant actuellement la sup-

pression d'un article qu'elle avait combattu avant qu'il ne fût adopté.

Autre part, à la première réunion de notre Conseil national, quel est le délégué qui s'est levé pour dénoncer l'article 28 ? N'est-ce pas moi, quand il s'est agi de nommer nos quatre représentants au Bureau international de Bruxelles, moi qui, tout en insistant pour que nos camarades Jaurès et Vaillant fussent choisis, vous montrais que cela vous était pourtant impossible de par cet article 28, dont je signalais les graves inconvénients ? Vous avez passé outre, et en réalité depuis que le Parti s'est fait représenter par deux de ses députés dans l'organe central du socialisme international, l'article 28 n'existe plus qu'à l'état de lettre morte.

Je sais qu'à propos de tout cela, on a fabriqué sur mon compte toutes espèces d'histoires dont le journal *Le Temps* se faisait l'écho hier encore. *Le Temps* disait : « Guesde et ses amis, tant qu'ils n'étaient pas à la Chambre, demandaient de fermer l'organisme central aux élus, et puis une fois élu, Guesde demande que les élus puissent y entrer ». C'est une odieuse calomnie et un infect mensonge. Quand je n'étais pas à la Chambre j'étais opposé à l'article 28, Bracke en sait quelque chose, et je voulais que Vaillant et Jaurès pussent être délégués au Bureau international, parce que je pensais, comme je le pense encore, qu'il n'y aurait d'unité dans le parti que quand il ne serait pas divisé contre lui-même. J'ai toujours soutenu la même opinion sans varier jamais là-dessus, ni dans mon passé de militant du Parti Ouvrier Français, ni dans mon présent de militant du Parti Socialiste.

Ce sont là des infamies auxquelles je n'ai pas à répondre, qu'il me suffise de repousser du pied,

après une longue vie mise tout entière au service du parti.

J'ai tenu à fournir ces explications au nom de la Fédération du Nord pour que les camarades présents à ce Congrès pussent les reporter à leurs Fédérations. Nous nous rallierons d'ailleurs à ce que décidera le Congrès, soit qu'il soit passé au vote sur le fond, soit que la question soit ajournée ; ce que nous voudrions, c'est aboutir à une résolution unanime. Si vous croyez que le moment n'est pas venu de se prononcer sur notre proposition, nous vous dirons : Renvoyez-la, mais laissez-nous l'expliquer avant qu'elle soit définitivement soumise au vote l'année prochaine. La Fédération du Nord est prête à la retirer de l'ordre du jour et à passer aux autres questions, mais en se réservant de la reprendre au prochain Congrès. Si, au contraire, vous tenez à voter aujourd'hui et à nous mettre en minorité, nous ne réclamerons pas davantage. Le rôle de minorité ne nous effraie pas. Nous savons que l'on part de minorités conscientes pour arriver à des majorités conscientes. Et ceux qui croiraient nous avoir atteints n'auront fait que nous grandir.

LAUCHE (Seine). — Nous ne nous contenterons pas, pour nous qui avons accepté le pacte d'unité, de l'inscription de la revision des statuts au prochain congrès. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de reviser les statuts du Parti, et toute la question est là. Quelle raison donnez-vous, quels arguments ? Je veux à mon tour rappeler que lors de la constitution de l'unité, au nom du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, nous avons insisté sur ce passage : « Les élus ne pourront pas entrer au comité central ». Et cette disposition a été acceptée par tous sans opposition de personne.



BRACKE. — On a discuté sur ce sujet à la Commission pendant une séance et demie.

LAUCHE. — Nous avons fait une condition de notre entrée dans l'unité de la non-entrée des élus au Conseil National. Nous avons d'ailleurs fait une concession en admettant qu'ils y soient représentés par une délégation. Nous ne pensions pas alors qu'on demanderait, après, des modifications. Quelles raisons a-t-on apportées? Vous avez lu ce que Dumas — et vous voyez que vous n'êtes pas d'accord, — écrivait dans le *Socialiste*: « Nous avons accepté la proposition consistant à ne pas mettre des élus dans l'organisme central, parce qu'il y avait intérêt pour le socialisme, par crainte de déviation ». A ce moment il y avait danger pour le Parti, et aujourd'hui il paraît que ce danger a disparu. Vous apprécierez.

Je relève aussi ce qu'a écrit Lafargue: ceux qui avaient combattu l'article 28 ne l'auraient accepté, n'auraient consenti une concession que pour ne pas retarder l'unité et bien convaincus qu'une organisation sérieuse ne pourrait pas le conserver longtemps.

Mais qu'est-ce qui s'est produit de nouveau? Le Parti marche-t-il mal? Avez-vous apporté des arguments montrant en quoi la Commission permanente n'a pas fait son devoir? Qu'avez-vous dit contre la marche du Parti? Rien du tout. On n'est donc pas fondé à nous présenter la suppression de l'article 28 comme nécessaire.

Bracke a bien posé la question en se demandant si la modification était bonne ou mauvaise pour le Parti. Nous étions 25.000 au moment de l'Unité, nous sommes 50.000 aujourd'hui. Ne pouvons-nous pas dire, contrairement à vous, que la présence des élus n'est pas nécessaire?

Le danger à notre avis est plus sérieux que vous

ne le croyez, à placer les élus à la direction du Parti. On nous demande en effet de modifier aussi l'article 30, d'espacer les réunions du Conseil National, d'augmenter par la même le pouvoir de la Commission Administrative Permanente.

MARTIN. — En réalité, le Conseil National se réunit déjà tous les trois mois.

CORGERON. — Lauche méconnaît les difficultés pour la province.

LAUCHE. — Eh bien ! à mon avis, la Commission Administrative Permanente doit être un organe administratif et non un organe directeur. Enfin il y a des contradictions dans la proposition du Nord.

L'argument le plus frappant qu'on nous oppose, c'est que nous faisons une différence entre élus et non élus. Mais alors soyez logiques, appliquez constamment votre règle ! Dites que la Commission Administrative Permanente peut n'être composée que d'élus et laissez intact le droit de choisir ; laissez-les y venir tous.

DELORY. — C'est à titre de conciliation.

LAUCHE. — Ou il y a danger, ou il n'y en a pas, et dans ce cas votre proposition doit s'élargir, ou dans l'autre il faut la repousser. Nous n'avons nulle haine contre les élus, mais notre parti doit être puissant et capable de réaliser les espérances prolétariennes. Pour cela les élus n'ont pas besoin d'être à la Commission : pour montrer leur dévouement au Parti, ils ont une autre besogne à accomplir, ils ont la mission d'opposition au Parlement, une mission de propagande générale dans le pays en laissant la « cuisine » à d'autres plus humbles. Ce que nous demandons, c'est la division du travail.

Si vous modifiez l'article 28, l'Unité ne sera pas atteinte parce que nous sommes des hommes d'organisation et de discipline. Mais il en est parmi nous qui seront blessés. Nous subirons votre décision avec amertume, non avec résignation, mais avec l'espoir de vous faire revenir à d'autres sentiments.

LAVANCHY. — La Fédération de la Savoie demande que les modifications ne puissent être adoptées que s'il y a au moins les quatre cinquièmes des voix pour les voter.

RÉVELIN. — Ce n'est pas sans quelque tristesse que je vois l'assaut dirigé contre le statut du Parti. Guesde disait que le règlement est un *modus vivendi*, un instrument qu'on peut changer au fur et à mesure des besoins et de l'expérience.

Moi, je pense que le règlement est dans une certaine mesure le Parti lui-même, qu'il n'est pas une improvisation arbitraire, mais l'organisme même du Parti.

Le développement antérieur du socialisme avait eu d'abord une forme centralisée, puis il y avait eu subdivision en Fédérations diverses. Ainsi il y eut deux courants, l'un de centralisation, l'autre de fédéralisme décentralisateur. Tous deux ont leur utilité, et on a dû découvrir les moyens de les concilier, afin d'allier la force d'une organisation centralisée à la souplesse et à la variété d'une organisation décentralisée.

La tête du Parti, c'est le Congrès ; la vie du Parti, c'est la Fédération, et pour diriger entre les deux, c'est le Conseil National. La Commission Administrative Permanente et le groupe socialiste au Parlement ne sont que des organes subordonnés, n'ayant pas la possibilité de prendre la direction du Parti. Ce serait briser l'économie du Parti que de faire de

la Commission Administrative Permanente un Conseil National au petit pied.

On a agité le spectre du bicéphalisme. Mais le Conseil National seul a les fonctions directrices dans l'intervalle des Congrès. J'ai été de ceux qui, au moment de l'unité, ont recherché la transaction nécessaire, trouvée dans la forme de la délégation collective. L'expérience a montré qu'elle était bonne. Les députés ne viennent pas en leur nom personnel, mais pour représenter le groupe parlementaire dans son ensemble, organe vivant et collectif formé contre toutes les fractions bourgeoises.

Au Conseil National les électeurs se trouvent ainsi représentés, et j'ai peur, quand on oppose les électeurs socialistes au nombre restreint des membres du Parti, qu'on n'oublie la notion essentielle de l'organisation qu'est le Parti. C'est justement cette minorité qui a comme un droit d'aînesse...

GUESDE. — J'ai justement indiqué le danger de noyer le Parti sous les voix électorales. Se prémunir contre la masse des électeurs, c'est ma pensée. Vous la transformez.

RÉVELIN. — Je ne transforme pas, je signale une conséquence. Car c'est à cela qu'on aboutit si on pousse à l'extrême votre pensée. S'il n'y avait pas d'élus dans le Conseil National, votre argument serait sans réplique. Mais il y en a, puisque le groupe est représenté par une délégation, et nous ne les traitons pas en suspects. Lauche a dit à cet égard l'argument décisif. Lorsque vous avez eu des difficultés avec le groupe parlementaire à propos de l'affiche électorale, auraient-elles donc été diminuées parce que des élus se seraient trouvés à la Commission Administrative Permanente, même s'ils eus-

sent été nombreux ? C'est individuellement qu'ils ont dû être convaincus.

Ainsi il n'y a point d'avantages pratiques.

Il n'y a point péril en la demeure, puisque dans l'ensemble nous sommes satisfaits et qu'aucune critique n'a été formulée contre l'action de la Commission Administrative Permanente. Dans la réalité vous aurez satisfaction tant que vous aurez cette délégation collective, qui est excellente et qui jamais ne devra être abandonnée.

La proposition de la Corse est plus dangereuse encore. Elle détruit la Commission Administrative Permanente et remet ses pouvoirs au bureau du Parti. Là aussi, l'expérience nous montre que si le bureau du Parti fonctionne avec cette mesure, ce tact, ce dévouement dont il a fait preuve, cela ne tient pas seulement au talent des camarades, mais encore aux indications données par la Commission Administrative Permanente et qui sont pour eux la meilleure des inspirations.

Moi je supplie de ne pas prendre trop légèrement les modifications aux statuts, et de n'y procéder qu'avec ménagement et prudence. Aucune ne donne des avantages en valant la peine, même de la part de ceux qui veulent faire descendre jusque dans les Fédérations le choix des membres de la Commission Administrative Permanente, ne comprenant pas que c'est briser l'organisation centrale que doit nécessairement représenter le Congrès.

Enfin je signale qu'une seule fois la Commission Administrative Permanente a eu à prendre une décision sortant de son cadre administratif, à propos des paroles prononcées par Hervé au Tivoli Vaux-Hall. Elle a pu le faire avec mesure, parce que derrière nous, s'il y a la loi non écrite, nous avons aussi la loi écrite, constituée par les décisions de nos Con-

grès internationaux. Ainsi lorsqu'elle a besoin d'une autorité suprême elle la trouve dans les décisions des Congrès et son pouvoir n'a pas besoin d'être étendu.

CAMBIER (Landes). -- La Fédération des Landes retire sa proposition et invite les autres Fédérations à en faire autant.

DELORY (Nord). — Nous sommes prêts à en faire autant. Si nous voulions aller au fond, une partie de la besogne du Congrès ne pourrait être faite. Mais nous croyons utiles des modifications. En fait, il n'y a pas d'élus au Congrès. Delory est délégué du Nord, il n'est pas là comme député. Ne disons pas que le statut ne sera jamais changé.

GOUDE (Bretagne) et DUCOS DE LA HAILLE (Ain) proposent le renvoi à l'année prochaine.

RENAUDEL. — Je ne suis pas d'accord avec les camarades pour demander le renvoi à l'année prochaine, à moins qu'on n'y joigne la proposition de la Seine-Inférieure, donnant au Conseil National le mandat de faire un choix pour les porter à l'ordre du jour parmi les modifications demandées. C'est une sauvegarde pour nos Congrès à venir. Rien dans le règlement ne l'interdit, et ce n'est pas là, je le répète, une modification aux statuts. C'est le Conseil National qui est chargé de prendre les mesures et de préparer les Congrès, son droit existe donc de limiter l'ordre du jour ; si on n'accepte pas cela, il vaut mieux que la discussion continue.

HÉVIN (Somme). — Dans la Somme on s'étonnera qu'après avoir discuté trois heures, on nous propose de renvoyer la discussion. Nous sommes contre le renvoi.

BRUNET (Seine). — Des mandats impératifs ont été donnés partout. Il est préférable de passer au vote.

POISSON. — Depuis deux mois on a discuté la question. Nous avons des mandats auxquels les discours ne changeront rien. Je demande qu'on passe au vote.

GUESQUIÈRE (Nord). — Si nous sommes venus ici avec des mandats impératifs, il n'était pas utile de faire tant de frais pour venir discuter au Congrès. Qu'on en finisse aujourd'hui, nous le voulons bien. On a mené contre nous une campagne ignoble. Parce que nous sommes des « guesdistes », on nous en veut. Puisqu'il en est ainsi, que la discussion continue.

CATHALA (Hérault). — Il n'y a pas lieu de passionner le débat. Nous avons discuté la question. Il n'y a pas lieu de remettre à l'an prochain, après tant de temps consacré à la discussion. Paris seulement a parlé. Je réclame pour les délégués de province la clôture de la discussion.

MAUGER (Cher) donne lecture de sa proposition :

Le Congrès ajourne les discussions relatives aux questions de revision des statuts.

RENAUDEL. — Mauger veut-il dire que l'ajournement est *sine die* ou seulement que cette discussion est ajournée immédiatement ? Si la proposition ne fixe pas à un an une nouvelle discussion, je l'accepte.

DELORY. — J'accepte la proposition Mauger. Pour traiter à nouveau la question, on déposera à nouveau le texte.

MAUGER. — Il est évident qu'on ne peut empêcher une Fédération de faire une proposition.

La proposition Mauger est adoptée à l'unanimité.

### Séance de l'après-midi

Président: GROUSSIER. — Assesseurs: ANGÈLE ROUSSEL, MADELEINE PELLETIER, BESOMBES.

Sur la proposition de MAFFERT le Congrès décide d'envoyer son salut aux ouvriers en grève de Vallauris. La collecte faite après la séance du matin a produit 50 francs. Elle sera partagée entre les potiers de Vallauris et les tisseurs de Saint-Jean-en-Roans également en grève.

### Election de la Commission administrative permanente.

RÉVELIN rapporte au nom de la Commission administrative permanente sur la méthode à adopter pour la nomination de la prochaine Commission administrative permanente. Il rappelle un incident du Congrès de Chalon où des erreurs se sont produites sur le compte des bulletins.

#### A

ARTICLE PREMIER. — Les délégués à la Commission Administrative Permanente sont élus conformément aux articles 24 et 25 du règlement dans la deuxième séance de l'avant-dernier jour du Congrès National.

ART. 2. — Pour procéder à cette élection, le bureau du Congrès et une Commission de scrutateurs établissent une liste nominative : 1° des fédérations et 2° des délégués de chaque fédération, indiquant pour chacun d'eux le nombre de ses mandats.

ART. 3. — La carte des délégués comprend deux cases portant les mentions : 1° élection des délégués titulaires à la Commission Administrative Permanente ; 2° élection des délégués suppléants.



ART. 4. — Le scrutin est ouvert au commencement de la séance et il demeure ouvert pendant une heure et demie au moins.

Chaque délégué signe au moment du vote une feuille d'émargement et le bureau coupe sur sa carte la case qui correspond au scrutin.

ART. 5. — Les délégués absents au moment du vote peuvent donner mandat à un camarade de voter pour eux.

Ils donnent ce mandat par une procuration signée sur leur carte de délégué.

ART. 6. — La Commission des scrutateurs conserve et compte les souches détachées des cartes pour le contrôle des votes successifs. Après la clôture du scrutin, les scrutateurs comptent les bulletins et procèdent au dépouillement.

ART. 7. — Les résultats du scrutin sont proclamés à la fin de la séance.

Le Congrès juge souverainement des contestations qui n'auraient pas été réglées par la Commission et valide l'élection.

ART. 8. — A la séance suivante, il est procédé conformément aux articles 24 et 25 du règlement du parti, et aux articles du présent règlement, à l'élection des délégués suppléants à la Commission permanente.

L'ensemble de ces huit articles est mis aux voix et adopté.

Sur la proposition de plusieurs délégués, il est entendu que ne seront élus que les candidats ayant obtenu la majorité absolue.

## B

ARTICLE PREMIER. — La Commission prévue à l'article 25 du règlement est composée de délégués de fédérations, comme le sont les Commissions de résolutions des Congrès.

Chaque fédération élit un délégué à raison de dix mandats.

Les fédérations qui n'ont pas un nombre suffisant de mandats s'entendent pour nommer un ou des délégués communs.

Cet article, mis aux voix, est adopté.

ART. 2. — La Commission, après avoir établi la liste des candidats, présente son rapport au Congrès.

Elle fait imprimer et distribuer aux membres du Congrès la liste des candidats.

MAFFERT demande une précision sur un point. La Commission désignera-t-elle 22 candidats qui seront ainsi 22 élus, ou bien fera-t-elle une liste plus large dans laquelle les fédérations auront la possibilité de faire leur choix ?

DOZIE. — Je pose la même question. Car procéder comme l'an dernier, ce serait la carte forcée.

DUBOIS. — Je suis du même avis, et je pensais que le Congrès établirait lui-même sa liste.

ALLAGNIER. — Ne pourrait-on se procurer un tableau noir, et y inscrire les noms de tous les candidats ?

RÉVELIN. — Ces propositions ont de graves inconvénients, et on doit leur opposer la question préalable. L'art. 25 du règlement détermine d'une façon précise que la commission nommée par le Congrès est chargée d'établir une liste unique. En cas de désaccord, la représentation proportionnelle s'applique.

Ce sera, dit-on, une élection au 4<sup>e</sup> degré. Mais lorsqu'il n'y a pas eu majorité et minorité, il est difficile d'indiquer des préférences et de tenir compte de tous les désirs des camarades des fédérations. On n'a pas la pensée de désigner seulement des militants du parti, mais de trouver des camarades capables

d'administrer le Parti, d'examiner les conflits avec tact et bienveillance. Vous ne pouvez pas, après avoir refusé de modifier les statuts, demander que l'art. 25 disparaisse.

MAFFERT. — Nous ne violons pas les statuts. Personne ne veut toucher à l'unité, mais les fédérations de province veulent pouvoir choisir et on peut faire une *liste unique*, mais nulle part les statuts ne parlent de limiter à 22 le nombre des candidats.

REVELIN. — Vous violez le règlement en le tournant. L'article 25 a deux paragraphes ; l'un vous donne formellement tort, l'autre vous assure satisfaction à condition que vous formuliez autrement votre proposition. Liste unique veut incontestablement dire 22 candidats ; quant au 2<sup>e</sup> paragraphe, si vous estimez qu'il y a des divergences valant qu'on applique la représentation proportionnelle, vous pouvez avoir satisfaction.

AULAGNIER. — Révelin ne convaincra pas le Congrès. Aujourd'hui l'unité est faite, et il n'y a lieu ni à majorité ni à minorité.

DEMOULIN (Ardennes). — Je suis de l'avis d'Aulagnier et je demande que ce soit la Commission des résolutions nommée hier qui soit chargée d'établir la liste.

CAMBIER. — Nous voulons une liste de candidats et non d'élus. Qu'on affiche les noms des camarades qui pourraient être choisis. Les élus auront ainsi une autorité bien plus grande.

GOUBE. — La liste qu'on nous proposera sera une liste d'élus, mais c'est nous qui allons désigner les camarades dans lesquels nous avons confiance pour

faire cette sélection. La discussion de ce matin entre les délégués parisiens et les délégués du Nord prouve que les anciennes tendances n'ont pas encore disparu. A cause de cela, il sera utile pendant quelques années de conserver la procédure employée jusqu'à présent.

DECAMPS (Charente-Inférieure). -- Une situation spéciale est faite aux camarades qui peuvent consentir, comme moi, à poser leur candidature devant le Congrès, mais pas devant une commission. Il y va de la dignité de ceux qui appartiennent déjà à la Commission Administrative Permanente qu'ils soient élus par le parti, c'est-à-dire par le Congrès.

TANGER. -- La Commission prévue par les statuts a un sens ou n'en a pas. Vous avez décidé de ne pas modifier les statuts. La Commission n'est pas chargée d'aligner des noms, c'est une commission d'entente dont le but est de faire fonctionner d'une façon amicale la proportionnelle, pour que toutes les fractions soient représentées et qu'aucune ne soit éliminée. Elle doit donc indiquer 22 noms et non pas 23. Si le Congrès doit choisir directement, il faut appliquer la proportionnelle. En chargeant la Commission de ce travail, on écarte la brutalité d'un vote. Si on procède autrement, il y a lieu à proportionnelle. Nous nous demanderons alors sur quoi la fonder, et au lieu de l'unanimité on cherchera les minorités pour écarter des camarades. Il faut que non seulement l'unité se maintienne, mais que de plus en plus nous prenions des votes unanimes.

DELORY. -- Il y a un grave danger dans ce que dit Tanger. Il n'y a pas eu de vote dans le Congrès : on cherchera donc sur les noms l'application de la proportionnelle, on aggravera le cas. Le rôle de la

commission est de chercher si les candidats sont éligibles. La proposition Révelin revient à dire que la Commission Administrative Permanente sera nommée par un dixième du Congrès. Si la Commission se trouve devant un certain nombre de noms et qu'il faille éliminer des candidats, que le Congrès tout entier fasse la besogne. En tout cas, la proportionnelle sortirait plutôt du Congrès que d'une Commission. Le danger est précisément que la Commission ait à rechercher les tendances d'hier ou d'aujourd'hui pour fixer son choix. Soyons plus logiques, soyons plus grands garçons. Qu'on donne tous les noms devant le Congrès et nous ferons nous-mêmes le choix nécessaire.

RÉVELIN. — Le texte de l'article 25 ne signifie rien ou bien il signifie quelque chose. Or il y a dans le texte le mot « unique ». Si le mot « unique » est inexistant, si vous le rayez de l'article 25, tout va bien. Mais quand on parle d'une élection qui doit se faire au scrutin de liste et que la commission d'entente choisit une liste unique de candidats, cela veut dire clairement qu'elle apporte une liste de 22 noms. Si on a adopté cet article et si on a fixé cette procédure amicale d'entente préalable pour le choix des camarades à la Commission Administrative Permanente, et pour fixer les résolutions du Congrès, c'est afin d'éviter toute difficulté. L'expérience a montré qu'on s'en était toujours bien trouvé. En dehors de cette procédure, il ne reste que la représentation proportionnelle.

LE PRÉSIDENT donne lecture de la proposition du Lot :

La Fédération du Lot, d'accord avec le règlement (art. 25), en ce qui concerne la nomination d'une liste unique de candidats à la Commission Administrative

Permanente a soumettre au Congrès, estime néanmoins que le statut du Parti est absolument muet sur le nombre de candidats indiqués sur cette liste et, conséquemment, demande que la Commission propose un nombre de candidats qu'elle jugera dignes et remplissant les conditions exigées par le Parti, mais en nombre illimité, ce qui donnera, au moins, au vote un caractère loyal et sérieux.

BESOMBES demande qu'on ne puisse être membre de la Commission Administrative Permanente si on n'est syndiqué.

La proposition est adoptée sous la forme de vœu.

Le Congrès adoptant la proposition du Lot et la proposition B dans son ensemble, décide que ce sera la Commission des résolutions qui aura charge d'établir la liste des candidats à la Commission Administrative Permanente.

### **Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière**

LE PRÉSIDENT. — La Fédération de la Somme a déposé le projet de résolution suivant :

Le Congrès national corporatif d'Amiens ayant repoussé, à une écrasante majorité, toute entente même momentanée avec aucun parti politique,

Considérant que des rapports entre deux partis ne peuvent s'effectuer qu'à la condition qu'une des parties contractantes ne se refuse pas en principe à y consentir, le parti socialiste reconnaît l'impossibilité dans ces conditions de donner aux débats sur cette question aucune sanction effective et pour permettre au Congrès d'aborder dans toute son ampleur la question de l'antipatriotisme, passe à l'ordre du jour.

HÉVIN. — La discussion est inutile si nous savons d'avance qu'il n'y a pas de solution possible. Si le

Congrès de Limoges avait précédé celui d'Amiens, nous aurions eu une décision à prendre, mais maintenant, quel que soit le résultat de notre délibération, toute résolution sera lettre morte. On va perdre un temps considérable et on étouffera le débat sur l'antimilitarisme.

LE PRÉSIDENT. — Le Congrès d'Amiens a fait connaître son attitude à l'égard du parti socialiste. Nous devons à notre tour faire connaître nos intentions, et on ne peut passer à l'ordre du jour.

(La proposition de la Somme est repoussée).

DELOY. — Je n'ai pas l'intention d'intervenir longuement. A la Fédération du Nord, nous trouvons qu'il y a une situation anormale, impossible, créée par les événements de ces dernières années, où nous avons constaté que le prolétariat, dans ses groupes économiques, combattait quelquefois le prolétariat dans ses groupes politiques.

Nous voulons examiner ce qu'on doit entendre par organisation syndicale et par organisation socialiste. La Fédération du Nord présente sa conclusion seulement comme une amorce de résolution, ce sera au Congrès à voir quelle est la meilleure conclusion à adopter pour le Parti. Nous avons dit que, si dans un moment d'aberration le comité central de la Confédération générale du Travail refusait l'entente avec le Parti, sur certains points nous pourrions organiser l'entente sur la base locale ou fédérale. Ce serait d'autant plus facile que cela existe déjà dans le Nord et nous pouvons considérer que notre force est précisément de marcher d'accord avec le monde syndical.

Nous aurions à répondre à une petite calomnie : on a dit que dans le Nord nous voulions transformer la lutte ouvrière en lutte politique. C'est faux. Le

textile a été dans la région du Nord, pendant les six premiers mois de cette année, l'organisation qui a livré les plus grandes batailles économiques. Le textile seul a eu à soutenir 57 grèves.

Quand on aura bien défini, entre nous socialistes, ce qu'on doit entendre par l'organisation économique et l'organisation politique, nous examinerons ensuite si on ne peut pas, dans l'intérêt supérieur du prolétariat, établir des relations amicales entre les deux organisations.

BESOMBES. — Nos camarades du Nord raisonnent d'une façon particulière et locale. Il faut envisager la question dans toute la France. Les divergences entre socialistes et syndicalistes ont pour cause nos divisions antérieures à l'unité. Quand nous étions en train de nous chicaner entre nous et qu'on voyait même des socialistes ne pas admettre la lutte des classes, beaucoup de camarades se sont cantonnés dans l'action syndicale. Il faut séparer les deux terrains d'action pour la raison suivante : c'est que la propagande économique n'a jamais été aussi forte que quand elle a été séparée de la politique.

DELORY. — La Confédération générale du Travail a toujours fait de la politique dans les syndicats et nous ne voulons plus qu'on en fasse au syndicat. Venez voir ce qui se passe chez nous, dans le Nord. Nous voudrions qu'on ne fasse dans les syndicats que du syndicalisme. A certains moments, pour certains mouvements, il peut y avoir intérêt pour les deux organisations à ce que pendant que l'une fait de l'agitation dans la rue, nos élus fassent de l'agitation au Parlement.

BESOMBES. — Quand il s'agit d'un mouvement commun à mener, il n'est pas nécessaire de se réunir



pour agir en commun. La force même des choses y suffit. Les socialistes ont marché pour les 8 heures, et on n'a rien demandé à la Confédération du Travail. La Confédération n'est pas aussi libertaire que vous le croyez. C'est une raison de plus d'entrer dans les syndicats. Le Congrès sera sage en déclarant qu'il faut respecter leur autonomie complète. La proposition du Nord est dangereuse par sa conclusion. Elle crée la division, elle s'élève contre les syndicats ouvriers.

GUESQUIÈRE. — C'est la conception de l'Internationale.

BESOMBES. — Vous n'avez pas le droit de faire des syndicats sur des bases locales, il y aurait antagonisme, et ce serait de la désunion et de la division au point de vue économique. La révolution sociale ne se fera pas seulement par une forme d'action, mais par l'union et la combinaison des deux formes d'action. Quand les syndicats verront le moment venu de faire ce que propose la Fédération du Nord, ils le feront. Nous le faisons déjà tous les jours, comme par exemple pour le repos hebdomadaire. Pour le moment il faut repousser la proposition du Nord.

LE PRÉSIDENT. — Il y a trente orateurs inscrits. Le Congrès ne croit-il pas que la discussion peut être confuse, et que les camarades des différentes tendances devraient se réunir pour choisir les orateurs qui prendraient la parole au nom de tous ?

DELORY. — Nous acceptons volontiers cette proposition. Qu'on lise les noms des inscrits. Chacun dira s'il est pour ou contre.

DORMOY. — Nos camarades à Amiens ont invité les orateurs à se réunir et à désigner ceux qui par-

leraient dans un sens et dans l'autre. Faisons de même.

(La proposition n'est pas adoptée.)

MURICE. — Il y a un point sur lequel nous pouvons être tous d'accord. La Fédération du Nord a donné une définition nette, en disant : « Considérant que c'est le même prolétariat, etc., etc. » S'il y a désaccord avec les syndicalistes, c'est sur d'autres questions, qui tiennent à des modes d'action, des modes d'organisation et des questions de tactique. Pour ma part, j'estime qu'il y a des occasions où la tactique domine la question de principe. Et si, à Amiens, notre camarade Renard avec sa proposition a fait une forte impression sur les congressistes, elle ne pouvait cependant être admise par le Congrès parce qu'elle n'aurait pas eu de sanction. Si à Chalon nous avions pris une décision ferme, cela n'aurait pas modifié les résolutions du congrès de Bourges. Ne commettons pas cette erreur. Et sans aucune acrimonie vis-à-vis de nos camarades du Nord, disons-leur que l'œuvre admirable qu'ils ont accomplie ne correspond pas aux conditions de la lutte dans le reste du pays. Les conditions de propagande ne sont pas les mêmes dans le Nord, l'unité n'est pas réalisée dans le parti sur la question syndicaliste. Notre motion serait sans sanction et la Confédération Générale du Travail s'est acculée elle-même à cette situation. Elle a pris à Amiens une résolution sans sanction et qui n'a de significatif que l'évolution qu'elle accuse. C'est ainsi que ceux qui se disaient anti-parlementaire n'ont pas eu le courage de déposer une motion affirmant nettement leur anti-parlementarisme.

Je vais montrer par des exemples caractéristiques l'évolution que les circonstances mêmes imposent

à la Confédération Générale du Travail. A propos de la suppression des bureaux de placement, il était entendu que la Confédération Générale du Travail n'avait pas à discuter les lois ouvrières et elle repoussait le projet « bâtarde » qui était proposé. Puis, inévitablement, elle poussait les députés à voter le projet de loi. Le projet adopté par la Chambre, elle poussa les sénateurs à le voter. Elle fit pression ensuite sur le Conseil municipal de Paris et sur le préfet de police, pour faire appliquer la loi. Et il en a été de même pour la loi sur le repos hebdomadaire.

A Bourges il avait été décidé que la journée de huit heures serait prise le premier mai 1906. A Amiens, il n'est plus question de descendre dans la rue. On déclare que le prolétariat manifesterait le premier mai, au gré de son action, selon la capacité particulière des Fédérations, que l'action se fera pour la réduction des heures de travail — il ne s'agit plus d'obtenir tous huit heures. — et on laisse aux Fédérations l'autonomie de leur action. Vous voyez l'évolution de la Confédération Générale du Travail, entraînée par les faits eux-mêmes.

Qu'allez-vous faire ? Prendre une résolution ? Laquelle ? Vous allez déclarer qu'il faut établir des rapports entre les deux organisations. Comment définirez-vous ces rapports, qui peuvent être des rapports de conflit ? Normalement et bientôt, la question sera résolue d'elle-même ; l'état d'opposition des personnes, d'abord, cessera, et l'hostilité permanente deviendra accidentelle pour cesser bientôt. Si vous vous en tenez simplement à l'affirmation socialiste et si vous laissez la Confédération Générale du Travail se développer librement, vous la verrez prendre une autre attitude à l'égard du Parti.

Ce que je demande seulement à la Fédération du Nord, c'est de ne pas se montrer intransigeante sur

sa motion. Renard, Parvy, et d'autres qui se trouvaient au congrès d'Amiens, y étaient comme des ennemis et il y avait un état d'esprit hostile contre eux. Ils se sont imposés non par la violence, mais par la simplicité et par la logique de leur raisonnement. Ce qu'ils ont fait triompher ce n'est pas leur motion, mais leur conception, en partie du moins. Ne faites donc pas une motion, mais indiquez une direction d'idées. Ne croyez pas que la Confédération Générale du Travail soit seulement « un repaire d'anarchistes ». Elle a même, à sa tête, des camarades qui hier étaient socialistes et qui le sont encore aujourd'hui, et pourtant ils ont voté contre la motion de Renard. Ils sont, par l'expérience, prévenus contre des rapports précipités qui augmenteraient les conflits au lieu de les apaiser. Ne les froissez pas, ne leur imposez pas un texte socialiste, juste au moment où ils sont en train de se ressaisir. Le problème sera résolu de lui-même, non par une décision du congrès, mais par l'action du parti socialiste, d'un côté, et de la confédération de l'autre.

VAILLANT (Seine). — Je serai bref, d'autant plus que le Nord n'insiste pas pour ses conclusions. La Fédération du Nord a surtout voulu poser la question. Pour mon compte, j'avais, tout d'abord, craint que la question ne fût prématurée et ne risquât d'aggraver le conflit. Les choses se sont, depuis, transformées complètement. Les membres de la Confédération Générale du Travail ont montré, à Amiens, que leur conception s'accordait avec la nôtre beaucoup plus que nous ne le croyions et le Congrès d'Amiens a abouti à une conclusion que personne de nous n'eût pu espérer. C'est tout ce

que nous pouvions attendre et la décision d'Amiens nous donne entièrement satisfaction.

Je voudrais que nous puissions aboutir à une conclusion semblable, mais allant plus loin. Nous pouvons dire que nous seconderons l'action de la Confédération Générale du Travail, sans avoir besoin, en retour, de solliciter ses bons procédés, qui doivent sortir de la force même des choses. Nous ne devons pas arriver à une motion qui ne pourra que compromettre l'entente, en voulant précipiter ce qui arrivera par cette force des choses. Les deux organisations doivent vivre à côté l'une de l'autre, chacune dans sa fonction, et non plus avec ces tiraillements qui ne sont causés que par quelques membres seulement de la Confédération Générale du Travail.

La Confédération Générale du Travail est née au milieu de divisions politiques qui rendaient impossible la vie des syndicats et leur organisation. Elle devait avoir une grande défiance de l'organisation politique et de ses fractions qui se disputaient chez elle. Les libertaires ont pu, momentanément, tirer parti de cette situation. Le Congrès d'Amiens a déclaré sa neutralité, décidé que les syndicats ne devaient pas être le champ clos où des opinions politiques différentes se combattraient, et que les camarades pouvaient aller discuter là où on fait de la politique.

La Confédération Générale du Travail fut amenée à affirmer son indépendance même vis-à-vis du parti politique qui a le même but qu'elle, et c'est très légitime. Surtout elle ne voulait pas qu'on pût tendre à la subordination d'une action à l'autre. Nous ne le voulons pas non plus. Ce serait aussi criminel de subordonner la Confédération Générale du Travail au Parti socialiste, que de vouloir subordonner le Parti socialiste à la Confédération Générale.

rale du Travail. Les deux organisations ne sont pas encore arrivées à se rapprocher suffisamment, et le personnel n'est pas identique. Si les ouvriers socialistes sont dans les syndicats, le contraire n'a pas lieu : tous les syndiqués ne sont pas socialistes. Nous avons donc intérêt à ce que la Confédération Générale du Travail, qui est le terrain de recrutement de notre parti, se développe. Cette combinaison d'action deviendra tous les jours plus intime. C'est à la base que se fera le parallélisme d'action, et non par en haut. Ne cherchons pas à établir des rapports qui ne sont pas possibles encore, et contentons-nous de faire une déclaration semblable à celle du congrès d'Amiens, en déclarant que, nous aussi, nous reconnaissons l'autonomie de la Confédération Générale du Travail, son droit de définir et exercer son action syndicale et révolutionnaire, que nous voulons la seconder dans ses efforts, que nous sommes prêts à agir non seulement au premier mai, mais toujours quand son action se confond avec la nôtre, dans la grève générale, par exemple.

L'unité ouvrière est réelle et s'établira, d'abord, dans les faits. Il importe que nous n'ayons pas même l'air de dépasser les limites qu'a posées la Confédération Générale du Travail qui, très justement, ne veut pas d'une immixtion de notre part. Nous reconnaissons qu'elle est l'unité ouvrière économique corporative, comme elle pourra également reconnaître plus tard que, politiquement, nous sommes l'unité ouvrière et que nous sommes, Confédération et parti, les deux éléments formateurs de l'unité ouvrière totale, définitive.

THOMAS (Seine). — Le Congrès d'Amiens a tranché. il est ridicule de revenir sur la question. Il n'est pas possible que le Parti et la Confédération générale du

Travail aient un organisme central quelconque en régime capitaliste. Dans la propagande syndicale, on rapproche les ouvriers sans leur demander leurs opinions politiques, cela est opposé à ce que fait le parti socialiste.

La question a été résolue à Amiens au delà des espérances. On parle de libertaires, d'anarchistes, nous n'en avons pas le droit. Le Congrès d'Amiens était en majorité composé de socialistes qui avaient à cœur de faire cesser la lutte entre les divers éléments qui vont à l'affranchissement de la classe ouvrière. Le recrutement des syndicats se fait parmi les travailleurs. Le syndicat commence l'éducation. Si parfois les travailleurs dépassent les limites du parti socialiste et deviennent libertaires, bien qu'à mes yeux ce soit un recul d'être anarchiste, il ne faut pas trop s'en plaindre, et il ne faut combattre ni les uns ni les autres.

TENDÉRO (Seine). — Je suis étonné qu'après la décision d'Amiens, le Nord maintienne sa proposition. Le citoyen Vaillant avait raison, le Congrès d'Amiens a dépassé les espérances. La proposition du Nord est mauvaise, surtout par sa rédaction qui dit que si les syndicats ne viennent pas à nous, nous les démolirons.

DELOUVY. — Il n'y a rien de semblable ni dans le texte ni dans les intentions de la Fédération du Nord.

TENDÉRO. — La résolution d'Amiens est libérale et laisse une part assez large aux syndiqués et leur permet d'aller dans les groupements politiques. Il faut agir de même, et je demande qu'on vote l'ordre du jour pur et simple sur la proposition de la Fédération du Nord.

RAPPORT. - Je me ferais plaisir à moi-même en renonçant à la parole, mais il me semble que c'est un devoir, ainsi que l'a dit Delory, de définir avec l'ampleur nécessaire l'organisation syndicale et l'organisation socialiste en France. Pour qu'il n'y ait pas de confusion dans la discussion, il faut distinguer le mouvement syndical et le mouvement syndicaliste, qui est quelque chose de nouveau. Autant il est facile d'établir des rapports entre un organisme purement ouvrier économique et le parti socialiste, autant il est difficile d'établir des rapports entre le parti socialiste et le mouvement syndicaliste.

Le mouvement purement ouvrier se développe sous deux formes principales. Tantôt, comme en Amérique et en Angleterre, il commence par dominer la classe ouvrière et ce n'est qu'ensuite que, par la force des choses, il va vers le socialisme, qu'il arrive au parti socialiste et à la conception politique du mouvement; tantôt, comme en Allemagne, le parti socialiste est plus fort que le mouvement économique et là, et avec plus de facilités encore, des rapports peuvent s'établir entre les deux organisations. C'est le parti socialiste qui a créé, en Allemagne, le mouvement syndical.

Il ne cherche ni à supprimer ni à opprimer l'action syndicale. Là les syndicats n'existent pas seulement sur le papier, sans cotisations. Il est vrai que Griffuelhes pense que ceci n'a pas d'importance, qu'il faut que les syndicats restent pauvres, sans quoi ils risquent de devenir simplement des conservateurs.

En France et en Italie il n'en est pas de même, on ne peut pas dire si l'une des organisations est plus forte que l'autre et cette prétendue égalité crée la confusion. Ce qui augmente la confusion, ce sont les prétentions des syndicalistes. Depuis la fondation de



l'organe central syndicaliste en 1900, la *Voix du Peuple* dit la même chose que le Congrès d'Amiens : que les syndicats ont, en plus de leur action immédiate, à préparer l'avenir, et les syndicalistes prétendent être à eux seuls tout le mouvement social. Voilà ce qu'est le syndicalisme. Ils disent encore qu'ils sont seuls à représenter les ouvriers et leurs intérêts, tandis que les socialistes représentent à la fois les ouvriers et les patrons, car le parti socialiste contient des patrons. Et ils en concluent que seul le syndicat est un groupe d'intérêts, tandis que le parti socialiste n'est qu'un groupement d'opinions.

C'est tout le socialisme, toute la doctrine de Marx et d'Engels qui sont niés par cette métaphysique syndicaliste. Marx ne dit pas que c'est le syndicat, ou telle ou telle forme corporative, qui deviendra la société de l'avenir, mais que c'est toute la société d'aujourd'hui en entier qui se transformera.

Si nous suivions la manière de voir de Vaillant, nous ferions de la fausse stratégie, de la politique d'autruche. S'il se trouve dans la Confédération Générale du Travail des éléments anti-socialistes, c'est que les anarchistes, les libertaires se sont déguisés en syndicalistes, comme nous avons vu les monarchistes se déguiser en républicains pour combattre la République.

Vaillant a dit que notre terrain de recrutement était à la Confédération Générale du Travail, mais il n'en est rien. La Confédération Générale du Travail n'est qu'une partie de la classe ouvrière, une minorité, et notre terrain de recrutement c'est la classe ouvrière toute entière.

Il faut protester contre le néo-confusionisme que les syndicalistes essaient de répandre. Il ne faut pas oublier que la dernière carte à jouer par la bourgeoisie contre le socialisme, c'est l'anarchie. A l'ex-

ception de quelques hommes comme Kropotkine et quelques autres, les libertaires sont souvent les pires politiciens ou des naïfs.

Les anarchistes combattent avant tout le parti socialiste, qu'ils injurient et diffament. Ils ne suivent pas leurs propres principes. D'après les principes anarchistes on ne peut pas se faire représenter par un délégué, ni majoriser, c'est-à-dire voter. Un anarchiste votant est une contradiction vivante.

Je n'ai jamais vu de congrès plus parlementaire que celui d'Amiens. Des huissiers libertaires faisaient, au moment du vote circuler les urnes, et Grifuelhes disait : Respectons les usages et les précédents. C'était le langage d'un véritable homme d'Etat et on se serait cru à la Chambre et non chez des anti-parlementaires.

Il y avait une autre équivoque que nous avons eue à combattre, l'équivoque ministérielle. Nous sommes arrivés à limiter la confusion ministérialiste, ou plutôt, c'est la vie même qui l'a éliminée. Jaurès lui-même reconnaît dans *L'Humanité* que hors de « la conquête collective » du pouvoir, toute « participation » ministérielle est vaine. On nous offre des portefeuilles par demi-douzaines. Et maintenant pour être ministre, il faut être — pardon, avoir été — socialiste. Il ne faut pas que nous laissions remplacer la confusion ministérialiste par la confusion syndicaliste. Opposons conception à conception, et la vie elle-même décidera qui a tort et qui a raison.

Il y a des camarades qui croient que pour être révolutionnaire, il faut être syndicaliste ou anarchiste. Il faut leur dire qu'il y a un abîme entre l'action directe et une méthode de révolution. L'action directe était bonne du temps de la barbarie, mais maintenant l'action indirecte domine notre ac-

tion. L'anarchie n'est pas à gauche du parti socialiste, elle est à côté.

Nos camarades à Amiens auraient dû montrer plus de courage et ne pas avoir l'air de faire des avances au nom du Parti, pas plus que nous ne permettons aux élus d'engager le Parti au parlement. Nous avons vu comment les avances faites au banquet de Saint-Mandé ont été repoussées, dans la *Voix du Peuple*, par Griffuelhes. Les camarades à Amiens n'auraient pas dû dire : nous sommes un danger pour vous, et nous vous mangerons si vous entrez en rapport avec nous. Nous n'avons pas à faire de courbettes devant la Confédération Générale du Travail. Restons nous-mêmes !

LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une proposition tendant à limiter la durée de parole, et une autre tendant à limiter le nombre des orateurs.

La limitation de durée est repoussée. La limitation du nombre des orateurs est adoptée.

Après une courte discussion, sur la proposition de Renaudel, la séance est suspendue pour permettre aux camarades inscrits de désigner eux-mêmes ceux qui parleront au nom de tous.

A la reprise, le Président donne les noms des onze orateurs désignés pour prendre la parole.

AULAGNIER. — Comme Maurice, je veux féliciter la Fédération du Nord d'avoir donné à la Fédération du textile l'occasion de porter la question au Congrès d'Amiens. Ce qui a ému vivement, non seulement les syndicalistes, mais la Fédération de la Seine, c'est la conclusion de la Fédération du Nord. En bon français, elle voulait dire qu'on formerait d'autres syndicats contre la Confédération Générale du Travail, si elle se refusait à l'entente. Je

veux bien croire que ce n'était pas dans votre esprit, mais on l'a cru.

En entendant tout à l'heure Maurice faire le compte rendu d'Amiens, il m'a semblé relire le compte rendu de Mannheim par le *Temps*. La Confédération Générale du Travail aurait, selon lui, abdicqué pour le 1<sup>er</sup> mai et la journée de 8 heures. Pas une minute cette idée n'est venue de renier la résolution de Bourges. La Confédération Générale du Travail, aurait pu jeter l'anathème au Parti pour ne pas avoir secondé son effort, car même des syndicalistes du Parti n'ont pas tenté de mettre à exécution le Congrès de Bourges.

Oui, la Confédération Générale du Travail tape à tour de bras sur le Parti et le parlementarisme, parce que le parti ne fait pas son devoir. Dans la Seine nous sommes majorité sur le papier. Si on peut nous faire échec, c'est que les camarades militants ne sont pas là aux réunions.

Moi aussi je pense qu'il faut une seule classe ouvrière organisée dans le Parti, dans les syndicats et dans les coopératives comme en Belgique. Mais ce n'est pas l'heure, en ce moment de divergences, de présenter les dernières lignes de la motion du Nord.

Est-ce que vous demandez aux syndiqués leur opinion ? Ne nous rendez donc pas la tâche difficile, et donnez une marche telle à notre action qu'il n'y ait pas de raison plausible de taper sur nous.

On rappelait tout à l'heure les bureaux de placement. Alors la Confédération Générale du Travail a eu besoin des parlementaires, et grâce aux socialistes qui étaient dans le mouvement les anarchistes se sont donné à eux-mêmes un démenti. On voulait appliquer la loi comme on voulait ce matin appliquer le règlement du Parti. La loi ne sera vraiment appliquée que par les syndicats et leur action. Que

les socialistes y entrent pour y agir, et ne se contentent pas d'une adhésion théorique.

Pour moi la motion Griffuelhes m'a donné satisfaction. C'est grâce à ce texte que j'ai pu venir à ce Congrès, tout en étant à la Bourse du Travail. Nous avons notre liberté d'action, nous devons nous en réjouir. Vous avez dit que le syndicalisme n'avait rien fait. Si. Au point de vue antimilitariste, et si Yvetot n'eût pas été si énervé, une majorité plus considérable l'aurait affirmé. Désormais, ainsi que l'a dit Latapie, nous demandons seulement qu'on ne « s'engueule » plus entre camarades des syndicats et socialistes. Acceptez la motion de la Fédération de la Seine, avant peu de temps la classe ouvrière aura ouvert les yeux, et il n'y aura plus qu'un parti uni contre le capital.

ROLAND (Lozère). — C'est sur la conduite pratique des militants socialistes que je demanderai l'avis du Parti. Lorsque je vais à la section des Bourses, pour représenter Bordeaux et Lille, je me trouve parmi les syndicalistes. Je continue d'être socialiste ; dois-je apporter ma propagande socialiste dans ce milieu ? Dois-je garder un rôle muet dans les syndicats ou y aller en socialiste ? Les syndicalistes nous disent que le syndicalisme se suffit à lui-même. Alors le syndicalisme serait un parti politique et non pas seulement une organisation corporative ayant pour but l'amélioration économique de ses adhérents.

Lorsque nous nommerons les fonctionnaires de la Confédération, quelle sera notre attitude ? Les divisions anciennes du parti socialiste nous ont mis sur des terrains différents. Il y a eu dissémination, nous nous sommes ainsi rencontrés avec Lauche, Lavaud, et d'autres. Allons-nous continuer cette marche en ordre dispersé, diviser nos suffrages entre réformis-

tes et libertaires, ou ne devons-nous pas avoir notre opinion à nous et constituer une troisième tendance, la tendance socialiste ? Ne devons-nous pas voter pour nous ? Pour moi, je suis décidé à voter contre les partisans des commissions mixtes ; je n'irai pas du côté Keufer. Vais-je encore donner mon suffrage aux libertaires ?... Dites-nous ce que les membres du Parti doivent faire, ou le Parti crée lui-même la confusion dans les syndicats.

P. M. ANDRÉ (Aisne). — Je veux constater que la motion du Nord a eu son utilité, puisqu'elle a permis d'éclairer notre lanterne. Jusqu'au Congrès d'Amiens la Confédération Générale du Travail, où nous sommes la majorité, a lutté contre le socialisme. C'est non seulement à Paris ou dans le Nord, mais dans toute la France qu'on a dénoncé les « marlous politiques ». Sans doute il y a des exceptions, mais cette attitude a été si générale, que ce sont ceux-là même qui menaient cette besogne qui en ont pris peur. A Amiens, la première chose que nous avons obtenue, et c'est considérable, c'est qu'à l'avenir on nous fichera la paix.

Mais on a adopté la motion Griffuelhes qui est diamétralement opposée à la conception socialiste, non seulement française mais internationale. On a dit que le syndicalisme se suffit à lui-même, qu'il est tout dans le présent, qu'il sera tout dans l'avenir. On a préconisé des grèves continuelles et même générales. Le syndicalisme seul est la solution pour le travailleur. Cela suffit pour jeter en bas la bourgeoisie. On a dit que les syndicats ne doivent pas faire de politique. Pourquoi pas ? J'en appelle aux syndicats de tous les pays. J'en appelle aux métallurgistes, aux mécaniciens (je ne parle pas des syndi-

cats de carton qui jouent un si grand rôle). Ceux-là ont fait des déclarations socialistes.

On nous répond : les socialistes sont des politiciens comme les politiciens bourgeois. Lorsque nous y verrons utilité pour nos petites affaires, nous nous adresserons à eux aussi bien qu'aux radicaux. C'est là un défi jeté au socialisme que de dire que nous ne sommes pas un parti de classe, un parti ouvrier, de considérer l'opinion socialiste comme une autre opinion, radicale socialiste par exemple.

Nous sommes un parti d'opinion ! C'est le syndicat de l'alimentation de Marseille qui a exprimé ce point de vue. La lutte de classe, elle n'existe que dans le syndicat. Le parti socialiste vit surtout par le pouvoir, il est à la remorque du pouvoir !

Nous disons comme Anseele : le parti est la tête du mouvement prolétarien, et les syndicats sont un membre et les coopératives sont un autre membre. Avant tout, le parti socialiste doit faire cette affirmation.

Reste la question pratique. Nous n'avons pas l'intention de prétendre qu'on va fabriquer une autre Confédération générale du Travail. Il faut non se retirer, mais entrer dans la place, et être conscients de nos forces. Les forces, nous les avons et nous n'avons pas voulu nous en servir. Nous nous retrouverons dans nos Fédérations de métier, dans nos Bourses du Travail, pour la véritable force syndicale. Le jour où vous cesserez de vous tenir en dehors, de vous entre-déchirer, où vous réaliserez votre unité d'action dans les syndicats, ce jour-là, la question sera résolue. Nous n'aurons besoin que d'être en rapport avec nous-mêmes.

Après une déclaration de principes, il faut la décision de nous serrer les coudes, de correspondre en province. La Fédération de la Seine a beaucoup

de reproches à se faire. Elle a négligé l'action syndicale, et lorsqu'on va en province, on constate qu'une Bourse du Travail en majorité socialiste choisit pour se faire représenter des anarchistes à Paris. Il nous appartient de faire cesser ce scandale.

LAFONT (Algérie). — Nos camarades du Nord ont au moins la qualité de la netteté, et ils éclairent mieux encore l'esprit qui leur a fait voter et apporter leur motion. André nous a dit : il faut donner la réplique au Congrès d'Amiens. André veut une motion de guerre. Nous voulons une motion de paix, une collaboration amicale et bienveillante.

La motion d'Amiens a dit entre autres que le parti socialiste était un organe secondaire.

GUESDE. — Une secte !

LAFONT. — C'est méconnaître le texte d'Amiens. En dehors du syndicat les camarades sont libres de s'affilier au Parti et de militer selon leurs organisations.

LAFARGUE. — Voici le texte. (Lafargue lit le texte d'Amiens.)

LAFONT. — Quand on dit parti et secte, on fait la différence de la secte, groupement théorique, au parti. Il faut de la mauvaise volonté pour entendre par secte notre Parti. Je dis donc que nous ne devons pas répondre par une motion de guerre. Je ne répondrai pas à Rappoport en apportant ma bibliothèque en face de la sienne, mais Duc-Quercy l'avait dit : il faut savoir ce qu'on entend par l'action syndicale.

Il y a ici, et Marius André l'a bien marqué, quelque chose de plus grave que la question des rapports, il faut savoir ce que le Parti pense sur le syn-



dicalisme. Il y a deux opinions, celle du Nord, un peu nouvelle, l'autre, traditionnelle du Parti socialiste, de l'Internationale et de Marx, qui groupent Jaurès, Vaillant, et beaucoup d'autres en les unissant tous.

Dans la motion du Nord, il y a des considérants et des conclusions. Les considérants sont l'éclairage théorique. C'est leur conception qu'on trouve sous la plume de Vérecque, de Ghesquière, etc. Pour eux, ils croient que le syndicat est une chose extrêmement secondaire, comme un sous-groupe politique. Il ne faut pas attendre de lui de mouvement révolutionnaire, il est légalitaire, il est réformiste. Il ne s'attaque pas au patron Etat, ni à l'Etat lui-même. On donne au parti le rôle noble et chevaleresque d'être le seul champion contre l'Etat. On ne dit pas action *syndicale*, mais action *corporative*, c'est donc une idée de syndicat *neutre*, c'est-à-dire ni rouge, ni jaune, mais plutôt jaune.

Ici, on dit aux syndicats : vous ne ferez pas une autre action. On leur dit : nous vous concédons le droit de faire de la bonne petite popote, mais nous vous interdisons la grande cuisine. Nous vous dictons la règle théoriquement en attendant que nous vous la dictions pratiquement.

A l'opposé de cette conception spéciale est la nôtre, celle qui va de Vaillant à Jaurès et de Jaurès à Hervé et aux révolutionnaires. Nous autres, nous attribuons une importance très secondaire au Parti : nous retournons la proposition. L'action légalitaire, parlementaire, c'est le parti qui l'effectue dans ses cadres actuels. Il s'occupe de la défense des libertés générales. L'action révolutionnaire, c'est le syndicat qui l'effectue.

Avec tous les autres, sans vous, nous sommes tous d'accord que l'action syndicale ne doit pas être ré-

duite à ce petit rôle, qu'il a une valeur de transformation sociale, un rôle véritablement révolutionnaire.

Le bulletin de vote et l'insurrection sont pour vous quelque chose de révolutionnaire. Nous y ajoutons un troisième moyen, le plus révolutionnaire de tous, la Grève générale, qui est une forme nouvelle non employée par la bourgeoisie...

LAFARGUE. — La bourgeoisie a employé la grève générale. Je cite l'histoire de 48...

LAFONT. — Le mouvement ouvrier est une chose nouvelle. La grève générale est son arme. Lafargue est pour. Le Nord est contre. Lafargue a donc des vues un peu plus modernes.

Je ne pense pas du tout qu'il faille, comme disait Hévin, nous taire après Amiens. Il y aurait insuffisance et équivoque. Nous ne pouvons pas organiser de rapports. Il ne faut pas qu'un vote négatif tranche le débat. Nous ne voulons pas qu'on nous soupçonne de vouloir mettre la main sur la Confédération.

*Une voix.* — Les camarades n'ont pas parlé de cela !

LAFONT. — Alors ils y ont renoncé ! Mais nous voulons écarter ce soupçon. Nous n'avons pas à mandater Roland. Roland fera ce qu'il voudra et comme syndiqué et comme socialiste. Ce n'est pas un bourgeois comme moi, et comme beaucoup d'autres qui sont ici, qui peuvent lui donner le mandat impératif qu'il réclame. Nous savons par son passé qu'il sera avec les révolutionnaires, mais nous n'avons pas à dicter sa conduite. C'est aux militants ouvriers à donner la direction. Nous ne sommes pas en réalité

un parti de classe. Nous sommes un parti de classe comme parti représentatif.

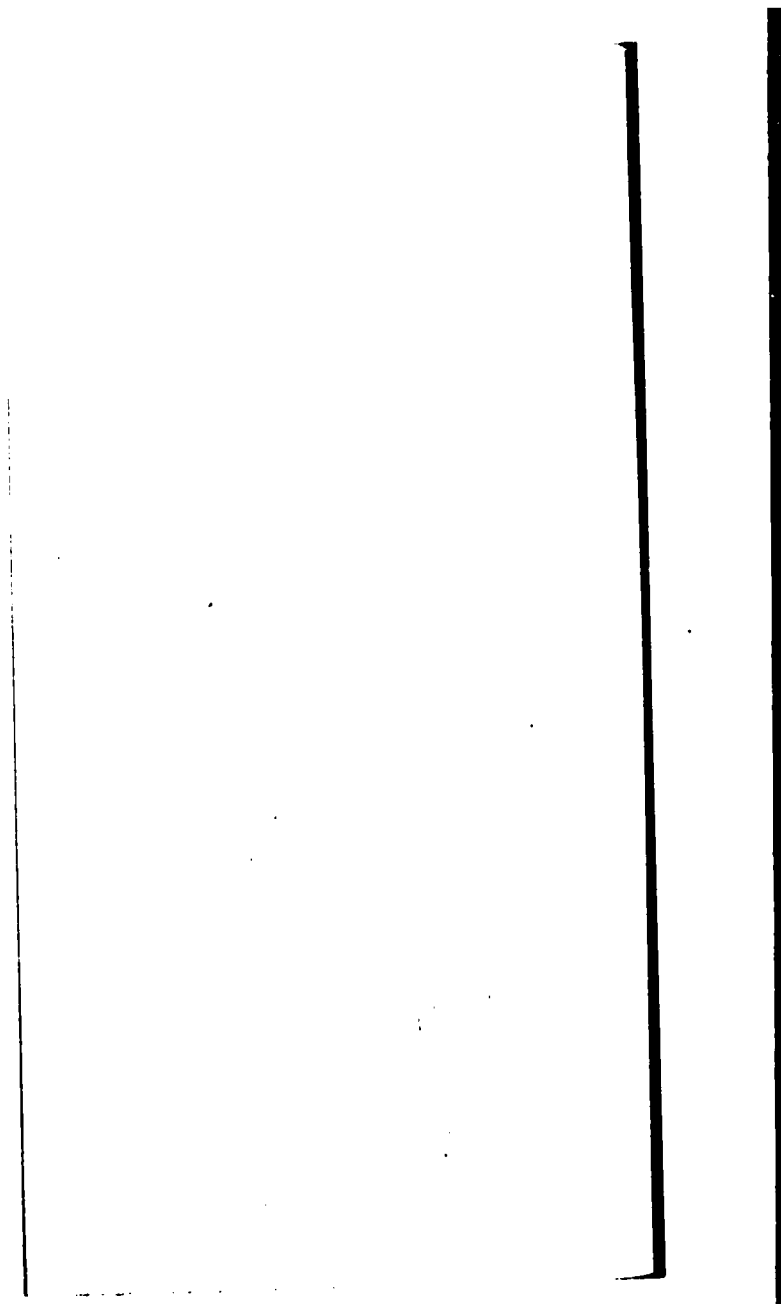
Ainsi donc nous voulons un ordre du jour net. Vous parlez toujours de gagner la confiance de la classe ouvrière. Mais alors ne prenez pas le ton guerrier de Marius André, ni le ton plus doux de Delory, pour dire qu'il y aura entente.

Qu'on dise nettement en ce cas : Nous voulons mettre la main sur la Confédération, ou organiser l'entente quand la Confédération n'en veut pas. Mais c'est alors qu'on imposera ses volontés ! Ou bien il faut que le Congrès dise la valeur de l'action syndicale théoriquement et poussée pratiquement jusqu'à la grève générale.

Une entente n'est pas possible. Nous précisons ce qui se passe depuis 1900. L'entente entre socialistes et anarchistes...

(A ce moment, sur une interruption de Ghesquière et une réplique de Lafont, un vif incident se produit).

LAFONT. — Pour faire œuvre utile, notre ordre du jour devra dire ce qu'on entend par action syndicale ; il faut enfin se contenter de préparer la concordance spontanée des deux actions autonomes.



TROISIÈME JOURNÉE

---

**Samedi 3 Novembre**

---

**Séance du matin**

Président : SEMBAT. — Assesseurs : CHÉRADAME  
(Seine), Gustave HERVÉ (Yonne).

**Le scrutin de liste et la représentation  
proportionnelle**

DELORY présente en quelques mots, comme complément aux divers rapports et articles publiés sur la question, les raisons qui ont fait de lui un chaud partisan de la Représentation Proportionnelle.

Avec le mode de scrutin actuel les élections se font sur des questions de détail ; les élus se préoccupent forcément du corps électoral plus qu'il ne serait nécessaire. En élargissant les circonscriptions, on les libère de cette préoccupation.

Dans notre Parti, nous disons avec raison qu'il faut se guérir des individus. Il n'en est pas moins vrai que certains hommes apportent au Parti dans la Chambre des concours indispensables. Avec le scrutin d'arrondissement, ce sont précisément ceux

qui tiennent plus à la doctrine socialiste qu'à leurs électeurs qui ont le plus de chance d'être évincés, quelquefois par le déplacement de quelques voix. Au contraire, lorsque c'est le Parti, comme pour la Représentation Proportionnelle, qui règle l'ordre de présentation des candidatures, l'élu se trouve amené à donner satisfaction au Parti plutôt qu'aux électeurs.

On a dit que la Représentation Proportionnelle porterait préjudice à notre Parti en réduisant le nombre de ses députés. Cela n'est pas exact : le travail que j'ai fait montre que, même dans les conditions les plus défavorables, ce nombre resterait stationnaire aux environs de 50. Il faut de plus tenir compte que le scrutin de liste entraîne des courants d'opinion dont bénéficie avant tout un Parti comme le nôtre, portant sa propagande à la fois sur un plus grand nombre de circonscriptions. Un ami calculait que dans son département, cela représenterait une augmentation de 3.000 à 4.000 voix. Dans ces conditions, ce département, qui n'a qu'un élu aujourd'hui, en aurait alors deux et peut-être trois.

Je prie donc le Congrès d'accepter le principe de la représentation proportionnelle et de donner mandat à ses élus de s'efforcer de la faire appliquer.

LAUDIER (Cher). — L'unité définitive est trop récente dans ma Fédération pour qu'elle ait pu prendre sur la Représentation proportionnelle une décision d'ensemble. La fraction dont j'ai fait partie jusqu'ici y est favorable tout entière ; mais, dans l'autre fraction réunie à nous, il y a beaucoup d'hostilités. Le camarade Breton entre autres a combattu, dans des articles que vous connaissez, la représentation proportionnelle. Je remets en son nom au Congrès une lettre regrettant qu'il n'ait pu y venir pré-

senter lui-même ses arguments. Cette réserve faite, je ferai quelques observations, en mon nom et en celui de Mauger, délégué avec moi, pour défendre le principe de la Représentation proportionnelle.

C'est d'abord le seul mode de scrutin qui assure efficacement l'honnêteté parfaite d'une élection et supprime tout marchandage entre une circonscription et une autre. Dans le Cher, nous nous sommes aperçus maintes fois que nous étions tenus de ménager le candidat radical d'à côté pour que les voix du radical puissent, au deuxième tour, venir au socialiste.

C'est ensuite qu'il permet de faire des élections d'idées et de principes, et non plus de personnes.

Enfin, il permet seul de recueillir la totalité des voix socialistes dans le département. Notre Fédération du Cher a dû laisser en 1906, faute d'argent et peut-être aussi d'hommes, deux circonscriptions en dehors de la campagne. Et cependant, il y a quelques années, dans l'une d'elles, la première de Saint-Amand, la candidature de Paul Lafargue avait recueilli déjà un nombre de voix imposant. Ces voix ont, la dernière fois, été perdues pour nous.

Marchons donc pour la Représentation Proportionnelle. Il se peut que pour les situations acquises, elle puisse amener çà et là quelques mécomptes, mais nous ne devons pas nous en préoccuper. Si nous avons à escompter la perte de quelques électeurs radicalisants, il est bien plus nécessaire de recueillir les voix de tous les socialistes.

RÉVELIN, *rapporteur*. — Je crois que le scrutin de liste avec représentation proportionnelle a cause gagnée dans le Parti. Tous, vous avez éprouvé les inconvénients du scrutin uninominal, qui permet à la grande propriété foncière, à la grande industrie capitaliste d'exercer une influence beaucoup plus grande

qu'avec le scrutin de liste. Elle tient l'ouvrier agricole ou industriel sous la domination de son maître. C'est un scrutin corrompateur et démoralisant, qui assure au gouvernement bourgeois une force qui fausse les résultats de l'élection. Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle permettrait, au contraire, de mener une campagne de principes dans tout le département.

Il supprime de plus toutes les questions de second tour. Or, quand même vous jugeriez qu'il n'y a pas à observer de discipline républicaine, mais une discipline socialiste, presque toujours vous risquerez des trahisons radicales comme celles qui se sont produites à Paris dans le XIII<sup>e</sup> ou à Dijon. Tout cela disparaît avec la Représentation Proportionnelle.

Elle vous permettra de porter partout une campagne effective de propagande et de principes. Une des objections venues de nos camarades de Belgique contre la représentation proportionnelle qui existe chez eux, c'est qu'elle engendre une immobilité relative du mouvement politique, les partis conservant à peu près leurs positions. Elle n'est due en Belgique qu'aux conditions spéciales du pays. Il est vrai que la représentation proportionnelle amène une tendance à réélire les mêmes individus. Mais au lieu d'être un inconvénient, c'est un avantage. Si on a pu battre Guesde et Jaurès dans le Nord et dans le Tarn, c'est par des coalitions immorales et scandaleuses que la représentation proportionnelle supprime.

Pourrions-nous admettre le scrutin de liste pur et simple ? Les radicaux, en effet, essaient quelquefois de l'opposer au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, parce qu'ils espèrent, grâce à lui, gagner des sièges, grâce à la pression qu'il permet au gouvernement d'exercer sur les fonctionnaires et



sur tous ceux qui dépendent de lui. Si nos élus se trouvaient obligés de choisir entre le scrutin de liste pur et simple et le scrutin d'arrondissement actuel, ils devraient voter pour le maintien de ce qui existe. Le scrutin de liste pur et simple et le scrutin uninominal donneraient, au point de vue du nombre des élus, des résultats sensiblement semblables, avec une distribution différente des élus. Mais le scrutin de liste aurait un côté plus défavorable. Il ne nous assurerait ni l'augmentation possible des positions conquises ni la compensation entre les circonscriptions, une perte ici correspondant à un gain là.

Actuellement, grâce à la mauvaise distribution des circonscriptions, dans l'Aisne comme dans la Somme, on a pu réunir plus de 20.000 voix sans avoir aucun élu. Le scrutin de liste pur et simple ne changerait rien à cette situation, au contraire.

Il ne reste donc qu'une solution acceptable, c'est le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Mais il ne suffit pas que le Parti se prononce pour ce mode de votation, il faut qu'il fasse, dans le pays, une propagande sérieuse en sa faveur ; qu'il publie une brochure donnant aux militants des renseignements et des chiffres les plus instructifs. Il faut que les élus et les propagandistes fassent campagne et le réclament, non seulement pour les élections législatives, mais encore pour les élections municipales. Je sais que quelques camarades ne sont pas de cet avis, en ce qui concerne les élections municipales. Mais Delory a fait très justement remarquer que lorsque les socialistes, comme c'est arrivé à Roubaix, possèdent entièrement le conseil municipal, ils arrivent à se quereller, tandis qu'une minorité d'adversaires, toujours prêts à la critique, oblige à suivre

les principes socialistes et le programme avec plus d'ardeur encore.

Certes, nous pouvons avoir une grande confiance dans les socialistes élus à une municipalité. Mais les hommes sont des hommes. Il peut y avoir des excès de pouvoir, il peut y avoir des négligences à l'égard du programme ou une tendance à s'endormir. Une minorité bourgeoise, par son opposition, rend de grands services au conseil socialiste.

Il faut expliquer aussi que le scrutin de liste avec représentation proportionnelle doit comporter, comme en Belgique, la liste exclusive, et non pas, comme dans quelques cantons de la Suisse, le droit de panacher. Mirman et quelques autres, qui sont en dehors de tous les partis, tiennent beaucoup à ces listes panachées. C'est un vieux procédé connu à l'usage des candidats rusés. Lorsque le scrutin de liste a fonctionné en 1885, le truc était pour un même candidat de figurer sur des quantités de listes, parfois sur presque toutes. C'est à ce système que M. Lockroy a dû d'être le premier élu de Paris. Nous réclamons donc impérieusement la liste de parti.

Les critiques qui se sont élevées en Belgique, celles par exemple de Vandervelde, ne doivent ni nous inquiéter ni nous arrêter. En Belgique, le système du suffrage plural fausse d'abord le résultat de la proportionnelle et favorise les conservateurs au pouvoir. En outre, il y a là-bas, plus qu'il n'y aurait en France, de toutes petites circonscriptions ayant un, deux ou trois députés à élire. Dans ce cas, la Représentation Proportionnelle ne fonctionne qu'en apparence. Il est clair qu'elle ne peut fonctionner réellement qu'avec un plus grand nombre de députés (7, 8, 9, 10). Nous ne pouvons pas espérer que les radicaux fassent la réforme administrative. En tout cas, ils ne remanieront pas le département, mal-

gré des découpages arbitraires qui font que Seine-et-Oise, par exemple, a son véritable centre à Paris, dans la Seine. Le département dure depuis cent ans et c'est assez pour qu'on le respecte. Mais, si mal faits que soient les départements français, ils présenteront comme circonscriptions électorales bien moins d'inconvénients que les circonscriptions belges.

Pour le reste, il y a des moyens différents de calculer la proportion. Nos camarades de Belgique protestent contre le système d'Hondt appliqué chez eux, parce qu'il favorise les partis au pouvoir. Quel que soit le système choisi, il ne nous sera sans doute pas possible d'obtenir du Parlement la proportionnelle vraie, celle qui repose sur une règle de trois et un calcul élémentaire, celle que nous appliquons dans le Parti quand nous voulons donner une représentation à une minorité. Il faut s'y résigner.

Ainsi donc, je demande que le Congrès décide d'une part que le Parti soutiendra le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et d'autre part qu'une propagande active sera faite par lui pour ce mode d'élection. Il sera fait entre autres une brochure sur la question, aussi claire et aussi élémentaire que possible.

Je voudrais, avant de terminer, rappeler qu'au Congrès de l'Unité j'avais indiqué une critique qui pourrait être faite à notre organisation, au point de vue de la campagne électorale. Elle est fondée sur le département, tandis que les élections se font par arrondissement ou fraction d'arrondissement ; d'où un morcellement forcé de la bataille. Avec la Représentation Proportionnelle cette critique disparaît, car, sauf pour le Nord, la Seine et deux ou trois autres au plus, la circonscription se confondra avec le département. Les influences de clocher ne pourront plus être

un élément perturbateur dans la bataille du Parti. Ainsi, entre son organisation et son action, l'harmonie sera rétablie. Notre constitution était en avance sur la constitution politique du pays. C'est la tendance d'un parti comme le nôtre de briser les cadres imposés par la bourgeoisie.

Le scrutin de liste avec Représentation Proportionnelle obligera les autres partis à avoir en face de nous une attitude plus nette. Il fera disparaître non seulement les candidats équivoques, les amphibies de la politique, mais aussi les groupements incertains comme les indépendants qui se sépareront de plus en plus du Parti. Vous avez pu voir dernièrement Colliard, avec Zévaès et Cornand, aller solliciter du ministre l'arbitrage obligatoire condamné par les syndicats de tous les pays. Vous les verrez forcés de prendre une attitude nette en dehors du parti socialiste.

Le parti radical à la Chambre n'est pas si homogène qu'on ne puisse attendre le vote de cette réforme. Evidemment, elle sera faite par une coalition de minorités contre une majorité qui se cramponnera par un calcul, imbécile à mon sens, au scrutin d'arrondissement. Le devoir du Parti est de tenter de la faire aboutir. Il aura par là donné plus de force à l'outil politique dont se sert la classe ouvrière. Car si l'action politique, qu'il ne faut pas confondre avec l'action parlementaire, si le suffrage universel n'est pas le seul instrument d'émancipation, il n'en est pas moins un instrument utile.

**BESOMBES (Seine)** renonce à la parole, en constatant qu'il ne se rencontre pas en réalité d'adversaires de la Représentation Proportionnelle dans le Congrès.

**HÉVIN (Somme)**. — Nous n'avons pas attendu le Congrès pour faire chez nous les efforts nécessaires

en faveur de la Représentation Proportionnelle. Nous en avons propagé l'idée dans le pays.

Je voulais simplement demander si on permettra à Breton d'aller contre la volonté du Parti et comment son attitude est interprétée par sa Fédération.

SEMBAT, *président*. — Ce sera à la Fédération de juger son élu.

MAURICE (Maine-et-Loire). — J'ai quelques réserves à faire sur ce qu'a dit Révelin. Il prétend que la corruption électorale n'existera plus ; je crois, au contraire, que l'influence de l'argent s'exercera sur des bases élargies, vu qu'il s'agira de tout un département. Il est possible que le scrutin de liste avec Représentation Proportionnelle ne trouve pas une majorité pour le voter, mais qu'une majorité se forme pour le scrutin de liste pur et simple. Il faudra que les élus s'opposent de toutes leurs forces à cette prétendue réforme qui serait plus dangereuse que le maintien du *statu quo*.

SEMBAT, *président*. — Il est entendu que le scrutin de liste ne peut être adopté que comme véhicule de la Représentation Proportionnelle.

MAURICE. — Je termine par une simple réflexion : j'aurais voulu que le congrès reconnût que dans l'ordre corporatif et dans l'ordre syndical, la représentation proportionnelle s'imposait aussi.

*Voix*. — Cela ne regarde pas le Congrès.

DELORY. — J'ai un chiffre intéressant à donner. Quant à ce que vient de dire Maurice, que le scrutin de liste sera aussi corrompteur que le scrutin d'arrondissement, c'est évident, dans la société capitaliste.

Dans l'article qu'il a publié dans *la Petite République*, Breton n'a pas été conduit par une préoccu-

pation socialiste, mais par une préoccupation démocratique. La représentation proportionnelle, avec les chiffres actuels, aurait donné au Parti 51 élus socialistes au lieu de 52. C'est une perte insignifiante, mais le nombre des voix socialistes aurait augmenté. J'ai fait le calcul pour le Cher, des résultats qu'auraient donnés les dernières élections, si on avait appliqué la proportionnelle. Un radical, 3 radicaux socialistes et 1 socialiste ont été élus ; avec la représentation proportionnelle il y aurait eu : 1 monarchiste, 2 radicaux-socialistes et 2 socialistes.

SIXTE QUENIN (Bouches-du-Rhône). — Les systèmes de représentation proportionnelle sont compliqués et difficiles à faire comprendre aux électeurs. Il vaudrait mieux donner à chaque électeur autant de voix qu'il y a à élire de députés dans le département.

RÉVELIN. — On m'a fait l'objection que les frais d'élection peuvent être considérables, c'est évident. Mais là où vous avez tenté de poser des candidats partout, vous avez commencé aussi à faire des frais plus grands. D'ailleurs, l'Etat et les communes seraient obligés de distribuer des bulletins de vote, comme en Belgique, et c'est autant de moins à dépenser. Même si on n'obtenait pas le bulletin gratuit, ce ne serait pas une raison de reculer. Le Parti possède des journaux locaux, il a des orateurs et des militants, et si les bailleurs de fonds sont rares, il a les cotisations des membres qui suffiront.

La résolution suivante est mise aux voix :

Le Congrès décide que le Parti socialiste fera campagne pour la représentation proportionnelle et pour le scrutin de liste à titre de condition de la proportionnelle.

*Elle est adoptée à l'unanimité.*

### L'attitude du Parti et le Gouvernement

MAUGER, au nom de la Commission des Résolutions, propose la résolution suivante, en demandant qu'il n'y ait pas discussion, pour ne pas retarder les travaux du Congrès :

Le Congrès, considérant qu'aucun changement dans le personnel du gouvernement bourgeois ne saurait en rien modifier la politique fondamentale du Parti, met le prolétariat en garde contre l'insuffisance du programme même le plus avancé de la démocratie bourgeoise.

Il rappelle aux travailleurs que leur libération ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale ; qu'il n'y a de socialisme que dans le Parti socialiste organisé et unifié, et que sa représentation au Parlement, tout en s'efforçant de réaliser les réformes qui pourront accroître la force d'action et de revendication du prolétariat, doit opposer sans cesse à tous les programmes restreints et trop souvent illusoire, la réalité et l'intégrité de l'idéal socialiste.

CAMBIER proteste contre l'emploi des mots *propriété sociale* au lieu de *propriété collective*.

SEMBAT, *président*. — Il n'y a pas de discussion à ouvrir sur cette motion. Est-ce l'avis du Congrès ?

Le Congrès, consulté, décide de passer au vote.  
La résolution de la Commission est adoptée à l'unanimité.

### Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière (Suite)

DOIZIÉ (Lot). — Il y aurait danger à ne pas s'expliquer d'une façon catégorique. On nous a dit que nous devons être bien contents de la décision d'Amiens et de ce que les anarchistes voulaient bien

nous reconnaître le droit de voter. Je trouve, moi, que les socialistes, en majorité à Amiens, ne se sont pas tous souvenus qu'ils étaient socialistes. Il y a des camarades qui sont socialistes une fois par an, au Congrès. Lorsqu'à Amiens il y avait des charges à fond de train contre le Parti socialiste, ils n'ont rien dit. Lorsqu'un roublard tombait sur une ancienne fraction du Parti, c'était le Parti tout entier qui était visé : ils n'ont pas protesté.

Cette conduite n'est pas admissible. Nous devons ne pas nous contenter de dire qu'on peut être à la fois un socialiste et un excellent syndiqué. Il faut aller plus loin et constater que les seuls bons syndiqués sont ceux qui sont des socialistes.

On est venu dire que les syndicats sont le parti du travail, le vrai parti de la classe ouvrière. Nous sommes des syndiqués en pratique, et non en théorie, nous n'avons pas de leçons de syndicalisme à donner aux syndiqués. Nous disons aux ouvriers : Quelle que soit votre opinion politique, calotins, francs-maçons, on ne vous la demande pas pour aller au syndicat. Et lorsqu'ils y sont entrés sous la foi de nos dires, on irait faire décréter que le syndicat est un parti, que le syndicalisme est la seule arme révolutionnaire et que toute autre organisation perd son temps ! C'est de l'antisocialisme et rien que cela.

Je ne relève pas les inexactitudes ou les méchancetés apportées à la tribune. Cependant, on ne peut pas tolérer dans la bouche d'un délégué cette parole que le Parti socialiste n'a qu'une action secondaire. La vérité est qu'il n'y en a pas de secondaire. Si je pensais comme ceux qui disent cela, je ne resterais pas au Parti, j'irais militer seulement dans le syndicat. Ayons donc le courage de dire qu'au point de vue révolutionnaire, c'est le Parti qui est tout.

A la Confédération générale du Travail, j'en ap-



pelle à Roland, qui est avec moi à la section des Bourses, les socialistes sont les seuls qui ne font pas de politique ; les anarchistes ne font que cela. Et pourtant on veut nous donner l'air de politiciens. J'avais, à Amiens, présenté une motion dont le sens seul m'intéressait et qui disait en propres termes :

Considérant qu'un Syndicat doit grouper dans son sein tous les membres d'une corporation sans distinction d'opinions politique ou religieuse ;

Considérant que l'adhésion à un parti politique quelconque aurait pour résultat certain de diviser les Syndicats en autant de fractions qu'il existe de nuances politiques ou philosophiques et que ce serait l'émiettement, c'est-à-dire la mort des Syndicats ;

Considérant aussi que si le Syndicat a le devoir de conserver son autonomie et de ne pas introduire la politique dans son sein, ce devoir implique qu'il ne doit pas tolérer davantage la politique d'abstention électorale dirigée le plus souvent contre le seul Parti socialiste qu'un grand nombre de syndiqués considèrent comme le Parti des ouvriers ;

Le Congrès corporatif d'Amiens,

Repousse énergiquement toute tentative de fusion ou de confusion avec un parti politique quelconque ;

Emet le vœu que la Confédération générale du Travail, en lutte contre le patronat, et le Parti socialiste, qui est un parti d'opposition aux intérêts capitalistes, observent l'un envers l'autre la neutralité la plus absolue.

Bien ou mal dit, c'était précis. On a enterré cette motion. Mais ce qui est contre-nature, c'est que des socialistes ont voté contre. Comment l'admettre ? On est du Parti ou on ne l'est pas. Il faut être socialiste toujours ou sortir du Parti. Les socialistes vont au syndicat, à la coopérative ; très bien. Mais ni là ni ailleurs ils n'ont à rougir d'être socialistes.

Je ne crois pas pour le moment à la possibilité des rapports en règle entre les deux organisations. Sans les deux dernières lignes, j'aurais simplement de-

mandé qu'on votât la proposition du Nord. Mais je crois ma motion plus pratique tout en reconnaissant qu'elle pourrait être mieux rédigée.

Au point de vue des faits, il faudrait s'entendre. Quelques-uns ont l'air d'admettre que les syndicats sont anarchistes. Il n'y a pas un seul syndicat anarchiste. Seulement, il y a une poignée d'individus anarchistes qui sont venus aux syndicats lorsqu'il y a eu des places à prendre à la Bourse du travail. Je peux le prouver. Nous devons faire contre eux à la Confédération Générale du Travail ce qu'ils y font contre nous, c'est-à-dire nous insérer dans leurs rangs.

MESLIER. — Ce sont des choses qu'on fait et qu'on ne dit pas.

DOIZIÉ. — Il est incontestable que ce sont eux, les faiseurs de politique abstentionniste, qui gênent l'action syndicale, qui créent la division et empêchent toute chance d'agrandissement. Notre devoir de syndiqués est de les écarter, à l'intérieur du syndicat.

Il est utile au mouvement syndical et il est possible de remplacer les anarchistes qui en réalité ne représentent pas l'opinion de la majorité des syndiqués. Nous avons tenu à empêcher les journalistes d'entrer à la Bourse du Travail ; nous y avons réussi. L'ennemi a changé de place ; nous n'avons pas de raison pour ne pas changer de méthode.

Que se passe-t-il en effet ? Une Bourse du Travail se fonde en province. Elle écrit à Yvetot ou à Grifuelhes pour avoir un délégué qui la représente à Paris. On lui désigne quelqu'un qu'elle ne connaît pas.

AULAGNIER (Seine). — C'est vrai, mais par la faute des camarades du Parti, qui ne se font pas inscrire

sur la liste des candidats à la représentation des Bourses. On doit la communiquer à toute demande de délégation.

DOIZIÉ. — Je maintiens mon affirmation. C'est la faute des camarades du Parti, c'est entendu, et c'est pourquoi j'ai tenu à donner ces indications. Mais il ne suffit pas de se faire inscrire sur les listes. On me dit que ces listes doivent être communiquées à la Bourse qui demande un représentant. Soit, mais cette communication ne se fait pas ; les anarchistes ne sont pas assez naïfs pour cela : ce sont des combattifs sérieux. Ce qu'il faudrait, c'est que les socialistes de province et ceux de Paris se mettent en communication directe. Ils sauraient alors qu'il y a à Paris des socialistes capables de les représenter à Paris.

RENAUDEL (Seine-Inférieure). — On a dit, ici, que la question posée par nos camarades du Nord était heureuse. Je m'en félicite également, non pas précisément que je sois d'accord avec eux, mais parce qu'en effet notre parti étant un parti jeune, au moins dans son unité, il est bon qu'il soit placé successivement devant tous les problèmes que le socialisme a à envisager. Il est certain que les rapports qui peuvent exister entre l'organisation syndicale et l'organisation socialiste étaient un des problèmes qui devait se poser parmi les premiers.

Il faudrait, tout d'abord, débarrasser le terrain de ce qui pourrait dénaturer le combat d'idées qui se mènera sur cette question. Je ne voudrais pas, pour la dignité même du parti socialiste, que le débat prit la tournure d'une lutte entre anarchistes et socialistes. Je crois que le parti socialiste peut dire sa pensée autrement qu'en attaquant des hommes qui, à côté de nous, ont une pensée différente. Nous ne ferions que creuser davantage le fossé qui nous sé-

pare. Vous ne pouvez pas faire, vous Doizié, vous Roland, qui dites que vous avez de vos bulletins de vote aidé à placer à la tête de la Confédération Générale du Travail...

ROLAND. — Je n'en rougis pas.

RENAUDEL. — ...que les camarades anarchistes qu'aujourd'hui vous attaquez... vous ne pouvez pas faire que ceux-là n'aient accompli au sein de la Confédération Générale du Travail une certaine besogne. Le camarade Lafargue, par exemple, a écrit qu'il fallait reconnaître que la Confédération Générale du Travail, même si elle avait commis des fautes, avait dans son ensemble fait preuve d'une activité considérable. C'est ce que Griffuelhes avait le droit de constater à Amiens.

Comment va se poser le problème, si nous n'entendons n'avoir en face de nous qu'un combat d'idées ? La question ne se pose pas pour le Congrès de Limoges comme elle s'est posée à Amiens. Les délégués des syndicats avaient à examiner, à Amiens, une motion de nos camarades du Textile. Ils n'ont pas examiné la motion socialiste de nos camarades du Nord, et c'est d'une façon indirecte que quelques orateurs en ont parlé. De même ici. Le parti socialiste, lui, doit examiner la question, non pas en se préoccupant de la Confédération Générale du Travail, mais seulement en recherchant l'intérêt du parti socialiste.

Comment le congrès d'Amiens a-t-il tranché la question ? On a dit qu'il avait été un congrès anti-socialiste. Comment alors la motion votée a-t-elle pu obtenir la presque unanimité du congrès ? Si la motion de Griffuelhes l'a obtenue, c'est justement la preuve que les socialistes, — il y en avait cependant un certain nombre, — ont accepté la motion. Vous les

en avez un peu accusés, Doizié, en portant contre les camarades socialistes qui ne pensaient pas comme vous l'accusation d'avoir formellement, à Amiens, abandonné la pensée socialiste. Le reproche n'est pas fondé en réalité. Au Congrès d'Amiens, la preuve que les auteurs de la motion avaient la préoccupation de ne pas nous attaquer, c'est que, par exemple, ce n'est pas le Parti qu'ils ont qualifié de « secte ». Il suffit de relire la motion pour s'en rendre compte et lorsque Griffuelhes a commenté la résolution, jamais il n'a employé une autre expression en parlant du socialisme que le « Parti » ; il ne disait même pas : le parti socialiste, mais le Parti tout court, en homme qui y a appartenu. Vous ne pouvez donc pas invoquer contre la motion d'Amiens qu'il y ait eu une opposition déterminée contre le socialisme. Au contraire, le congrès a décidé la neutralité. Hier, on vous disait : ce que nous demandons, c'est qu'il ne soit fait dans les syndicats aucune politique, ni socialiste, ni anarchiste. Eh bien ! vous l'avez obtenu du congrès d'Amiens, et c'est vous qui dépassez la pensée que vous souteniez hier. Car créer des rapports constants, c'est demander à la Confédération Générale du Travail, par là même, de sortir de sa neutralité. Votre méthode a le tort d'apparaître comme une motion de guerre et non pas comme une motion de paix.

Vous avez vu, dans les articles de ceux qui ont soutenu la proposition du Nord, les uns déclarer que ce qui importe c'est la conclusion, les autres que ce qui importe ce sont les considérants, et, en fait, il paraît aujourd'hui que nous ne sommes plus ni devant des considérants, ni devant une conclusion. Il ne fallait pas accompagner votre proposition d'une création de rapports, d'une conclusion pratique qui oblige le Congrès à se prononcer.

Si j'examine votre proposition, elle m'apparaît comme aussi dangereuse pour le parti socialiste dans ses considérants que par sa conclusion. Les rapports à créer entre la Confédération Générale du Travail et le parti socialiste ne peuvent pas résulter d'un changement de personnel à la Confédération Générale du Travail, mais doivent résulter d'un accord de pensée entre la Confédération Générale du Travail et le parti socialiste, accord de pensée qui se traduira, ensuite, naturellement, dans l'action. Vous dites dans votre motion, en terminant : « En cas de refus de la Confédération Générale du Travail, cette entente nécessaire devra être produite, etc... », et le commentaire a été fait par André qui a dit : « Nous voulons être les maîtres ! » Vous ne pouvez être les maîtres que par le changement de personnel dont je viens de parler. Or, le personnel a été placé par vous à la tête de l'organisation, vous lui avez donné des troupes, et si d'un seul coup vous voulez l'éliminer, vous risquez d'établir la division dans les syndicats, parce que les hommes suivent encore quelquefois les hommes. Et c'est là le danger de votre proposition, c'est que vous ne déterminiez, derrière ceux que vous voulez éliminer, un mouvement qui pourrait aboutir à une division dans les syndicats ouvriers. C'est par là que votre proposition atteindrait cette unité ouvrière qui vous paraît comme à nous aussi souhaitable que l'unité socialiste.

Si vous abandonnez votre conclusion pratique, si nous ne nous trouvons plus en face d'un changement de personnel, il s'agit alors pour le parti socialiste d'examiner dans quelles conditions il pourra entamer des rapports avec la Confédération Générale du Travail, de déterminer, non pas pour la Confédération Générale du Travail, mais pour lui-même, les conditions auxquelles il croit qu'une entente serait

possible. Et quand il aura ainsi déterminé ce qu'est sa conception sur le mouvement syndical, sur le mouvement socialiste lui-même, alors, peut-être le mouvement de la Confédération Générale du Travail pourra être mis en harmonie, grâce à des décisions communes sur le point théorique.

J'aborde donc l'examen des considérants de la proposition du Nord. Il m'apparaît qu'il y a là aussi, tout de suite, quelque chose qui est de nature à blesser ceux qui ne font que de l'action syndicale. La motion du Nord dit : « le syndicat est un organisme purement réformiste ». De même qu'il est dangereux de prétendre faire de l'organisme économique, dans son personnel même, le double du parti socialiste, il est dangereux de dire que le syndicat est purement réformiste, car vous lui donnez alors une valeur secondaire dans l'action de tous les jours de la classe ouvrière.

J'ai pour mon compte deux raisons de considérer que le syndicat est un organe de révolution. La première, c'est que le syndicat ne saurait limiter son action à la seule recherche des intérêts purement professionnels immédiats. Le syndicat dans la société future aura un rôle précis à jouer. Ce ne sont pas les groupements politiques socialistes qui assumeront la charge de la production et de la répartition des richesses, ce sont les organismes économiques par lesquels, dès maintenant, la classe ouvrière se prépare à prendre en mains l'administration. C'est ainsi que le syndicat, qui est un de ces organes, prend une valeur de révolution, de transformation sociale.

La seconde réside dans le moyen, non pas que les syndicats emploient, mais qu'ils ont à leur disposition, le moyen par excellence à la disposition de la classe ouvrière, la grève générale. Pourquoi la grève générale est-elle un moyen du syndicat ? C'est que

les syndiqués, organisés dans leurs syndicats, sont véritablement les seuls qui puissent, en même temps organiser la grève générale ; c'est par là que la classe ouvrière dispose de sa force de travail. Et c'est par là, encore, que le syndicat nous apparaît comme un organisme de révolution.

Si le parti socialiste examine avec ces sentiments la question des rapports à créer avec la Confédération Générale du Travail, en prenant acte de la résolution du congrès d'Amiens par laquelle, pour leur compte, les organismes syndicaux ont déclaré la neutralité que vous sollicitez, il aura le devoir de dire dans sa résolution comment il entend action syndicale et action politique. Oui, la résolution qui sortira du débat doit prendre acte des résolutions d'Amiens, de la neutralité à l'intérieur du syndicat telle que vous le demandez, et constater que le parti socialiste considère bien le syndicat comme un organisme révolutionnaire.

J'en suis convaincu, si on recherche ainsi le terrain d'entente sur les idées, au lieu d'essayer de jeter les uns contre les autres des hommes, — dans la collection d'hommes que peuvent être les anarchistes dans la Confédération Générale du Travail, il n'y a pas sans doute que de grands hommes ou des hommes très honnêtes, mais dans la collection d'hommes qu'est le parti socialiste, il y a aussi des éléments troubles, ceux là que Marx signalait et qui sont attirés aux partis d'avant-garde, parce qu'ils espèrent y trouver un profit, — si on veut échapper à ces contingences un peu personnelles et rester sur le terrain des idées, il sera facile de trouver une résolution qui ne sera pas blessante pour la Confédération Générale du Travail.

Elle n'établira pas encore des rapports : dans l'état présent des esprits vous ne le pouvez pas sans pren-



dre une attitude de combat, mais vous aurez préparé la possibilité de les établir plus tard, vous aurez dissipé les malentendus que tous nous avons fait naître, à la fois ceux qui ont placé des « anarchistes », comme ils disaient, à la Confédération Générale du Travail, et ceux qui, par leur attitude socialiste dans le passé, ont amené une situation qui faisait que des socialistes aimaient mieux être d'accord avec des anarchistes qu'avec des socialistes ; vous aurez fait cesser ce double antagonisme, et vous aurez réalisé plus que l'entente, vous aurez réalisé l'unité ouvrière, sur le terrain économique et politique.

Je me rappelle, qu'il y a trois ou quatre ans, nous n'étions pas unifiés, nous avons constaté les injures qu'on s'adressait d'un côté à l'autre du Parti. Il suffisait alors de lire nos journaux hebdomadaires pour se rendre compte que le langage ne tenait pas d'une cordialité excessive. Lorsque j'examine les conditions qui ont permis la réalisation de l'unité, je vois d'abord l'importance fondamentale qu'eut le congrès d'Amsterdam, nous donnant la base de notre unité et l'ordre de la réaliser. Mais à ce moment-là, comment avons-nous procédé ? Peu à peu les polémiques ont cessé, peu à peu les sentiments hostiles entre camarades se sont atténués ou fondus, et ce n'est que quand cette besogne préparatoire a été accomplie que l'unité est apparue comme possible et du coup fut réalisée. Aujourd'hui, nous sommes, en face de la Confédération Générale du Travail, exactement dans la même situation. Il ne s'agit pas de faire des avances, il ne s'agit pas de se placer devant elle dans une attitude humiliée. Ici je me sépare de Lafont qui considère l'action politique comme secondaire. Je ne veux pas subordonner l'action politique à l'action économique, ni l'action économique à l'action politique.

Et pourtant, il y a au moins un point sur lequel il est bon d'attirer votre attention. Il est bon que les socialistes se préoccupent de l'opinion de la classe ouvrière organisée économiquement. Sur toutes les choses de la politique pure, de la politique qui touche au fonctionnement de l'Etat et du gouvernement, je comprends très bien que vous vous refusiez d'examiner les volontés qu'on pourrait paraître vous dicter de la part de l'organisme économique ; mais il y a un point où le parti socialiste, sous peine de paraître faillir à sa mission de représentant de la classe ouvrière, doit se préoccuper de ce que pense cette classe ouvrière organisée économiquement. Vous n'avez pas le droit, et nous l'avons parfois fait, de négliger les décisions des congrès corporatifs lorsqu'elles s'appliquent à des questions purement ouvrières, purement corporatives.

Voulez-vous un exemple ? On disait, il y a quelque temps, au moment de la constitution du ministère nouveau, qu'il avait l'intention de placer dans son programme l'arbitrage obligatoire. Certes si le Congrès avait eu à examiner cette question, une unanimité rapide se serait formée sur la résolution qui aurait pu être proposée. Si j'examine le passé, je vois que, tout de même, parmi les élus qu'à ce moment on considérait comme socialistes, il y en avait peut-être un grand nombre qui étaient prêts à accepter une loi sur l'arbitrage obligatoire. Or, c'est une loi où on peut dire qu'il n'y a que des intérêts ouvriers et syndicaux en jeu, c'est donc la classe ouvrière elle-même qui doit juger si elle l'accepte ou non. Sur un point comme celui-là, le parti socialiste ne doit pas pouvoir engager au Parlement une action en contradiction avec la décision des syndicats ouvriers. Je pourrais trouver dans un certain nombre d'autres lois des exemples analogues : la loi Ber-

LAFARGUE. — La loi sur les retraites ouvrières.

RENAUDEL. — Les retraites ouvrières, ce n'est pas une question purement ouvrière. On a dit aussi : « retraites ouvrières et paysannes ». Vaillant voulait l'étendre à l'ensemble des hommes et en faire une espèce d'affirmation du droit à la vie.

J'allais citer un autre exemple. En ce qui concerne la loi Berteaux-Jaurès, il est de toute nécessité que le parti socialiste se préoccupe des décisions que la Fédération des chemins de fer a prises ou peut prendre.

Groussier a la préoccupation que nous n'acceptons pas les yeux fermés n'importe quel projet apporté par la classe ouvrière, mais je ne parle que des lois qui touchent à son action de tous les jours. Il est utile que le Congrès, sur ce point encore, affirme sa volonté.

J'ai terminé. Il m'apparaît que si vraiment le congrès veut bien négliger les injures, négliger les questions personnelles par lesquelles quelquefois se traduisent ou sur lesquelles s'appuient les questions de principe, il peut trouver le terrain qui, sans humilier le Parti, le placera dans une situation excellente en face de la Confédération Générale du Travail. Et alors, ce sera non pas par une décision d'autorité, que vous seriez impuissants à appliquer, que vous aurez réalisé l'entente entre l'organisme économique et l'organisme politique, mais par la force même des événements et par la façon dont vous-mêmes aurez posé et résolu le problème.

VICTOR RENARD (Nord). — Il y a 25 ans que je suis syndiqué, il y a presque autant de temps que je suis socialiste. Je suis de ceux qui ont toujours cru qu'on ne pouvait séparer l'action syndicale, corporative, de l'action politique, et c'est cette besogne que j'ai

poursuivie dans le département de l'Aisne, dans le Nord, à Roubaix, à Fourmies, à Lille, avec Ghesquière, Delory, Guesde, avec tous nos camarades du Nord. Je suis celui qui a défendu à Amiens la proposition du Textile. J'ai été chargé de cette mission et je ne m'en repens nullement. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles on nous adresse le reproche d'être du Nord, de ceux qui apportent toujours dans les congrès des propositions, des questions qui sont de nature à désagréger les forces ouvrières. On a fait une si grosse musique avant le Congrès d'Amiens et tant crié à la division ouvrière que nous nous sommes présentés au Congrès et avons fait remarquer aux délégués présents que nous ne pouvions pas concevoir qu'on pût opposer l'action corporative et syndicale à l'action politique.

Nous avons dit à Pouget, à Bousquet et aux autres membres de la Confédération Générale du Travail : Vous vous êtes démentis lorsqu'à propos de la loi sur le repos hebdomadaire, vous avez écrit que cette loi avait l'avantage de s'étendre à des catégories de travailleurs qui n'étaient pas encore organisés. Si la loi a cette vertu de pouvoir étendre ses avantages de modifications, d'améliorations, à des catégories de travailleurs inorganisés, chez lesquels la conscience de classe n'est pas encore venue, elle a donc un effet utile, elle a un rôle. Et je disais aux délégués des syndicats réunis à Amiens : « Vous voyez que vous ne pouvez pas vous passer du concours de la loi, ne serait-ce que pour cette raison-là. » Je m'adressais au plus fougueux d'entre eux, et je lui disais : « Vous, Bousquet, vous avez déclaré dernièrement qu'il fallait faire tous ses efforts pour faire appliquer la loi réformatrice. Il faut donc ne pas faire de bluff et dire la vérité. Ou vous êtes pour la loi améliorant la situation de la classe ouvrière,

ou vous êtes contre la loi. » C'est pour cette raison que j'ai déposé la résolution que je vous demande la permission de lire :

Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi ses moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale, afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs.

Cette première partie de notre proposition, dont j'avais demandé la division, ce qui ne m'a pas été accordé, n'a pas été mise aux voix séparément. J'ai protesté et je proteste encore contre ce déni de justice. Le bureau a craint que cette première partie adoptée, le vote n'eût une influence sur l'accueil fait à la seconde partie de la proposition, qui est la suivante :

Considérant que les élus du Parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière, ainsi que son affranchissement définitif ;

Que tout en poursuivant l'amélioration économique et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil National du Parti socialiste, par exemple : pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaire, etc. ;

Le Congrès décide :

Le Comité confédéral est invité à s'entendre, toutes

les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes, avec le Conseil National du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.

Nous avons alors déclaré nous abstenir et nous ne nous sommes pas servis des 60 mandats de la Fédération du Textile, que nous détenions répartis sur vos délégués.

Il y avait de plus dans le congrès une partie des camarades des Fédérations de la céramique, les syndicats des Bourses du Travail de Lyon, de Lille, une partie de Belfort et de Dijon, qui étaient sympathiques à notre résolution, et ce n'est pas 37 voix qu'elle aurait eues, si on avait accordé la division que nous demandions, mais notre proposition aurait rallié 150 voix environ, et d'autres disaient 200 voix.

Vous voyez qu'il était indispensable de poser la question. A ceux qui nous reprochaient d'introduire la politique dans les syndicats, je disais : « C'est vous qui l'y introduisez par le moyen d'une politique spéciale, par des moyens extra-syndicaux, comme l'anti-patriotisme, l'anti-militarisme, l'anti-parlementarisme et autres.

Vous dites aux ouvriers : Venez dans nos syndicats, nous ne faisons aucune distinction philosophique, politique ou autre ; nous ne vous demandons que d'être des salariés. Mais respectez-vous, quand vous parlez au syndiqué d'exproprier les bourgeois par la grève générale, respectez-vous sa façon de voir politique ? Respectez-vous l'opinion philosophique du patriote, quand vous faites de l'anti-patriotisme ? l'opinion du nationaliste, quand vous faites de l'anti-militarisme ? Non. C'est vous qui faites de la politique spéciale dans les organisations ouvrières. »

Au contraire, chez nous, dans le Nord, nous avons toujours trouvé moyen, depuis plus de 20 ans, de

vivre en bonne harmonie avec les éléments syndicaux et corporatifs ; nous sommes unis sur tous les terrains ; nous voulons poursuivre la bourgeoisie sur le terrain syndical comme sur le terrain politique. Voilà comment on doit concevoir l'action ouvrière. Il ne faut pas introduire ces questions dans les syndicats, quand on affirme que c'est un organe qui doit être neutre. Et notre proposition a eu pour premier effet de faire revenir les membres du bureau confédéral à une plus juste observation des statuts confédéraux, qui garantissent la neutralité à tous les membres.

Vous me direz : Vous avez obtenu satisfaction ! Dans une certaine mesure seulement. Les anarchistes, qui sont l'élément prédominant par notre faute, ont décidé qu'ils se mettraient une muselière, mais comme ils se la mettent eux-mêmes, ils pourraient se la retirer aussi, et nous ne croyons pas qu'ils respectent jusqu'au bout la résolution prise de neutralité.

Je disais aux camarades : Vous ne pouvez pas vous passer de l'action politique du prolétariat. Vous devez vous emparer de la citadelle où se font les lois. Si une situation révolutionnaire se produisait, vous seriez impuissants sans vous servir des organismes gouvernementaux, de la machinerie administrative actuelle, étant donné l'état de l'organisation syndicale actuellement encore trop faible, à assurer les services publics, et aucun mouvement révolutionnaire ne serait tenable. Donc il est indispensable de ne pas vous limiter à une seule action. Vous êtes des syndiqués, et Niel disait : On est travailleur d'abord, on devient citoyen ensuite, — je crois, comme Niel, que quand dans le syndicat on a compris ce qu'est la société actuelle, quand on s'aperçoit qu'il faut sortir du cercle vicieux du salariat et qu'on ne peut pas en sortir sans le briser, on

devient forcément un socialiste et on doit devenir un socialiste. En dehors du socialisme, il n'y a rien ; vous devez réaliser le socialisme, c'est-à-dire favoriser la rentrée à la collectivité de tous les moyens du travail de production et d'échange.

Le syndicalisme n'est pas tout ; il n'est qu'un côté de la question, il n'est pas la question tout entière. Anseele le disait très bien hier au meeting de la Bourse. Les ouvriers de Verviers sont rentrés au nombre de 20.000 triomphants dans leurs usines, mais ils sont rentrés en salariés ; la situation n'avait pas changé pour eux. Le syndicalisme peut améliorer la condition des travailleurs, mais il est insuffisant pour les affranchir du salariat.

Les syndicats pourront aider l'action politique du prolétariat ; ils le pourront dans certaines circonstances, non pas par la grève générale, mais par des grèves qui seront les adjuvants à l'action politique, par des grèves de grandes corporations, comme le Textile, les mécaniciens, les dockers, les transports, etc. ; ils pourront, au moment où nos camarades déposeront sur le bureau de la Chambre des lois intéressant la classe ouvrière, comme la journée de huit heures, le minimum de salaire, se lever et dire : Si vous ne consacrez pas notre droit à l'existence, nous faisons la grève et nous déterminerons dans le pays un mouvement puissant qui fera sauter toutes les forces de conservation et de réaction.

Mais je ne crois pas à la grève générale. Jusqu'ici aucune nation n'a réussi avec la grève générale. Ainsi, en ce moment-ci elle ne réussit pas en Russie. En Russie, la grève générale a détraqué pendant quelque temps la machine gouvernementale, mais on a dû l'ajourner à d'autres moments.

Il est nécessaire donc de faire la double action syndicale et politique et de se grouper, comme nous le



faisons dans le Nord. C'est la leçon qui nous est enseignée par la plupart des prolétariats. Le prolétariat allemand a décidé à Mannheim qu'il y aurait coordination entre le mouvement corporatif et politique. Le prolétariat belge est organisé sur le triple terrain syndical, coopératif et politique. Le prolétariat autrichien de même, en Suisse aussi ; cela se pratique dans les pays scandinaves. En Angleterre, le prolétariat vient de venir à l'action politique. Pourquoi ? Jusqu'ici les Anglais se sont cantonnés dans l'action économique, mais ils se sont aperçus que même leurs puissantes Trade Unions ne suffisaient pas à les garantir contre les forces gouvernementales, comme l'a montré le procès de Taff Vale. Des corporations s'étaient mises en grève et pratiquaient le picketing ; assignées devant les tribunaux, elles furent condamnées par les juges anglais à 1.400.000 francs d'amende. Quand les ouvriers anglais ont vu qu'on les frappait à la caisse, ils ont compris que la législation était tournée contre eux et ils ont décidé de mettre la main sur le pouvoir. Ils ont conquis, du premier coup, 29 sièges. Tous ces députés ne sont peut-être pas socialistes, mais devront se ranger avec les socialistes. Le prolétariat américain vient aussi à cette manière de voir.

Je conjure nos camarades qui supposent que l'action directe seule peut permettre la transformation de la société de croire que ce n'est pas possible.

ALLEMANS. — Nous sommes d'accord !

RENARD. — Eh bien, pourquoi vient-on affirmer que le syndicalisme est tout et se suffit à lui-même ? Ce sont surtout les suffisants du syndicalisme qui viennent dire cela, les gens qui prêchent l'action directe, la grève générale, et qui, embusqués dans

des ministères, jamais ne se trouvent en présence des difficultés d'une grève, avec ces milliers de grévistes dont les femmes et les enfants demandent du pain. A Plainfaing, dans la boue et dans la neige, nous ne faisons pas avec les camarades en grève du syndicalisme en chambre, du syndicalisme d'amateur. Il y a une certaine catégorie de petits jeunes gens dans les organisations politiques du prolétariat qui, comme Lafont, ne doutent de rien et lorsque, par leur impertinence, ils ont soulevé un tolle général, ils disent : Cela m'amuse, ces choses-là ! Nous, cela ne nous amuse pas du tout.

Vous êtes quelques-uns fabriquant des gros bouquins bourrés de métaphysique à l'usage des syndicats ouvriers, faisant de la littérature spéciale. Vous vous dites syndicalistes révolutionnaires et vous n'appartenez à aucun syndicat, des fils de millionnaires, qui venez par fantaisie faire la nique aux vieux camarades ; vous donnez des leçons à Lafargue, à Guesde, à ce vieux Ghesquière, qui depuis 25 ans a battu les routes du département du Nord, constituant syndicat ici, groupe, coopérative ailleurs, c'est à ces gens que vous donnez des leçons. Et vous restez tranquillement au chaud chez vous, les pieds dans vos pantoufles, trempant votre brioche dans votre chocolat, alors que ceux qui sont aux prises avec les difficultés sont en face de responsabilités terribles. Quand on voit des femmes avec des enfants qui n'ont pas de souliers, qui n'ont pas mangé, et qui viennent vous dire : Nous aussi nous sommes pour la grève, mais il n'y a plus de sous à la maison, nous devons au propriétaire, nous n'avons pas mangé, le boulanger ne veut plus faire de crédit, il est plus difficile, devant de pareils états de choses, de préconiser la résistance que de faire la carte d'état-major du mouvement gréviste et de pou-

ser aux grèves toujours et encore, grèves qui doivent aller même jusqu'à l'émeute dans tous les coins du pays, mais dont on refuse la responsabilité. Celui qui a eu faim dans sa jeunesse se dit alors que tout n'est pas pour le mieux dans les grèves, que cela représente des souffrances auxquelles vous ne pensez pas toujours, vous autres. Mettez une sourdine à votre grelot, lorsque bénévolement vous déterminez des conflits avec de si terribles conséquences et pour d'aussi piètres résultats souvent.

Est-ce à dire qu'il ne faut pas faire de l'action syndicale ? Le devoir des fédérations nationales consiste surtout à dire aux camarades, sans les flagorner : la grève n'est pas nécessaire en ce moment-ci ; nous savons que les magasins sont pleins ; les trois mois de souffrances que vous allez vous imposer seront sans résultat ; c'est la défaite. J'avais déconseillé la grève à Plainfaing, disant aux camarades : Attendez, ce n'est pas avec vos 10.000 francs en caisse, qui vous paraissent une somme énorme, que vous allez pouvoir prendre par ses cornes dorées le fort taureau capitaliste. Vous savez si leur grève a été douloureuse. Au contraire, à Angers, lorsque le syndicat du textile qui s'était reformé quatre ou cinq mois avant que je ne passe par là, en novembre 1903, s'est lancé contre Bessonneau, je l'ai encouragé, parce que le patron était adjudicataire de la guerre et de la marine et qu'on pouvait lui imposer les prix de série. J'ai engagé les camarades à soumettre leur cas au Préfet et ils ont eu gain de cause.

Une foule de grèves continuelles lasse l'opinion publique, qui se fatigue des promenades de grévistes dans les rues. Dernièrement, les mêmes camarades ont voulu faire de l'action directe. Et finalement, ils ont dû aller chercher le député et le préfet ; le

patron a fait le réembauchage et 80 membres du syndicat sont restés hors des usines. C'étaient naturellement le secrétaire, le trésorier et les collecteurs du syndicat, qui est décapité momentanément.

Une preuve que la conscience syndicale n'est pas toujours aussi développée qu'il le faudrait, c'est que souvent les camarades soutiennent des choses contraires à leur intérêt. Ainsi au Congrès du Textile de Tourcoing, il y a trois mois, des camarades sont venus avec une proposition que les patrons de Lyon leur avaient fait adopter, demandant au gouvernement le relèvement des droits de douane sur les soies pures. La Chambre de commerce de Lyon avait même voté 4.000 francs pour faire la campagne. D'autres, les tisseurs à la main du Cambrésis, réclamaient la suppression de tous droits. Que pouvait faire la fédération ? Lorsqu'on augmente les droits de douane, les autres pays usent de représailles. Après l'application des tarifs de 1892, nous avons eu 100 millions de moins d'exportations dans le Nord, parce que les Américains avaient relevé leurs droits. Nous avons donc voté au Congrès de Tourcoing la résolution suivante :

Le Congrès, considérant que la lutte à coups de tarifs douaniers n'est que le prélude de la lutte à coups de fusils et de canons engendrant pour les peuples la vie chère, la misère et la ruine ;

Considérant que le seul terrain d'action qui soit efficace est celui de la lutte des classes, classe ouvrière contre classe capitaliste, en dehors duquel aucune organisation ouvrière ne devrait se placer ;

Que la Fédération nationale n'a pas à s'immiscer dans les discussions commerciales ayant pour effet de préconiser les régimes différents connus sous le nom de libre-échange et de protectionnisme ;

Attendu que, quelle qu'en soit la dénomination, l'ouvrier n'en est pas moins exploité par le capitalisme ;

Pour ces raisons déclare : Que tout en indiquant aux syndicats le danger qu'il y a pour eux de suivre les

employeurs en les aidant à établir l'un quelconque de ces moyens de commercer, la Fédération devra observer la plus stricte neutralité tout en laissant à chacun des syndicats la composant une liberté entière sur ces points de vue.

Et voici ce que répond le syndicat intéressé :

Considérant que la « question politique » invoquée au Congrès de Tourcoing n'est pas assez sérieuse pour avoir fait repousser l'ordre du jour par les délégués du Sud-Est ; que les tisseurs sont les seuls ouvriers textiles qui ne sont pas protégés, le syndicat décide de se retirer de la Fédération nationale textile, qui a combattu nos revendications au Congrès corporatif de Tourcoing.

Voilà un des traits de ces syndicats qui se suffisent à eux-mêmes. Le devoir des socialistes est d'inspirer le plus possible les syndicats en s'inspirant de la lutte de classe, de leur montrer leur véritable intérêt et de les mettre sur leur véritable chemin. C'est ce qu'on a demandé au Congrès d'Amiens et ce que nous demandons ici.

Vous nous reprochez le dernier alinéa de la motion du Nord. Delory l'a dit : c'est entendu, nous ne maintenons pas cet alinéa, nous demandons que des accords se produisent quand c'est nécessaire. Et pour arriver à ce but, je dis que nous ne devons pas nous méconnaître ; je demande aux socialistes de ne jamais oublier dans les congrès corporatifs, qu'ils sont des socialistes, que la pensée socialiste doit inspirer tout le monde ouvrier. Je leur demande de ne pas recommencer ce qui s'est passé à Amiens, où des socialistes étaient les plus ardents à nous combattre. Ici, c'est un peu le prolongement du congrès d'Amiens, quand on nous parle toujours du Nord et des « guesdistes » avec leur proposition « canaille », comme l'a dit Niel, qui a ajouté : « Vous voulez décapiter la confédération en vous emparant du bureau,

de la tête, alors que d'autres cherchent à la ronger par les pieds. »

Rien n'est plus faux !

Nous avons cette force de venir dans les congrès avec des propositions pas toujours très populaires, mais qui, pour la plupart, ont le bon sens pour elles. Et nous ne craignons pas d'être battus : comme le disait Guesde, on est d'abord minorité avant d'être majorité. J'espère que dans les syndicats, où on a entendu cette fois un autre son de cloche, on réfléchira à notre proposition d'une nécessaire action à faire sur le terrain politique et économique, et que les socialistes, sans vouloir brider l'action économique, l'inspireront. Toutes les calomnies et les injures qui nous ont été adressées étaient souverainement déplacées ; nous sommes dans le Nord une quantité nombreuse de syndiqués. On a supputé mes chiffres ; on a dit que nous avions mélangé les syndicats jaunes et les rouges, et nous disons, nous, que les syndicats jaunes sont la conséquence des rouges. La force du mouvement syndical fait que les patrons créent des syndicats jaunes. Ce qui ne veut pas dire que nous les admettons !

Je maintiens ce que j'ai dit à Amiens, à savoir : que le Nord est le département qui vient après la Seine pour le mouvement syndical. Je soutiens que les salaires ne sont ni plus bas ni plus hauts, parce que, comme partout en France, ils sont la conséquence des fluctuations économiques.

Si on avait réalisé dans toutes les fédérations la même somme d'unité que dans le Nord, nous serions plus près de la révolution sociale et de la chute du capitalisme.

### Séance de l'après-midi

Président : MARCEL SEMBAT. — Assesseurs : DEVRAIGNE (Aisne) et PH. RAUILLET (Saône-et-Loire).

VINCENT BÈS (Hérault) expose au Congrès la situation des grévistes de Crusy. Sur sa proposition le Congrès décide qu'une quête sera faite en leur faveur.

DELORY propose la résolution suivante, qui est votée à l'unanimité :

Le Congrès proteste de toutes ses forces contre la condamnation à la déportation perpétuelle intervenue contre treize membres du Comité des délégués ouvriers en Russie ;

Renouvelle le témoignage de son intime solidarité avec le prolétariat et les révolutionnaires russes en lutte contre le tsarisme ;

Donne mandat, non seulement aux élus du Parti, mais à tous les militants de s'opposer de toutes leurs forces à un nouvel emprunt à contracter par le gouvernement tsariste, en rappelant entre autres que la Russie révolutionnaire tout entière a déclaré que la nation ne reconnaîtrait aucun emprunt non consenti par elle-même.

### Le droit syndical aux fonctionnaires.

Sur la proposition de Marcel Sambat, le Congrès adopte la résolution suivante :

Le Congrès proteste contre la déclaration du ministère qui se refuse à accorder aux fonctionnaires le bénéfice de la loi de 1884 et qui, en feignant de leur reconnaître, du moins, le bénéfice de la loi de 1901 sur les associations, leur interdit, par une réserve formelle, le droit de se mettre en grève.

Mandat est donné aux élus de réclamer l'extension des libertés syndicales à tous les fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes.

### Extension du droit de suffrage à la femme.

MADELEINE PELLETIER (Nord). — Je ne doute pas que le Congrès ne vote l'appui du Parti à une proposition d'étendre le droit de suffrage à la femme. Il n'en est pas moins vrai que dans les sections de la Seine qui ont demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour, et ici même, parmi les délégués, j'ai entendu des objections de divers ordres, que j'essaierai de réfuter.

Comment peut-il y avoir dans le Parti des objections à ce qui est depuis si longtemps accepté en principe ? C'est que la femme n'est pas électeur et que par conséquent elle ne constitue pas une force politique. Voilà pourquoi, socialistes quant au reste, des camarades négligent ce qui concerne ce côté spécial de l'action socialiste.

Lorsqu'ils essayent de mettre leurs objections en forme, on voit revenir le vieil argument de l'infériorité intellectuelle de la femme.

Cet argument, la science en a fait justice, mais il persiste quand même.

En réalité, il n'est pas vrai qu'il existe une opposition entre les intelligences différentes de l'homme et de la femme ; il n'est pas vrai que la femme d'intelligence supérieure soit inférieure encore à l'homme inférieur d'intelligence. La vérité, c'est qu'elle est infériorisée par la servitude dans laquelle elle a été maintenue.

Et d'ailleurs, s'enquiert-on des possibilités intellectuelles pour donner le droit de suffrage aux hommes ? Il n'est pas question de supériorité et d'infériorité : les charges sociales doivent donner une part à l'action dans la société.

On invoque « les lois de la nature ». Mais nous avons supprimé Dieu, est-ce pour le remplacer par le législateur Nature ? Il n'y a pas de « lois de la na-



ture », il y a des phénomènes naturels que la force des choses nous fait subir ; c'est la nature qui donne à la femme les charges de la reproduction humaine, mais est-ce la nature qui a décrété qu'elle ferait la soupe et raccommoderait les chaussettes, qu'elle n'aurait d'autre horizon que la cuisine et la chambre à coucher ? La femme et l'homme sont naturellement dans des situations différentes, mais dans les rapports sociologiques, tous les individus ont les mêmes droits.

Voici d'autres objections, qui paraissent plus vitales et ont plus d'influence. L'extension du suffrage universel à la femme, ce serait, dit-on, le saut dans l'inconnu. Quand j'ai essayé de faire ouvrir aux femmes les portes des hopitaux et des asiles, j'ai rencontré la même objection venue de vieux fonctionnaires décérébrés par une vie passée à côté des cartons verts. Mais est-ce bien un parti révolutionnaire qui parle de saut dans l'inconnu ? Y en aura-t-il un plus fort que la Révolution sociale elle-même ? On se laisse arrêter par la peur d'une réaction possible. Est-il bien certain que le vote des femmes appelle un péril réactionnaire ? Ce sont là les vieilles idées de Michelet, la main-mise du confessionnal sur la femme. Il n'est pas vrai que les femmes se précipitent toutes dans les églises : celles-ci seraient trop petites pour les contenir. En majorité les femmes sont indifférentes en matière de religion.

Oui, il est vrai, il y a une petite minorité de femmes cléricales militantes, qu'on a vues dernièrement aux inventaires. Mais ce sont toujours les mêmes et en face d'elles il y a la minorité des femmes librespenseuses qui voteront pour des radicaux et bientôt, nous l'espérons, pour les socialistes.

En réalité, le Parti socialiste a le plus grand intérêt à l'extension du suffrage aux femmes. Elles

sont admises dans le Parti sur un pied d'égalité, je le veux bien ; mais cela ne suffit pas. Cette égalité est dans les principes, non dans les faits. Les lois du matérialisme économique veulent que l'action ouvrière soit une lutte de force. Ne pouvant y apporter une force électorale, la femme y est infériorisée. Vous verrez, le jour où la femme votera, la proportion des deux sexes se modifier du tout au tout dans les groupements économiques même ; y entreront la masse des ouvrières qui croient que se syndiquer, c'est faire de la politique. Elles songeront alors à se grouper et vous les y aiderez de toute votre énergie.

Quelques-uns disent qu'il faut attendre que l'éducation de la femme soit faite. Le suffrage universel sera pour elle le plus puissant moyen d'éducation. Vous verrez alors quand les femmes seront une clientèle politique, comme on se démènera pour les attirer dans la libre-pensée et dans les organisations radicales. Vous aurez peur qu'elles aillent ailleurs qu'au Parti et vous ferez tout votre possible pour qu'elles luttent avec vous.

J'ajoute que l'égalisation politique des sexes sera tout à l'avantage du Parti socialiste . Actuellement la femme est l'adversaire de son mari, s'il est socialiste. Pourquoi ? C'est qu'elle n'est pas en face de la société, mais en face de son mari, qu'elle cherche à accaparer.

Dans la classe ouvrière, la seule qui nous intéresse comme Parti, elle est contre la grève, elle est contre l'organisation syndicale, parce qu'elle redoute le chômage, la misère, le patron. Elle accapare son mari en l'enlevant à la lutte prolétarienne. Faites d'elle un individu luttant pour la vie en face de la société, elle comprendra la servitude où elle est, elle comprendra qu'elle peut s'affranchir par la lutte de classe avec les autres individus.

Le Parti a donc tout intérêt à faire de la femme un électeur. Mais je ne lui demande pas seulement un vote platonique. reprenant par exemple la résolution du Congrès international de Bruxelles en 1891, je lui demande de décider une action à mener, selon l'ordre du jour qui sera proposé tout à l'heure au vote du Congrès.

Votez-le et vous n'aurez pas seulement accompli un acte de justice, vous aurez agi dans l'intérêt du Parti et du socialisme.

LAPICQUE (Vosges). — La Fédération des Vosges a changé d'avis sur la question. Elle estime que le principe doit toujours être formulé, mais que la réforme elle-même n'est pas prête.

La citoyenne Pelletier a parlé en Parisienne. Mais dans d'autres régions de la France, la question clérical est très grave. Donner le suffrage aujourd'hui aux femmes, ce serait le saut non dans l'inconnu, mais dans le trop connu : ce serait un appoint énorme apporté aux ennemis.

La Fédération des Vosges n'aime pas que l'on présente une proposition de loi avec l'espoir secret de la voir repoussée. Elle votera donc contre la résolution, en demandant que le Parti travaille de plus en plus à faire que l'extension du suffrage aux femmes puisse un jour se faire sans danger.

DELORY (Nord). — Nous avons, en réponse à ces craintes, un argument sérieux à présenter. Si l'on redoute le suffrage des femmes, a-t-on attendu que les hommes eussent mérité le droit de suffrage pour le leur donner ? Non, et je dis que le vote des hommes est plus critiquable que ne pourra l'être celui des femmes. Le droit de vote sera un moyen d'éducation. Il y a quinze ans que l'Internationale a décidé de l'employer. Nous en avons l'occasion, commençons.

BOYER (Bretagne). — Je tiens à dire, pour appuyer Pelletier et Delory, que même dans le pays breton, le suffrage des femmes ne constituerait pas un danger. Au contraire, elles sont dangereuses, parce qu'elles ne votent pas. Je connais la région, le vieux pays du cléricalisme, et je suis convaincu que placée devant un devoir réel, la femme le fera mieux que l'homme. Actuellement elle va à la messe parce qu'elle ne sait pas où aller et que l'église la reçoit. Si elle ne vote pas, elle fait voter les hommes. Et je dirai que dès maintenant, elle les fait voter, en Bretagne, pour les partis avancés et contre l'alcoolisme.

Ce qui fait la différence sociale de la femme avec l'homme, c'est la maternité. Elle ne peut pas nourrir l'enfant que l'homme lui a fait. Le jour où elle votera, elle votera en vue de libérer et protéger sa grossesse. Elle ira vers le socialisme.

Ne vous bornez donc pas à un vœu de complaisance. Il faudra qu'au Parlement le groupe socialiste présente une motion conforme à ce que vous aurez voté.

GRADOS (Aube). — Dans la résolution que vous voterez, il faut rappeler que le Parti socialiste international n'a jamais admis aucune distinction sociale ou politique entre les deux sexes. S'il revendique le droit de vote pour la femme, il sait fort bien qu'on ne pourra pas émanciper un sexe sans l'autre, ni aux dépens de l'autre. La victoire du socialisme sera l'émancipation de tous les êtres humains sans distinction.

La résolution présentée par la Fédération de la Seine et soutenue par Madeleine Pelletier, est votée à l'unanimité moins six voix. La voici :

Considérant que déjà en 1891 le Conseil international de Bruxelles invitait les socialistes de tous les pays à

affirmer énergiquement, dans leur programme, l'égalité complète des deux sexes et à abroger les lois qui mettent la femme en dehors du droit commun et public ;

Considérant que, depuis, le Parti socialiste s'est toujours, dans la question des sexes, prononcé dans ce sens ;

Le Congrès national déclare légitime et urgente l'extension du suffrage universel aux femmes et charge les élus du parti de présenter dans ce sens, autant que possible cette année, un projet de loi à la Chambre.

#### **La propagande socialiste dans les milieux ruraux.**

COMPÈRE-MOREL (Oise), *rapporteur*. — Au nom d'un nombre considérable de délégués des diverses régions, nous vous demandons, au cas où vous ne croiriez pas pouvoir mettre aujourd'hui en discussion la question agraire, de voter une résolution dont je vous donnerai lecture tout à l'heure.

Le Parti socialiste a généralement concentré son effort sur la masse ouvrière des villes. Seul, le Parti Ouvrier Français a voulu sortir des milieux urbains et a dressé un programme agricole. Il sera nécessaire que le Parti socialiste unifié mène sa propagande de façon efficace dans les milieux ruraux. Mais la question agricole présente de grandes différences entre toutes les nations et même entre toutes les régions. Le programme du Parti Ouvrier Français se divisait en considérants, auxquels sans doute il n'y aura pas à toucher. Mais il faudrait y ajouter des articles, en retrancher, en transformer d'autres. Depuis qu'il a été formulé, la propriété agricole individuelle n'évolue pas partout de la même façon. Il ne prait sans doute pas assez les coopératives agricoles.

Bref, pour ne pas passer à une résolution immédiate impossible, nous vous proposons de nommer une commission spéciale, comprenant un délégué par

fédération. Elle serait chargée de formuler un questionnaire qui serait envoyé à toutes les fédérations. Elle centraliserait les réponses de cette enquête départementale, réponses diverses suivant les milieux et les modes de culture et de propriété.

En effet, la propriété rurale revêt différentes formes. Elle n'est pas la même dans le Midi que dans le Nord. Or, si, en ce qui concerne le principe socialiste, il n'y a pas à toucher à la base fondamentale, les propagandistes du Parti ont besoin d'être outillés pour toucher chacun des milieux auxquels ils s'adresseront.

Dans les villes, la concentration capitaliste se constate *de visu* : les usines, les grands bazars ne se voient que trop. Il n'en est pas de même dans les contrées agricoles. Par exemple la forme de grande propriété cachée sous les prêts hypothécaires ne se voit pas. Les paysans ne voient pas l'hypothèque ; ils ne savent pas, bien souvent, qu'ils sont hypothéqués ; ils diront que non. Voilà une concentration qu'ils ignorent à leur montrer : plus de 30 milliards de biens hypothéqués, appartenant aux actionnaires du Crédit Foncier, aux notaires, aux usuriers, aux gros acheteurs dans les pays viticoles, aux usines de betteraverie et de sucre. Les paysans connaissent les intermédiaires capitalistes : ils savent qu'ils sont exploités par les acheteurs de grains, qui en fixent le prix ; que la sucrerie, en vendant les graines aux betteraviers, les exploite d'une autre façon ; que les *Maggi* et les *Laiteries parisiennes* leur achètent leurs laits et beurres, pour s'en faire des profits. Ils ignorent, dans tout cela, le côté propriété.

Pour faire des propagandistes socialistes capables d'atteindre les masses paysannes, il faut donc les pourvoir d'un arsenal de faits. Surtout, il faut empêcher que la propagande de chacun soit particula-

risée ou individualisée pour l'Oise, pour le Nord, pour l'Hérault, etc. Il faut que chacun des camarades, du Nord comme du Midi, connaisse les conditions de propriété et d'exploitation de chaque région sur toute l'étendue du territoire.

Quand on constatera ainsi que l'ensemble des propriétaires ruraux est exploité par l'ensemble des propriétaires capitalistes, on aura de quoi faire voir clair au paysan. Celui-ci comprendra que s'il ne voit pas cette concentration capitaliste comme on la voit dans les villes, c'est que les capitalistes ne veulent pas qu'il la voie. Si les actionnaires du Crédit Foncier, si les notaires, si les marchands de biens voulaient s'emparer de la propriété terrienne, ils le pourraient. Ils s'en gardent bien, parce qu'ils pensent que celui qui se croit propriétaire de sa ferme, de son lopin de terre, cultive bien mieux son champ qu'il ne ferait, sachant qu'il travaille pour autrui. C'est ce voile d'ignorance qu'il s'agit d'arracher de devant les yeux du paysan.

Il y a longtemps que Jaurès a demandé, sur la situation de la propriété agricole, une enquête à la Chambre ; elle n'a pu aboutir. Ce n'est pas par en haut que cette enquête doit être faite, si nous la prenons en mains. Nous ne pouvons avoir les résultats que par en bas. Quant nous aurons centralisé, à la Commission, les documents nécessaires, il y aura pour le Parti à la fois un devoir à remplir et les moyens de s'en acquitter. En attendant voici la motion que nous proposons :

Le Congrès, résolu plus que jamais à poursuivre la réalisation des revendications paysannes, décide d'ouvrir une vaste enquête portant sur les conditions de travail et de vie des travailleurs ruraux et sur l'état de l'évolution des différents modes d'exploitation et de propriété.

Cette enquête sera conduite par une Commission nom-

mée par le Congrès et composée d'un membre par Fédération.

Les résultats de cette enquête serviront : 1° à l'élaboration d'un programme de réformes agraires immédiates ; 2° à l'édition de brochures mises à la portée des travailleurs des champs, traitant des diverses questions agricoles et de la doctrine socialiste, sous réserve de l'approbation du Conseil National, chargé de l'exécution.

Le Congrès invite, en attendant, les élus du Parti à poursuivre et à soutenir au Parlement des débats qui, en même temps qu'ils feront éclater la différence qui sépare le Parti socialiste de tous les autres partis, feront connaître sa pensée aux masses rurales ;

Emet le vœu que les militants qui se consacrent à la propagande dans les campagnes fassent connaître, par la voie des correspondants fédéraux, leur méthode et les résultats obtenus, afin que la propagande devienne chaque jour plus intensive et plus méthodique.

Le problème n'est pas de ceux qui passionnent un Congrès, mais il deviendra de plus en plus important. Dans chaque fédération, il y a des camarades résidant à la campagne. Ils n'ont pas toujours été fixés sur la méthode à employer. Il faut qu'ils envoient un des leurs à la Commission d'enquête. Les élus au Parlement auront à susciter les discussions au point de vue agricole. On en a déjà parlé dans les discours, mais aucun n'a considéré la question d'une façon spéciale, en exposant la doctrine et les réformes à faire. Si les députés soulevaient des débats sur le crédit agricole, sur les prêts hypothécaires, sur les warrants, ils attireraient l'attention des paysans, que ces questions passionnent. Nous le voyons bien dans notre propagande : nous y parlons doctrine toujours, et il n'y faut jamais manquer, mais nous y parlons aussi vin, betterave, blé, lait, etc. C'est un langage que les paysans comprennent.

Or vous savez que la population campagnarde fournit un élément souvent plus solide que la popu-



lation urbaine, qui se décide quelquefois par un coup d'affolement peu durable. A la campagne, quand l'idée est entrée, elle est entrée, et rien ne peut plus l'arracher.

*La résolution est votée à l'unanimité.*

#### **Election de la Commission permanente**

WILLM (Nord) présente le rapport de la Commission des résolutions. Lorsqu'il s'est agi de dresser la liste des candidats pour la Commission Administrative Permanente, deux questions se sont posées : question de personnes et question de principes, à résoudre uniquement dans l'intérêt du Parti.

La première dérivait du devoir de faire que ceux qui ont la mission spéciale de la propagande générale au nom du Parti fussent sur un pied d'égalité parfaite. Les délégués permanents doivent entrer dans la Commission Administrative Permanente ; il ne serait pas possible que les uns fussent dans la Commission Administrative Permanente et les autres dehors. Les noms de Cachin et de Roldes devaient donc se trouver sur la liste à côté de celui de Renaudel. De là un problème délicat, qui a pu cependant se résoudre assez facilement.

D'une part, il s'est trouvé que Chauvin, pour des motifs graves de santé que nous déplorons tous, avait retiré sa candidature. Sa place revenait naturellement à Cachin. Restait Maxence Roldes. La Commission a pensé que, puisque des circonstances particulières empêchaient Orry, à son grand regret, d'assister régulièrement aux séances de la Commission Administrative Permanente, on pouvait faire appel à son dévouement et à ses sentiments de solidarité bien connus pour permettre d'établir entre les délé-

gués permanents une égalité de situation absolument nécessaire.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agit ni d'exclusion ni de rien de pareil. L'unanimité de la Commission a cru qu'elle ne pouvait se soustraire à son devoir.

Le Congrès nous avait chargés de présenter une liste de plus de 22 candidats, en y inscrivant tous les noms transmis par les Fédérations. Mais l'institution d'une commission ne se comprendrait plus si, en vous laissant toute liberté pour décider souverainement, elle ne cherchait pas en même temps à vous faciliter le choix en vous signalant une liste de 22 noms qui remplit le but en vue duquel existe la Commission Administrative Permanente : administrer le Parti et être en rapports constants avec les Fédérations pour la propagande. Elle s'est donc mise d'accord pour présenter en tête des bulletins les noms des membres sortants de la Commission Administrative Permanente, sauf les deux modifications dont j'ai parlé. Si la commission vous demande — à l'unanimité — de réunir de préférence vos votes sur cette liste des 22, c'est qu'elle voudrait ne pas porter atteinte à l'étroite solidarité qui avait uni les membres de la Commission Administrative Permanente qui sort de fonctions. Ce sont eux qui ont assisté à la naissance de l'unité et de ses difficultés diverses. Nous vous demandons de leur permettre de continuer la bataille. Selon le mot prononcé à la commission par un de nos camarades — et non des moindres — qui en faisaient partie, ce n'est pas seulement dans les paroles, mais aussi dans les faits que l'unité doit être maintenue et défendue.

Doizié (Lot) regrette que la décision du Congrès n'ait pas été réalisée telle quelle. On risque de créer une fois de plus le précédent de la perpétuité forcée.

BESOMBES (Seine) demande que tous les noms des candidats, sans distinction, soient inscrits sur la liste par ordre alphabétique. De plus, on n'a pas tenu compte de son vœu. Sans doute, la Commission Administrative Permanente sortante a bien rempli son mandat ; mais il faut permettre à de nouvelles intelligences de s'exercer dans l'administration du Parti. De plus, il ne faudrait nommer que des ouvriers syndiqués.

SEMBAT, *président*. — Je mets aux voix la proposition de la commission.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à mains levées.

SEMBAT. — Le scrutin sera ouvert demain matin à 8 heures.

**Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière (suite).**

HERVÉ (Yonne). — Après les aménités échangées entre Lafont et Renard, que vous avez dû trouver tour à tour savoureuses et amères suivant la bouche qui les prononçait, je me garderai bien de retomber dans les personnalités. Cela m'est d'autant plus facile que je n'ai nullement été atteint par quelques phrases peu aimables décochées ce matin par Renard à certains bourgeois et intellectuels. J'ai eu beau me battre les flancs, je n'ai pas pris pour moi l'épithète de bourgeois millionnaire. Je me suis senti un peu morveux quand on a parlé des bourgeois qui font des bouquins ; mais je me suis rassuré en songeant que mes bouquins avaient été interdits, non seulement par la Chambre, mais par certains élus socialistes du Conseil municipal de Paris. Ce sont des circonstances atténuantes pour leur malheureux auteur.

Mais il y a quand même quelques réflexions d'ordre général qu'appellent certaines déclarations de notre camarade Renard : moi, j'aime la justice distributive. Si vous reprochez à Lafont d'être millionnaire, je désire que vous défendiez à ceux qui sont de votre avis et qui sont riches d'exposer une doctrine anti-syndicaliste. Il n'y a aucune raison de s'en prendre plus particulièrement aux syndicalistes, et si vous faites un grief personnel à certains d'entre nous d'être riches, d'être des patrons, vous n'avez qu'à regarder le Congrès : beaucoup n'auraient plus qu'à prendre leur chapeau et la porte.

Je n'admets pas davantage, moi qui estime et respecte le travail manuel, qu'on ait l'air de jeter le discrédit sur les travailleurs intellectuels. Faites au moins une exception pour Karl Marx, qui a fait un bouquin qui nous sert tous les jours.

Une dernière critique sur le reproche adressé aux syndicalistes, qui lancent en avant les ouvriers et mangent pendant ce temps leur chocolat. Quant même cela serait vrai pour Lafont, cela atteindrait-il Pouget, qui a attrapé cinq ans de réclusion à côté de Louise Michel ? Je demande qu'on laisse de côté ces questions là, nous sommes tous ici des délégués au même titre.

Je crois, camarades du Nord, que votre motion tend à diviser la Confédération générale du Travail et à la séparer profondément de notre Parti socialiste. La motion du textile est assez honnête, mais elle a été un peu écourtée et notre camarade André est venu souligner votre pensée de derrière la tête en disant : « Nous voulons marcher contre les anarchistes de la Confédération générale du Travail ». Je m'élève contre cette déclaration de guerre. L'œuvre de la Confédération générale du Travail, sortie de la collaboration d'excellents socialistes et d'excellents

anarchistes, est une bonne besogne. Il semble qu'un parti politique pour vous est simplement un parti qui s'occupe d'élections ; mais le mot politique, même dans Karl Marx, a un sens bien plus large. Il avait groupé dans l'ancienne Internationale des ouvriers et des syndicats qui devaient faire une action politique. Grouper des centaines de milliers de travailleurs, comme le fait la Confédération générale du Travail, même pour une pure besogne corporative, c'est faire de la politique ; elle en fait, elle se préoccupe des questions d'intérêt général, quand elle inscrit sur le fronton des Bourses du travail la formule même du socialisme.

Relisez la résolution d'Amiens, vous verrez que la politique de la Confédération Générale du Travail, c'est la politique socialiste elle-même, qui se traduit par la formule : « Nous voulons la socialisation des moyens de production. » Et ils ne se contentent pas de formuler une doctrine, ils ont une méthode qui, pour ne pas être électorale, est une méthode tout de même. Vous ne l'approuvez pas, quelques-uns d'entre vous, mais moi en particulier, je la trouve excellente. Excellente comme moyen d'éducation pour développer les énergies individuelles, meilleure que le bulletin de vote. Je sais qu'il y a des grèves mal menées et qu'on ne devrait pas entreprendre. Je sais que la grève générale n'a réussi nulle part ; mais si elle avait réussi, le socialisme serait appliqué quelque part. Et vous, avez-vous réussi à mettre la main sur un parlement quelconque ? Il n'y a eu que des escarmouches jusqu'ici, que de grandes manœuvres préparatoires. Attendez quelques années que cette propagande, montrant de plus en plus d'audace, ait porté ses fruits.

Il y a à côté de vous un monde du travail qui s'intitule « Parti du travail. » Il a une doctrine et une

méthode, se rapprochant fort de celles du vieux parti allemand. Je trouve cette besogne éminemment socialiste et révolutionnaire, et si je la trouve si féconde, c'est parce que je vois qu'elle est le fruit de la collaboration de deux tendances socialistes, également belles. L'une était représentée au début de l'Internationale par Marx, dont vous êtes tous à des titres divers les disciples ; et vous guesdistes, vous êtes de ses disciples en tant que vous avez vulgarisé les principes de la lutte de classe et le sens de l'organisation et du paiement des cotisations. Voilà ce que vous avez apporté à l'Unité, et par beaucoup de vos militants, il se retrouve dans la Confédération Générale du Travail quelque chose de vous. Mais à côté, il y a un autre courant que vous n'avez pas l'air d'aimer beaucoup, procédant de Bakounine.

Je sais que ce n'est pas un moyen de conquérir de la popularité parmi vous que de dire du bien des anarchistes. Les anarchistes vous ont traités plusieurs fois d'une façon inconvenante, avec des épithètes peu aimables ; à Clairvaux, ils se contentaient de m'appeler l'unifié. Mais quand j'ai fréquenté des milieux socialistes, — ce qui m'arrive parfois, — j'ai entendu employer des épithètes presque aussi malsonnantes à l'égard des anarchistes : jusque dans ce Congrès, notre excellent Rappoport divisait les anarchistes en deux catégories : les politiciens et les grands enfants qui apprennent le socialisme dans les bibliothèques, comme Elisée Reclus et Kropotkine. C'est rabaisser un débat et manquer de sens historique en même temps que de flair psychologique. Il y a à côté du courant socialiste que vous représentez si bien et qui est très respectable, et auquel je suis très fier d'appartenir, un courant anti-parlementaire, fédéraliste, libertaire ou anarchiste, qui date du début de l'Internationale, et qui se conti-

nuera, parce que ce n'est pas une affaire de doctrine mais de tempérament. Vous avez flanqué les anarchistes à la porte de l'Internationale, ils rentrent par la fenêtre. Vous avez beau les compter du doigt, dire : ils ne sont qu'une poignée, prenez garde, l'esprit libertaire est quelque chose qu'il n'est pas facile de saisir et de compter. Il est dans tous vos groupes, dans tout le Parti, dans votre méfiance à l'égard des parlementaires. Et je trouve que véritablement ces deux tendances en se combinant ont donné à la Confédération Générale du Travail quelque chose de beau. Vous avez apporté la pâte, et eux ils ont apporté un peu de ce levain, de ce mépris des lois, de ce mépris de l'opinion publique, qui est une force révolutionnaire lui aussi.

Ce qui semble bon et salubre dans ce rapprochement entre les deux courants socialistes communistes, c'est que la Confédération Générale du Travail, en ce moment, vous avertit d'une façon un peu brutale, vous fait savoir qu'on trouve dans le monde du travail que vous exagérez la tendance électorale et parlementaire. Ce qu'il y a dans ces boutades, en grande partie inexactes, c'est que ce n'est pas seulement d'un côté du parti socialiste, autrefois constitué par la fraction des indépendants, qu'on a abusé du bulletin de vote et couvé trois ministres socialistes : Millerand, Viviani et Briand, mon ancien défenseur. Mais vous-mêmes avec votre raideur verbale contre les radicaux, à chaque instant vous répétez que le bulletin de vote, c'est le fusil perfectionné : « Usez-en, dites-vous aux travailleurs, et vous serez les maîtres dans tant d'années. » Et vous avez l'air, je ne dis pas que ce soit au fond de votre pensée, mais vous avez l'air de considérer que véritablement la révolution sortira du bulletin de vote.

Mon ami Lapique, un gaffeur comme moi, —

c'est notre seul point commun, — qui voulait monter à la tribune pour demander que je ne fasse pas partie de la Commission Administrative Permanente, entré récemment dans les cadres du Parti, a été aléché. Lui qui est un réformiste osant dire qu'il n'est que réformiste, il a été heureux en constatant que vous n'étiez qu'un parti parlementaire par l'ovation que vous lui avez faite.

Voilà, camarades, ce qu'il y a au fond de l'attitude de la Confédération Générale du Travail à notre égard. Ce matin, Renard jetait un coup d'œil par dessus les frontières, il nous montrait l'énorme puissance syndicale allemande. Il rappelait, qu'en Allemagne, les syndicats sont de petits garçons bien sages, ne faisant pas de politique, et surtout bien respectueux du parti socialiste. Je n'ai pas tant d'admiration pour le prolétariat allemand. Quand nous parlerons de l'anti-militarisme, je voudrais lui dire deux ou trois vérités précisément sur son absence de nerfs, d'énergie révolutionnaire.

La social-démocratie anglaise a fait de la morale à Amsterdam sur le dos de Jaurès ; mais le prolétariat anglais, avec ses millions de syndiqués cotisants, ne m'inspire pas beaucoup d'enthousiasme. Je suis convaincu que si en France nous étions en présence d'une aristocratie qui a mis la main sur la terre, l'industrie et le commerce, dans un pays où il n'y a pas de classe intermédiaire comme chez nous, le régime capitaliste ne durerait pas longtemps.

*Une Voix.* — Vive la France !

HERVÉ. — Ce n'est pas du patriotisme, c'est de la vérité internationale. Lorsque vous nous recommandez ces exemples, vous commettez une imprudence. Si les syndicats français faisaient comme les syndicats anglais, ils seraient encore plus un parti po-



litique. S'ils ne se contentaient plus d'être un parti politiquement organisé sur le terrain économique, mais aussi au point de vue électoral, vous seriez absolument annihilés. Le mouvement qui s'est produit en Angleterre, s'il marque un progrès, ne marque qu'une étape que nous avons franchie, ici, au point de vue révolutionnaire.

Renard a parlé de la transformation qui s'opère dans les syndicats anglais ; mais il y a aussi une transformation dans les syndicats de Berlin, parmi les syndicats qu'on appelle autonomes, et un mouvement analogue qui se dessine en Suisse, en Italie, semblable à celui qui se produit en France. Je considère que loin de renoncer à la voie où ils se sont engagés, les camarades syndicalistes doivent s'y maintenir plus fermement que jamais, pour montrer la voie aux camarades étrangers, qui leur sont inférieurs pour l'action révolutionnaire.

Mes conclusions, les voici. Camarades du Nord, ne rapetissez pas le syndicalisme à la dimension d'un parti corporatif ; au moment où vous trouvez que les anarchistes ont des torts vis-à-vis de vous, et ils en ont, au lieu de partir en guerre, essayez de votre côté de ne pas en avoir ; et en outre, donnez au monde du travail l'impression que pour vous le bulletin de vote et la conquête des pouvoirs publics n'est pas tout. Je vous demande de développer, de seconder, en dehors de la Confédération Générale du Travail, son œuvre. Puisque vous attachez plus d'importance que moi à la présence d'élus au Parlement, que vos élus, modestes auxiliaires de la Confédération Générale du Travail, veillent à ce que les gouvernements radicaux, radicaux-socialistes et socialistes indépendants n'étranglent pas les syndicats ; qu'ils veillent à ce que, sous prétexte que l'Etat est une puissance et un patron d'une nature spéciale, on

ne prive pas les petits fonctionnaires de liberté. Et en dehors du Parlement, je vous demande d'entreprendre dans les campagnes l'œuvre de pionniers que vous avez faite dans les villes, avant la naissance de la Confédération Générale du Travail. Dans les villes, le mouvement, grâce en bonne partie à nous, est lancé ; la Confédération Générale du Travail se charge de Clemenceau et de nos radicaux, même socialisants. Mais dans les communes rurales, il y a toute une population en dehors de la propagande de la Confédération Générale du Travail, non pas les journaliers, mais des millions de petits propriétaires ruraux chez qui il faut aller et auxquels il faut dire : « la Confédération Générale du Travail et les syndicats ne veulent pas vous voler la terre de force, ils veulent vous apprendre que ce que vous considérez, vous petits propriétaires, comme la cause première de tout votre bien est la cause principale de tous vos maux. » Nous irons leur exposer les principes socialistes, nous irons leur dire que leurs enfants ne doivent plus servir de chiens de garde contre les ouvriers des villes qui se mettent en grève. Le jour où des communes insurrectionnelles surgiront un peu partout, la grève générale pourra triompher, vous n'aurez plus de soldats pour vous écraser. Je vous convie à vous battre avec moi contre l'ennemi commun.

JAI'ÈS (Tarn). — La Fédération du Tarn m'a chargé de soumettre au congrès la motion suivante :

Le Congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir pleinement que par la force combinée de l'action politique et de l'action syndicale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme ;

Convaincu que cette double action sera d'autant plus

efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie ;

Prenant acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ;

Considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes ;

Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la Confédération du Travail et le Parti socialiste.

Je voudrais justifier les termes principaux de cette motion, sans chercher à jouer de tours ni faire de niches à personne, en regardant simplement le fond même du problème. Je désire passionnément, comme vous tous, que ce que Lafont appelait une collaboration amicale, qu'une libre coopération s'établisse entre l'organisme politique de la classe ouvrière représenté par le parti socialiste et l'organisme économique de la classe ouvrière représenté par la Confédération Générale du Travail. Il est impossible de mettre aux prises ces deux organismes sans mettre aux prises la classe ouvrière avec elle-même.

Mais quel est le moyen d'amener entre les deux organismes cette libre coopération ? C'est que nous, tout d'abord, parti socialiste, nous n'avons pas à nous demander si la Confédération Générale du Travail remplit tout son devoir envers nous (ce n'est pas une question d'amour-propre entre les deux organisations), nous avons à remplir le nôtre, et nous n'aurons la coopération, la libre entente avec la Confédération générale du Travail, avec le syndicalisme, qu'à condition de respecter pleinement et

l'unité du syndicalisme, et son ampleur, et son autonomie.

Sur l'unité, je n'insiste pas, parce que ceux-là mêmes de nos camarades du Nord qui avaient paru, à la fin de leur motion, proposer de substituer, à l'accord collectif de tout le Parti avec toute la Confédération Générale du Travail, je ne sais quelles négociations fragmentaires, renoncent à cette partie de leurs conclusions. Il serait tout à fait dangereux de substituer des rapports locaux, particuliers aux rapports d'ensemble. Nous nous donnerions l'apparence et il suffirait que nous nous donnions l'apparence...

DELORY (Nord). — Ces rapports existent de tout temps, dans le Nord. Et nous n'en avons pas moins toujours poussé les syndicats à entrer dans la Confédération Générale du Travail.

JAURÈS. — Je ne dis pas que c'est votre pensée, ni votre pratique. Je dis qu'il ne doit pas même y avoir la possibilité d'un malentendu. Si nous commettons l'imprudence de dire qu'à défaut d'une entente générale entre le Parti et la Confédération Générale du Travail, il sera proposé, en dehors de l'organisme central, à des syndicats, des négociations particulières, nous nous donnerions malgré nous l'apparence funeste de mettre en poussière les forces syndicales, alors que nous devons réaliser la plénitude des énergies syndicales.

Il est un autre point à respecter, c'est l'ampleur du syndicalisme et de la pensée syndicaliste. Réduire le syndicat à un rôle purement corporatif, c'est le transformer. Pour ma part, je me félicite de voir les syndicats français aller au-delà de cette action réformatrice et s'assigner comme but la suppression, l'entière transformation de la propriété et de la société

capitaliste, par l'organisation et par la préparation de la grève générale. Je m'en félicite parce qu'ainsi se trouve appliqué, une fois de plus, et mis en action, ce qui est la force révolutionnaire propre de notre race, c'est-à-dire l'esprit de logique. La logique veut que lorsque les syndicats particuliers, qui procèdent par des grèves partielles et locales, se sont réunis et groupés en une vaste confédération, ils se demandent si la grève elle-même ne doit pas être généralisée comme l'organisation syndicale. Cela ne signifie pas qu'ils déchaîneront témérairement, à tout propos, des conflits désordonnés, qu'ils croiront toujours possible, sur un mot d'ordre, une grève générale ; cela signifie qu'ils se rappelleront toujours que la classe ouvrière est un ensemble, un bloc de travail, qu'elle peut devenir un bloc de refus de travail et qu'ainsi toute la société même qui repose sur ce bloc de travail peut s'effondrer le jour où le travail tout entier se refusera. Encore une fois, quand même il serait impraticable, impossible, de donner à cette conception une réalisation entière, il suffit qu'elle soit toujours présente à la pensée et à l'action des militants, qu'elle suscite, organise et tende les énergies, pour que le capitalisme vive avec l'obsession d'un gouffre ouvert à côté de lui. Cet esprit de vertige communiqué au capitalisme peut devenir un élément de transformation sociale.

C'est l'autonomie du syndicalisme que vous devez ensuite respecter et maintenir. La Confédération Générale du Travail demande au Parti socialiste de ne pas intervenir, de ne pas s'ingérer dans son propre fonctionnement. Cette autonomie est bienfaisante. Nous ne pourrions que nous affaiblir les uns les autres, en embrouillant les tâches des uns et des autres. A mesure que se développe la puissance du mouvement ouvrier, il s'établit, dans ce mouvement

même, une division du travail. Si nous prétendions nous ingérer de trop près dans le fonctionnement même de la Confédération Générale du Travail et paraître lui dicter ses décisions, les organisations syndicales soupçonneraient toujours que nous voulions les subordonner à des convenances électorales et parlementaires, et un malaise irait s'aggravant entre l'organisation économique et l'organisation politique.

De plus, c'est chose excellente que les syndicats groupés arrivent peu à peu à développer leur vie propre. Je ne ferai pas aux militants de la classe ouvrière l'injure de me réjouir de ce qu'ils trouvent dans de vastes congrès corporatifs l'occasion de prononcer des paroles retentissantes. Il ne s'agit pas d'exhibitions de théâtre. Mais je me félicite que par les progrès mêmes du mouvement syndical, les congrès corporatifs, qui languissaient autrefois, aient forcé peu à peu l'attention du pays et de la classe ouvrière. Tous ceux qui collaborent à l'action corporative doivent avoir l'occasion de donner à la classe ouvrière même toute la mesure de leur talent, toute leur pensée et toute leur énergie. Car, quoique les individus ne soient pas tout dans le mouvement, il est bon que la classe ouvrière sache qu'elle peut compter sur un grand nombre d'hommes d'énergie.

Il nous est d'autant plus aisé de respecter, de ménager cette autonomie du mouvement syndical, que dans cette autonomie même s'affirme implicitement la pensée socialiste de la classe ouvrière. Que dit, en effet, le congrès d'Amiens ? Il marque d'abord que la classe ouvrière poursuit des améliorations immédiates. Et je dis que quand bien même la classe ouvrière syndicalement organisée ne se proposerait que des améliorations immédiates, quand bien même elle ne se proposerait qu'une action réformatrice, elle

serait par la même en communication plus directe avec le parti socialiste qu'avec les autres partis : car il est le seul qui, en toute occasion, sans réserves, sans défaillance, propose et soutient les réformes utiles à la classe ouvrière.

Mais l'organisation syndicale, avec la résolution d'Amiens, va plus loin et elle dit que le but suprême du syndicalisme, c'est l'émancipation intégrale des travailleurs par l'expropriation capitaliste. Et quand elle a dit cela, elle a beau déclarer ensuite qu'elle est indépendante de tous les partis, c'est une déclaration que j'appellerai de façade, une déclaration illusoire, car par la même elle a rompu les ponts avec tous les autres partis et elle a construit le pont avec le parti socialiste.

C'est une situation paradoxale. Nos amis du Nord, qui veulent resserrer les liens du syndicalisme et du socialisme, ont insisté particulièrement sur le côté réformiste de l'action syndicale. Or, c'est dans les limites du réformisme que pourraient se produire, à la rigueur, des rapprochements de la Confédération Générale du Travail avec les autres partis bourgeois. Ainsi Griffuelhes disait : « Pour demander des améliorations à la condition des ouvriers des chemins de fer, des arsenaux de la marine, nous nous adressons à des radicaux comme à des socialistes. »

Mais pousser le syndicalisme jusqu'à la révolution, déclarer qu'il se propose de transformer la société tout entière par l'expropriation du capitalisme, c'est proclamer l'unité du syndicalisme et du socialisme, et logiquement c'est la thèse de Griffuelhes qui constitue, plus que votre thèse réformiste, un commencement d'union entre le syndicalisme et le socialisme.

Je me félicite de cette tendance, de cet élan de la classe ouvrière française, mais j'ai le droit de dire

aux syndicalistes : Pourquoi, lorsque vous vous affirmez comme organisation syndicale, pourquoi allez-vous d'emblée, d'un premier bond jusqu'à l'idée de révolution, jusqu'à l'idée d'expropriation entière du capital ? Pourquoi n'attirez-vous pas la classe ouvrière dans le réformisme timide où la classe ouvrière anglaise a séjourné si longtemps ? Pourquoi vous, représentants syndicaux de la classe ouvrière française, donnez-vous au syndicalisme français, par l'affirmation de la grève générale, une allure plus audacieuse que le syndicalisme allemand ? Précisément parce qu'il y a dans le prolétariat français une tradition politique révolutionnaire. C'est parce qu'aux grandes journées historiques de ce pays, — et je demande pardon à Hervé d'entrer dans le domaine de son chauvinisme révolutionnaire, — c'est parce qu'il y a eu depuis un siècle des mouvements de la classe ouvrière essayant de saisir tout le pouvoir, de se porter au sommet du pouvoir, qu'elle a donné, dans toute son ampleur, un effort révolutionnaire. Et quand les syndicalistes français s'imaginent qu'ils répudient le socialisme, ils affirment la doctrine socialiste elle-même, et puis ils ne font qu'appliquer un nouveau moyen pour atteindre le but que nous nous proposons nous-mêmes.

Donc, il sera aisé dans le fond des choses d'établir peu à peu entre l'organisme politique et l'organisme économique, animés du même souffle, procédant des mêmes traditions, ne pouvant se mouvoir sans aller vers le même but, une coopération qui ne résultera ni de la confusion, ni de la subordination, ni d'une intervention autoritaire de l'une auprès de l'autre, mais du simple jeu spontané des efforts concordants allant vers le même but.

Qu'est-ce qui peut bien nous séparer ? Quand nous aurons bien donné à la Confédération Générale du



Travail l'assurance que nous ne voulons ni directement ni indirectement attenter à son unité nécessaire d'organisation, restreindre l'ampleur du mouvement, menacer son autonomie, qu'est-ce qui pourra empêcher de faire apparaître explicitement les rapports qui la lient, en fait, à l'idée socialiste ? Où seront les objections valables des syndicalistes contre une libre coopération des forces politiques et économiques ? Diront-ils, comme ils le font souvent, que l'action électorale et parlementaire est vaine, qu'elle ne peut conduire qu'à des déceptions ? Ah ! citoyens, je vous en prie, socialistes ou syndicalistes, renoncez les uns et les autres à juger définitivement la méthode particulière que nous employons par les résultats provisoires, forcément incomplets, que l'une ou l'autre de ces méthodes a pu obtenir.

Il est très vrai que par l'action électorale et parlementaire, qui n'est pas la seule forme possible, mais qui est actuellement la seule forme appliquée de l'action politique, nous n'obtenons ni des résultats certains ni des résultats complets ; que nous sommes exposés, aujourd'hui même, si après un long effort nous obtenions l'assurance sociale contre tous les risques des travailleurs, à voir, au bout de dix ans d'efforts, cette œuvre s'arrêter devant les résistances sénatoriales. Mais si, nous socialistes, nous ne sommes pas sûrs, par la méthode de conquête électorale et parlementaire du pouvoir politique, de conduire d'emblée la classe ouvrière à la totalité du but, est-ce que le syndicalisme est sûr, lui, à une date déterminée, par l'application de ses méthodes, de mener la classe ouvrière à la victoire complète et certaine ?

Il y a eu des échecs parlementaires et législatifs profonds. Il n'y en a pas eu de plus profond que, dans l'ordre syndicaliste, l'échec de la grève géné-

rale, dont, il y a quelques années, le syndicat des chemins de fer avait pris l'initiative. Et quand le congrès de Bourges avait assigné à la classe ouvrière française, comme but prochain, d'organiser au premier mai la sortie en masse des ateliers après la huitième heure, où donc ce mot d'ordre de la Confédération générale du Travail a-t-il été entendu ? Certes, Griffuelhes avait raison de dire au Congrès d'Amiens que cet effort n'avait pas été perdu, qu'une atmosphère avait été créée, que la classe ouvrière avait été conduite à se préoccuper davantage de la limitation des journées de travail, mais le résultat précis qu'on avait assigné à cet effort n'était pas atteint.

Est-ce à dire qu'il faille se décourager de la préparation de vastes grèves ou de l'action parlementaire ? Non. Mais il faut rappeler sans cesse qu'aucun mécanisme d'action ne dispense de la continuité de l'effort, que ce n'est pas une route unie que le prolétariat a à parcourir, qu'il y aura des échecs, des épreuves, mais l'essentiel est qu'à travers ces luttes, préparation des grèves, conquête du pouvoir, la classe ouvrière se fasse à elle-même le serment de ne jamais désespérer, de ne jamais croire, un seul instant, qu'elle n'est pas sûre de la victoire.

Les syndicalistes, ou quelques-uns d'entre eux, les théoriciens, les systématiques de l'isolement syndical, nous disent encore : il y a incompatibilité entre le mouvement politique du socialisme et le mouvement économique. Dans le syndicat, il n'y a que des ouvriers, nécessairement en lutte de classe avec le patronat. Dans le socialisme, il y a des hommes de conditions sociales diverses, d'origine mêlée. Je ne veux pas revenir sur l'analyse à laquelle nous nous sommes livrés, tous ces jours-ci, sur la condition sociale des uns et des autres. Quand ce n'est pas la

réaction qui nous jette nos millions à la tête, nous nous les jetons nous-mêmes.

Je ne veux pas insister sur ces choses, mais je dis que, quoi qu'on prétende, le Parti socialiste est le représentant de la classe ouvrière : c'est le parti politique du prolétariat, puisque, seul, il peut affranchir pleinement la classe ouvrière. La classe ouvrière est le ressort nécessaire de l'action politique du socialisme, qui regarde au delà du problème corporatif. Il ne dit pas seulement à l'ouvrier : Tu seras, par la révolution, affranchi comme ouvrier ; il ne lui montre pas seulement la société nouvelle comme un prolongement légitime des revendications corporatives qu'il formule ; il dit : Ce que le socialisme affranchira en vous, ce n'est pas seulement l'ouvrier, c'est l'homme ; il ne supprimera pas seulement une forme déterminée et transitoire d'exploitation, mais la possibilité de toute exploitation, et pour la première fois l'homme n'aura plus figure de maître ou d'esclave, pour la première fois il sera un homme ; et l'affranchissement de l'ouvrier devenu homme sera aussi l'affranchissement de tous les hommes. Et ainsi le socialisme domine le problème purement corporatif.

Nous regardons, en outre, au delà des limites de la classe ouvrière. Elle reste pour nous le fond même et la force d'action, et c'est son intérêt qui commande tous nos actes.

Si on réussissait, par surprise, à ameuter contre nous, dans une période déterminée, la totalité des petits propriétaires paysans, des petits commerçants et des petits industriels, nous ne renoncerions pas, devant cette tempête, à une seule des revendications, des affirmations, des lois réclamées par nous pour la classe ouvrière. Mais quand nous avons dit cela, nous avons le droit et aussi le devoir de regarder

au delà de la classe ouvrière elle-même, parce qu'au delà de ses limites, il y a des misères à guérir qui ont leur racine profonde dans le même capitalisme dont la classe ouvrière est victime. Nous allons aux petits commerçants, non pas pour leur proposer des palliatifs à la Berry, mais pour dénoncer le capitalisme ; nous allons aux petits propriétaires paysans pour leur dire : Ce n'est pas la terre qui te nourrit, c'est toi qui nourris ta terre, et à la perdre dans la collectivité, dans la coopération sociale, tu ne perdras que misère et labeur exténuant. Nous allons aussi aux hommes de pensée pour leur dire que la science et les arts ne seront glorifiés que dans la société nouvelle, où les joies de l'art seront confondues avec la vie elle-même et où la science, au lieu de semer le bien et le mal et de transformer en catastrophes ses découvertes, sera bienfaisante pour tous. Nous voulons affranchir, en effet, en élargissant la cause ouvrière à la proportion de l'humanité toute entière, tous ceux qui souffrent dans leur conscience, dans leur cerveau, comme dans leurs muscles.

Voilà la grandeur du socialisme. Et pourquoi ceux des syndicalistes, qui eux aussi, veulent élargir l'action syndicale, ne se rapprochent-ils pas de l'action politique, du socialisme ? Est-ce qu'ils n'en ont pas besoin et cette double action n'est-elle pas nécessaire au prolétariat pour se transformer ? Vous parlez d'action directe et au nom de l'action directe vous créditez dans l'esprit des prolétaires l'action parlementaire et électorale, la politique proprement dite. Que font donc les patrons ? Le patronat a deux formes d'action : il y a l'action directe, celle qui s'exerce par le lock-out, par l'embauchage, par les renvois, par la dure discipline de l'atelier. Mais elle ne lui suffit pas, il veut la fortifier. Et quand il a exercé son action directe, il va à l'Etat, il s'empare de l'Etat

pour garantir, par la perpétuité des lois, les privilèges économiques qu'il exerce directement sur le prolétariat.

Lorsqu'à ce patronat qui exerce une double action contre les ouvriers, l'action directe du capital et l'action politique de l'Etat, vous voulez que les ouvriers n'opposent qu'une seule action, l'action directe, vous leur proposez de laisser à l'ennemi, sans combat, la moitié du champ de bataille ; et l'ennemi en profite pour tourner les combattants et les écraser dans l'autre moitié du champ de combat.

Et puis, je suppose que la grève générale soit victorieuse, que par la suspension simultanée de tout le travail, par le mouvement révolutionnaire qui sortira nécessairement de cette suspension totale, les ouvriers aient désorganisé le système politique de la bourgeoisie et se soient emparés du pouvoir. Ils auront beau avoir planté leur drapeau sur la citadelle de l'Etat, il restera, en dehors de la classe ouvrière, cette classe moyenne dont parlait Hervé pour la France, il restera ces millions de petits paysans, de petits commerçants, de petits industriels, qui sont aplatis, écrasés par le capitalisme, mais qui ne sont pas anéantis par lui. Avec ceux-là, au lendemain de la révolution et si les ouvriers veulent qu'elle ne leur échappe pas, il faudra bien négocier, adopter un régime, des procédés d'adaptation au collectivisme, au communisme nouveau. Si aucun effort de préparation, de propagande n'a été donné, si le socialisme n'a pas dépassé les limites de l'action syndicale de la classe ouvrière, s'il n'est pas allé aux petits commerçants, aux petits industriels, pour leur enseigner l'ordre nouveau, ce sera peut-être, au lendemain de la grève générale victorieuse, la confusion et l'impuissance.

Voilà pourquoi lorsque, nous socialistes, nous fai-

sons notre œuvre de propagande, d'éducation, d'éveil des esprits, lorsqu'en participant aux réformes immédiates nous conquérons peu à peu la confiance de ces millions de citoyens, nous ne faisons pas œuvre de confusion ; nous préparons le milieu social qui permettra à la grève générale d'obtenir des effets durables.

Tous les voiles doivent tomber et les antagonismes s'évanouir. On dit encore que nous parlementaires, nous sommes exposés à menacer la liberté de l'action syndicale ; on cite tel ou tel projet de loi qui peut, en effet, effaroucher ou inquiéter le syndicalisme. Là-dessus il ne peut y avoir d'équivoque. Jamais les socialistes ne pourront voter, en ce qui touche au fonctionnement de l'organisme syndical, des lois qui n'aient pas l'assentiment de cet organisme lui-même. Les syndicalistes révolutionnaires proclament que le syndicat, quel que soit le nombre de ses membres doit être, de droit, le mandataire de toute la classe ouvrière. Eh bien ! sauf décision explicite contraire des ouvriers eux-mêmes, c'est l'évidence même, la légitimité même, c'est toujours à la lumière de ces principes que nous agissons. Que les syndicalistes ne permettent de le leur dire, à l'heure même où ils accusent l'action politique du socialisme de constituer un péril pour la liberté des syndicats, eux-mêmes n'ont pas pleinement défini le sens juridique et social qu'ils veulent donner à l'action syndicale. Merrheim a lu, à Amiens, sur cet ordre de problèmes, un rapport où il est dit, d'une part, que la pratique du contrat collectif du travail généralisé conduirait au syndicat obligatoire, — et il se peut qu'il y ait là un péril, — mais en même temps il ajoute, comme je le disais tout à l'heure pour les syndicalistes révolutionnaires : le syndicat doit être de droit, quel que soit le nombre de ses

membres, l'organe légal de tous les ouvriers. Mais le jour où le syndicat sera le mandataire légal de tous les ouvriers, tous les ouvriers iront obligatoirement dans le syndicat pour le contrôler.

De même on a dit dans la presse que le congrès d'Amiens avait porté un jugement défavorable sur tous les projets de loi relatifs, par exemple, à l'arbitrage obligatoire et au contrat collectif du travail. C'est une équivoque et une confusion. Le congrès n'a condamné ces projets que dans la mesure où ils paraissent atteindre le fonctionnement de l'action syndicale. Si vous lisez le rapport de Merrheim, vous y verrez constaté que dans le projet de loi relatif au contrat collectif du travail et aux grèves, toutes les dispositions sont bonnes et doivent être votées ; même en ce qui concerne les grèves, il signale que l'article du projet stipulant que la grève est non pas une rupture, mais une simple suspension du contrat de travail, réalise au profit des ouvriers une revendication abolie par la Cour de cassation. Ainsi le rapport même indique les points où le devoir des élus socialistes serait de voter ces dispositions de loi. On dirait vraiment qu'on s'est appliqué par des équivoques et des malentendus, à élargir entre les deux organisations un abîme qu'il serait facile de combler par des explications amicales et loyales.

J'ajoute qu'il est puéril de dire, comme l'ont fait, non pas quelques organisateurs de syndicats, mais quelques métaphysiciens du syndicalisme, que ce qui oppose le syndicalisme au socialisme, c'est que le syndicalisme est mis en œuvre par d'énergiques minorités conscientes et que la loi du socialisme, c'est d'aller systématiquement à la recherche de majorités.

Sans aller jusqu'aux détails poignants que retraçait Renard ce matin, peu à peu, à mesure que l'ex-

périence des luttes ouvrières et syndicales se développe, les syndicalistes les plus révolutionnaires s'aperçoivent bien qu'une minorité suffit, sans doute, à mettre une masse en mouvement, mais que pour que ce mouvement dure assez longtemps, pour vaincre, il faut que la masse peu à peu ait été éduquée, entraînée, organisée ; et voilà pourquoi, parmi les plus révolutionnaires, il en est qui se préoccupent aujourd'hui d'accroître les caisses syndicales, d'élever les cotisations, afin que les militants n'aillent pas à la bataille seulement avec la force d'un moi d'ordre, mais avec la puissance de réserves d'argent permettant de continuer la bataille sans que la masse fléchisse.

La loi qui s'impose, c'est d'aller par les minorités conscientes à la majorité consciente.

Quand nous pourrons nous expliquer, discuter et causer les uns avec les autres, nous nous apercevrons que l'accord est facile à établir. C'est pour cela qu'il ne faut pas accroître ces défiances et prolonger ces malentendus en nous donnant l'apparence de mettre les syndicats sous la tutelle des comités politiques. Il ne s'agit pas d'attendre béatement que l'accord se fasse. Il dépend de nous, socialistes, de le réaliser par notre propre action. Nous avons déjà beaucoup fait en cessant de nous quereller. Lorsque cette unité socialiste, enfin accomplie, aura porté dans le pays tout son effort de propagande, quand la pensée socialiste aura pénétré partout, alors je défie bien le syndicalisme de marquer devant la classe ouvrière la moindre hostilité contre les socialistes et contre le Parti : il se rendrait à lui-même le milieu ouvrier irrespirable.

Voilà l'œuvre véritable à faire, et en attendant, que syndicalisme et socialisme développent l'un et l'autre tout leur effort d'organisation, ce n'est pas



en les neutralisant, en les modérant l'un par l'autre qu'on les accordera, mais en donnant à chacun toute la plénitude de son essor et de son action.

On me permettra de le dire à quelques-uns de nos camarades, c'est nous quelquefois qui faisons le jeu du syndicalisme anarchiste par le parti-pris de modestie avec lequel nous déprécions sans cesse le résultat de notre propre effort. A peine les syndicats de Paris, par quelques manifestations, dont je ne diminue pas la portée, ont-ils contribué à arracher au Parlement, quelques heures ou quelques jours avant le moment où il allait la voter lui-même, la loi sur les bureaux de placement, qu'ils vont devant la classe ouvrière se glorifier de ce résultat. Voyez avec quel soin ils font valoir, et ils ont raison, l'efficacité de l'intervention des syndicats pour l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. Mais, nous socialistes, qui, par notre lent effort de propagande, avons non pas mendié, mais arraché à l'Etat, à la classe ennemie, les lois sur le repos hebdomadaire, sur la suppression des bureaux de placement, lorsque les résultats sont obtenus, au lieu de dire aux ouvriers : Ce sont des résultats limités, mais excellents et qui préparent un effort nouveau plus efficace, nous leur disons : Qu'est-ce que tout cela ? Vanité, déception, trompe-l'œil. Nous croyons les exciter à demander davantage, nous les excitons seulement à se réfugier auprès de ceux qui leur vantent davantage l'efficacité de leur action.

Ayons confiance dans la classe ouvrière agissant par l'action politique et par l'action économique, ou plutôt par une seule et grande action politique qui a deux organes, le syndicalisme et l'action parlementaire, et allons ainsi à la bataille. A mesure que nous agirons, le vice de chaque méthode s'éliminera et seule la partie efficace de chacune subsistera. Un des

vices du parlementarisme, même socialiste, c'était d'isoler peu à peu les élus dans l'enceinte du Palais-Bourbon, et nos longues divisions avaient fourni trop souvent aux élus le moyen de se glisser isolément entre les organisations rivales en coupant leur contact avec le pays et avec le parti. Maintenant que l'unité est faite, les élus entrent en communication avec le Parti. Sur les bancs de ce congrès, il y en a 33. Ainsi le parlementarisme perdra ses vices et le syndicalisme aussi perdra ce qu'il a parfois d'un peu brouillon et d'exclusif. Nous sommes sur le chemin de l'unité socialiste et ouvrière, ne risquons pas d'en précipiter les étapes et d'en compromettre le mouvement.

ALLEMANS (Seine) indique qu'étant très fatigué il sera très bref. Je veux rapidement et amicalement dire au Parti socialiste que le mal qu'il a fait doit être guéri par lui-même. Ce mal a consisté dans l'attitude négative prise vis-à-vis de l'idée de grève générale. Aujourd'hui, on en a parlé longuement et nous ne sommes pas fâchés de voir des camarades qui n'en étaient pas partisans autrefois l'accepter aujourd'hui.

Nous ne disons pas que la grève générale est le moyen unique de transformer la société, mais que c'est, parmi les moyens de transformation, un de ceux qui rendent nécessaire l'organisation du prolétariat, car elle la suppose plus que tous les autres. Et voilà l'essentiel. Sans l'organisation prolétarienne, il n'y aura jamais de grève générale possible.

C'est sur ce terrain de l'organisation complète de la classe ouvrière que nous pouvons, par nos efforts, amener l'entente. Travaillons de notre côté chacun et les moyens s'en trouveront.

Le Congrès choisit comme scrutateurs chargés de dé-

pour le vote pour la Commission Administrative Permanente, les citoyens Corgeron, Enoé, Lafont, Laudier, Mauger, Nadi, Paquier, Jean Soleil, Uhry.

**La propagande dans les milieux ruraux (suite)**

Henri de la PORTE (Deux-Sèvres). — Il ne suffit pas de recueillir des documents de détail, par une enquête même très bien faite. Il faudra tendre à faire un exposé de principes très élargi et très formel. J'ai pu me convaincre que, contrairement à certaines hésitations, il faut exposer complètement la question de propriété quand on fait de la propagande à la campagne. On croit le paysan individualiste à outrance ; lui-même croit qu'il l'est. Mais quand on s'explique avec lui, on constate que sa vieille haine contre les partageux s'adresse maintenant au « morcellisme » que les radicaux présentent dans tout l'Ouest comme une prétendue garantie de la liberté humaine. Au contraire, au socialisme montré tel qu'il est, le paysan est accessible. Car c'est l'individualisme qui fait sa misère.

L'Ouest est actuellement un pays de coopératives de laiterie et de beurrerie. On a là un excellent exemple à présenter au paysan. Autrefois, il faisait son beurre et le vendait. Aujourd'hui, demandez-lui ce qu'il fait pour utiliser le lait de sa vache : il vous dira que sa bête est inscrite à une laiterie-beurrerie coopérative et une fois qu'elle est inscrite, le lait ne lui appartient plus, il ne peut en disposer. Il y a là l'idée d'une propriété collective, qu'il généralise facilement au point de vue de la terre. Il est donc indispensable de lui montrer qu'il n'a d'intérêt à abandonner la liberté du produit qu'au profit de la nationalisation du sol.

Nous avons chez nous maintenant des paysans devenus collectivistes. Mais pour propager nos doc-

trimes, nous indiquons nettement que c'est à la propriété individuelle que nous nous attaquons.

Hess. Nord. — Il est évident que dans les milieux ruraux comme dans les milieux maritimes, la propagande se heurte à des difficultés spéciales, parce qu'il faut éviter de choquer en face des préjugés particuliers.

Ainsi à la campagne, tous les travailleurs ne sont pas des salariés. Il y a les ouvriers agricoles, qui sont des prolétaires directs : pour eux pas de difficultés. Sauf le détail, leur situation est la même que celle des ouvriers des villes. Au contraire, celle des petits propriétaires est parfois des plus complexes. Souvent le même homme est à la fois ouvrier et propriétaire. Le petit propriétaire se loue une partie du temps. Dans le Nord, la complexité est plus grande encore : les fabricants de sucre établissent sur des territoires assez larges et sans concurrence le monopole de l'achat des betteraves. Ainsi, par un contrat annuel et dans l'Eure on fait même de ces contrats pour une dizaine d'années, le petit propriétaire devient un employé du fabricant : il aliène son indépendance non seulement pour la vente de ses produits, mais comme producteur. Car le fabricant lui vend les graines et les engrais, au prix qu'il fixe.

Autant d'exemples de détails où doit descendre l'enquête si elle doit être instructive et avoir toute sa portée.

DELLA (Nord). — Puisque l'enquête est votée, il n'y a qu'à la faire. Le reste de la discussion semble superflu. En effet ce n'est pas le Congrès qui peut apporter la solution. Lorsque l'enquête sera faite, les membres de la Commission auront, dans les réponses aux questionnaires, une base solide pour

discuter la manière de faire la propagande. Jusque là, nous perdons nos paroles.

Lecture est donnée au Congrès du télégramme signé par Victor Adler, au nom du Parti ouvrier démocrate-socialiste d'Autriche, et annonçant l'envoi d'une somme de 1.000 francs au journal *l'Humanité*.

#### Séance du soir

Président : GROSSIER ; assesseurs : PEDRON (Aube) et LOCQUIN (Nièvre).

LUCIEN ROLAND rappelle que le premier jour du Congrès, on a décidé de demander à chaque fédération deux francs par mandat pour couvrir les premiers frais de la brochure contenant le compte rendu du Congrès. Beaucoup de délégués ont versé la somme immédiatement. Mais les fédérations qui ne se sont pas encore acquittées devront le faire.

Il est entendu que si des fédérations n'avaient pas opéré le versement, la somme qui restera due sera prélevée par l'administration de la Commission administrative permanente sur les premières sommes qu'elles enverront pour commandes de fournitures.

PIERRE BERTRAND demande que les délégués soient nombreux le dimanche matin à la manifestation sur la tombe de Vardelle.

### Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière

(suite)

GUESDE (Nord), dernier inscrit, dans son état de fatigue, aurait été heureux de renoncer à la parole si la confusion et le malentendu que la Fédération du Nord voulait faire disparaître par sa proposition avait été dissipée par les camarades qui l'ont précédé. La proposition du Nord en effet déclarait que le désaccord qui existait et qui menaçait de s'aggraver entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la même classe prolétarienne reposait sur ce fait, que l'action corporative et l'action politique n'avaient pas été suffisamment définies. Or, de cette longue discussion, loin qu'une définition soit sortie, elle paraît plutôt s'être éloignée. Les conceptions sont tellement contradictoires qu'on ne voit pas comment les délégués, venus avec le mandat de ne pas laisser diviser la classe ouvrière, trouveraient sous quelle forme ils doivent l'affirmer.

On a attaché à la conclusion de la Fédération du Nord une importance qu'elle n'avait pas, puisque la Fédération elle-même s'était déclarée prête à accepter tout autre moyen d'amener l'entente. Malgré cela, pas un des orateurs n'a manqué à l'attaquer, à la dénoncer spécialement comme une menace de retrait des syndicats, de division dans la Confédération générale du Travail. On a cru ou feint de croire que si, devant un refus — dont la Fédération du Nord ne pouvait pas prendre la responsabilité — d'établir entre la Confédération et le Parti des ententes momentanées ou un accord permanent, la Fédération du Nord parlait de s'adresser directement aux organismes syndicaux de régions, elle entendait

par là demander à ces syndicats de sortir de la Confédération générale du Travail. Alors que, au contraire, le Nord voyait là un moyen d'amener à la Confédération des syndicats qui n'y sont pas encore entrés. Ainsi, on renversait du tout au tout la pensée maîtresse de notre Fédération. Elle que l'on représentait comme tendant à briser l'action syndicale, a toujours été, en réalité, la première et la plus active à la mener.

A titre d'hypothèse, la Fédération du Nord prévoyait un refus possible. Dans ce cas, que faire ? Elle disait alors : L'unité de l'action ouvrière étant indispensable, si, après avoir essayé de la faire par en haut avec la Confédération générale du Travail, nous constatons qu'on ne veut pas la permettre, nous serons obligés de nous adresser aux syndicats locaux, pour réaliser cette entente, sans les couper, bien loin de là, d'avec la Confédération.

Dans le fait, cette union à réaliser localement, est pratiquée sinon partout, au moins sur quantité de points. Comment nier que dans presque tous les départements de pareilles ententes existent ou aient existé ? J'en prends à témoin Jaurès lui-même, qui dénonçait tout à l'heure la proposition du Nord comme un attentat ou comme une imprudence vis-à-vis de la Confédération générale du Travail : est-ce qu'à Carmaux le syndicat des mireurs et la section du Parti n'ont pas toujours et dans toutes circonstances unifié leur action ? Pour soutenir le contraire, il faudrait supprimer les faits. Or, dans sa demande, la Fédération du Nord n'allait pas au delà de cette pratique courante, universelle, qui s'est établie d'elle-même, heureusement pour le prolétariat.

J'arrive à la définition des deux actions telle

qu'elle a été apportée par la Fédération du Nord. Sur ce point, des objections ont été faites, des attaques ont été dessinées. Elles se résument ainsi : On dit à la Fédération du Nord : mais l'action corporative telle que vous l'entendez est une action trop étroite, puisque vous la donnez comme purement réformiste. A quoi la Fédération du Nord répond que ce n'est pas elle qui détermine la nature de l'action syndicale : c'est l'action corporative elle-même qui se délimite par ses effets.

La Fédération constate simplement que dans le milieu capitaliste, l'action syndicale, qui se meut dans le cercle du patronat sans le briser, est forcément réformiste, dans le bon sens du mot. Pour améliorer les conditions des victimes de *l'ordre capitaliste*, elle ne touche pas à cet ordre. Toute la logomachie révolutionnaire ne peut rien contre ce fait. Même quand une grève est triomphante, au lendemain de la grève les salariés restent des salariés et l'exploitation capitaliste subsiste. C'est une nécessité, une fatalité que subit l'action syndicale. On ne la réduit pas en le constatant : elle se limite en réalité elle-même.

Le Parti socialiste doit toujours la vérité aux travailleurs et il est de son devoir de ne pas leur laisser d'illusion sur ce point plus que sur tout autre : non, l'abolition du salariat n'est pas du ressort de l'organisation et de l'action corporatives. D'ailleurs, après avoir, dans son exposé des motifs, rappelé — et non créé — le *réformisme obligatoire* des syndicats, la Fédération du Nord ne les a pas enfermés dans cette tâche que quelques-uns qualifient à tort de secondaire. Abordant l'avenir, elle a, au contraire, montré le grand rôle organique, sinon révolutionnaire, qu'auront à jouer dans la prochaine ré-



volution les corporations organisées, pour le passage de la société capitaliste à la société collectiviste. Plus — a-t-elle fait remarquer — la révolution qui vient trouvera une classe ouvrière constituée par métier, plus il sera facile de passer de la production capitaliste à la production sociale.

Il est vrai que la Fédération du Nord n'a pas été au delà. Elle n'a pas laissé croire que la production sociale se confondrait avec la production corporative, qu'après la Révolution les corps de métier subsisteraient, reconstituant entre eux la lutte qui sévit aujourd'hui entre les capitalistes eux-mêmes. Dire autrement n'eût pas été seulement tromper le prolétariat, mais se prêter à un véritable attentat contre l'humanité affranchie. Non, la production de l'avenir ne sera pas la production corporative, elle sera la production humaine, ainsi que le disait Jaurès lui-même aujourd'hui, alors qu'il nous reprochait de ne pas entretenir l'erreur commise par les syndicalistes.

Donc, de ce côté, les considérants sont intangibles, ce serait abuser volontairement les travailleurs que de leur donner le syndicalisme comme se suffisant à lui-même. L'action syndicale, c'est la lutte immédiate, de tous les instants, pour conquérir de meilleures conditions de travail et de vie et pour imposer au patronat le respect des trop rares lois ouvrières qui ont pu être arrachées à l'Etat bourgeois. En dehors de cette double action présente, en dehors de l'action prochaine, qui sera de servir de pont entre la production capitaliste et la production sociale, il n'y a pas place pour une action théorique du syndicat. Dès que, quittant son terrain propre, il se mêle d'avoir un *credo*, le syndicat divise les ouvriers de la même profession au lieu de les réu-

nir, il fait place à d'autres syndicats basés sur d'autres opinions; il entraîne le contre-syndicat. Au « rouge » fait suite le « jaune », alors que ce qu'il faut c'est l'unité corporative, tous les membres de la même profession réunis en une collectivité qui substitue la puissance du nombre et de l'organisation à l'impuissance individuelle.

Isolé, le prolétaire qui a faim, dont la femme et les enfants ont faim, ne peut que s'incliner, que subir le bon plaisir patronal. Ce n'est qu'en se groupant avec les camarades du même métier, qu'il acquiert une force lui permettant de se tenir debout et, sinon de traiter d'égal à égal, du moins de traiter en homme avec l'employeur. Lorsque vous posez une condition quelconque comme une barrière à l'entrée du syndicat, lorsque vous invitez le syndiquable à jurer par une conception quelconque, antimilitarisme, anti-patriotisme, etc., vous divisez le prolétariat contre lui-même en mettant nécessairement hors du syndicat ceux qui pensent autrement. Ce n'est pas la Fédération du Nord qui s'exprime ainsi, ce sont les faits. Partout où on a fait autre chose que de la défense professionnelle, où l'on s'est assigné un autre but, on a eu des squelettes de syndicats, non des syndicats nombreux et forts.

Quand vous parlez de la Confédération générale du Travail comme de la France ouvrière organisée, c'est une expression dont vous ne devez pas être dupes vous-mêmes. On peut laisser croire à la Bourgeoisie qu'il y a là une véritable force, mais en fait, au point de vue numérique, vous savez bien que nos syndicats sont tout à fait insuffisants, que, comparés à ce qu'ils sont en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, ils n'existent à peu près pas. Et lorsqu'on vient nous dire que la supériorité du syndica-

lisme français, c'est justement cela, d'être constitué par une poignée de syndiqués à côté et en dehors de l'immense majorité ouvrière demeurée étrangère à tout groupement corporatif, on se moque des travailleurs. C'est ce que n'a pas voulu faire la Fédération du Nord.

Ce qu'elle dit encore, et avec non moins de raison, c'est que, de même que tout ouvrier doit entrer dans son syndicat, tout syndiqué devrait venir à la section du Parti. A côté de l'organisation corporative, non pas mêlée à elle, mais distincte, doit agir l'organisation politique du prolétariat. Et à ce propos on a prétendu que ce que nous poursuivions ainsi c'était la main-mise du Parti socialiste sur les syndicats. Loin de nous une pareille pensée. Quand quelques-uns ont voulu faire entrer les syndicats dans le Parti, nous avons été, au contraire, de ceux qui ont déclaré qu'il leur fallait rester en dehors, sous peine de manquer à leur rôle syndical. Ça aurait été mettre hors de leurs rangs les travailleurs non encore conscients, en même temps que nuire au Parti. Nous aurions tué le mouvement syndical en même temps que corrompu et émasculé le mouvement socialiste.

Ceux qui ont prêté à nos amis du Nord l'intention de confisquer les syndicats se sont donc trompés ; ils ont commis une erreur d'autant plus inexcusable qu'ils avaient le texte même de la proposition du Nord sous les yeux et que le contraire y est affirmé en toutes lettres. Notre proposition explique ensuite comment l'action politique est nécessairement révolutionnaire. Elle ne s'adresse pas au patron, mais à l'Etat, tandis que l'action syndicale, elle, s'adresse aux individualités, aux collectivités patronales, mais non à l'institution patronale, parce que le patronat

est l'effet, la résultante de la propriété capitaliste. Dès que celle-ci aura disparu, il disparaîtra et il ne saurait disparaître avant et autrement. C'est dans le Parti socialiste, parce que Parti politique, qu'on lutte contre le patronat et c'est pourquoi le Parti socialiste est le véritable Parti *économique*, tendant à transformer l'économie politique sociale. A l'heure actuelle les mots ont leur importance. Aussi ne saurais-je trop demander aux camarades de ne jamais laisser croire que c'est l'action corporative qui est l'action économique. Non, cette dernière action, c'est l'organisation politique des prolétaires en parti de classe qui la mène, c'est le Parti socialiste, car la propriété est une institution sociale, qui ne peut être transformée que par la classe exploitée se servant du pouvoir politique pour cette transformation. C'est le Parti socialiste qui est le seul parti révolutionnaire, parce que seul il permet, en s'attaquant à l'Etat, de toucher à la propriété.

Je sais bien qu'on tente ici une nouvelle diversion, en identifiant l'action politique avec l'action parlementaire. Non, l'action électorale comme l'action parlementaire peuvent être des formes, des morceaux de l'action politique, elles ne sont pas l'action politique tout entière qui est la marche sur le pouvoir, sur le gouvernement. L'action politique, c'est le peuple de Paris s'emparant de l'Hôtel de Ville en 1871, ce sont les ouvriers parisiens marchant en 1888 sur l'Assemblée Nationale. Le reste du temps, ce que fait le Parti, ce sont nos grandes manœuvres en temps de paix, c'est l'organisation et l'entraînement de l'armée révolutionnaire.

A ceux qui vont clamant que l'action politique préconisée par le Parti se réduit à la fabrication des députés, vous opposerez un formel démenti. Ce n'est

même pas la fabrication des lois, c'est la main-mise par la classe ouvrière sur l'usine aux lois : c'est l'expropriation politique de la bourgeoisie, permettant seule son expropriation économique.

Quand la Fédération du Nord a osé vous demander de rappeler ainsi le prolétariat aux conditions mêmes de la lutte qui s'impose à lui pour son affranchissement, les uns ont dit : Le syndicalisme se suffit à lui-même ; les autres : Pourvu que les organisations corporatives s'engagent à ignorer le Parti socialiste, cela doit nous suffire ! Je veux répondre à ces étranges affirmations, qui ne m'auraient pas étonné à Amiens, mais qui me stupéfient à Limoges. Je ne m'étendrai pas sur l'action directe : J'aurai l'exécutée. Je voudrais seulement qu'on m'expliquât comment casser des réverbères, éventrer des soldats, brûler des usines, peut constituer un moyen de transformer la propriété. Il faudrait en finir avec toute cette logomachie prétendue révolutionnaire. Aucune action corporative, si violente soit-elle, grève partielle ou grève générale, ne saurait transformer la propriété. A supposer que les grévistes, maîtres de la rue, mettent la main sur l'usine, celle-ci n'en sera pas moins toujours une propriété privée ; au lieu d'être la propriété de quelques patrons ou actionnaires, ce sera la propriété des 500 ou des 5.000 ouvriers qui l'auront prise, et voilà tout : les titulaires de la propriété capitaliste seront changés : le système de propriété sera resté le même.

Et il ne faudrait pas dire et redire cela aux travailleurs ! et nous devrions les laisser s'engager dans une voie qui ne mène nulle part ! les meilleurs, les plus énergiques d'entre eux aller jusqu'à crier : Pas d'action politique ! Non, les socialistes ne sauraient, sans crime, se prêter à une pareille duperie. Nous

avons un devoir impérieux, c'est de ramener les travailleurs à la réalité, de leur rappeler sans cesse qu'on n'est révolutionnaire que si on s'attaque au gouvernement et à l'Etat.

Or, toute la politique syndicaliste consiste à laisser tranquilles gouvernement et Etat, ou bien à ne les connaître que pour leur demander quelque chose. Sous prétexte de ne pas faire de politique, on veut avoir la possibilité de tendre la main pour des subventions à toutes les fractions politiques, maîtresses des municipalités ou maîtresses du pouvoir central.

Disons et redisons aux prolétaires qu'en dehors du parti de la classe ouvrière s'emparant de l'Etat, il n'y a pas de transformation possible de la société et pas d'émancipation du travail.

Je passe à la deuxième thèse, très éloquemment soutenue, mais aussi détestable, quoique un peu moins scandaleuse en apparence. On a prétendu que du moment que l'on daignait, dans la Confédération, ignorer le Parti, nous devions être satisfaits de voir le Parti socialiste rangé parmi les « sectes » auxquelles la Confédération entend rester étrangère. Renaudel, il est vrai, a fait une distinction : il a prétendu que le mot de « sectes » ne s'appliquait pas au socialisme, mais à l'anarchisme. Je lui serais très obligé de publier son explication dans le *Socialiste* : nous verrons ce que répondra la Confédération du Travail. Je dis que nous ne pouvons pas nous laisser ainsi confondre avec les partis bourgeois. Un Parti qui se respecte ne peut pas laisser passer une pareille injure faite au socialisme non seulement français, mais international. Faut-il vous rappeler les Congrès internationaux de Paris en 1889, de Bruxelles en 1891, de Londres en 1896, de Paris en 1900 ? Tous ont été unanimes à reconnaître que l'action

syndicale seule est insuffisante pour l'affranchissement des travailleurs, que l'action politique s'impose. On a même fermé les portes des Congrès internationaux aux organisations corporatives qui ne s'inclineraient pas devant la nécessité de l'action politique. Et vous rompiez avec l'Internationale ouvrière pour vous entendre avec quelques anarchistes ! Je sais ce qu'on vous a dit : Ne vous mettez pas au ban de l'organisation ouvrière ; et moi je vous dis : Ne mettez pas le socialisme français au ban du socialisme international. Je demanderai au Congrès de Limoges de vouloir bien rappeler à la Confédération générale du Travail ce qu'ont toujours affirmé tous les Congrès des travailleurs du monde entier.

Qu'on fasse ce rappel, non pas comme une attaque, comme un acte de guerre — nous ne faisons la guerre à aucun travailleur, même quand il se trompe — mais, comme un enseignement, pour empêcher qu'on ne trompe plus longtemps les travailleurs.

Il faut rappeler, de façon à être entendu et compris de tous, les conditions de l'émancipation humaine, conditions essentielles. Ce que le Nord demande, c'est de proclamer une fois de plus que les deux actions, corporative et politique, s'imposent également, non pas comme ayant la même valeur, mais comme ayant la même nécessité. Le prolétariat, en les exerçant l'une et l'autre, ne peut pas se diviser contre lui-même. Que le syndiqué ne dise pas au socialiste : Ce que je fais ne te regarde pas, — et inversement. Vous ne pouvez pas couper en deux chaque prolétaire, appelé, pour s'affranchir, à devenir à la fois syndiqué et socialiste.

Cela veut-il dire que vous allez prendre à la gorge la Confédération Générale du Travail pour la forcer à l'entente ? Non, cela veut dire que vous agirez sur

elle en introduisant le plus possible de socialisme dans les syndicats. C'est un devoir que les socialistes doivent reconnaître et remplir. Vous demanderez à nos Bourses du Travail des départements de ne plus se faire représenter à Paris par des anarchistes qu'elles ignorent. Partout où il y a des socialistes, il faut qu'ils soient dans les syndicats ; là où les syndicats ont été laissés à une influence mauvaise, entrez-y, non pour y introduire la politique, mais pour y porter l'esprit socialiste. Il ne s'agit pas d'y traiter les questions électorales ou parlementaires, mais d'y agir en socialistes, toujours à l'avant-garde pour que leur action s'exerce, non seulement sans l'hostilité, mais encore avec le concours donné du dehors par le Parti.

Il faut, pour que nous aboutissions dans notre œuvre, pour que les événements prochains ne trouvent pas un prolétariat désarmé et impuissant, que cette réconciliation soit accomplie. Mais auparavant, il faut que la parole socialiste sorte du Congrès de Limoges.

La fatigue m'empêche de continuer ; j'ai fait mon devoir, que le Congrès fasse le sien.

DOIZIÈME retire son ordre du jour.

DUCOS DE LA HAILLE. — La Fédération de l'Ain retire également son ordre du jour.

MOREL. — Nous retirons également l'ordre du jour de la Haute-Marne.

Les motions du Nord et du Lot sont retirées en faveur de la motion Dumas.

HESSE. — Je retire ma motion en faveur de celle du Tarn.



TANGER. — La majorité de la Fédération de la Seine se rallie à la motion du Tarn.

HÉVIN. — La motion de la Fédération de la Somme est également retirée. Nous n'y prononçons pour la motion du Tarn, à titre de proposition transactionnelle.

DELORY (Nord). — Plusieurs délégués proposent que les deux motions restées seules en présence, celle du Tarn et celle de Ch. Dumas, soient renvoyées à la commission des résolutions, qui établira un texte commun. Nous n'y voyons aucun inconvénient. Si ce renvoi n'est pas prononcé, nous demandons le vote par mandats. Si nous avons le temps de montrer maintenant quelles ont été sur ce sujet les résolutions de l'Internationale, la motion Dumas serait certainement votée.

Mais, je le répète, si c'est l'unanimité qu'on cherche, nous acceptons le renvoi à la Commission.

POISSON (Basse-Normandie). — Si l'on renvoie les textes à une commission, il faudra qu'une indication des opinions diverses ait lieu comme à Chalon. Que l'on ne vote pas, soit ; mais encore faut-il connaître en quel sens le Congrès voudrait se prononcer.

DELORY. — Comme il nous importe peu d'être majorité ou minorité, nous acceptons l'indication à la Commission, comme nous accepterions le vote.

RENAUDEL. — Il ne me paraît pas possible que l'on suive pour les motions Dumas et du Tarn la même procédure qu'à Chalon pour la motion Cachin. Sur la question d'aujourd'hui, aucune des Fédérations n'a répondu par *oui* ou par *non*. Presque toutes ont tenu à appuyer les résolutions prises par une affir-

mation de principes. En raison même de la façon dont Guesde a posé la question, en montrant en présence deux thèses inconciliables, je crois indispensable qu'un vote d'indication soit émis dans le Congrès. Alors seulement la Commission pourra entamer sa besogne.

MARIUS ANDRÉ (Aisne). — Je ne comprends rien à cette procédure. Si nous votons ici pour ou contre, il est absolument inutile de renvoyer les motions à la Commission. Si on veut voter, votons. Mais alors plus de commission.

DELORY. — En réalité, nous ne sommes pas dans les mêmes conditions qu'à Chalon. Il ne s'agit pas seulement d'une action à décider. Renaudel l'a dit : chaque Fédération a sa conception ; on lui demandera cette fois de se prononcer pour un texte entre deux textes. La motion qui aura la majorité sera celle du Congrès. Nous autres du Nord, nous ne redoutons pas le vote. Si nous sommes minorité, nous aurons toujours l'avantage d'être d'accord avec l'Internationale.

POISSON. — Je suis loin de vouloir empêcher la conciliation et je pense que l'on peut trouver une formule d'unanimité. J'accepte donc pour cela le renvoi à la Commission. Si j'insiste pour un vote d'indication, c'est comme renseignement et non pour majoriser une partie de nos camarades.

AULAGNIER (Seine). — Je serais partisan de la proposition Poisson si tout le monde l'avait acceptée. Autrement, la question a été assez étudiée ; les délégués ont des mandats ; il n'y a plus que deux motions ; votons.

CHAMBAS (Corrèze). — Je suis heureux d'être seul ici de la Corrèze : nos paysans seraient dégoûtés de voir toutes ces divergences.

Mon désir est qu'il sorte d'ici un vote unanime. Je me prononce donc pour le renvoi à la Commission.

RÉVELIN (Marne). — Nous pouvons arriver à nous entendre, si nous ne revenons pas les uns et les autres, à quelques minutes de distance, sur les concessions faites réciproquement. Il y a un intérêt essentiel à ce que vis-à-vis de la Confédération Générale du Travail, qui a manifesté son unité, nous apparaissions avec notre unanimité. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que, d'après la motion Poisson, la Commission classe d'abord les opinions, non pour adopter tel ou tel ordre du jour, mais à titre d'indication utile pour trouver un terrain d'entente.

Si Dumas conserve l'assentiment de ses camarades, que la Commission opère ce classement, et que ceux qui voulaient le vote immédiat consentent à le retarder.

HERVÉ (Yonne). — Je constate qu'une singulière maladie règne dans le Congrès : la maladie de l'unanimité. Bonne maladie, dira-t-on. A condition cependant que l'unanimité ne s'acquière pas aux dépens de la clarté. De tout ce débat ressortent deux méthodes contradictoires, deux conceptions opposées ; c'est le blanc et le noir. Je ne veux pas d'une conciliation de ce genre-là.

DUMAS. — J'ai sans doute cette maladie de la conciliation à un certain degré, car je me rallie à la proposition Poisson.

RENAUDEL s'y rallie également.

Le Congrès, consulté, adopte le renvoi des motions à la Commission pour chercher un texte de conciliation, après une indication de préférence pour une motion ou pour l'autre.

#### **Election de la Commission permanente**

DUBREUILH proclame le résultat du vote pour l'élection de la Commission administrative permanente.

Votants : 284. — Majorité absolue : 142.

Ont été élus titulaires :

Camélinat, 284 ; Dubreuilh, 280 ; Landrin, 275 ; Martin, 275 ; Pédrón, 275 ; Lafargue, 273 ; Cherechewski, 270 ; Lavaud, 270 ; Tanger, 267 ; Voilin, 266 ; Roland, 264 ; Roides, 264 ; Lauche, 262 ; Bracke, 260 ; Longuet, 260 ; Thomas, 260 ; Révelin, 257 ; Cachin, 254 ; Grollet, 245 ; Renaudel, 234 ; Ducos de la Haille, 231 ; Herié, 170.

QUATRIÈME JOURNÉE

---

**Dimanche 4 Novembre**

---

**Séance du matin**

Président : WILLM ; assesseur : GERARD (Seine-et-Oise), SERRES (Hérault).

Le citoyen Bès remercie les Congressistes pour l'acte de solidarité accompli au bénéfice des grévistes de Crusy. La collecte a produit 45 francs.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une dépêche du citoyen Le Gall, de la Bourse du travail de Brest, protestant contre les paroles prononcées par le citoyen Goude.

GOUDE. — La Bourse du Travail de Brest n'a connu mes paroles que par le compte rendu de l'*Humanité*, forcément un peu inexact parce qu'il est bref. Je m'expliquerai à Brest avec nos camarades. Pour le Congrès, je rappelle que j'ai dit qu'en cas de Grève et malgré la Bourse du Travail même, nous devons avoir le droit de faire venir les élus pour la propagande. Il y a en effet des forces gouvernementales qui utilisent les grèves pour faire de la politi-

que contre nous. Il n'y avait là aucune insinuation contre nos camarades de la Bourse du Travail.

**La propagande socialiste dans les milieux ruraux**  
(suite)

HESSE. — Je ne crois pas qu'il soit utile d'entrer dès maintenant dans le fond du débat qui ne pourrait être que restreint et étriqué. Le mieux est de laisser à la délégation chargée de l'enquête le soin de dégager un programme nouveau et d'inscrire la discussion à un prochain Congrès. J'abandonne donc mon tour de parole.

**Rapports entre l'organisation corporative et l'organisation politique de la classe ouvrière**

A ce moment, la Commission des résolutions demande à faire connaître le résultat de ses travaux.

VAILLANT (*rapporteur*). — Malgré les efforts faits de part et d'autre, l'accord sur un texte commun n'a pu s'accomplir. Dans ces conditions la Commission demande au Congrès de se prononcer.

DELORY. — On pourrait à nouveau donner lecture des deux résolutions. (*Adopté*)

BEDOUCÉ. — Certaines fédérations n'ont pas connu la question avec toute l'ampleur des débats qui se sont produits ici. En mon âme et conscience, je crois ainsi difficile pour elles de se prononcer. On devrait transmettre aux fédérations un compte rendu très complet, et ensuite on les consulterait par un référendum.

MAURICE. — Après ces longs débats, le vote peut avoir lieu et aura une réelle signification. Il ne s'agit plus de questions de détail. Il y a deux tendances en présence : avec la motion Dumas, la tendance syndicale corporative du Nord, souvent exposée dans des congrès antérieurs ; avec la motion du Tarn, la tendance syndicaliste affirmant une conception nouvelle.

LE PRÉSIDENT. — La question posée est le vote.

LANDRIN. — Le référendum demandé par Bedouce est inutile. La question a été discutée par toutes les fédérations. Il n'est pas question d'écraser qui que ce soit, mais de constater simplement les deux tendances.

La proposition Bedouce est repoussée.

LE PRÉSIDENT donne lecture des propositions.

*Proposition Ch. Dumas :*

Considérant que c'est la même classe, le même prolétariat qui s'organise et agit, qui doit s'organiser et agir en Syndicats ici, sur le terrain corporatif, en parti socialiste là, sur le terrain politique ;

Que si ces deux modes d'organisation et d'action de la même classe ne sauraient être confondus, distincts qu'ils sont et doivent rester de but et de moyens, ils ne sauraient s'ignorer, s'éviter, à plus forte raison s'opposer sans diviser mortellement le prolétariat contre lui-même et le rendre incapable d'affranchissement ;

Le Congrès déclare :

Il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner.

*Proposition du Tarn :*

Le Congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir pleinement que par la force com-

binée de l'action politique et de l'action syndicale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme ;

Convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie ;

Prenant acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ;

Considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes ;

Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la Confédération du Travail et le Parti socialiste.

Il est procédé au vote par mandats.

Ont obtenu :

Proposition du Tarn : 148.

Proposition Dumas : 130.

Il y a 9 abstentions.

La proposition du Tarn est adoptée.

Voici les votes par Fédérations :

*Pour la proposition du Tarn :*

Ain (2), Aisne (2), Algérie (1), Alpes (1), Ardennes (2), Bouches-du-Rhône (7), Bretagne (4), Charente (2), Charente-Inférieure (1), Cher (2), Corse (1), Côte-d'Or (3), Creuse (1), Doubs (2), Drôme-Ardèche (3), Gard (7), Haute-Garonne (4), Gascogne (2), Gironde (5), Hérault (4), Indre-et-Loire (2), Jura (3), Haute-Loire (2), Lorraine (2), Maine-et-Loire (2), Marne (2), Martinique (1), Nièvre (4), Basse-Normandie (4), Puy-de-Dôme (3), Deux-Savoies (3), Seine (29), Seine-Inférieure (3), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (5).



\*Deux-Sèvres (1), Somme (4), Tarn (5), Var (5), \*Vaucluse (1), Vienne (1), \*Haute-Vienne (3), Vosges (2), Yonne (4).

*Pour la proposition Dumas :*

\*Aisne (2), Allier (4), Alpes-Maritimes (3), Aube (6), Aude (2), Aveyron (3), \*Charente-Inférieure (1), Corrèze (2), \*Creuse (1), Dordogne (4), Eure-et-Loir (2), \*Gard (3), \*Gironde (2), \*Hérault (2), Indre (1), Isère (2), Loire (3), Lot (2), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), \*Marne (3), Haute-Marne (2), Nord (42), Oise (3), Pas-de-Calais (6), Pyrénées-Orientales (2), Rhône (6), Saône-et-Loire (5), \*Seine (5), \*Seine-et-Oise (2), \*Deux-Sèvres (1), \*Vaucluse (3), \*Haute-Vienne (1).

*Abstentions :* \*Charente-Inférieure (1), \*Gard (2), \*Haute-Garonne (1), Landes (1), Basses-Pyrénées (2), \*Seine (2).

*(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des Fédérations dont les suffrages se sont partagés.)*

**La propagande socialiste dans les milieux ruraux**

*(suite)*

DUCOS DE LA HAILLE. — Vous avez décidé de nommer une Commission d'enquête. Cette commission est admirablement établie pour centraliser les renseignements d'après lesquels pourra être fait un programme minimum. Elle est mal composée pour formuler une déclaration de principes. Or, nous avons à trancher d'abord une question de principe. Jusqu'ici notre propagande a été contradictoire. Il est facile de s'en rendre compte à la lecture des articles publiés dans le *Socialiste*. Les uns, et je suis de ceux-là, collectivistes partout, estiment qu'il faut faire aux paysans la démonstration du collectivisme. Les autres se contentent de dire aux paysans qu'on expropriera la grande propriété et que pour la petite,

on verra ensuite, et qu'il faut attendre des paysans qu'ils voient eux-mêmes leur intérêt à venir à la propriété collective.

Selon nous, il faut dire partout qu'à la propriété individuelle on substituera la propriété collective, et qu'on expropriera aussi bien la petite propriété.

GUESDE. — C'est antisocialiste.

DU COS DE LA HAILLE. — La propagande s'accomplit difficilement dans les campagnes. Elle n'a pas pris le développement qu'il faudrait. On ne peut pas attendre à deux ans pour la faire. Je demande donc que l'on discute le fond de la question. La Commission fera son travail de statistique, mais c'est le Conseil National qui sera chargé par le Congrès d'élaborer un projet de déclaration de principes du programme agraire.

MAUGER. — Nous sentons que le Congrès ne pourrait, en raison du temps dont il dispose, qu'écourter la discussion. Nous avons demandé au Congrès de décider la nomination d'une Commission, non pas pour jeter les bases d'un programme, mais pour rassembler les éléments nécessaires, variables suivant la diversité des régions. Cette commission invitera les camarades des fédérations à lui fournir les renseignements utiles.

Souvent nos idées sont appliquées et nous ne le savons pas ; ces applications constituent une réponse à ceux qui disent que c'est une utopie. La situation est différente d'autrefois. Le machinisme a fait son œuvre, et il n'y a qu'à reprendre l'enquête faite jadis. Nous n'avons pas entendu abdiquer quoi que ce soit de la base socialiste.

Nous avons dit que nous trouverions la force vive du socialisme chez le paysan, et ce n'est pas de la

défiance, mais de la curiosité que l'on rencontre chez eux. Sans bruit, ils viennent pour s'instruire et il n'y a qu'à se rappeler l'exemple de la Nièvre où nous avons maintenant un élu, pour s'en convaincre. C'est moins de la théorie que des documents que nous demandons. Ce qu'il faut, c'est coordonner le mouvement socialiste déjà puissant des campagnes, afin de ne pas dire le contraire des choses qu'il faut dire. Nous ferions de la mauvaise besogne si nous discutons dès maintenant la question au fond.

LAFARGUE. — Qui va centraliser ces renseignements ?

MAUGER. — Que la Commission Administrative Permanente les rassemble, peu importe. Ce que nous demandons c'est que pour classer les documents, on fasse appel à des camarades qui ont quelques connaissances de ces questions.

BRUNELLIÈRE. — Après les paroles de Mauger, je n'ai que quelques renseignements à donner. En Bretagne nous avons la propriété individuelle, la propriété féodale et la propriété commune. On n'a pas peur chez nous de parler socialisme. On ne considère pas les socialistes comme des gens voulant enlever la propriété aux paysans. Ceux-ci nous comprennent et sont moins ignorants qu'on ne pense de ces questions qui les intéressent. C'est au point que des gens m'ont dit : cette théorie a été soutenue par Guesde dans telle circonstance. Un paysan m'a dit un jour qu'on pourrait résoudre la question en supprimant l'argent et en le remplaçant par des bons de travail.

Il n'y a donc pas de raisons pour ne pas dire la vérité. Nous avons soutenu les colons de vignes à complant, à qui les propriétaires de Nantes voulaient enlever 5 millions d'hectares. Nous avons fait

dessyndicats agricoles par canton. Nous en avons huit dans la Loire-Inférieure, qui marchent sur l'ancien programme du Parti Ouvrier Français, qui fut d'ailleurs élaboré à Nantes. Nous avons fondé des groupes d'études sociales, nous en avons ainsi dix qui sont au Parti. Dans ce pays de chouans, nous n'avons pas peur, tandis que les bourgeois n'osent même pas dire qu'ils sont républicains. Je suis partisan de la nomination de la Commission d'enquête.

ROLAND. — On a bien fait de nommer une commission d'enquête. C'est ainsi qu'on avait procédé dans le Parti Ouvrier Français, dont le programme agricole a un peu vieilli dans la forme, mais peut être transformé. Pour moi, quand je vais en propagande aussi bien dans les milieux ruraux que dans les milieux industriels, je me sers du programme socialiste tout court. Sur les questions fondamentales, ce programme n'a pas bougé.

Il serait mauvais de dire aux paysans, comme Ducos de la Haille le veut : ce que nous voulons, c'est vous arracher votre propriété immédiatement. Il faut leur faire comprendre que c'est par eux-mêmes qu'ils formeront la propriété commune, en voyant que le collectivisme leur donnera plus de bien-être.

En Lozère, je suis allé dans des endroits où jamais un socialiste n'avait pénétré. On venait, par curiosité, voir la bête féroce qui, d'après ce qu'on leur avait dit, venait voler leur propriété aux paysans. Ils étaient tout étonnés de voir un homme qui n'avait pas de cheveux rouges, un homme comme eux, et qui leur parlait de leurs misères et de l'état lamentable où sont réduits les petits propriétaires. Nos adversaires pouvaient leur dire : « Il va vous voler votre propriété » ; ils répondaient : « Ah ! il peut bien nous la prendre tout de suite ».

On ne perd rien à faire de la propagande à la campagne. Ce sont les milieux les plus reposants, les plus intéressants pour les militants, et c'est là qu'on trouve le plus de dévouements. Dans l'Ardèche, pays que Nadi connaît bien, j'ai fait un soir une conférence dans une grange. En entrant, tout était obscur, je croyais la grange vide, elle était pleine. Quand j'ai voulu faire de la lumière, j'ai entendu des voix dire : Non, pas de lumière. Les paysans ne voulaient pas être vus. Mais j'ai entendu leurs applaudissements, et dans l'ombre leurs yeux brillaient comme ceux des loups.

Un autre jour dans l'Allier, j'exposai en 1902 notre programme devant une centaine de paysans. Il n'y eut ni bruit, ni applaudissements. Le lendemain, je m'en allais avec mon sac sur le dos quand, dans son champ, un paysan m'avisa. Il regarda de tous côtés et me dit : « J'étais à votre réunion, nous pensons tous comme vous, mais nous n'osons pas le dire. » Beaucoup ont ensuite voté pour nous.

Ainsi que le disait Mauger, il y a plus à faire dans les campagnes que dans les villes. C'est des campagnes que partira la révolution sociale.

THOMAS. — Le Congrès n'a pas le temps matériel d'aborder la discussion du fond de la question, et doit borner son effort à la nomination de la Commission. Je renonce à la parole.

Compère Morel vous dira notre pensée à ce sujet.

LONGUET. — Je veux répondre à Ducos qui a parlé contrairement à la doctrine socialiste de tous les pays. Ce n'est pas là du tout une doctrine révolutionnaire.

BRUNET. — Mais si ! Ce n'est pas une doctrine individualiste, mais une doctrine communiste.

LONGUET. — Le programme socialiste ne peut vouloir arracher l'instrument de travail qu'est la terre à celui qui le possède. La question se pose dans ce sens. Le parti des salariés doit-il dans la société actuelle maintenir par des lois la propriété paysanne ?

HESSE. — J'avais renoncé à la parole, mais si on discute le fond, je maintiens mon tour.

LONGUET. — Il est certain que la question a besoin d'être étudiée à fond. Il y a la doctrine, il y a aussi les faits. Il ne suffit pas de réunir ceux-ci, il faut les expliquer, les éclairer par la doctrine.

BRACKE. — Nous avons renoncé à la parole pour la laisser à Mauger et à Compère-Morel, chargés de dire la portée de la nomination de la Commission. Elle n'a à faire aucun programme minimum ou maximum, ni même à le préparer. Pour le moment, le Congrès a simplement à approuver la désignation des camarades (un par fédération) chargés de préparer un questionnaire. A un congrès ultérieur, la question sera à l'ordre du jour, et une discussion aura lieu pour établir le programme.

BRUNET. — On discutera la question au Congrès prochain avec toute l'ampleur nécessaire.

LE PRÉSIDENT. — Le bureau est saisi d'une demande de séance de nuit.

GROUSSIER. — Un certain nombre de délégués doivent partir dans la journée, il y a des questions qui ne pourront pas être discutées et qu'on devra renvoyer à un prochain Congrès. Dans ces conditions, une séance de nuit paraît inutile.

SOLEIL. — Si vous vous associez à ce que dit

Groussier, on pourra dire qu'on a voulu éviter le débat sur la franc-maçonnerie. Nous nous y opposons.

GROUSSIER. — Pas du tout, dans ma pensée il s'agissait de l'antimilitarisme.

MONTIES. — Je tiens à dégager ma responsabilité. J'ai demandé des séances de nuit, parce que ma fédération m'a mandaté pour que toutes les questions à l'ordre du jour soient discutées.

HÉVIN insiste pour que la question de l'antimilitarisme soit discutée.

HERVÉ. — J'insiste pour une séance de nuit afin qu'on puisse aborder la question de l'antimilitarisme dès aujourd'hui. Le bureau de Bruxelles doit se réunir le 10 novembre pour fixer l'ordre du jour du Congrès de Stuttgart. Je demande qu'on laisse la question de la franc-maçonnerie pour l'an prochain. Ce n'est pas que je craigne de la voir discuter. Je suis maçon, mais si vous décidez qu'il y a incompatibilité, je tirerai mon coup de chapeau à la maçonnerie. Mais il y a urgence à discuter l'antimilitarisme, pour lequel je demande la priorité.

VAILLANT. — Je demande qu'on suive l'ordre du jour. Il importe que le prolétariat français examine cette question avant le Congrès de Stuttgart. Quand même nous n'arriverions pas à une solution, à une formule, au moins les délégués des fédérations pourront rendre compte des arguments donnés, et on continuera à étudier la question.

HUBERT ROUGER. — On ne peut esquiver aucune discussion, ni sur la franc-maçonnerie, ni sur l'antimilitarisme. On peut discuter celle-ci l'après-midi. Une séance de nuit s'impose pour discuter l'autre.

POITEVIN appuie la demande de séance de nuit.

SEMBAT. — Il est impossible d'esquiver l'une ou l'autre des questions de l'antimilitarisme ou de la franc-maçonnerie, et cette dernière encore moins. Elle a ce caractère spécial qu'un certain nombre de camarades, dont nous sommes, sont mis depuis quelque temps en posture d'accusés devant le Parti. Nous avons le droit de nous défendre contre ce qu'on trame depuis un ou plusieurs mois contre nous. Mon avis est qu'on nous laisse pour cela la séance de l'après-midi, et je supplie Hervé de l'accepter ; sinon je demande au Congrès de décider que l'antimilitarisme ne pourra tenir que la séance de l'après-midi et qu'il ne pourra déborder sur la séance du soir.

BRACKE. — On nous dit qu'il y a des délégués qui doivent partir. Mais cela est extraordinaire. Ceux qui sont venus ici ont été envoyés pour quatre jours, et non pour trois jours et demi.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la séance de nuit, étant entendu que l'antimilitarisme sera discuté cet après-midi et ne pourra déborder sur la séance du soir. (*Adopté.*)

RAQUILLET. — La question a été envisagée de deux façons. Nous avons décidé d'abord de nous réunir pour la formation d'un programme nouveau, et des orateurs, et surtout Ducos de la Haille, sont sortis de l'esprit indiqué par la commission en parlant de la petite propriété. Il nous faut ramener la question sur son véritable terrain. Roland l'a déjà fait. Il nous faut exposer le programme socialiste dans les campagnes et pas autre chose...

ALLEMANE. — Que les délégués intéressés se réu-



nissent pour désigner des noms sur lesquels nous aurons simplement à voter pour former la commission d'enquête.

RÉVELIN. — Que la commission soit constituée immédiatement par des noms de camarades choisis par les fédérations. A l'ouverture de la séance de l'après-midi, la liste sera présentée au Congrès et le vote pourra avoir lieu aussitôt.

COMPÈRE MOREL. — Je suis d'accord avec Révelin sur la marche à suivre. J'invite les camarades terriens à se réunir avant la séance, à 1 heure et demie. (*Adopté.*)

LE PRÉSIDENT. — Le scrutin des suppléants à la Commission administrative permanente aura lieu de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/4.

---

### Séance de l'après-midi

Président : WILLM. Assesseurs : NADI (Drôme) et BÉDOUCE (Haute-Garonne).

JAURÈS fait une communication au sujet de la situation de l'*Humanité*. Il expose le projet de réorganisation du journal, et conclut ainsi :

C'est dans cet esprit que nous concevons la formation du journal nouveau. J'ajoute que le Parti disposera immédiatement de 25.000 francs d'actions représentant la somme que nous a envoyée l'Allema-

gne, des 1.000 fr. que nous ont envoyés nos camarades d'Autriche, et que de toute façon la garantie sera prise que c'est la pensée socialiste, que c'est l'action socialiste qui sera maîtresse du journal, sans avoir à aucun moment encouru la moindre responsabilité financière.

Voilà l'œuvre que nous soumettons, non pas à une décision officielle, mais à votre sympathie. Et il suffit pour qu'elle aboutisse, pour que le journal soit sur des bases impersonnelles et non pas l'organe d'un homme ou d'un groupe, il suffit que vous continuiez le mouvement de propagande que vous avez déjà commencé. Il aboutira par vous et c'est la meilleure réponse à faire à ceux qui ont vu dans la crise du journal les symptômes d'un affaiblissement du Parti. Au contraire, la façon dont vous nous avez permis de traverser la crise est une grande preuve de probité, de fierté morale et de solidarité et montre la force de l'organisation du Parti.

LE PRÉSIDENT. — Comme suite à la communication de Jaurès, j'ai reçu un ordre du jour, proposé par Tanger. Mais il est entendu qu'il ne doit pas donner lieu à une discussion, qui retarderait les débats sur l'ordre du jour.

DELORY. — Il est excellent que les socialistes soutiennent l'*Humanité* et vous avez vu que la région du Nord n'a pas été la dernière à lui fournir de l'appui. Mais tant que le journal n'est pas la propriété du Parti, ce ne peut être qu'individuellement, et non en tant que Parti, que les militants interviennent pour l'*Humanité*.

LE PRÉSIDENT. — Dès qu'il y a discussion engagée, l'ordre du jour est retiré.

### Commission d'enquête agricole

DUBREUILH donne lecture du nom des membres déjà désignés pour composer la Commission d'enquête.

Hubert Rouger (Gard); Cathala (Hérault); Hesse (Pas-de-Calais); Brunellière (Bretagne); Compère-Morel (Oise); L. Nicolas (Aube); Roland (Lozère); Raquillet (Saône-et-Loire); Demoulin (Ardennes); Mauger (Cher); Cope (Creuse); Cabannes (Lot-et-Garonne); Cazanave (Basses-Pyrénées); Odinet (Seine-Inférieure); Hévin (Somme); Collomb (Rhône); Thellier (Alpes-Maritimes); Restiaux (Indre-et-Loire); Malaurie (Corrèze); Rassel (Nord); Antiq (Alpes); Ducos de la Haille (Ain); Manalt (Pyrénées-Orientales); Nadi (Drôme-Ardèche); Ladevèze (Gironde); Téton, titulaire; Rappoport, suppléant (Eure-et-Loir); Stern-Maydiou (Corse); Chave (Vaucluse); Poitevin (Charente-Inférieure); Fourment (Var); Boisserie (Dordogne); Rohlin (Nièvre); Pérot (Marne); Imbert (Tarn); Poisson (Normandie); Gérard (Seine-et-Oise); Pressemane (Haute-Vienne); G.-Ellen Prevot (Haute-Garonne); Lapticque (Vosges); Andrieu (Haute-Loire); Jacques Dufour (Indre); Varenne (Puy-de-Dôme); H. de la Porte (Deux-Sèvres).

La liste lue est adoptée.

Les fédérations d'Algérie, Doubs, Jura, Deux-Savoies, Seine, qui n'ont pas fait connaître leur délégué, sont priés de faire parvenir son nom le plus tôt possible au citoyen Dubreuilh, secrétaire du Parti.

LUCIEN ROLAND rappelle que la bibliothèque du Parti possède des brochures spéciales à la propagande agricole. Il serait bon que tous les camarades imitassent la Fédération de la Drôme, qui a pris et écoulé 4.000 de ces brochures.

Les nationalités ; le militarisme et la guerre ;  
l'action internationale  
des travailleurs ; le socialisme et la patrie

HERVÉ (Yonne). — Il reste trop peu de temps au Congrès pour épuiser la question. Mais il est quand même nécessaire qu'elle soit posée, ne serait-ce que pour ne pas donner l'impression de vouloir fuir la discussion, ce qui évidemment n'entre dans l'esprit d'aucun de nous. Je ferai mon possible pour ne pas créer d'incidents personnels et pour tout dire, je serai aussi sage qu'hier.

Il faut se rappeler le moment où la Fédération de l'Yonne a posé brutalement et même, pourrait-on dire, d'une façon tapageuse, la question de l'anti-militarisme et de l'antipatriotisme. Il y a à peu près un an, nous avons eu une alerte. Sinon tous, au moins beaucoup d'entre nous ont cru être à deux doigts de la guerre avec l'Allemagne à propos du Maroc, à propos des brigandages coloniaux. Si la guerre avait éclaté, je ne sais pas si les patriotes étaient prêts, mais nous et nos camarades d'outre-Rhin, nous ne l'étions pas. Nous aurions sans doute échangé des motions fraternelles et fraternellement nous nous serions canardés. J'ai profité du meeting au Tivoli-Vaux-Hall pour déclarer qu'à la Fédération de l'Yonne, nous étions décidés à ne pas nous faire tuer pour la patrie française et nous avons été amenés, à la suite de cette déclaration, à exposer une doctrine et une tactique.

Parlons d'abord de la doctrine. Nous ne sommes pas des patriotes et nous ne pouvons l'être, étant socialistes. Les patries existent, ce sont des faits comme la pluie de Limoges. Mais elles ne sont pas fondées sur les quelques nuances de tempéraments qui peuvent se montrer entre les races.

Les patries ne sont pas des mères, ce sont des mères pour les pauvres. Nous ne les aimons pas telles qu'elles sont actuellement. Actuellement le patriotisme est un lien entre les classes bourgeoises de chaque pays. A ce patriotisme-là nous opposons le nôtre: nos compatriotes, ce ne sont pas les bourgeois de France ; notre patrie, c'est notre classe. Et en affirmant que nous sommes des antipatriotes, nous avons affirmé que si les patries sont des faits, nous ne pensons pas que ce soient des faits immuables. Nous sommes trop partisans de l'évolution pour croire que la patrie française existera toujours avec ses frontières et ses préjugés nationaux. Dans la Fédération internationale d'Europe qu'il est permis de prévoir, peut être aurons-nous une autre France. L'évolution qui a créé la patrie française la fera-t-elle subsister avec ses préjugés actuels ?

Nous avons donc le droit et le devoir, dans ce pays empoisonné de patriotisme, où le patriotisme est enseigné comme une religion dans les écoles, comme support du capitalisme, de nous dresser contre lui et de dire : Nous détestons nos patries, nous sommes des antipatriotes.

*Une Voix.* — Ce n'est pas méchant.

HERVÉ. — C'est la doctrine socialiste, que vous avez mis un an et demi à reconnaître.

*Une voix.* — Non, c'est toi qui as changé.

*Autre Voix.* — Il y a longtemps que nous avons dit cela dans toutes nos conférences.

HERVÉ. — Nous sommes d'accord. Après avoir exposé une doctrine, nous avons songé qu'il était indispensable de la traduire par des actes. Nous avons

osé nous poser cette question : Si la guerre éclatait, si nous recevions l'ordre de nous entr'égorgger, qu'est-ce que nous allons faire ? Alors, nos petits propriétaires de l'Yonne se sont demandé comment s'y prendre ? On a trouvé deux solutions.

La première, c'est d'aller à la caserne, de se laisser armer et, une fois bien armés, de faire l'insurrection, de mettre la main sur les communes, sur les instruments de travail, révolutionnairement. Cette méthode a ses avantages et pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénient grave et je serais très content de la pratiquer. Mais nos camarades paysans de l'Yonne croient à une autre solution, qu'ils jugent meilleure. Ils pensent que le moyen de l'insurrection doit être appliqué avec ensemble, non d'une façon chaotique et désordonnée. Ils se sont dit, nos petits propriétaires paysans collectivistes : Si on se soulève du premier jour, on commencera par fusiller les premiers insurgés et l'on décapitera ainsi l'insurrection dès le début. A l'appel de mobilisation, nous n'irons pas, ont-ils dit, nous mettre dans la gueule du loup ; nous resterons chez nous, nous ferons la grève des réservistes, et quand l'armée active sera occupée aux frontières, nous nous soulèverons et ce sera l'insurrection.

Cette doctrine a soulevé, non seulement dans les milieux bourgeois, ce qui ne me surprend pas, mais dans les milieux socialistes, ce qui m'étonne davantage, une vive et éclatante réprobation. Elle a excité d'autant plus de clameurs que les élections étaient proches.

Mais la proximité des élections n'était pas la seule raison. Il y en a d'autres, qui sont spécieuses et dignes d'examen ; contre notre méthode. Mais on a d'abord eu peur pour les élections, peur que cela nuisît au Parti tout entier.

Cette réprobation est venue en partie de ce qu'on nous avait mal compris, les journaux reproduisant notre pensée d'une façon inexacte. On nous a représentés comme des tolstoïens, prêts à tendre la joue droite quand on les frappe sur la joue gauche. On a cru aussi que nous ne voulions l'insurrection que d'un seul côté de la frontière. Non, mais des deux côtés.

On a pensé encore que nous songions à une déviation, à un essai de théorie nouvelle, on a même parlé d'hervéisme. Vous avez cru que nous allions, par cette propagande, détourner l'attention des travailleurs de ce qui doit être le point central de notre tactique, faire oublier qu'il faut s'attaquer au capitalisme, arbre dont le militarisme n'est qu'une branche. Mais c'est là le fond de notre propagande. Nous disons que contre le militarisme on n'aura rien fait tant qu'on n'abaira pas le capitalisme. Seulement, devant les grèves, en attendant, l'armée est toujours posée comme le chien de garde et nous devons apprendre leur devoir aux hommes du peuple transformés en soldats. D'un autre côté, dans l'état actuel, nous sommes toujours à la merci de conflits possibles pour les colonies.

Là encore il est temps de prendre des précautions contre les ordres de mobilisation qui pourraient se produire.

Il y a d'autres objections. On nous a dit : C'est une doctrine réactionnaire. C'est Géralt-Richard, de socialiste mémoire, qui m'en accusait avec Viviani. Leur raison est celle-ci : La France est la patrie de toutes les libertés républicaines ; c'est un pays plus avancé que tous les autres pays d'Europe. Mais l'Allemagne est le refuge du despotisme, un pays sans libertés, où la propagande sera impuissante. Résultat : si on nous écoute, il y aura soulèvement en

France, il n'y en aura pas en Allemagne. Nous serons écrasés.

J'ai répondu que peut-être y a-t-il un peu moins de liberté en France qu'ils ne pensaient et en Allemagne un peu plus. Bismarck, avec sa loi contre les socialistes, la « loi de fer » de 1878 à 1890, n'a pas pu empêcher la propagande collectiviste. La conséquence en a été de doubler le chiffre des voix socialistes en Allemagne. Je concluais que s'ils le voulaient, nos camarades d'outre-Rhin pourraient propager leurs idées, nos idées.

D'autre part, on a essayé de faire une différence entre l'offensive et la défensive. Si le gouvernement français veut attaquer l'Allemagne, insurrection ; mais pas d'insurrection si c'est l'Allemagne qui nous attaquait. Cette objection est sérieuse seulement en apparence. On veut nous obliger à un *distinguo*. Mais le moyen, quand une guerre éclate, de savoir qui est l'agresseur et qui est la victime. Prenez la guerre de 1870 : c'est la France qui a déclaré la guerre ; mais est-ce que le gouvernement allemand n'a pas été aussi provocateur que le gouvernement français ? Ce sont aussi les Boers qui ont déclaré la guerre ; mais l'aristocratie anglaise n'y avait-elle pas plus intérêt qu'eux ? Dans la guerre russo-japonaise, ce sont les Japonais qui ont les premiers fait sauter les navires russes ; mais en Mandchourie, le tsar n'avait-il pas été provocateur ? Au fond des guerres, ce qu'il y a, ce sont des conflits économiques et l'on raconte toujours que le voisin a tort. Le jour où la guerre éclate, on a toujours l'impression que c'est une guerre défensive.

Considérant donc qu'aucune de ces objections ne démolit la thèse socialiste et internationaliste, je vous dis : Abordez franchement la question. Dussiez-vous déplaire aux électeurs, que vous aurez bien vite ra-



menés, ne biaisez pas. Répondez à la mobilisation par la déclaration de guerre du prolétariat au gouvernement bourgeois.

J'apporte ici une motion, car je trouve que la motion Vaillant fait une trop large part aux préjugés patriotiques et qu'il serait dangereux de la voter. Elle a deux parties : la deuxième, je la vote des deux mains, mais la première, je ne peux pas l'avalier. Je crains qu'elle ne soit placée là que pour faire avaler la seconde au citoyen Jaurès. Je crains qu'emporté non seulement par la tradition blanquiste, mais toujours entraîné par ce que j'appellerai la maladie de l'unanimité, vous n'ayez voulu concilier les inconciliables et nous servir un nègre blanc.

Que dit la première motion de Vaillant ? Elle confirme les résolutions des Congrès internationaux. Le dernier qui ait examiné la question à fond, c'est celui de Bruxelles, où vous socialistes français avez voulu voter pour le projet de Domela Nieuwenhuis, qui était alors celui du parti socialiste hollandais.

GUESDE. — Pas nous !

HERVÉ. — Une fraction y était opposée. Mais enfin c'est grâce aux autres nationalités socialistes, et surtout à Liebknecht, que la proposition Domela a été repoussée. Vous invoquez donc un vote qui dit le contraire de votre deuxième motion. Maintenant, vous avez trouvé le moyen, paraît-il, de savoir des deux gouvernements belligérants qui est l'agresseur. Donnez-le alors !

A cette motion à deux têtes, que je n'ose pas appeler à deux faces, parce que je connais trop la loyauté de Vaillant, nous opposons, au nom de la Fédération de l'Yonne, celle-ci qui est moins équivoque. Si vous croyez qu'il s'y trouve une trace de patriotisme bourgeois ou même de « chauvinisme révolu-

tionnaire », nous sommes prêts tous à l'en extirper jusqu'à la racine.

(Hervé donne lecture de la motion de l'Yonne reproduite page 260).

JAURÈS. — Cette motion est pleine d'équivoques. Je signale celle qui consiste à parler d'un « patriotisme bourgeois ».

HERVÉ. — Si vous croyez avoir le temps de vous prononcer sans emballement, par une discussion approfondie, je vous demande une décision nette et je vous assure que si l'Yonne se trouve en minorité, je n'en ferai pas une maladie.

Dans le Congrès de la Seine, on a voté la motion Vaillant sans discussion, dans le brouhaha d'une fin de séance. Il ne faut pas faire de même ici.

Si vous croyez que le temps manque, renvoyez la question au Conseil national, non pas pour une transaction, encore moins pour un étranglement, mais pour trouver une formule très nette. Même en minorité, je me réjouirais d'avoir posé la question. Ce que je voudrais pour le Congrès international de Stuttgart, c'est une formule écrite en bon français et traduite surtout en bon allemand.

Je crois que maintenant les gouvernants français seront sages, grâce à votre travail de propagande depuis nombre d'années, grâce aussi à la réaction antimilitariste née de l'affaire Dreyfus. C'est bon pour le moment. Mais il faut que les Allemands nous disent qu'ils vont trouver le moyen de dire à leur kaiser la même chose que nous à nos gouvernants.

Il faut qu'ainsi, nationalement et internationalement, tous les camarades soient armés pour lutter à mort contre la bourgeoisie.

### Election de la Commission administrative permanente

JEAN SOLEIL (Nord) présente le rapport sur l'élection des suppléants à la Commission Administrative Permanente.

Le nombre des votants ayant été de 255, la majorité absolue était de 128. Deux seulement des candidats l'ont obtenue. Il y aurait donc lieu à un deuxième tour de scrutin, si le Congrès ne décide pas qu'en ce qui concerne cette élection de suppléants, la majorité relative suffira. C'est la proposition que lui fait la Commission des scrutateurs.

Le Congrès, consulté, adopte la proposition de considérer comme élus les sept candidats ayant obtenu le plus de voix.

Sont élus : Héliès, 148 voix ; Brunellière, 133 ; Chera-dame, 127 ; Cathala, 125 ; Uhry, 117 ; P.-M. André, 111 ; Henri de la Porte, 108.

### *Reprise de la discussion*

VAILLANT (Seine). — Ce qu'a dit Hervé n'est pas exact. C'est, à la vérité, sans discussion, à cause de l'accord de tous, mais ce n'est pas dans la confusion que la Fédération de la Seine a voté. Elle avait entendu, avant de les adopter, la lecture et les considérations présentées par moi à l'appui des deux motions que proposait la XX<sup>e</sup> section. Ces deux motions, par elles-mêmes, démontrent qu'elles s'accordent avec la doctrine et la pratique internationales. J'en rappelle le texte.

(Lecture de la proposition reproduite page 260).

Je n'ai pas l'intention de développer de longues théories : elles sont suffisamment connues. Les Congrès internationaux ont établi la doctrine dans une

série de résolutions prises à Paris dès 1889, à Bruxelles en 1891 et depuis encore. Ils ont déterminé les moyens à prendre.

C'est d'abord l'agitation contre le militarisme, pour désarmer l'Etat qui monte la garde autour du privilège capitaliste.

C'est ensuite la revendication de l'armement général du peuple, qui était déjà présentée partout et dont le Congrès de 1889 a fait une revendication internationale. Elle a pour objet de donner la puissance des armes à la classe ouvrière pour sa défense, pour sa lutte, et non, comme maintenant, exclusivement pour la défense, imposée, du privilège capitaliste.

Rappelons les faits relatifs au Congrès de Bruxelles, à propos duquel Hervé met en opposition des socialistes des divers pays. J'ai été membre de la Commission des résolutions avec Liebknecht ; dans la commission, Domela Nieuwenhuis a proposé la grève militaire. Les délégués internationaux ont déclaré qu'à leur avis c'était une impossibilité, et que sa seule proclamation mettait les socialistes d'Allemagne, d'Autriche, d'autres pays encore, dans une situation intenable chez eux. Dans ces conditions, je n'ai pas voté pour. Et c'est ainsi qu'invité à prendre la parole pour un rapport à faire avec Liebknecht, j'ai déclaré, vu le peu de temps du Congrès, qu'il n'était pas besoin d'un rapport double. C'est pourquoi Liebknecht seul a parlé et amené toutes les nationalités, à l'exception des Hollandais, à un vote unanime pour une politique internationale de paix résultant d'une politique nationale exclusivement défensive, assurée par la substitution, en chaque pays, à l'armée permanente, de la milice nationale, par l'armement général des peuples.

En réalité, mes deux motions se complètent et se tiennent et ne sont pas en contradiction.

La nation est un fait. C'est le milieu où évolue la classe ouvrière d'un pays et c'est dans ce cadre que chaque classe ouvrière a pris sa conscience de classe et a senti qu'elle était solidaire avec les classes ouvrières des autres pays, avec la classe ouvrière internationale, dans la défense et la lutte contre les gouvernants intérieurs et extérieurs.

Notre action contre le militarisme est non seulement justifiée, mais nécessaire. Si l'on s'en tenait à des solutions utopiques, il serait très simple de dire qu'il n'y aura pas de guerre s'il n'y a pas de soldats. Mais si on essayait de faire passer cette utopie dans la réalité, il y aurait tout au plus quelques révoltés fusillés au début de la guerre et rien ne serait changé.

Mais ce que l'Internationale a dit, c'est qu'il fallait faire agir en concordance toutes les fractions nationales de la classe ouvrière pour éliminer les dangers de guerre et combattre le militarisme comme forme active de l'action capitaliste. Il faut empêcher le prolétariat d'entrer en jeu contre les prolétariats voisins. Nous n'avons pas à rechercher si entre Bismarck et Napoléon, l'un a provoqué la guerre plutôt que l'autre. Lorsqu'une guerre est imminente, il y a des nations menacées, des invasions possibles : c'est un fait qu'il faut empêcher en prévenant toutes les guerres. Quand de plus il y a conquête ou annexion, quand on veut superposer les maîtres extérieurs aux maîtres intérieurs, il faut reconnaître qu'il y a là un prolétariat, un peuple sacrifié qui a le devoir de se défendre et devrait avoir le droit de compter sur le concours du prolétariat international. Ce sont là aussi des faits, des faits de politique agressive, de guerre : nous pouvons faire qu'ils se pro-

duisent de moins en moins en fortifiant à l'intérieur le prolétariat par des institutions efficaces. Le suffrage universel a été un fait de cet ordre : l'armement général du peuple serait un fait d'une valeur peut-être plus considérable. Aussi le réclamons-nous comme nous avons réclamé le suffrage universel.

Quand les circonstances sont devenues telles que, par la croissance socialiste, l'Internationale ouvrière a pris conscience de sa force, il lui faut en user et agir partout où elle le peut. Elle a compris que la nation est un fait et que l'international, lien entre ces nations, doit être sauvegardé. C'est de cette façon qu'il faut entendre les résolutions des Congrès internationaux, en vue de prévenir les guerres. Et à mesure que sa force s'accroît, le devoir d'une action plus active du prolétariat pour le maintien de la paix augmente.

Dans les derniers temps, nous avons vu que cette action commence à être efficace. Lors de la guerre d'Extrême-Orient, quand, par suite des liens odieux de la République française avec le tsarisme, il s'est trouvé que, servante de l'autocratie russe, la France risquait un conflit avec l'Angleterre, la nation la plus libre du monde, tout s'est agité au Parlement et dans le pays. Le Parti socialiste a pris une part directrice à cette agitation, et par lui surtout le conflit a été prévenu. Et il n'est pas douteux que si cette agitation n'eût pas suffi, la menace et au besoin le fait de la porter dans la rue, de recourir à la grève générale et à l'insurrection eussent abouti. Quand plus tard la même situation s'est produite à propos du Maroc, on ne s'est pas demandé lequel est le plus pirate du capitaliste allemand ou du capitaliste français, on a déclaré qu'une guerre entre la France et l'Allemagne serait criminelle et qu'il fallait à tout prix l'éviter. Le conflit a encore été écarté et rien

n'y a plus contribué que cette forte expression du sentiment prolétarien français.

Nous avons vu le danger et fait nos efforts pour le prévenir, nous avons fait notre devoir : mais nous ne sommes pas les seuls et nous ne mettrons jamais en doute que dans les autres pays le prolétariat ne fasse son devoir comme nous. Nous ne penserons pas que les autres soient moins socialistes que nous-mêmes. On a souvent montré en Allemagne que les calomnies bourgeoises à ce sujet étaient de pures inventions. Ainsi, récemment, il se disait qu'une convention secrète était intervenue entre les souverains d'Allemagne et d'Autriche pour l'occupation de la Pologne russe. A Mannheim, Bebel a demandé d'abord qu'on cherchât à voir les faits comme ils sont, à ne pas voir des montagnes là où il y avait une plaine. L'éventualité de l'occupation, disait-il, n'a aucune probabilité, mais il ajoutait, parlant de la grève générale, que si la Pologne était envahie, le prolétariat allemand saurait faire son devoir et tout son devoir.

Nous avons pensé au Conseil national que des mesures nationales et internationales pouvaient être prévues et prises. L'ajournement de la proposition déposée dès lors par la Fédération de l'Yonne a eu lieu parce qu'il ne s'agissait pas de déclarer tout ce que nous aurions voulu, dans des circulaires ou par des affiches, mais qu'au lieu de la compromettre, il fallait arriver à une action réelle, et pour cela ne pas laisser chaque nationalité à sa propre initiative, et tracer une ligne de conduite commune. C'est pourquoi le Conseil National a déclaré poser la question pour Stuttgart. C'est pourquoi auparavant il a donné mandat aux représentants du Parti au Bureau international de présenter des résolutions immédiates d'action internationale. De même qu'au Bureau in-

ternational, à la conférence interparlementaire de Londres, il a été décidé qu'en cas de conflit menaçant il y aurait lieu, pour le Bureau, pour la Conférence, de se réunir aussitôt et d'aviser en commun pour prévenir et empêcher la guerre.

La Fédération de la Seine a pensé qu'il y avait un pas de plus à faire. Nous avons dit que tout d'abord nous avions à exécuter les résolutions du Bureau international, mais qu'en plus, nous, nous indiquions quelles mesures nous entendions proposer aux autres et prendre nous mêmes en cas de guerre. Irions-nous nous en tenir au procédé utopique de pure négation verbale, quoique très bien intentionné, des simples antipatriotes ? Non.

Il nous faut, il faut au prolétariat international une action positive effective, qui de plus en plus lui permette de conjurer les méfaits du militarisme, le danger de la guerre et de maintenir la paix nécessaire à son progrès, à son émancipation. Cette action, ces mesures que nous énumérons en cette double proposition que la Fédération de la Seine vous propose pour être ensuite proposée au Congrès de Stuttgart, peuvent, suivant le cas, avoir l'une ou l'autre leur effet nécessaire et suffisant et c'est suivant ce cas qu'elles seraient l'une ou l'autre employées, depuis la simple agitation parlementaire et publique jusqu'à la grève générale et l'insurrection. Nous ne pouvons savoir quelle sera, dans tout cas particulier, la modalité de notre action. Nous avons à voir chaque fois de quelle manière nous nous opposerons à un conflit, à voir surtout les choses comme elles sont. Nous cherchons de bonne foi pour nous-mêmes et nous disons ce que nous ferions. Mais nous n'avons pas le droit d'imposer à d'autres telle ou telle forme particulière d'action.



Le Congrès de Stuttgart s'en tiendrait à renouveler la déclaration de Bebel à Mannheim que j'ai rappelée à propos de l'invasion possible de la Pologne et si le Congrès en faisait la règle internationale, nous devrions l'accepter et nous aurions toute satisfaction.

GUESDE. — Bravo !

VAILLANT. — Nous risquerions autrement, au lieu de fortifier nos camarades dans leur opposition à la guerre, de les rendre au contraire moins forts. Nous qui avons vécu sous l'Empire, nous savons ce que c'est que de n'être pas libres dans l'exposition de nos idées. Comprenons donc la situation des Allemands et les conditions de la délibération et de l'action internationale. Comprenons aussi qu'il n'y a pas de forme d'opposition obligée.

On remarquera aussi que nous parlons de la grève générale, et non de la grève militaire, qui est une utopie et sans aucun effet actuel possible.

Je le dis ouvertement : je cesserais d'être délégué au Bureau international si on me demandait non de proposer des solutions, mais de poser des conditions à des amis aussi socialistes que nous. Les règles et mesures communes doivent être librement délibérées et décidées par tous, c'est le seul moyen pour qu'elles soient par tous exécutées.

En résumé, notre double motion, c'est, suivant nos conceptions socialistes, l'interprétation de la pensée internationale. Nous disons qu'il faudrait mettre en activité toutes nos forces, suivant les cas, pour empêcher les conflits et les guerres. Nous le disons pour que les autres nationalités voient aussi ce qu'elles peuvent faire. Et au Congrès international, nous participerons à une résolution qui réponde,

pour une action commune, de fait et non de mots, à toutes les conditions de tous les pays.

Dans les conditions particulières au nôtre, nous pouvons sans doute aller plus loin, nous envisageons divers moyens, que nous appliquerions selon les circonstances, et nous pourrions ainsi d'autant mieux prendre notre part d'une action commune, réelle, vraie, pour prévenir et empêcher les guerres et affirmer la solidarité internationale ouvrière. C'est notre devoir.

CABANNES (Lot-et-Garonne). — J'espère que vous accorderez à un prolétaire l'attention que vous avez accordée aux orateurs précédents. Les prolétaires veulent rester fidèles à la tradition du parti, aux décisions des Congrès nationaux et internationaux. C'est pourquoi je viens appuyer la motion Vaillant contre les sophismes bruyants apportés ici et ailleurs.

Il y a deux tendances d'opposition au militarisme en France. L'antimilitarisme bourgeois est guidé par une question de dignité morale : les bourgeois ne sont devenus antimilitaristes que depuis qu'ils passent pas la caserne. L'antimilitarisme ouvrier est guidé par des considérations économiques, parce que l'armée est le renforcement du capitalisme.

Nous sommes logiquement antimilitaristes parce que, préconisant la conquête de l'Etat, nous préconisons la destruction du principe d'autorité. On a essayé de dire que les socialistes timides étaient effrayés par ce qu'on a appelé l'« hervéisme ». Non : nous sommes restés dans la tradition socialiste parce qu'elle est suffisante pour le prolétariat. La caserne constitue un milieu déprimant ; le prolétaire n'y est plus un homme, il devient un instrument d'insurrection contre les revendications de sa classe. Nous

sommes les seuls véritables antimilitaristes parce qu'en s'emparant de l'Etat, les socialistes mettent la main sur le budget et que l'armée ne peut plus subsister quand on lui a coupé les moyens de vivre.

L'armée, c'est vous-mêmes, les prolétaires, et les bourgeois font cause commune avec vous dans l'antimilitarisme tant qu'ils supposent que l'armée les protégera ; ils pensent que quand le prolétaire fera de l'antimilitarisme, cela suffira à son action de classe. Mais il ne s'agit pas seulement d'aller pousser des cris sous les fenêtres de l'Etat ; il faut entrer dans la maison pour jeter par la fenêtre le locataire nuisible qui y est installé, la bourgeoisie.

D'une façon générale, le prolétaire a contribué à la formation du milieu où il vit et l'histoire de sa classe se confond avec celle du pays. La lutte des classes a aussi une histoire nationale. Pour rester fidèle à l'essence du collectivisme, il a pour devoir de maintenir le milieu national, celui où il est le mieux organisé.

Il est évident ensuite que le prolétariat français doit avoir des rapports avec le prolétariat voisin. Une union générale doit dominer le prolétariat dans son ensemble et affirmer sa solidarité par l'intermédiaire des partis socialistes. Eh bien, si chaque prolétariat doit maintenir son milieu propre d'évolution, il lui faut se demander si l'insurrection doit avoir sa place immédiatement au début d'une guerre ou au lendemain, pour conquérir des satisfactions pour le prolétariat. Si je contrarie les conceptions de quelques intellectuels, je m'en moque. Je dis qu'au point de vue immédiat, le Parti socialiste a le devoir de maintenir la France qu'il a contribué et contribue à transformer par sa propagande.

Vous voulez en réalité détruire les effets de la propagande du parti en y jetant le trouble. Mais de-

main, alors que la patrie, le milieu national d'affinités et d'évolution, sera devenu synonyme de bien-être, qu'il sera synonyme de milieu moral, vous n'aurez pas besoin alors, Hervé, de contrarier les tendances de l'Internationale ouvrière. Vous n'aurez pas à nous dicter le devoir d'insurrection, pas plus que de patriotisme. Alors le prolétariat sera devenu suffisamment conscient et fort pour défendre les limites de son milieu d'évolution.

Voilà ce que vous dit le prolétariat quand il peut faire entendre sa voix de classe.

LAPICQUE (Vosges). — Je puis parler librement de l'insurrection, car V. Renard vous dira que je n'ai pas craint les mouvements dans les rues à Plainfaing où j'étais avec lui. J'ai mis entre le peuple et les soldats non pas l'écharpe d'un élu, mais la poitrine d'un homme libre. Je m'étais dit : Si on écrase des gens du peuple, ça ne compte pas ; mais un professeur de la Sorbonne, ça fera crier. J'ai ramené les grévistes avec leur drapeau rouge et j'ai fait reculer l'officier de gendarmerie.

Je parlerai en anthropologiste du patriotisme et de l'antipatriotisme. La notion de patrie, d'abord, ne devrait pas intervenir : c'est une notion mystique, ce n'est pas une notion réelle. C'est un de ces mots destinés à rester mystérieux et je trouvais imprimé dans un manuel républicain d'instruction civique que la patrie est un mot qui ne se définit pas, parce qu'il est plus clair quand il n'est pas défini. Or, le socialisme est un parti scientifique, un parti de réalités, qui veut voir les choses derrière les mots. La patrie n'est pas pour nous une idole, nous n'avons pas d'idoles ; mais nous verrons sur quel piédestal elle est dressée.

Tout d'abord, il n'y a pas de races, pas de race

française, pas de race allemande. Les hasards de contingences historiques ont fait la France telle qu'elle est. Il n'y a pas davantage de tempéraments nationaux : par le tempérament nous serions, nous des Vosges et du Nord, plus proches des Allemands que de nos camarades du midi de la France. Les limites de races, si on voulait les tracer, ne passeraient pas par les frontières existantes entre les nations.

S'il n'y a pas réellement de patrie, il n'y a pas de patriotisme, ni conséquemment d'antipatriotisme.

Il y a des nations, mais pas de nationalités. La langue, tout au plus, pourrait faire que les communications soient plus faciles entre Français ; mais elles sont aussi faciles avec une partie de la Suisse, avec les Belges et avec les Canadiens français.

Reste une réalité qui fait la nation. Quand on élit un député en Bretagne, il fait des lois pour nous, Vosgiens, et quand nous menons l'action politique, nous sommes condamnés à la mener dans un cadre social artificiel, mais réel. Une certaine communauté de lois, de mœurs, de sentiments, nous lie. Nous sommes la section *française* de l'Internationale ouvrière. Cela a un sens.

Contre le militarisme, nous sommes tous d'accord. Il doit disparaître chez nous comme partout, puisque toutes les nations voisines souffrent de cette même lèpre. Mais faut-il adopter pour sa disparition la simplicité redondante des combinaisons anarchistes d'Hervé, en faisant abstraction de toutes les nationalités ? Les anarchistes sont des mystiques : ils ont un certain nombre de formules dont ils déduisent des solutions. Nous, les scientifiques, et par conséquent les socialistes (car je ne puis pas arriver à séparer ces deux termes dans mon esprit), nous procédons par induction. Nous po-

sons des faits particuliers, que nous considérons pour fonder sur eux des résultats pratiques.

La conception d'Hervé n'est pas socialiste. La grève des appelés en cas de guerre, la solution des paysans de l'Yonne, n'est pas un moyen neuf. C'est une conception paysanne, en effet, la vieille haine du paysan pour le service militaire. C'est le réfractaire Jacques Bonhomme se sauvant dans les bois devant l'uniforme du sergent recruteur. Je n'en fais pas reproche à Jacques Bonhomme, mais nous avons fait des progrès depuis. La thèse d'Hervé est antisocialiste ; elle est individualiste au premier chef. L'homme se refuse à défendre la patrie, parce que la patrie ne l'intéresse pas ; jamais les paysans de France, n'ont été militaristes ou patriotes.

Nous, nous ne sommes pas individualistes, nous sommes socialistes. Nous cherchons aux problèmes des solutions générales. Il y a l'action exercée sur les faits économiques et il y a l'entente internationale des travailleurs. Le paysan n'y recourt pas, par défaut d'organisation.

Regardons dans la pratique. Nous savons ce que sont nos socialistes : un dixième des électeurs, 800.000 voix, et combien d'hommes valides ? A combien s'étendrait la mobilisation ?

Dans la grève, qui est notre guerre à nous, vous savez quelle peine ont quelques militants à tenir jusqu'au bout les grévistes, qui souvent sont sortis de l'usine malgré l'avis des chefs du syndicat. Et c'est ensuite une dure obligation pour les bons militants de voir que peu à peu la grève s'émiette, de sentir les grévistes filer entre leurs doigts, même quand les soldats ou les gendarmes ne sont pas arrivés. Et lorsque l'armée arrive, lorsque seulement elle se montre, pourquoi considérons-nous que sa seule présence est une intervention contre les ouvriers pour

le capital? Parce que beaucoup ont le trac. Alors qu'il faudra faire la grève, comme le veut Hervé, qu'arrivera-t-il?

Ne considérons plus le cas individuel, inorganique, mais le mouvement organisé d'ensemble. On nous propose de désigner tout de suite au gouvernement ceux qu'il faut qu'il arrête pour arrêter ce mouvement-là. Si nous décidons que ce sera la tactique du Parti, le gouvernement sera alors parfaitement tranquille. Et de plus, nous lui donnons une prime à déclarer la guerre le jour où nous le gênerions sur un terrain quelconque. Hervé nous a dit justement, quand il parlait de l'impossibilité de connaître au juste l'agresseur, comment on s'y prend pour créer un état d'opinion favorable à la guerre. Je reprends son argument : le gouvernement fait, grâce à la presse et à tous les moyens dont il dispose, passer le bruit de guerre parmi les inconscients ; on attise l'ardeur belliqueuse, on coiffe les socialistes aux applaudissements de tout le monde. Après quoi le gouvernement fait la guerre ou ne la fait pas, mais il est débarrassé de nous.

En réalité, se réfugier dans les bois ou rester chez soi, c'est échapper au devoir de défendre le groupement auquel on appartient. Il est nécessaire dans tout groupement, même artificiel, même composé d'éléments hostiles entre eux, de ne pas se laisser embêter par le voisin. Assemblés par le hasard dans un compartiment de chemin de fer, des voyageurs qui ne se connaissent pas seront d'accord pour expulser ou empêcher d'entrer l'intrus ivre ou gênant, et toutes les fois qu'on voudra troubler un groupe constitué, il en sera de même. C'est à cela que je réduis la fierté nécessaire de l'homme qui appartient à un groupement national.

Hervé dit : Vous ne saurez pas, en cas de guerre,

qui est l'agresseur ; c'est dire : Vous ne saurez pas si vous êtes dupes ou non. Alors, c'est l'abdication intellectuelle qui renonce à comprendre quelque chose à la politique extérieure. Je ne nie pas que trop longtemps le socialisme ait négligé la politique extérieure, mais depuis quelques années, il s'en est occupé avec un certain succès. Demain peut-être nous aurons à dénoncer des tripotages nouveaux à propos du Maroc, à entreprendre une action contre une guerre coloniale. Voulez-vous d'avance déconsidérer cette intervention par le fait que vous aurez proclamé qu'il n'y a aucune solidarité entre vous et la bourgeoisie de France ? Cela n'est pas exact d'ailleurs : il y a — je parle ici en zoologiste — une solidarité entre le parasite et le parasité, entre le ver solitaire et l'homme dans l'intestin duquel il est logé. L'antagonisme entre les classes n'empêche pas la solidarité. Nous savons que nous avons, nous socialistes français, à faire notre affaire des bourgeois français. Si nos bourgeois se ruinent avant que nous leur ayons repris les moyens de production qu'ils accaparent, nos prolétaires seront eux-mêmes ruinés.

Acceptons donc de prendre notre part de responsabilité dans la défense. Dirons-nous que nous marcherons toujours et quand même ? Pas du tout ; il y a des cas où il ne faudrait pas marcher et où l'insurrection, par exemple, pourrait être une bonne affaire.

Nous tenons à la paix : tout le monde y tient. Il est bon de montrer que, par son organisation internationale, le socialisme est apte plus que tout autre parti à maintenir la paix internationale.

Rendons-nous compte aussi que le patriotisme n'est pas si solide que cela. Ça peut se démolir, mais pas en y opposant un antipatriotisme tout aussi mystique. Dans les Vosges, pays de frontière, le senti-



ment patriotique était à l'état aigu. Aux dernières élections on imprimait sur des affiches que si Lapique était élu, un colonel allemand coucherait le soir à la sous-préfecture de Remiremont. Ces sottises et d'autres blagues aussi énormes ont commencé à discréditer le patriotisme. Il y avait des Vosgiens qui, par une réaction naturelle, avaient trouvé la motion Hervé admirable. Nous leur avons fait comprendre leur erreur et ils en sont maintenant revenus. Ils ont renoncé à ce procédé simplet auquel on donne le nom d'« hervéisme », et je comprends qu'Hervé s'en défende, car il ne lui fait pas honneur.

Nous sommes arrivés à exprimer notre opinion dans une formule disant que les socialistes ont le devoir de s'opposer à toute conquête ou oppression venant de la France ou de l'étranger. La motion Vaillant, avec les commentaires qu'il vient d'en donner, a le même sens. Et c'est sur elle que nous voudrions voir s'établir l'unanimité, sans que nous en ayons pour cela la « maladie ». Nous nous rallions à la motion Vaillant.

HERVÉ (de sa place). — J'admire la méthode « scientifique » de mon ami Lapique. Elle aboutit à dire : Vous devez admettre la solidarité avec la bourgeoisie que vous nourrissez et aller à l'abattoir pour ses intérêts. Où j'ai écrit : la grève et l'insurrection, Lapique traduit : la fuite dans les bois. Si c'est cela qu'il a présenté comme « hervéisme » aux paysans et aux ouvriers des Vosges, je les félicite de l'avoir répudié.

SIXTE-QUENIN (Bouches-du-Rhône). — Notre fédération, comme l'Yonne, a proclamé son refus de participer à la défense de la patrie, non seulement pour les motifs dits par Hervé, mais pour un autre motif

qu'il n'a pas indiqué. Nous ne sommes pas patriotes, parce que les bourgeois nous ont donné l'exemple de l'antipatriotisme, et il ne serait pas difficile d'apporter ici des faits historiques, à l'appui, comme la chouannerie ou l'insurrection du 4 septembre, toute pacifique qu'elle a été. Les bourgeois seuls ont leurs intérêts dans la patrie ; eux seuls donc auraient le devoir d'être patriotes. Ils ne le sont que dans une certaine mesure. Tous les capitalistes préféreraient être des capitalistes allemands plutôt que des prolétaires français. Ainsi les prolétaires n'ont pas à être patriotes, parce que personne ne l'est, du moment que l'intérêt n'y engage pas.

On parle toujours d'invasion de « notre pays ». On ne peut pas me prendre mon pays, et qu'il soit dirigé par Clemenceau ou Bülow, c'est toujours un maître qui me gouverne. Anseale, à la Bourse du travail, rappelait mercredi soir qu'entre gouvernement et gouvernement, il n'y a que des nuances peu importantes. Pourquoi y attacherions-nous donc de l'importance ?

La motion de la Seine, nous n'en voulons pas : ses deux parties s'excluent. Qu'on nous indique la possibilité de défendre la patrie tout en organisant la grève générale, et nous le ferons. Mais ce n'est pas possible. De deux choses l'une : ou nous sommes patriotes, et alors pas de grève, qui serait une insurrection en face de l'ennemi ; ou nous ne le sommes pas, et alors il ne vaut pas la peine, pour la petite nuance qui sépare les nationalités, de renoncer à la base de notre parti, la solidarité internationale des travailleurs.

Je vois mal, au lendemain des événements que nous avons vécus récemment, une guerre allemande où les prolétaires des deux côtés du Rhin iraient s'entrégorger et où nous rendrions aux camarades

allemands, par la bouche des fusils Lebel, les 25.000 balles qu'ils ont envoyées à l'*Humanité*.

Ce n'est pas l'antipatriotisme qui est paradoxal, c'est le socialisme qui a la prétention d'être patriote. Nous aurons pendant vingt ans répété les paroles de Liebknecht disant en 1892 au Congrès de Marseille que les prolétaires d'Allemagne et de France ne forment qu'une seule nation, et puis nous l'oublierons et nous nous croirons solidaires, comme dit Lapique, avec des compagnons de chemin de fer. Mais si, dans notre compartiment, il y a deux banquiers qui se disputent pour leurs intérêts de finances et en viennent aux coups, nous n'avons qu'à les laisser faire. Dites donc comme conclusion aux banquiers capitalistes : Nous acceptons d'être vos compatriotes, mais commencez par faire comme nous. La guerre se fait pour vous ; versez donc volontairement de l'argent pour construire des canons et des cuirassés, et alors vous aurez le droit peut-être de nous demander notre sang.

NADI (Drôme). — J'apporterai simplement quelques observations de la Fédération de la Drôme, qui approuve dans presque tous ses termes la motion de la Seine. Je dois cependant faire remarquer que la motion Hervé correspond à un état d'esprit qui va grandissant aussi bien dans nos milieux industriels que paysans. Est-ce par peur de la caserne ? Les paysans du Dauphiné n'en ont jamais eu peur et ils ont été les plus chauvins des patriotes. Aujourd'hui, ils arrivent à la conception hervéiste, au point que, dans une seule commune, ne comptant qu'une centaine d'électeurs, l'affiche antimilitariste a été signée par cinquante-deux paysans. Pourquoi donc ? Parce qu'ils sentent de moins en moins d'intérêt à défendre la propriété capitaliste et qu'ils lui préfèrent leur peau.

Cet état d'esprit existe incontestablement et il est impossible qu'il n'existe pas de plus en plus sans changement de régime. De jour en jour les ouvriers disent nettement : Nous n'avons rien à défendre ni à sacrifier ; nous ne voulons pas perdre la seule propriété que nous ayons, celle de l'existence humaine.

Dans vos résolutions, tenez compte de cet état d'esprit : vous ne le guérez pas au nom de la méthode scientifique. Vous ne le guérez qu'en changeant le régime et en disant que, pour le transformer, vous acceptez d'avance tous les moyens.

Les journaux de nos adversaires s'appuient sur des textes plus ou moins précis, plus ou moins falsifiés, pour opposer les socialistes allemands patriotes aux socialistes français antipatriotes. Un seul moyen peut couper court à ces procédés : faire le plus souvent possible des démonstrations communes antimilitaristes en y appelant les militants des diverses sections de l'Internationale ouvrière. On se rendra alors véritablement compte de l'unanimité socialiste contre le militarisme.

Pour cela, nous n'aurions qu'à prendre un ordre du jour invitant tous les partis socialistes à organiser des séries de conférences contre la guerre et à le faire transmettre, par notre délégué Vaillant, au Bureau socialiste international de Bruxelles.

UHRV (Lorraine). — J'avoue qu'après avoir entendu Hervé, je n'y comprenais pas grand'chose ; mais après avoir entendu Nadi et Sixte-Quenin, je n'y comprends plus rien du tout. Je me demande si oui ou non, le socialisme est une garantie contre la guerre.

Hervé parle de la grève des réservistes. Mais le seul moyen d'empêcher la guerre est d'armer la

nation, parce que qui aura la force armée aura le pouvoir. Nadi demande des conférences contre la guerre ; adressez-vous à M. Frédéric Passy. Sixte-Quenin dit : Il nous importe peu d'être conquis. Mais en réalité, le vainqueur impose toujours des mesures exceptionnelles terribles aux prolétaires. Vous le voyez par l'histoire de l'Alsace ; je puis en parler puisque c'est la Lorraine qui m'a envoyé ici. Pendant vingt-cinq ans, la propagande socialiste a été arrêtée, parce que les ouvriers et les patrons s'unissaient contre ce régime exceptionnel. On s'entendait pour élire des députés protestataires et c'était l'anéantissement de la lutte de classe.

Je suis d'accord avec toi, Hervé, quand tu demandes qu'on fasse de la propagande dans l'armée. Dans la conspiration de Gracchus-Babeuf, il y avait des officiers ; je voudrais aussi qu'il y eût — et il y a déjà — des officiers révolutionnaires. Nous en avons besoin pour que dans les grèves, si l'ordre de faire tirer arrive, ils puissent dire comme les officiers réactionnaires au moment des inventaires : Nous aussi, nous avons nos consciences.

Mais la doctrine que tu proposes est en réalité contraire à la lutte de classe. Nous ne sommes ni patriotes ni antipatriotes ; nous sommes et nous restons internationalistes.

GUESDE (Nord). — En combattant à la fois les conclusions d'Hervé et une partie de la motion Vaillant, je me placerai sur le terrain des Congrès internationaux et je ferai valoir contre l'une et l'autre les mêmes raisons que le Parti socialiste du monde entier a invoquées contre Domela Nieuwenhuis en 1891. Lorsqu'au Congrès de Bruxelles, Domela demandait qu'en cas de guerre, on proclamât la grève militaire, avec ou sans insurrection, c'est à l'unanimité moins

l'abstention de la Hollande que la proposition a été repoussée.

Elle a été repoussée d'abord comme n'étant pas socialiste, comme détachant du capitalisme un de ses effets, qu'il n'y avait ni lieu, ni moyen de combattre à part. L'Internationale a déclaré que la guerre et le militarisme sont des fruits de la société d'aujourd'hui et ne disparaîtront qu'avec elle. On peut phraser contre la guerre, on ne saurait la supprimer dans une société basée sur les classes et leur antagonisme. Laissant aux bourgeois philanthropes leur vaine propagande, l'Internationale a constaté que, puisque la guerre est la loi de la société capitaliste, il n'y avait pas à greffer une campagne antimilitariste spéciale sur la campagne générale contre le capitalisme et elle a dit aux travailleurs : Si vous voulez la paix, venez au Parti socialiste ; il est le seul parti de la paix, le seul qui veuille et puisse la paix.

La proposition a été encore repoussée comme contre-révolutionnaire. On a fait remarquer que, si jamais elle avait été admise dans un moment de folie, en désorganisant la défense dans le pays le plus socialiste au profit du pays qui en compterait le moins, ce qu'on aurait assuré, c'est l'écrasement du socialisme.

Même si des engagements formels pouvaient être pris en vue de cette grève combinée, ce ne pourrait être qu'une duperie réciproque, un grand inconnu ouvert contre la révolution. C'est pourquoi on n'en a pas voulu alors, et pourquoi on n'en voudra pas davantage aujourd'hui.

Lorsque j'entends parler d'insurrection à opposer à une guerre déclarée, moi qui, ne recherchant ni votes, ni applaudissements, n'ai jamais vu et ne verrai jamais de solution au problème social que dans

l'insurrection, je dis que s'il y a un seul moment où elle est impossible, c'est lors d'une déclaration de guerre, lorsque le péril commun fait taire toutes les autres préoccupations. Elle est, en tous cas, bien plus possible en temps de paix. Et cette insurrection que le prolétariat ne fait pas pour la reprise des usines, des machines et autres moyens de production, que vous ne lui demandez pas alors qu'il lui suffirait de vouloir pour s'affranchir et affranchir l'humanité, vous lui en feriez un devoir seulement pour mettre sa peau à l'abri le jour de l'ouverture des hostilités ? Ce jour-là, il pourra bien y avoir des francs-fileurs, il n'y aura pas de révolutionnaires.

J'en appelle à Vaillant, on a essayé de cette insurrection en 1870. Et qu'est-ce que nous avons vu ? La population de Paris prenant au collet les insurgés et voulant les coller au mur comme espions des Prussiens. En parlant d'insurrection à de pareils moments, vous entretenez une illusion dangereuse dans les cerveaux ouvriers ; vous acculez les travailleurs à une action que les meilleurs tenteront et qui ne pourra les mener qu'à l'écrasement.

D'ailleurs, si l'insurrection était possible, il ne faudrait pas en avertir l'ennemi. Dire à l'avance aux gouvernants que le jour de la déclaration de guerre sera le jour de l'insurrection, c'est comme si vous désigniez à l'arrestation et à la fusillade tous ceux qui seront jugés capables d'une tentative aussi héroïque qu'inutile.

Ne nous payons pas de mots, ne trompons pas le prolétariat, ne jouons pas à Stuttgart le rôle ridicule d'apporter au problème de la lutte contre la guerre des solutions sans réalités.

Je suis aussi antimilitariste que vous. Mais ce n'est que dans le socialisme développé, grandi, devenu

tout puissant que nous trouverons la fin du militarisme. Tout ce qui éloigne de la propagande vraiment socialiste éloigne de cette fin.

En en proposant une autre à la classe ouvrière, on la détourne du véritable but, du véritable ennemi à frapper, de l'Etat à conquérir. C'est toujours la même duperie anarchiste : laissons les bourgeois s'installer au pouvoir et, s'ils s'avisent de déclarer la guerre, révoltons-nous ! Alors que ce qu'il faut dire au prolétaire, c'est : Prends le gouvernement, chasse les bourgeois du pouvoir, et la guerre aura vécu. Avec cet antimilitarisme de fantaisie, limité et renvoyé au cas de guerre, vous empêchez le travailleur de faire son devoir en temps de paix.

Nadi est venu nous dire : cet état d'esprit se répand jusque dans les campagnes ; j'ai entendu, non seulement des ouvriers, mais des paysans se déclarer hévéistes.

Peut-être. Mais pourquoi ? Parce que ce qui domine dans la société d'aujourd'hui c'est l'individualisme, la préoccupation exclusive du moi, et dès que vous faites entrevoir la possibilité d'échapper à un service (la caserne) ou à un danger (la guerre), simplement en « s'abstenant », et puisqu'il suffit, pour être un héros, de franc-filer, on franc-filera, refusant d'aller se faire tuer la peau pour défendre la propriété capitaliste. Mais depuis quand est-ce la propriété capitaliste qu'on est appelé à défendre dans les guerres modernes ? La propriété, toutes les propriétés, mais elles planent au-dessus de la guerre ; ni la propriété mobilière, ni la propriété industrielle, ni la propriété terrienne ne sont menacées ; le capital a été mis hors des atteintes de la guerre. Si vous dites aux prolétaires que c'est pour le défendre qu'ils vont se faire tuer, vous leur mentez.



Demandez donc aux patrons, aux propriétaires, aux rentiers de l'Alsace s'ils ont perdu un seul centime à l'annexion. C'est avec des mensonges de ce calibre qu'on crée une atmosphère d'antimilitarisme contre le socialisme.

On dit encore au paysan, à l'ouvrier : Tu n'as pas de patrie. On pouvait le lui dire avant 1848. On ne le peut plus aujourd'hui. Depuis 1848, depuis que le suffrage universel a été mis dans sa main comme une arme, le prolétaire a une patrie, et s'il n'en jouit pas c'est sa faute. Les usines, les mines, les chemins de fer, tout lui appartient, mais il n'a pas encore su faire l'effort nécessaire pour entrer en possession. Lui dire qu'il n'a point de patrie, c'est encore lui mentir ; il y en a une. Seulement, trompé par les manoeuvres de la bourgeoisie, égaré par l'abstention anarchiste, il s'est refusé jusqu'ici, en prenant le pouvoir, à rentrer dans sa propriété.

Il y a encore d'autres faits qu'il conviendrait de ne pas dénaturer. On a parlé ici des nations comme de quelque chose, soit de purement artificiel, soit de purement réactionnaire. Mais les nations sont quelque chose de considérable dans l'évolution de l'humanité ; elles sont une étape sur la route de la grande patrie humaine. Et le rôle qu'elles jouent aujourd'hui ne sera pas épuisé demain. Je salue les nations constituées qui me permettent de parler, d'ores et déjà, d'internation et d'entrevoir et de poursuivre la nation unique de l'avenir. Et après avoir mis les camarades en garde contre un antimilitarisme déviateur, lâchant l'Etat pour la seule caserne, je me permettrai de leur signaler un internationalisme non moins dangereux : c'est celui qui consiste à tout renvoyer ou conditionner à un mouvement in-

ternational, même ce qui est de pouvoir et, par suite, de devoir national.

Notre devoir national, c'est de faire la révolution sociale chez nous. Le prolétariat de France n'a pas barre sur le capitalisme allemand, mais il a barre sur les usines et sur le patronat français.

Devant chaque prolétariat national, il y a une partie de la bourgeoisie internationale à exproprier. Chaque prolétariat est comptable devant le prolétariat de tous les pays de sa bourgeoisie à lui. Quand, sous prétexte d'horizons plus vastes et d'action plus décisive, vous faites oublier à la classe ouvrière son champ national, sa dette envers la classe ouvrière des autres nations, vous faites encore et toujours œuvre antisocialiste et antirévolutionnaire.

J'ai indiqué déjà la partie de la motion Vaillant que je ne puis accepter. Il ne me reste qu'à lire, au nom de la Fédération du Nord, la résolution qu'elle propose :

Le Congrès rappelle à tous les travailleurs, décidés à ne se prêter à aucune tuerie internationale, qu'ils ont mieux à faire que d'attendre une déclaration de guerre pour lui opposer une insurrection tardive et problématique. Ils ont à ne pas remettre à l'ennemi, à la bourgeoisie capitaliste pour qui la guerre peut être une source de profits, le gouvernement qui dépend d'eux, de leur nombre et de leur force, et à se saisir, pour leur classe, du pouvoir politique devenu entre leurs mains, en même temps que la garantie suprême de la paix, l'instrument de leur complet et définitif affranchissement.

Le Congrès décide en outre de s'en référer, à Stuttgart, aux résolutions des Congrès internationaux (Paris 1889, Bruxelles 1891, Zurich 1893, etc.), qui portent, en substance, que la guerre et le militarisme sont des effets naturels et nécessaires du régime capitaliste qui ne peuvent disparaître qu'avec ce régime lui-même, et que, par conséquent, la seule campagne pour la paix et contre le militarisme (qui ne se retourne pas au

profit du militarisme et de la guerre) est la campagne socialiste qui organise les travailleurs du monde entier pour la destruction du capitalisme, et qu'en attendant c'est dans la réduction du service militaire poursuivie internationalement, dans le refus simultané de tout crédit pour la guerre, la marine et les colonies, et dans l'armement général du peuple, substitué à l'armée permanente, que le parti socialiste doit exercer son action internationale.

HERVÉ (de sa place). — On nous accuse d'avoir éloigné le prolétariat de l'assaut contre le capitalisme. Non, j'ai dit que le capitalisme est le point central de l'attaque. Mais, devant le capitalisme, il y a un chien de garde que nous rencontrons chaque fois que nous voulons l'aborder. Il y a un seul moment où le chien de garde est employé à une besogne extérieure. C'est de ce moment que nous voulons profiter, non pas pour franc-filer, mais pour précipiter l'assaut donné au capitalisme. Vous ne voyez qu'une partie de nos doctrines et vous les défigurez pour les réfuter.

Vous invoquez les Congrès internationaux en commettant une erreur de détail. Le compte rendu du Congrès de Bruxelles en 1891, publié par le Parti ouvrier belge montre qu'en faveur de la motion du parti socialiste hollandais (et non, comme vous le dites, la motion Domela), il y a eu, non pas une seule abstention, mais bien 3 voix, dont celle de la section française.

Je ne conteste pas d'ailleurs que les Congrès internationaux d'autrefois m'aient donné tort. Mais est-ce que les résolutions nous ont liés à l'infini ? Le socialisme est-il donc une doctrine figée dans les formules et dans les dogmes ? En 1870 on n'a pas pu faire l'insurrection. Ce n'est pas une raison pour qu'elle échoue fatalement le jour où des centaines de milliers d'hommes y seront résolus en France.

Si la doctrine que j'ai exposée a un vague reflet de socialisme anarchiste, la vôtre est une doctrine d'immobilité et de résignation.

VAILLANT. — Quelques mots pour préciser le sens de la motion de la Seine que j'ai défendue. Elle ne demande pas une solution unique au problème : elle énumère différents moyens, dont aucun ne doit être repoussé absolument et qui seraient, l'un ou l'autre, applicables suivant les circonstances. Ce qui pourrait être appliqué dans certaines conditions serait inapplicable ailleurs. Nous devrions, suivant le cas, employer tous les moyens à notre disposition.

Depuis le Congrès de Bruxelles, la situation a changé : le nombre des socialistes a augmenté et le prolétariat international a développé une force énorme. Nous ne devons pas laisser dormir cette force. Nous devons lui demander une action nouvelle, sans lui prescrire une forme particulière fixe.

GUESDE. — J'ai dû faire, à la motion Vaillant, la réserve que me dictait ma conscience socialiste ; je ne l'ai pas combattue. Je n'ai pas dit qu'il y eût un moyen qu'on ne doit pas employer. Mais pourquoi parler d'insurrection uniquement à propos d'un événement aussi problématique que la guerre, alors que ce mot ne figure dans aucune autre déclaration du Parti, même quand il s'agit de la transformation générale de la société ? Je suis persuadé, quant à moi, que c'est insurrectionnellement que se fera la révolution sociale. Mais en présentant l'insurrection comme un acte limité au cas de guerre, on complique notre propagande et notre recrutement dans certains milieux. Nous nous fermons les pays frontières, plus préoccupés d'une invasion possible ; notre

action est déjà assez difficile pour ne pas lui créer des obstacles inutiles.

Quant à ce que dît Hervé, évidemment je suis figé dans l'immobilisme, puisque je me préoccupe de créer des conditions qui permettent au Parti de porter ses adhérents à 200.000 et ses suffrages à 5 millions ! Mais comme je n'en demeure pas moins persuadé qu'actuellement toute l'action révolutionnaire est dans notre propagande et notre recrutement, je persiste à demander qu'on n'use pas de termes qui se retournent contre nous.

BRACKE. — Hervé accuse Guesde d'inexactitude en ce qui concerne le vote de Bruxelles sur la proposition Domela. Mais il y a eu deux votes : l'un que les partisans de Domela avaient exigé, bien que battus à la Commission, et qui a donné à la motion les trois voix dont parle Hervé ; l'autre qui a adopté la résolution votée par le Congrès sur le rapport de Liebknecht et Vaillant et qui en a en effet réuni l'unanimité moins une seule abstention, celle de la Hollande.

MARCEL SEMBAT (Seine). — Je n'ai que deux ou trois observations à faire. D'une part, on nous dit, et Guesde y a fait allusion : Pourquoi accorder tant d'importance à un événement qui peut ne pas se produire ? Cet événement n'étant rien moins que la guerre, je trouve qu'il a une importance considérable. Je suis d'accord avec Guesde : il n'y a qu'un moyen de supprimer définitivement la guerre, c'est de supprimer le régime capitaliste. Mais en fait, une guerre en ce moment en Europe serait une chose navrante et qu'il faut empêcher ! Elle arrêterait l'évolution et amènerait une réaction pour des années. Aussi faut-il chercher à l'empêcher et voilà où la théo-

rie de Guesde ne me satisfait plus. Peut-on soutenir en effet que, dans une aussi grave circonstance, le parti socialiste laisserait ignorer à ses membres ce qu'ils ont à faire? Il faut reconnaître qu'en se préparant à une action susceptible d'empêcher la guerre, en y pensant, en en parlant, on alarme les gouvernants et on recule par là l'éventualité de la guerre.

GUESDE. — A moins qu'on ne la précipite.

SEMBAT. — Cependant on est obligé de convenir qu'en fait des interventions de ce genre ont déjà pu l'empêcher. Pendant le conflit russo-japonais, si la France n'a pas été entraînée à intervenir, si nous avons été sauvés de la guerre, c'est à Vaillant qu'on le doit. Sans ses menaces pour s'opposer à la rupture de notre neutralité, la flotte russe fût restée dans nos eaux. Elle y eût été rejointe et écrasée par la flotte japonaise et nous aurions été forcés d'intervenir. Je crois que les gouvernants, à diverses reprises, ont été émus par la propagande antimilitariste.

Je ne partage pas toutes les idées d'Hervé. En cas d'annexion, j'ai l'opinion qu'a développée Uhry tout à l'heure : toute grève serait transformée en tentative de restaurer la nationalité, et la condition de la classe ouvrière serait empirée.

Je voudrais préciser ce qui est pratique ; je ne parle ni d'insurrection sporadique, ni de grève militaire. Vous avez raison, Guesde, au mois d'août 1870, quand on a essayé l'insurrection, on a été battu. Mais l'histoire a continué et pourquoi ne ferions-nous pas ce que les républicains ont fait au 4 septembre? Je concède que si nous le tentions au premier jour de la guerre, nous déchaînerions peut-

être un mouvement chauvin violent. Mais plus tard, il pourrait y avoir plus de chances et l'action du prolétariat serait alors de mettre la main sur le pouvoir central. C'est là notre devoir en cas de guerre. Considérer toute guerre comme une trahison du gouvernement, un vrai coup d'Etat contre la nation, et y répondre par le renversement de ce gouvernement traître à la volonté du peuple, et la prise de possession insurrectionnelle du pouvoir.

RÉVELIN (Marne). — Je désirerais, au risque de passer pour avoir la maladie de l'unanimité, représenter aux camarades que souvent, si nous sommes en désaccord, c'est que nous n'avons pas trouvé la forme la plus profonde de l'affirmation socialiste. Pourquoi s'attache-t-il à ce que dit Hervé une sorte de prestige qui lui a attiré des adhésions nombreuses? C'est que la guerre serait une éventualité redoutable, bien plus dangereuse pour le prolétariat que pour la bourgeoisie. L'invasion pèse plus lourdement sur lui que sur elle. Or, on ne peut pas supporter la violence sans y opposer la force.

J'ai un souvenir à rappeler et Guesde y faisait indirectement allusion tout à l'heure. Dans une enquête du *Mouvement socialiste*, on a beaucoup cité une phrase du *Manifeste communiste*: « Les ouvriers n'ont pas de patrie ; on ne peut pas leur ravir ce qu'ils n'ont pas. » Mais presque personne n'a remarqué ce qui suit, à savoir que les ouvriers ont bien plutôt à conquérir une patrie, et par là le prolétariat est national encore, mais pas dans le sens bourgeois. La solidarité de la classe ouvrière, c'est la lutte de l'exploité contre l'exploiteur. Dans la vie nationale, elle a à se débarrasser de sa propre bourgeoisie.

Hervé dit quelque chose de juste, mais dont il fait

une application tout à fait inexacte. Guesde lui a montré, comme il montrait à Lopicque, que ce n'est pas en opérant sur des squelettes d'idées que l'on peut saisir la vérité des faits. Notre patrie, c'est notre classe, dit Hervé ; il a profondément raison, mais les patries n'en existent pas moins. Cette patrie-là, celle de l'avenir, vous ne la possédez qu'imparfaitement, il vous faut la conquérir. Votre patrie de classe a commencé à s'émanciper, où le prolétariat s'est organisé.

Notre parti, c'est la « section française » de l'Internationale ouvrière, a dit Lopicque. Il a raison. A considérer le sens des mots, internationalisme veut-il dire antinationalisme ? Il suppose au contraire des prolétariats enfermés chacun dans une nation. Dans l'organisation du prolétariat total, il y a l'unité complexe des prolétariats.

J'accorderai encore que les résolutions des Congrès internationaux sont un peu anciennes. Elles sont excellentes et Guesde avait raison. Mais pourtant, il n'en est pas moins vrai que depuis, il y a eu un développement considérable du prolétariat et que des méthodes plus efficaces peuvent intervenir. La question sera posée au Congrès international et vous avez raison de demander au prolétariat de l'examiner. Par les décisions du Bureau international et de la conférence interparlementaire, on s'est déjà rapproché de ce but : faire plus qu'il n'avait été fait.

Sembaat avait raison encore : les moyens d'empêcher la guerre, sous la forme où on les présente, sont inefficaces. C'est avant la guerre qu'ils doivent être employés et il faut recourir à la méthode préventive plutôt qu'à la méthode curative.

Vaillant dit justement qu'il n'y a aucun moyen qu'on doive repousser. Ainsi la grève générale ou l'insurrection n'ont pas encore été appliquées avec



efficacité. Pourtant, rappelons-nous le mouvement qui a eu lieu en Italie, quand les femmes se précipitaient sur les voies des chemins de fer afin d'empêcher les soldats de partir pour l'Erythrée. La grève générale n'a pas abouti complètement, quand on l'a essayée ; mais cependant elle a donné des succès partiels.

Il faut voter la motion Vaillant, qui indique des moyens capables d'assurer à l'occasion des résultats possibles, sinon certains.

JACRÈS (Tarn). — Je croyais au commencement que le Congrès renverrait aux fédérations, ne pouvant pas conclure, le soin d'examiner les diverses motions. Mais, à la précision croissante du débat, il est visible qu'il va falloir aboutir à une résolution. Je voterai contre la motion Hervé et je voterai contre la motion Guesde ; je voterai la motion Vaillant comme cela a déjà été fait dans le Tarn.

Je ne veux pas revenir sur les objections de détail présentées à Hervé, sur l'impraticabilité de ses méthodes ; elles ont quelquefois changé, mais il y a dans tout son système un vice radical, une contradiction fondamentale. Vous avez paru faire fi de l'originalité des nations et nous vous l'avons reproché parce que vous mettiez en circulation une idée fausse, et non pas pour un intérêt électoral. La preuve, c'est qu'aujourd'hui, les élections passées, nous la repoussons avec la même énergie et la même netteté qu'avant les élections.

Voici surtout où git la contradiction. La guerre est déclarée, l'ordre de mobilisation arrive. Ou bien les citoyens de France proclament l'insurrection, à caractère socialiste probablement, pour conquérir le pouvoir. Vous faites ainsi surgir de la déclaration de guerre une France ouvrière, révolutionnaire, socia-

liste, et vous vous créez le triple devoir de la défendre contre l'étranger. Ou bien vous vous résignez à l'invasion, établissant ainsi au profit de l'oppression du dehors un singulier privilège. Vous ajoutez sur le prolétariat, au poids des tyrannies capitalistes, le poids nouveau des tyrannies étrangères. C'est le prolétariat, surtout dans la période d'histoire où nous sommes, qui perd à la conquête. Le conquérant veut le silence, la passivité, l'inertie. Il prend des mesures pour les assurer.

Il fut un temps où l'étranger conquérant avait peur surtout de la bourgeoisie, alors révolutionnaire. Dans la Pologne autrichienne, au temps de Metternich, c'étaient les bourgeois qu'il fallait mater; c'étaient alors les paysans qui étaient la classe inerte. Aujourd'hui, la force de remuement, c'est la classe ouvrière. La bourgeoisie a son compte, elle le gardera dans l'annexion. C'est la classe ouvrière qui est inquiète, en mouvement, et c'est elle que l'étranger surveillera et écrasera toujours. En voici une preuve: au lendemain de 1870, tous les rapports des préfets publiés par la commission de l'Assemblée nationale démontrent qu'une partie de la bourgeoisie française redoutait le départ trop prompt des Prussiens qui occupaient le sol et qu'elle était complice de la conquête. Pourquoi? parce qu'elle avait peur de la classe ouvrière.

Voilà pourquoi nous avons repoussé votre doctrine de contre-révolution funeste au socialisme, funeste à la classe ouvrière.

Quel étrange scepticisme! Vous comparez les peuples et les régimes, vous constatez leurs défauts et leurs qualités, et vous dites: L'une vaut l'autre. L'Allemagne vaut la France. Oui, mais à la condition que la France ne soit pas l'Allemagne, qu'elle reste ce qu'elle est et non une sous-nation dépouillée de ses

qualités propres. C'est comme si, ayant mis en comparaison deux individus, vous vous résigniez à ce que l'un fit de l'autre son instrument. Il y a des procédés d'hypnotisme et de suggestion par lesquels on peut substituer la personnalité d'un individu à celle d'un autre. Ce n'est pas une raison pour accepter que l'un, par domination hypnotique, anéantisse l'autre. La conquête, c'est cela, et *a fortiori*, parce que chez la nation conquise, la personnalité d'hier ne s'abolit pas complètement et qu'une lutte atroce s'établit entre les deux personnalités.

Vous dites que vous voulez parler en pleine clarté. Rien de plus obscur que la motion des paysans de l'Yonne. Vous prétendez déraciner tout préjugé patriotique et vous prononcez sans ambages, tandis que vous nous reprochez les compromissions, les ambiguïtés. Or, vous répudiez, par votre motion, « le patriotisme bourgeois et gouvernemental », vous réservant de dire qu'il y en a un autre. Rien n'est équivoque comme cela.

Selon vous, un peuple ne doit se battre que pour le régime communiste. Bon. Mais regardez ce qui se passe en Russie. Un peuple en travail de révolution sociale est en passe de pouvoir un jour réaliser la République collectiviste ; il ne l'a pas encore réalisée. Vous le laissez écraser. Pour qu'il ait le droit de défendre la république de demain, il faut qu'elle soit réalisée définitivement. Vous permettez qu'on brûle l'arbre tant que le fruit n'est pas complètement mûri.

C'est une théorie pleine de contradictions et de périls. Nous ne lui reprochons pas d'avoir muni l'adversaire d'arguments électoraux, mais de lui donner des prétextes pour combattre efficacement l'internationalisme justifié par vous.

Je voulais, d'autre part, dire à Guesde : Pourquoi

avez-vous fait sur la motion de Vaillant les sérieuses réserves que vous avez formulées ? Vous relevez dans l'appel possible à l'insurrection lors d'une guerre une sorte d'incohérence. Car alors, dites-vous, il faudrait conseiller l'insurrection en permanence en temps de paix.

Si je me félicite avec vous de l'unité socialiste, ce n'est pas seulement parce que nous pouvons aboutir à des décisions non d'unanimité, mais de majorité, qui font loi ; c'est plus encore parce que nous pouvons, en amis, opposer nos tendances diverses. Je veux relever dans ce que vous avez exposé un vice profond de méthode. Vous saluez la fécondité de l'évolution humaine ; vous avez rappelé que la patrie a été créée pour le prolétariat par le suffrage universel. En même temps, vous opposiez aux combinaisons purement mécaniques de Lapique la grande notion des révolutions de l'histoire faisant surgir les nations et rendant possible la grande internationale. J'ai admiré cet admirable tableau du mouvement humain. Mais, par une contradiction singulière, vous ne la situez, cette évolution humaine, qu'à des moments précis. Vous tracez de larges périodes de crise en crise, et on dirait que dans l'intervalle, l'humanité n'a pas remué ou qu'elle est passée d'un bond d'une cime à une autre.

Il n'en est pas ainsi. Du jour de la conquête du suffrage universel jusqu'au jour où le peuple ouvrier en aura fait l'usage décisif pour la création de la République sociale, un long effort de révolution se sera accompli.

De même, dans l'ordre international, on dirait que vous creusez un abîme entre la période où existe la nation et la période où existera l'international. Mais nous sommes dans cette période où les nations évoluent vers un système international nouveau ; nous

sommes aujourd'hui dans une période intermédiaire où l'internation n'a pas encore surgi, mais où elle est déjà préparée par l'organisation ouvrière internationale et où nous pouvons chercher à conjurer les guerres par des combinaisons assurément incertaines, mais tout de même efficaces.

On dirait, à lire votre texte, que vous n'avez pas d'autres ressources, pas d'autre effort préventif à votre disposition, que l'avènement complet du collectivisme. Seul, évidemment, il arrachera la racine de la guerre ; mais, dès maintenant, il y a assez de force dans l'organisation politique et l'organisation ouvrière du prolétariat pour qu'elle puisse agir pour faire avorter la plupart des possibilités, des velléités, des tendances de guerre.

C'est à ce stade de politique internationale embryonnaire que correspond la motion de la Seine. Vous y condamnez l'éventualité envisagée d'une insurrection et vous invoquez le précédent de 1870, où les ouvriers n'ont pas réussi à empêcher le conflit. Mais étaient-ils organisés comme aujourd'hui ? Y avait-il donc alors une force internationale ? Maintenant qu'une organisation plus vaste est réalisée, dans cette période de croissance qui précède la République sociale, nous pouvons donc obtenir des résultats, sinon complets et certains, du moins partiels et probables.

Il ne suffit pas de dire : Quand nous aurons cinq millions d'électeurs socialistes... Et si l'orage menace d'éclater avant ce moment, ne ferons-nous aucune tentative ? En attendant, il y a tout un effort à combiner dans tous les pays, non pas suivant un plan déterminé d'avance, mais avec un parti pris d'utiliser tous les moyens de prévention contre la guerre. La motion de la Seine les indique pour la France ; c'est une motion révolutionnaire, interna-

tionale par son objet, par son esprit et par l'application de l'effort ouvrier total à l'empêchement de la guerre.

GUESDE. — Je remercie Jaurès de sa leçon d'histoire, mais je ne croyais pas avoir ici une conférence à faire. Je me suis borné à indiquer des sommets, sans historique et sans détails. Ce que j'ai voulu dans ma motion, c'est, au lieu d'éparpiller le cerveau prolétarien, le ramener, le concentrer sur le point essentiel : à savoir qu'en dehors de la prise du pouvoir et de l'établissement du collectivisme, il n'y aura pas de cessation de la guerre. Cette idée-là, il faut qu'elle paraisse dans toutes nos déclarations, parce que c'est l'idée libératrice.

Mais ma motion ne signifie pas que, jusqu'au moment de la révolution accomplie, il n'y a qu'à se croiser les bras. Qu'est-ce que j'ai donc fait en énumérant les mesures préconisées par l'Internationale ouvrière ? J'en ai donné la substance : le refus des crédits militaires, la suppression des armées permanentes et l'armement général du peuple, et surtout le grandissement constant du socialisme. C'est cela qui est la meilleure garantie contre la guerre. Dix socialistes de plus par jour, c'est plus contre la guerre que toutes les pétarades de l'antimilitarisme d'à-côté.

Mon unique réserve à la motion Vaillant, je la maintiens. Je dis que ce n'est pas à propos de la guerre qu'il faut parler d'insurrection, bien plus possible en temps de paix. Vous vous préoccupez de ce que le prolétariat aura à faire en temps de guerre ; préoccupez-vous donc de ce qu'il lui faut faire dès aujourd'hui en temps de paix ! Ce sont les bourgeois, bien gavés, qui prétent aux prolétaires leur horreur de la guerre. Mais la paix, pour les prolétaires, est plus cruelle que la guerre. Ah !

les millions de cadavres, de blessés, de veuves, d'orphelins, c'est dans la paix qu'ils s'entassent, et l'industrie moderne est un immense champ de massacre. Si, contre tout cet amas de souffrances dont est faite la paix, malgré toute notre propagande, le prolétariat n'est pas capable de s'insurger pour s'affranchir, il en sera encore moins capable contre la guerre, au moment de la guerre.

Vous ne parlez pas, m'a dit Sembat, du 4 septembre. C'est que cette insurrection victorieuse est fille de la défaite. Elle vient après les désastres qui l'ont provoquée, tandis que, telle que l'a présentée Vaillant et telle qu'elle figure dans la motion de la Seine, l'insurrection devrait éclater avec la guerre. Comme lendemain de revers, elle est dans la tradition, non seulement de la France, mais de tous les peuples. Ce sont les désastres de Mandchourie, hier encore, qui engendraient la révolution russe.

Quand un Parti comme le nôtre parle d'insurrection, je dis que ce ne doit pas être dans des conditions de temps et d'espace qui faussent la propagande et entravent le recrutement socialiste en fournissant des arguments à l'ennemi.

La nécessité insurrectionnelle doit être mise sous les yeux de tous les jours des travailleurs.

Vous ne réussirez pas à la faire comprendre en la réservant à un moment spécial, en la noyant dans les brouillards de l'horizon.

CHERVÉ. — Je désirerais rassurer Jaurès sur le sort de l'arbre démocratique qui pousse actuellement en Russie et qui sans doute ne va pas tout de suite porter ses fruits. La motion de l'Yonne dit qu'on ne prendra les armes que pour établir le régime socialiste ou pour le défendre une fois établi. Alors Jaurès nous demande : Vous allez donc permettre que

l'on déracine l'arbre qui n'aura pas encore fleuri ? Non, je m'y intéresse autant que vous. Il y a un danger que l'arbre soit déraciné, c'est que les socialistes allemands, si admirables pour cotiser et pour élire des députés, hésitent à le protéger en déclarant que jamais on ne doit faire la guerre et en disant qu'ils sont prêts à s'y opposer par un effort révolutionnaire. Ainsi les « sophismes » et les « contradictions » de l'Yonne ne menacent pas du tout « l'arbre russe ».

Je sais assez d'histoire, croyez-le, pour savoir que l'invasion et l'annexion ne sont pas des choses agréables du tout et même qu'elles amènent une réaction, et d'autant plus forte que le pays est plus empoisonné de patriotisme, qu'il veut par conséquent prendre une revanche immédiate et que le gouvernement doit empêcher la naissance des Déroulèdes du lieu.

Mais la tactique proposée par l'Yonne n'est pas celle que vous supposez. Si l'annexion peut être empêchée, ce n'est pas d'un seul côté, mais des deux côtés, comme elle le demande. Une insurrection qui tend à la création de communes insurrectionnelles ne serait-elle pas opposée à l'envahisseur ?

Vous reprochez à Guesde, citoyen Jaurès, de rester dans l'immobilisme, à moi, vous me reprochez d'avoir varié. J'ai pourtant expliqué qu'il y a eu deux propositions, l'une que je préférerais et l'autre que préféreraient les paysans de l'Yonne. C'est vous qui êtes l'image du mouvement de la vie ondoyante, vous qui votez la deuxième motion Vaillant, laquelle dit ce que je dis depuis un an et demi ; je pense que c'est vous qui avez fait un singulier pas de mon côté. Et je trouve que quand, au vote de la Confédération Générale du Travail, que nous avons défendue en chœur hier, s'ajoutera l'appui que l'on peut



attendre de votre tendance, nous pourrions espérer la majorité.

VAILLANT. — Nous savons tous qu'il n'y a que l'avènement du régime communiste qui puisse mettre fin aux conflits économiques dans la société actuelle. C'est là l'exposé même de notre doctrine. Mais ce dont il s'agit, c'est de déterminer aujourd'hui ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Si notre propagande générale doit être la dominante du Parti, il est impossible de dire que nous devons rester indifférents à la guerre. La guerre n'est pas seulement atroce par ses abominations, mais par la situation nouvelle de conflits aggravés et permanents qu'elle crée entre les pays, par l'ajournement des revendications du prolétariat. Elle suffit donc, à un moment donné, pour produire des maux incalculables.

Pour l'application des moyens propres à l'empêcher, j'ai dit moi-même qu'il faut tenir compte des circonstances. Ce sont elles qui sont les génératrices de l'action possible. Et je citerai de nouveau à ce propos le même exemple récent. La Fédération de la Seine a pu avec raison déclarer qu'elle ferait appel à l'insurrection plutôt que de laisser la France s'engager dans la guerre d'Extrême-Orient, guerre maritime et tout d'abord lointaine, alors qu'un tel appel eût été d'effet aussi vain qu'impossible s'il s'était agi d'une guerre avec l'Allemagne. Il nous faut donc prévoir et préparer l'action ouvrière et socialiste possible et en rapport avec les circonstances. A chaque cas son moyen et sa solution.

Moi aussi, j'ai rappelé ce qu'avait fait l'Internationale et c'est dans son esprit même que je propose de faire plus, maintenant que plus puissante elle le peut, et, le pouvant, elle le doit.

LE PRÉSIDENT. — Le Congrès se trouve saisi de quatre motions, qui sont celles-ci :

*Proposition de la Fédération de la Creuse*

Le Congrès déclare :

Sur la question de principe, qu'on ne peut être socialiste et patriote ;

Sur la question de propagande, qu'il faut préparer des masses prolétariennes et rurales à une insurrection en cas de guerre.

*Proposition de l'Yonne :*

Le Congrès, considérant que peu importe aux prolétaires l'étiquette nationale et gouvernementale des capitalistes qui les exploitent ; que l'intérêt de classe des travailleurs est sans diversion possible la lutte contre le capitalisme international ; répudie le patriotisme bourgeois et gouvernemental qui affirme mensongèrement l'existence d'une communauté d'intérêts entre tous les habitants d'un même pays ; affirme que le devoir des socialistes de tous pays est de ne se battre que pour instituer le régime collectiviste ou communiste et le défendre lorsqu'ils auront réussi à l'établir ; et, en présence des incidents diplomatiques qui, de divers côtés, menacent de troubler la paix européenne, invite tous les citoyens à répondre à toute déclaration de guerre, de quelque côté qu'elle vienne, par la grève militaire et l'insurrection.

*Proposition de la Seine :*

Le Congrès fédéral de la Seine propose :

- 1° Au Congrès national de Limoges : soit pour leur adoption immédiate si la question est traitée, soit pour leur renvoi, en cas contraire, à l'étude des Fédérations, pour être soumise au Congrès national suivant ;
- 2° Au Congrès international de Stuttgart :

PREMIÈRE MOTION :

Le Congrès confirme à nouveau les résolutions des Congrès internationaux antérieurs : 1° Pour l'action

contre le militarisme et l'impérialisme qui ne sont autre chose que l'armement organisé de l'Etat pour le maintien de la classe ouvrière sous le joug économique et politique de la classe capitaliste ;

2° Pour rappeler à la classe ouvrière de tous les pays qu'un gouvernement ne peut menacer l'indépendance d'une nation étrangère, sans attentat contre cette nation, sa classe ouvrière, et aussi contre la classe ouvrière internationale ; que la nation et sa classe ouvrière menacées ont le devoir impérieux de sauvegarder leur indépendance et autonomie contre cet attentat, et le droit de compter sur le concours de la classe ouvrière de tous les autres pays ; que la politique antimilitariste et uniquement défensive du Parti socialiste lui commande de poursuivre, à cet effet, le désarmement militaire de la bourgeoisie et l'armement de la classe ouvrière par l'armement général du peuple.

DEUXIÈME MOTION :

Le Congrès, confirmant les décisions des précédents Congrès internationaux et du Bureau international,

Considère la solidarité internationale des prolétaires et des socialistes de toutes les nations comme leur premier devoir ;

Leur rappelle qu'au 1<sup>er</sup> mai, ils manifestent chaque année pour elle et sa première conséquence nécessaire, le maintien de la paix internationale ;

Et, au moment où, en présence de la révolution russe naissante, du tsarisme aux abois et des impérialismes voisins songeant à le secourir ; où, devant les entreprises et pirateries capitalistes et coloniales incessantes, le bureau international et la conférence interparlementaire ont dû, avec l'assentiment des partis socialistes de tous les pays, prendre les dispositions nécessaires pour réunir leurs délégués et les mettre à même, en cas de conflit international menaçant, de décider les mesures pour le prévenir et l'empêcher ;

Les invite à rendre possible l'effet de ces décisions au moyen de l'organisation ouvrière socialiste nationale et internationale d'une action préparée, ordonnée et combinée, qui mette en chaque pays, tout d'abord dans les pays concernés, et suivant les circonstances

en activité, toute l'énergie et tout l'effort de la classe ouvrière et du parti socialiste pour la prévention et l'empêchement de la guerre par tous les moyens, depuis l'intervention parlementaire, l'agitation publique, les manifestations populaires, jusqu'à la grève générale ouvrière et à l'insurrection.

*Proposition du Nord :*

Le Congrès rappelle à tous les travailleurs, décidés à ne se prêter à aucune tuerie internationale, qu'ils ont mieux à faire que d'attendre une déclaration de guerre pour lui opposer une insurrection tardive et problématique. Ils ont à ne pas remettre à l'ennemi, à la bourgeoisie capitaliste pour qui la guerre peut être une source de profits, le gouvernement qui dépend d'eux, de leur nombre et de leur force, et à se saisir, pour leur classe, du pouvoir politique devenu entre leurs mains, en même temps que la garantie suprême de la paix, l'instrument de leur complet et définitif affranchissement.

Le Congrès décide en outre de s'en référer, à Stuttgart, aux résolutions des Congrès internationaux (Paris 1889, Bruxelles 1891, Zurich 1893, etc.), qui portent, en substance, que la guerre et le militarisme sont des effets naturels et nécessaires du régime capitaliste qui ne peuvent disparaître qu'avec ce régime lui-même, et que, par conséquent, la seule campagne pour la paix et contre le militarisme (qui ne se retourne pas au profit du militarisme et de la guerre) est la campagne socialiste qui organise les travailleurs du monde entier pour la destruction du capitalisme, et qu'en attendant c'est dans la réduction du service militaire poursuivie internationalement, dans le refus simultané de tout crédit pour la guerre, la marine et les colonies, et dans l'armement général du peuple, substitué à l'armée permanente, que le parti socialiste doit exercer son action internationale.

La Fédération de la Creuse retire sa motion en faveur de celle d'Hervé.

HERVÉ. — Je demande que l'on divise le vote, en consultant le Congrès sur chaque motion successivement.

DELORY. — Il vaut mieux, pour ne pas éterniser le scrutin, voter sur les trois motions restant en présence, chacune des Fédérations désignant celle qu'elle adopte. Mais il sera convenu que s'il n'y a pas de majorité absolue pour l'une des trois, les Fédérations ayant voté pour celle qui aura eu le moins de suffrages seront appelées à dire à laquelle des deux autres elles se rallient.

Le vote par mandats donne les résultats suivants :

Votes émis : 285. — Majorité absolue, 143.  
Pour la proposition de l'Yonne, 31 mandats.  
Pour la proposition du Nord, 98 mandats.  
Pour la proposition de la Seine, 153 mandats.

La proposition de la Seine est adoptée.

Les votes des Fédérations se répartissent ainsi :

*Pour la proposition de la Seine :*

Ain (2), Aisne (2), Ardennes (2), Bretagne (4), Cher (2), Corse (1), Côte-d'Or (3), Doubs (2), Drôme-Arèche (3), Eure-et-Loir (2), Gard (12), Haute-Garonne (5), Gascogne (2), Gironde (5), Hérault (4), Indre-et-Loire (2), Loire (3), Haute-Loire (2), Lorraine (2), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), Marne (4), Martinique (1), Nièvre (4), Basse-Normandie (4), Puy-de-Dôme (2), Saône-et-Loire (3), Deux-Savoies (3), Seine (36), Seine-Inférieure (3), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (5), Deux-Sèvres (2), Somme (3), Tarn (5), Vaucluse (2), Haute-Vienne (4), Vosges (2).

*Pour la proposition du Nord :*

Aisne (2), Allier (4), Aube (6), Aveyron (3), Corrèze (2), Dordogne (4), Gironde (2), Hérault (2), Indre (1), Isère (2), Lot (2), Lozère (2), Marne (1), Haute-Marne (2), Nord (42), Oise (3), Pas-de-Calais (6), Pyrénées-Orientales (2), Rhône (6), Saône-et-Loire (2), Seine-et-Oise (1), Vienne (1).

*Pour la proposition de l'Yonne :*

Algérie (1), Alpes (1), Alpes-Maritimes (3), Bouches-du-Rhône (1), Charente-Inférieure (3), Creuse (2), Jura (5), Basses-Pyrénées (2), Seine-et-Oise (1), Somme (2), Vaucluse (2), Yonne (4).

*(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des Fédérations dont les suffrages se sont partagés.)*

*Absences au moment du vote :*

Aube (2), Landes (1).

---

**Séance du soir**

Président : DELORY. Assesseurs : VINCENT BÈS et SERRES (Hérault).

Le Congrès procède à la nomination de la Commission de contrôle financier pour 1906-1907. Sont élus : Beuchard, Bonnet, Bruckère, Gindre et Paquier.

**Siège du prochain Congrès national**

LE PRÉSIDENT fait connaître que les Fédérations de la Seine et du Nord proposent que le Congrès de 1907 ait lieu à Nancy. Il y a donc des chances que cette ville soit désignée, puisque dès à présent son nom est assuré du vote de 78 mandats. Ceci dit pour abréger la discussion.

Nancy se trouve sur le chemin de Stuttgart. Or,

notre Congrès de 1907 devant précéder immédiatement le Congrès international, il paraît naturel d'éviter des frais de déplacement à ceux de nos délégués qui devront se rendre en Allemagne.

BEDOUCÉ (Haute-Garonne) renonce à proposer comme siège du Congrès la ville de Toulouse, mais il tient à prendre date en demandant que la seule grande ville où il n'y ait pas encore eu de Congrès socialiste bénéficie prochainement d'un tour de faveur.

Sont proposées les villes suivantes : Avignon, par les délégués de Vaucluse ; Saint-Quentin, par l'Aisne ; Nîmes, par le Gard ; Saint-Etienne, par la Loire ; Tours, par Maine-et-Loire.

Le Congrès, consulté, décide que le Congrès national de 1907 aura lieu à Nancy.

#### **La propagande socialiste dans les milieux maritimes**

BRUNELLIÈRE (Bretagne). — Quoique évidemment cette question ne puisse plus, à l'heure qu'il est, venir utilement en discussion, il est peut-être bon d'en dire deux mots, pour amorcer des études ultérieures.

La marine, pour le commerce comme pour la pêche, a passé par tous les états capitalistes ; elle en est arrivée maintenant à la forme des trusts et elle se trouve mûre pour la socialisation, autant que n'importe laquelle des grandes industries.

Les marins sont de véritables prolétaires. Peu à peu, leurs revendications ont pris le caractère de lutte de classe et ils en sont à se demander aujourd'hui s'il n'y a pas lieu pour eux à faire la grève générale.

Je propose que le Conseil National soit chargé d'étudier un programme propre aux milieux maritimes, en se renseignant pour cela auprès des Fédérations du Parti qui avoisinent les côtes.

Le renvoi au Conseil National est adopté.

### **Le socialisme et la franc-maçonnerie**

LE PRÉSIDENT. — Vous avez tenu cet après-midi une séance des plus calmes, où la discussion a été profitable. Je vous demande d'apporter ce soir aux débats la même disposition d'esprit. Nous avons pour cela une raison supplémentaire. C'est que la question est plus épineuse. On ne pourra pas faire qu'il n'y soit apporté des allusions personnelles. Or, en conservant le calme qui convient à un Parti comme le nôtre, il y aura moins de risques d'en voir naître des incidents désagréables.

Je compte donc sur votre bon sens dans la discussion qui va s'ouvrir.

RAQUILLET (Saône-et-Loire). — La Fédération de Saône-et-Loire, en posant une question relative au socialisme et à la franc-maçonnerie, n'a eu d'autre pensée que d'aider le Parti socialiste à défendre la cause prolétarienne. Que nos camarades francs-maçons ne croient pas y voir ou une démarche dictée par des raisons personnelles ou une déclaration de guerre. S'ils avaient pu assister à notre dernier Congrès fédéral, à Digoin, ils auraient été témoins des sentiments de camaraderie manifestés pour eux.

Beaucoup de membres du Parti vont dans les loges ; ils diront qu'ils veulent amener les maçons au Parti. Nous ne croyons pas cet espoir réalisable



et nous le leur disons sans avoir aucune arrière-pensée blessante à leur égard. Nous savons en effet comment sont composées les loges.

Les petits bourgeois y vont pour satisfaire leur ambition, parce qu'il est bon genre d'appartenir à une société quelconque. Le souci de l'humanité et du prolétariat ne les inquiète pas. A côté d'eux y entrent des ambitieux plus roublards, sachant tirer profit de tout autour d'eux, grâce aux relations que la camaraderie leur facilite. Il y entre encore des fonctionnaires, du petit au grand, qui y trouvent les appuis nécessaires pour obtenir de l'augmentation ou de l'avancement. Dans les fêtes maçonniques vous voyez toute la gent budgétivore grouillier autour de M. le député, de M. le sous-préfet, autour des ministres. Bref tout ce qui unit ces gens, c'est l'intérêt personnel.

Le travailleur, lui, ne peut pas généralement entrer dans les loges : il n'est pas assez riche pour payer des cotisations élevées, encore moins pour acheter des grades. C'est presque toujours l'entrée interdite aux pauvres.

Dans ce milieu d'orgueilleux et d'intéressés, que peut-on aller chercher pour le Parti socialiste ? Le bilan de ce qu'il en tire pourrait se résumer ainsi : Bénéfices, point ; pertes, beaucoup.

Les pertes sont celles-ci. D'abord, la confusion jetée dans l'esprit des masses. Peut-être qu'à Paris ou dans la Seine la situation diffère de celle existant en province ; je crois que l'élément ouvrier y pénètre un peu dans les loges, et que la confusion y est moins grande. Elle n'en existe pas moins.

Vous connaissez, demande-t-on, le socialiste Un Tel (un militant de Paris) ; c'est le vénérable d'une loge. Que vous le vouliez ou non, cela amène du trouble dans l'esprit des travailleurs, qui ne savent

plus où sont leurs vrais camarades. Cela cause au Parti un préjudice considérable, qui s'augmente encore en période électorale. Le candidat radical-socialiste, franc-maçon ou non, ne manque jamais de se dire socialiste et de présenter le candidat du Parti comme l'homme de la réaction. Quelle force leur assertion ne prend-elle pas lorsqu'ils peuvent ajouter : La preuve que nous sommes les vrais socialistes, c'est que nous avons avec nous Sembat, Meslier, Groussier, etc. ?

Nos adversaires bourgeois n'ont pas intérêt à dissiper cette confusion ; ils cherchent à l'augmenter, car c'est là qu'ils s'alimentent. Le jour où l'on aura empêché la bourgeoisie d'entretenir cette erreur dans l'esprit du prolétariat, elle tremblera, selon l'expression de Jaurès, comme une vieille femme qui a peur du tonnerre. Après le Congrès de Chalon, les gouvernementaux ont lancé des invitations aux ouvriers. Eh bien, ces caresses de la bourgeoisie sont à repousser. Je me demande si nos camarades qui vont dans les loges n'aggravent pas ces inconvénients. Nous ne les attaquons pas ; nous sommes prêts à nous rallier à toute autre proposition meilleure que la nôtre. Mais l'essentiel est de leur demander de ne plus retourner aux loges : le Parti socialiste offre un champ assez vaste pour remplir toute leur activité.

Qu'ils se rendent compte que leur présence là-bas recule le but que nous voulons atteindre. On ne va pas dans les loges pour préparer la socialisation des moyens de production, mais tout au plus de petites réformettes dont bientôt les travailleurs sont revenus. Une fois qu'ils s'apercevront que de manger du curé ne les engraisse pas, ils ne voudront plus entendre parler du radicalisme. Il faudra que la révolution se fasse surtout contre la bourgeoisie

rouge. Quittez donc, camarades, ces ennemis de demain et restez avec la classe ouvrière.

Je dépose, au nom de la Fédération de Saône-et-Loire, la motion suivante :

Nul ne pourra appartenir au Parti socialiste, s'il est franc-maçon.

IMBERT (Tarn). — Je reconnais que Raquillet a été modéré et que je n'ai pas trouvé dans ses paroles la base de discussion nécessaire. On ne peut pas discuter des accusations sans savoir ce qu'on vous reproche. Les accusations, je les ai trouvées dans le rapport de la Fédération de Saône-et-Loire que le *Socialiste* a publié.

Il n'est pas exact de dire que les loges ne soient constituées que de bourgeois riches. Il y en a qui n'ouvrent leurs portes qu'aux ouvriers ; la cotisation n'y est que de 18 francs par an. Il y a dans les loges de petites villes des fonctionnaires républicains sincères, des officiers républicains, qui ne pourraient trouver autrement des camarades fidèles et également républicains.

Je suis personnellement intervenu pour que le Conseil de l'Ordre interdise officiellement aux loges d'intervenir dans les luttes électorales. Y en a-t-il qui sont intervenues tout de même ? Je n'en sais rien. Je ne nie pas qu'il y ait eu des francs-maçons candidats radicaux comme il y en avait de socialistes. J'ai moi-même eu à combattre des radicaux maçons.

Puisqu'on a parlé de ce qui s'est passé au Conseil National au sujet de Cachin, il vous dira que plusieurs sont intervenus amicalement auprès de lui pour lui montrer le danger d'une certaine tactique. Je me suis d'autre part entremis auprès de son concurrent pour que ses attaques fussent moins vio-

lentes. De même, lorsqu'à propos de la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon, notre camarade Lagrosillière était attaqué violemment par les cléricaux et aussi par les francs-maçons, j'ai saisi le Conseil de l'Ordre de l'incident et obtenu que la campagne sourde faite contre le socialiste par un journal de Paris cessât et fût terminée par les rectifications nécessaires. Le Conseil de l'Ordre tout entier s'est d'ailleurs rendu auprès du ministre des Colonies pour obtenir qu'on laissât Lagrosillière tranquille. Tout cela a été fait dans l'intérêt du Parti. Au début de la campagne électorale, le Conseil de l'Ordre m'avait tâté adroitement pour savoir si j'accepterais d'aller à Béziers en délégation. J'ai répondu que si j'y allais, je dirais que j'estime Lafferre, mais que je défendrais Cachin. On ne m'y a pas envoyé.

Quand Roland nous racontait l'autre jour sa campagne, j'admirais sa ténacité et son énergie, mais je ne voyais rien là qui pût être invoqué contre la présence des socialistes dans les loges maçonniques.

Contrairement aux affirmations de Raquillet, rien dans la franc-maçonnerie n'est en contradiction avec la doctrine socialiste. L'article premier de la Constitution dit qu'elle se propose de travailler à l'amélioration matérielle et morale de l'humanité, et c'est tout. Comme tous les groupes d'hommes, la franc-maçonnerie évolue à gauche. Aujourd'hui radicale-socialiste, avec une forte minorité socialiste, elle sera socialiste demain ; après-demain, que sera-t-elle ? Elle a mené une action républicaine ; pendant la Commune elle a fait son devoir. Elle l'a fait durant le boulangisme et à la fête du Triomphe de la République où les républicains de toutes couleurs étaient unis, elle montra ses bannières. Elle a fait des démarches nombreuses en faveur des facteurs révoqués ; elle envoya son obole à Courrières.

Et au dernier convent, vous avez pu voir par l'ordre du jour voté ce que peuvent des socialistes dans un milieu non socialiste, et vous vous convaincrez qu'on peut y obtenir des résultats.

On veut nous mettre dans la cruelle alternative de choisir entre la franc-maçonnerie et le Parti. Il ne faut pas le faire. Souvenez-vous qu'aux grévistes de Carmaux, qu'à la Verrerie ouvrière, les francs-maçons adressèrent des souscriptions considérables. Je vous assure qu'à côté des riches, il y entre de plus en plus de paysans, de petits bourgeois, d'ouvriers.

La franc-maçonnerie ne demande qu'à apprendre. Elle a pris comme sujet du dernier concours ouvert les rapports du capital et du travail. Si vous voulez nous chasser, il faudra apporter des faits montrant que tel ou tel franc-maçon socialiste a causé des fautes contre le parti. Sinon, nous vous demandons de nous laisser faire et de nous permettre de dépenser là notre surplus d'activité.

ROLAND (Lozère) n'apporte pas à la tribune de questions de personnes, mais des faits précis. Il s'agit de savoir si le Parti socialiste doit laisser faire une campagne sourde ou publique contre lui ou s'il doit se défendre contre le jésuitisme de certains francs-maçons. Personnellement, il a beaucoup d'estime pour beaucoup de bons camarades affiliés à la maçonnerie, mais est-il bon pour le Parti qu'ils y soient ?

Il donne lecture d'une résolution de la Fédération de la Lozère, concluant que les socialistes ne peuvent pas plus être de la franc-maçonnerie que du *Sillon*, sans être complices ou dupes du capital exploiteur.

Voilà des camarades qui, il y a deux ans, ne connaissaient même pas la franc-maçonnerie et qui

maintenant écrivent cela. Qu'est-il arrivé? Ils ont vu un candidat riche à plus de cent millions qui introduisait chez eux des mœurs nouvelles, payant les consciences, achetant les créances des malheureux pour les faire marcher dans son sillage, qui était le candidat de la loge de Mende dont font partie, paraît-il, des socialistes. Ils se sont retournés contre les responsables.

Mettez-vous à la place de ces braves cultivateurs qui ont tant de peine à vivre, forcés d'émigrer deux fois par an, en avril pour les vers à soie, en septembre pour les vendanges, rapportant chaque fois de 50 à 100 francs. Qu'ont-ils pensé lorsqu'ils ont constaté les moqueries du gros millionnaire qui calomniait le Parti, en se servant des noms de nos camarades de Paris, abusant ainsi à leur insu de ses relations ou de ses amitiés? Je n'incrimine pas ces camarades-là, mais j'ai eu l'occasion de leur prouver qu'on avait exploité leurs noms contre le Parti. Il y a là-bas de pauvres diables poursuivis par la rancune des francs-maçons du pays, qui n'osent même plus avouer qu'aux élections ils étaient avec moi.

Je puis citer un instituteur qui, étant devenu infirme et n'ayant pas droit à la retraite, a reçu un secours. Un délégué est venu lui demander de marcher avec Dreyfus ; sinon on lui fera supprimer son secours. Rassurez-vous, je ne vais pas nommer les francs-maçons de là-bas : je n'imiterai pas les procédés de dénonciation de la *Dépêche* et du *Petit Méridional*. Je dirai seulement que la maçonnerie a dans le pays un pouvoir occulte ; certains fonctionnaires, délégués des préfets, s'en font les instruments.

Je ne me plains pas que les maçons m'aient combattu ; bien d'autres de chez nous l'ont été de même.

*Des voix.* — Tous !

ROLAND. — J'ai été moi-même dans la franc-maçonnerie ; j'en suis sorti parce que mes moyens ne me permettaient plus d'y rester, ce qui prouve bien que ce n'est pas une société aussi démocratique qu'on veut nous le faire croire. Depuis mon départ de cette association, je suis devenu socialiste. Il me semble maintenant que le Parti doit se suffire à lui-même et être sa propre franc-maçonnerie.

On nous dit qu'on va dans les loges pour amener les francs-maçons au socialisme. La franc-maçonnerie sera socialiste quand les socialistes seront au pouvoir. Dans son ensemble, elle est un corps bourgeois qui évolue avec les formes gouvernementales. Il a paru dans le *Matin*, lors du dernier convent, une interview d'un socialiste franc-maçon, qui disait que les socialistes se promettaient de mettre la main sur la caisse du Grand-Orient. C'est risible. On ajoutait que la proposition mise à l'ordre du jour de ce Congrès était due à quelques « guesdistes intransigeants ». On m'a dit le nom de l'interviewé ; les mensonges, les calomnies ne coûtent rien.

Nadi se rappellera une campagne que j'ai faite dans la Drôme et les procédés employés par les francs-maçons contre ma candidature toute de propagande.

Dans la Lozère, le candidat franc-maçon et soi-disant socialiste qui a été élu était soutenu ouvertement par l'évêque de Mende, qui a fait, trois semaines avant l'élection, une tournée pastorale. Il avait l'appui du sénateur clérical Paulin Daudé, lequel allait banqueter en recommandant aux électeurs le candidat Dreyfus. Ce sénateur voyageait dans l'automobile de M. Piou.

Je me résume : voyez ce qui se passe dans les pro-

vinces, les difficultés causées à nos camarades par la franc-maçonnerie. Désolidarisez-vous d'avec elle. C'est déjà fort que le radicalisme prenne un masque socialiste, fasse ses campagnes au chant de l'*Internationale*, avec nos drapeaux rouges. Il ne faut pas qu'on trouve avec cette mascarade nos camarades à nous.

Il ne s'agit pas de faire la contre-partie des bouffe-curés en mangeant du franc-maçon. Il s'agit que le Parti ne soit que lui-même et n'agisse que pour lui-même.

VINCENT BÈS n'apporte pas une formule de conciliation possible, mais une déclaration de guerre.

J'ai fait campagne avec Cachin contre M. Lafferre, grand-maître de la maçonnerie. On a toujours étouffé ma voix ; ici je puis tout dire. Parce que je me suis permis d'être contraire à la candidature Lafferre, moi pauvre petit fonctionnaire, on m'a menacé ; un questionnaire (1) m'a été adressé par des administrateurs à la solde : M. Barthou veut savoir si je me suis permis, dans un journal ou dans des réunions, de rappeler que M. Lafferre avait été, en 1902, soutenu par les socialistes et qu'il les avait trahis.

Lorsque j'ai adressé à l'*Humanité* un article en réponse à Meslier sur la franc-maçonnerie et le Parti, il n'a pas été inséré.

De même, quand la Fédération de l'Hérault a fait appel à des camarades qui étaient franc-maçons, ils se sont dérobés. Ils laissaient d'ailleurs annoncer, malgré nos demandes, leur future présence aux réunions de nos adversaires.

Croyez-moi : maçonnerie et socialisme sont incom-

(1) Ce questionnaire, dont Bès a donné lecture au Congrès, a paru en entier dans l'*Humanité* du 14 octobre 1906.



patibles. Ce que je revendique ici, c'est le droit à la pensée libre et le droit de l'exprimer ; or, pour les fonctionnaires principalement, l'un et l'autre sont annihilés par l'organisation effrayante de la franc-maçonnerie.

Il s'agit aussi de la liberté de pensée de tous les travailleurs. C'est pour cela que je suis venu ici avec le mandat donné par mes camarades de démasquer le rôle de la franc-maçonnerie dans l'Hérault. Si l'on n'y appartient pas, on est taxé de réactionnaire. Elle fait marcher au doigt et à l'œil depuis le préfet jusqu'au garde-champêtre. Elle arrête l'élan du socialisme sous toutes ses formes.

Il faut une sanction à l'acte d'accusation apporté ici. Je la demande d'accord avec les délégués de bien d'autres fédérations.

MESLIER. — En entrant dans la salle, j'ai été salué par le geste de détresse de notre camarade Bès. Les doléances électorales de nos amis de l'Hérault ne m'ont pas paru une attaque contre la franc-maçonnerie. Je réprovoque les actes signalés par Roland ; je réprovoque les procédés d'inquisition policière et gouvernementale indiqués par Bès. Mais on parle là d'une catégorie de francs-maçons, non de la franc-maçonnerie.

Raquillet a posé la question nettement : nourri dans le temple, il en connaît les détours. Mais je demande d'abord ce qu'on me reproche. Mon nom n'était-il pas sur l'affiche recommandant la candidature de Cachin ? Je serais allé l'appuyer, si je n'avais été cloué au lit, par suite d'une agression suscitée par mon adversaire aux élections. Dans le mois qui a précédé la période électorale, j'ai passé mon temps à aller défendre des camarades contre des francs-maçons. Toute ma vie j'ai combattu Lafferre comme j'ai combattu Barthou.

D'une façon plus générale, qu'on dresse une liste d'actes commis par des membres du Parti et qu'on les soumette au contrôle. Mais on n'apporte rien. Pouvons-nous empêcher que des francs-maçons en Saône-et-Loire se dressent contre des camarades en arguant du nom de Meslier ou d'autres ?

Prenons la question de façon plus élevée. C'est notre devoir, quand nous le pouvons, de faire pénétrer partout notre programme, notre doctrine socialiste de classe, notre préparation à la révolution. Nous le faisons dans la franc-maçonnerie, vieille organisation dont on peut médire, mais qui permet à chacun d'exprimer son opinion sans en interdire aucune. Dans les intervalles que nous laisse la lutte, nous occupons nos soirées à soutenir nos idées dans les loges, et ici, nous serons obligés de prendre la défense de francs-maçons qui souvent nous combattent !

La Franc-Maçonnerie interdit la politique. Nous y faisons autre chose, et pour ma part, j'y ai traité des sujets que le socialisme lui-même n'a pas encore abordés : la limitation scientifique de la population, la lutte contre la tuberculose, ce fléau qui devrait vous préoccuper et qui est l'expression dernière du capitalisme.

Qu'on émette un fait précis de félonie socialiste : je prends l'engagement avec nos camarades que justice sera faite. Nous sommes et restons à la disposition du Parti.

Jusque là, nous estimons que notre place de combat est aussi bien dans la franc-maçonnerie que dans les universités populaires et partout où il y a à travailler pour le socialisme.

SOLEIL. — Le Congrès est las et je serai bref. Je ne citerai qu'un fait concernant le IX<sup>e</sup> arrondissement.

Aux élections législatives, j'ai été candidat contre M. Berger, et la franc-maçonnerie a soutenu ma candidature parce qu'il n'y avait pas de franc-maçon candidat. Mais pour les élections municipales, et d'avance, ils ont pris leur précaution. C'est d'un camarade des loges que je le tiens et qui m'a dit :

A la loge, nous désignerons des francs-maçons en vue des candidatures : un radical, un radical-socialiste, un socialiste. Ceux d'entre nous qui sont de la section socialiste vont ensuite y travailler à faire choisir pour candidat le franc-maçon désigné. C'est ainsi dans les loges que se préparent les élections dans les groupes.

C'est un document que je livre à vos réflexions.

SEMBAT (Seine). — J'éprouve une crainte particulière en abordant la tribune. En écoutant la discussion, quand j'entendais attaquer la franc-maçonnerie, je me disais que cela donnait envie d'en être ; en la défendant, j'ai peur de donner envie d'en sortir. Mais la maladresse de la défense ne doit jamais être une cause de condamnation.

Je dirai tout d'abord que le règlement du Parti a organisé un contrôle pour tous les militants, en leur assurant avec un soin spécial les moyens de se défendre. Nous, sans forme de procès, on veut nous exécuter tout simplement. Ce n'est pas admissible. Si un socialiste franc-maçon a commis une faute contre le Parti, il faut l'accuser conformément aux statuts, lui réserver le droit de se défendre et statuer sur son cas particulier. On n'a pas le droit de nous exclure par mesure générale.

Que Louis Dreyfus, franc-maçon et juif ait été soutenu par l'évêque, soit. Je ne suis pas plus responsable de lui que de l'évêque.

Si une loge l'a soutenu dans ces conditions, elle a manqué à tous les statuts et voilà tout.

J'ai accepté d'être élu au Conseil de l'Ordre, lors du dernier convent. Franc-maçon depuis douze ans, je ne fréquentais guère dans les loges. J'ai écouté des amis qui me disaient : Il y a bonne besogne à faire : présentez-vous comme socialiste, et vous verrez ! Je n'avais rien à y gagner, sinon des injures. On peut être socialiste révolutionnaire et n'être pas trop injurié par les cléricaux. Une fois au Conseil de l'ordre, je savais bien que je n'aurais plus que des insultes à récolter.

Pourquoi donc y suis-je allé ? J'ai voulu essayer, dans la franc-maçonnerie comme partout, de répandre les idées socialistes. Nous sommes un bon nombre qui le tentons ; je ne vous garantis même pas notre réussite. Ce dont je suis sûr, c'est que j'ai cru agir dans l'intérêt du Parti. J'ai cherché si c'était mon devoir de me retirer de la franc-maçonnerie. Il m'a semblé que non. Je vois qu'on accuse ici tel ou tel franc-maçon, mais non pas la maçonnerie elle-même.

DUC-QUERCY. — Personne ne vous accuse.

SEMBAT. — Il faut que les accusations soient traitées conformément aux statuts. Sinon, la question est de savoir si le Parti peut assez compter sur ses membres pour ne pas avoir peur de les laisser travailler à la propagation des idées socialistes sous la forme qu'ils jugeront la meilleure.

GUESDE (motion d'ordre). — Sembat, joignez-vous à moi pour remettre sur son vrai terrain le débat qui a été maladroitement engagé de part et d'autre. Pas un seul délégué, pas une seule Fédération, en réalité, n'a accusé un camarade socialiste apparte-

nant à la franc-maçonnerie. Personne n'a donc ici à se défendre.

La question se pose en d'autres termes : il s'agit de savoir s'il y a plus d'avantages ou plus d'inconvénients pour le Parti à ce que quelques-uns de ses membres fassent partie de cette association ? Quelles sont les conséquences d'une pareille présence, alors surtout que dans quantité d'endroits nous avons à lutter contre des francs-maçons ? Ce que les camarades vous disent, c'est que cette présence apporte le trouble dans les cerveaux, c'est qu'elle désarme l'action ouvrière. Voilà le seul point à envisager et à traiter.

RENAUDEL (Seine-Inférieure) demande que, pour la dignité du Congrès, le débat soit terminé complètement. Mais que va-t-on faire des vingt-trois orateurs qui restent inscrits ?

SEMBAT. — La question, dans les termes où Guesde l'exprime, est bien posée. Mais alors, elle doit être considérablement étendue. Elle doit s'étendre à la Ligue des Droits de l'Homme et à toutes les confessions philosophiques et religieuses. J'ai toujours entendu nos camarades étrangers dire que toutes les opinions philosophiques et religieuses sont libres dans le Parti. Nous admettrions chez nous des protestants et nous excluons les francs-maçons ? Donc avant tout, je demande : Pourquoi est-ce alors à la franc-maçonnerie seule que vous vous en prenez ? Pourquoi pas aux diverses religions-confessionnelles ni à la Ligue des Droits de l'Homme ni aux autres organisations analogues ?

En somme, le remède au mal dont on se plaint me paraît simple. Chaque fois que la confusion signalée se produit, faites donc appel à ceux dont les

adversaires se servent comme paravents. Ils interviendront et feront leur devoir de membres du Parti. Nous sommes entrés et nous restons dans la maçonnerie pour servir à la fois la libre pensée et le socialisme. Nous ne séparons pas l'émancipation intellectuelle de l'émancipation économique. Nous savons qu'elles sont liées. Nous voulons continuer notre œuvre sur tous les terrains, car nous savons qu'elle est bonne.

LE PRÉSIDENT. - Je suis saisi d'une demande de clôture définitive du débat, vu l'heure avancée qui nous forcera à terminer le Congrès. Je consulte le Congrès.

La clôture définitive est adoptée.

LE PRÉSIDENT. -- J'ai reçu une proposition d'ordre du jour pur et simple. Je le mets aux voix.

Le vote par mandats donne les résultats suivants :

Pour l'ordre du jour pur et simple...	150 mandats.
Contre .....	129 —
Abstentions .....	3 —
Absences au commencement du vote.	5 —

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Les votes des Fédérations se répartissent ainsi :

*Pour l'ordre du jour pur et simple :*

Ain (2), Aisne (4), Algérie (1), Ardennes (2), Aude (2), Aveyron<sup>1</sup> (3), Bretagne (4), Cher (2), Corse (1),

1. Le délégué de l'Aveyron a voté en séance du Congrès contre l'ordre du jour pur et simple; il a prié le président de modifier son vote avant la proclamation du scrutin.

Côte-d'Or (3), Drôme et Ardèche (3), Eure-et-Loir (2), Gard (5), Gironde (5), Indre (1), Indre-et-Loire (2), Jura (3), Landes (1), Haute-Loire (2), Lorraine (2), Lot (2), Lot-et-Garonne (2), Maine-et-Loire (2), Marne (5), Martinique (1), Nièvre (4), Basse-Normandie (4), Oise (1), Pas-de-Calais (6), Puy-de-Dôme (2), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (2), Deux-Savoies (3), Seine (52), Seine-Inférieure (3), Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (7), Deux-Sèvres (2), Tarn (5), Var (5), Vaucluse (1), Vienne (1), Vosges (2), Yonne (4).

*Contre l'ordre du jour pur et simple :*

Allier (4), Alpes (1), Alpes-Maritimes (3), Aube (6), Bouches-du-Rhône (7), Charente (2), Corrèze (2), Creuse (2), Dordogne (4), Gard (7), Haute-Garonne (5), Gironde (2), Hérault (6), Isère (2), Loire (3), Lozère (2), Haute-Marne (2), Nord (42), Rhône (6), Saône-et-Loire (5), Seine (2), Somme (4), Vaucluse (3), Haute-Vienne (4).

*Abstentions :*

Gascogne (2), Seine (1).

*Absences au moment du vote :*

Charente-Inférieure (3), Oise (2).

*(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des Fédérations qui se sont partagés sur le vote.)*

DUBOIS (Seine-Inférieure) dépose sur le bureau un projet de refonte du *Socialiste* avec éditions spéciales pour les diverses fédérations.

Ce projet est renvoyé à l'examen du Conseil National.

Le Congrès est clos aux cris de : *Vive l'Internationale ouvrière !*

## Adresses et Télégrammes reçus au Congrès

---

*Parti démocrate socialiste d'Allemagne ;*  
*Social democratic Federation d'Angleterre ;*  
*Socialist Labor Party des Etats-Unis d'Amérique ;*  
*Parti ouvrier démocrate-socialiste d'Autriche ;*  
*Parti ouvrier socialiste démocrate bulgare ;*  
*Parti socialiste danois ;*  
*Parti ouvrier socialiste espagnol ;*  
*Parti démocrate socialiste de Hongrie ;*  
*Parti socialiste italien ;*  
*Rédaction de l'Avanti, organe central du Parti socialiste*  
*italien ;*  
*Parti ouvrier démocrate socialiste de Russie ;*  
*Union générale des ouvriers israélites de Lithuanie,*  
*Pologne et Russie (Bounde) ;*  
*Parti socialiste polonais de la Pologne russe ;*  
*Parti ouvrier démocrate socialiste suédois ;*  
*Le Parti et les députés socialistes de Berne (Suisse) ;*  
*Parti socialiste tchèque-slave ;*  
*Socialistes bulgares de France.*

*Il faut y ajouter deux dépêches envoyées au Congrès*  
*par les camarades de Béziers et de la Basse-Normandie.*



## CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DU PARTI

16, rue de la Corderie, PARIS (3<sup>e</sup>)

Mémoires des Comités et Mandats au central de Lucien BÉLAND, Administrateur-Délégué

**BROCHURES à 0 fr. 05 (0 fr. 10 francs) 3 fr. 50 le cent francs.**

*Patriotisme et Bourgeoisie*, par Lafargue.  
*Empoisonneurs et empoisonnés*, par Dreyfus.  
*Le Socialisme et la Guerre.*  
*Le Parti Socialiste Français*, sa Déclaration.  
*Parti Socialiste et Politique républicaine*, par Jaurès.  
*Le Travail*, par J. Jaurès.  
*La Législation ouvrière*, par Ed. Vaillant.  
*Les Travailleurs des Chemins de fer*, Un. Cheminot.  
*Unité interfédérale*, par L. Dubreuilh.

**BROCHURES à 0 fr. 10 (0 fr. 15 francs)**

*Règlement du Parti.*  
*Collectivisme et Révolution*, par J. Guesde.  
*La loi des Salaires*, par J. Guesde.  
*Les Huit Heures à la Chambre*, par J. Guesde.  
*Le Collectivisme*, conférence par J. Guesde.  
*Les Deux Méthodes*, conférence Jaurès-Guesde.  
*Le Droit à la paresse*, par P. Lafargue.  
*Communisme et évolution*, par P. Lafargue.  
*Le Matérialisme historique de Marx*, par Lafargue.  
*La Charité chrétienne*, par P. Lafargue.  
*L'Évolution économique*, par Ed. Vaillant.  
*Discours d'Amsterdam*, Guesde, Bebel, Vaillant.  
*L'Internationale et la Patrie*, par J. Jaurès.  
*L'Antipatriotisme*, par G. Hervé.  
*L'Ouvrier et la Patrie*, par Marcel Sembat.  
*La Mine et les Mineurs*, par H. Ghesquière.  
*Propos d'un Rural*, par Compère-Morel.  
*Le Socialisme aux champs*, par Compère-Morel.  
*L'exploitation agricole et le Socialisme*, par Compère-Morel.  
*Classe Ouvrière et Socialisme*, par M. Cachin.  
*Le Programme agricole du Parti Ouvrier.*  
*Le Programme municipal du P. S. de F.*  
*Quinze mois de lutte à Limoges*, par Gaillard.

QUESTIONS SOCIALES, de J.-B. CLÉMENT (suite).

*La Société.*  
*Travailleurs et Parasites.*  
*Le Péril social.*  
*Le Combat pour la Vie.*  
*La Question sociale.*  
*La Science de Jacques Bonhomme.*  
*Il y aura toujours des Pauvres.*  
*Le citoyen Gambon.*  
*L'Action Révolutionnaire.*  
*La Violence.*  
*L'Action électorale.*

**BROCHURES à 0 fr. 15 (0 fr. 20 francs)**

*Le Chômage*, par Ed. Vaillant.  
*Cluses !* plaidoirie d'Aristide Briand.  
*La Religion du Capital*, par Paul Lafargue.  
*Causes de la croyance en Dieu*, par Paul Lafargue.  
*Les Accidents du Travail.*  
*Un Apôtre, J.-B. Clément*, par Parassols.

**BROCHURES à 0 fr. 20 (0 fr. 25 francs)**

*Socialisme utopique et Socialisme scientifique*, par F. Engels.  
*Ce qu'est le Socialisme*, par E. Poisson.  
*La Question de la Femme*, par P. Lafargue.  
*Manifeste au Particomuniste*, par K. Marx et Engels.  
*Le Collectivisme au Collège de France*, par J. Guesde.  
*Socialisme et Services publics*, par J. Guesde.  
*Le Programme du Parti Ouvrier, ses considérants et ses articles*, J. Guesde et P. Lafargue.  
*Idéalisme et Matérialisme dans la conception de l'Histoire*, conférence Jaurès-Lafargue.  
*Suppression de l'armée permanente et des conseils de guerre*, par Edouard Vaillant.  
*La propriété et la classe ouvrière*, G. Bertrand.  
*Syndicats et Parti*, Revue Syndicaliste.

**BROCHURES à 0 fr. 25 (0 fr. 30 francs)**

*Double réponse à MM. de Mun et Deschanel*, par Jules Guesde.  
*Le Congrès de Commeny*, compte rendu.  
*Le Congrès de Reims*, compte rendu.  
*Onze ans d'Histoire socialiste (1889-1900).*  
*Aperçu historique sur le Parti Ouvrier Français.*

**BROCHURES à 0 fr. 30 (0 fr. 35 francs).**

*Le Collectivisme*, par Gustave Hervé.  
*Entretiens socialistes*, par L. Deslinières.  
*La légende de Victor Hugo*, par P. Lafargue.  
*A propos d'Unité*, par Karl Marx.

**BROCHURES et VOLUMES, prix divers**

**A 0 fr. 50 (0 fr. 60 francs).**

*Salaires, Prix et Profits*, par Karl Marx.  
*Notions élémentaires d'économie marxiste*, par H. Si-  
vet.  
*Manuel du Coopérateur*, par Lauzel.  
*Quintessence du Socialisme*, par Schaeffle.  
*Le Syndicalisme anglais*, par F. Fagnot.  
*La Question de l'Héritage*, par Ad. Landry.  
*Louis Blanc*, par L. Tchernoff.  
*Proudhon*, par Hubert Bourgin.  
*Babeuf, la Doctrine des Égaux*, par A. Thomas.  
*Les Impôts*, par A. Veber.  
*La Grève générale*, par Etienne Buisson.  
*La Colonialisme*, par Paul Louis.  
*Les Retraites ouvrières*, par Georges Fréville.  
*Recueil des lois ouvrières*, par les Syndicats.

**A 0 fr. 70 francs.**

*Politique et Syndicats*, par Karl Kautsky, traduction  
de C. Polack.  
*Fini!* par Polivanoff.  
*Les lois ouvrières*, par Paul Louis.  
*En l'an 2000*, par Bellamy.  
*Discussion sur l'unification du Parti*, compte rendu sté-  
nographique.  
*Les Chansons socialistes*, par Etienne Pédon.

**A 1 franc (1 fr. 15 francs).**

*Les Syndicats de Fonctionnaires*, P. Boncour.  
*Le Congrès d'Amsterdam*, compte rendu.  
*Le Chômage*, par F. Fagnot.  
*Les nouvelles de nulle part*, par W. Morris.  
*Robert Owen*, par Ed. Dolléans.  
*Souvenirs*, par W. Liebknecht.  
*Les Congrès ouvriers et socialistes*, par Blum.  
*La Manifestation internationale du 1<sup>er</sup> mai*, par le Bu-  
reau Socialiste International.

**A 1 franc (1 fr. 15 franco).**

*L'Armée aux grèves*, par le lieutenant Z.  
*Le Socialisme socialiste*, par Ch. Fourier.  
*Le Socialisme moderne*, par J.-B. Séverac.  
*Cent chansons nouvelles*, par J.-B. Clément.  
*Origine de l'Homme*, par Haeckel.  
*La Belgique ouvrière*, par Emile Vandervelde.

**A 1 fr. 50 (1 fr. 65 franco).**

*Manuel du Conseiller municipal*, par Dreyfus.  
*Quatre pamphlets*, par P. Lafargue.  
*Les Trusts américains*, par P. Lafargue.  
*Le Collectivisme*, par E. Vandervelde.  
*La Vie de Jésus*, par Renan.

**A 2 francs (plus le port).**

*La Lutte des classes en France en 1789*, par Karl Kautsky. *Port*, 10 centimes.  
*Histoire de France*, par Hervé. *Port*, 25 cent.  
*Cabet*, par F. Bonnaud. *Port*, 15 centimes.  
*Les Classes sociales*, par Malato. *Port*, 10 centimes.  
*Les Enigmes de l'Univers*, par Haeckel. *Port*, 20 cent.  
*Force et Matière*, par Buchner. *Port*, 20 centimes.

**A 2 fr. 50 (2 fr. 75 franco).**

*Les Grèves en France*, par Jules Uhry.  
*Révolution et contre-révolution*, par Karl Marx.  
*La Commune*, par Karl Marx.  
*La Question agraire en Belgique*, Vandervelde.  
*Socialisme et Philosophie*, par Labriola.  
*L'Origine des Espèces*, par Darwin.

**VOLUMES à 3 fr. 50 vendus sans remise 3 francs (3 fr. 50 franco).**

*Le Socialisme au jour le jour*, par J. Guesde.  
*Etat, politique et morale de classe*, par J. Guesde.  
*La Grève générale*, par Hubert Lagardelle.  
*La Coopération en Grande-Bretagne*, par B. Potter-Webb.  
*Enquête sur la question sociale*, par J. Huret.  
*La Commune*, par P. et V. Marguerite.  
*La Possession commune du sol*, par Tchernichewski.  
*La Philosophie de l'Histoire*, par C. Rappoport.  
*Critique de l'économie politique*, par Karl Marx.  
*La lutte des classes en France*, par Karl Marx.  
*Le procès des communistes*, par Karl Marx.

**VOLUMES à 3 fr. 50 vendus sans remise 3 francs (3 fr. 50 francs)**

*Religion, Philosophie, Socialisme*, par Fr. Engels.  
*Les Origines de la Société*, par Fr. Engels.  
*Origine et Évolution de la propriété*, Lafargue.  
*Discours et Pamphlets*, par F. Lassalle.  
*Capital et Travail*, par F. Lassalle.  
*Leur Patrie*, par G. Hervé.  
*Instruction Civique*, par G. Hervé.  
*Introduction à l'économie moderne*, par Sorel.  
*La ruine du monde antique*, par Sorel.  
*Le Socialisme en Belgique*, Destree-Vandervelde.  
*Socialisme et Agriculture*, par Gatti.  
*L'entraide*, par Pierre Kropotkine.  
*Autour d'une Vie (mémoires)*, par Kropotkine.  
*La Cité future*, par Tarbouriech.  
*Essai sur la propriété*, par Tarbouriech.  
*La vie d'un simple*, par E. Guillaumin.  
*La Guerre économique*, par Paul Louis.  
*Histoire du Socialisme français*, par Paul Louis.  
*Les Étapes du Socialisme*, par Paul Louis.  
*L'Avenir du Socialisme*, par Paul Louis.  
*Histoire du Mouvement syndical en France*, par Paul Louis.  
*Psychologie du militaire professionnel*, A. Hamon.  
*L'Armée d'une Démocratie*, par G. Moch.  
*La Mêlée sociale*, par Georges Clemenceau.  
*La Représentation proportionnelle et les Partis politiques*, par P.-G. La Chesnais.  
*Socialisme théorique*, par Ed. Bernstein.  
*Le Marxisme*, par Karl Kautsky.  
*Parlementarisme et Socialisme*, par Kautsky.  
*L'Essence du Christianisme*, par L. Feuerbach.  
*La Religion*, par L. Feuerbach.  
*Principes socialistes*, par G. Deville.  
*Le Capital de Karl Marx*, par G. Deville.  
*Essai sur la conception matérialiste de l'Histoire*, par Labriola.  
*L'Enfermé*, par Gustave Geffroy.  
*Congrès socialiste tenu salle Japy*.  
*Congrès socialiste tenu salle Wagram*.  
*Le Peuple du XX<sup>e</sup> siècle*, par Urbain Gohier.  
*La Commune*, par Louise Michel.  
*La contre-révolution russe*, par Séménoff.  
*Histoires des Bourses du Travail*, par Pelloutier.  
*La vie ouvrière en France*, par Pelloutier.

**VOLUME 1 à 3 fr. 50 vendus sans remise 3 francs (3 fr. 50 franco)**

*Jugements du Président Magnaud. — Le Droit des Travailleurs.*

*L'Etat socialiste*, par Anton Menger.

*L'Athéisme*, par Le Dentec.

*Le Socialisme*, par N. Colajanni.

*Lettres historiques*, par Pierre Lavroff.

*Lois collectivistes pour l'an 19...*, par G. Dazet.

*Le Solidarisme*, par C. Bouglé.

**A 4 fr. 25 (franco).**

*Le Socialisme à l'œuvre*, par Georges Renard.

*Hygiène individuelle du Travailleur*, par le docteur René Martial.

*Histoire du Travail et des Travailleurs*, P. Brizon.

*Socialisme et Science positive*, par Enrico Ferri.

**A 4 fr. 50 (franco).**

*Application du Collectivisme*, par Deslinières.

*La Politique agraire du Parti socialiste*, par Karl Kautsky.

*Mémoires d'un Communard*, par J. Allemane.

**A 7 francs (7 fr. 60 franco).**

*La Question Agraire*, par Karl Kautsky.

*L'Ouvrier devant l'Etat*, par Paul Louis.

**A 5 francs (franco).**

*Quatre ans de lutte de classe à la Chambre (1893-1898)*, par Jules Guesde.

*Suppression des Octrois*, par Adrien Veber.

### **HISTOIRE SOCIALISTE 1897-1900**

<i>La Constituante</i> , par J. Jaurès, franco.....	10 »
<i>La Convention</i> , t. I, par J. Jaurès, franco.....	10 »
<i>La Législative</i> , par J. Jaurès, franco.....	7 50
<i>La Convention</i> , t. II, par J. Jaurès, franco.....	12 50
<i>Thermidor et le Directoire</i> , par G. Deville.....	1 50
<i>Consulat et Empire</i> , par Brousse et Turot.....	7 50
<i>La Restauration</i> , par Viviani.....	3 »
<i>Le Règne de Louis-Philippe</i> , par Fournière.....	7 50
<i>La République de 1848</i> , par G. Renard.....	5 »

